



HAL
open science

INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES NON MONUMENTAUX DE CHAMPAGNE : II, Vestiges d'habitat seigneurial fortifié des Ardennes et de la vallée de l'Aisne

Michel Bur, Jean-Pierre Boureux, Bernard Lefèvre

► **To cite this version:**

Michel Bur, Jean-Pierre Boureux, Bernard Lefèvre. INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES NON MONUMENTAUX DE CHAMPAGNE : II, Vestiges d'habitat seigneurial fortifié des Ardennes et de la vallée de l'Aisne. ASSOCIATION RÉGIONALE DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR LA PROMOTION DE L'ETUDE ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUES, EN LIAISON AVEC LE MONDE DE L'ÉCONOMIE (A. R. E. R. S.), 2, 1980, Cahiers des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Reims. hal-04348347

HAL Id: hal-04348347

<https://hal.science/hal-04348347v1>

Submitted on 16 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES NON MONUMENTAUX
DE CHAMPAGNE

publié par
Michel BUR

— II —

Vestiges d'habitat seigneurial fortifié
des Ardennes et de la vallée de l'Aisne

avec la collaboration de J.-P. BOUREUX et B. LEFEVRE

Cahier des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Reims
édité — avec le concours du C.N.R.S. — par l'

A.R.E.R.S.

avant-propos

Cet ouvrage constitue la deuxième partie de l'inventaire des sites archéologiques non monumentaux de Champagne. Il a trait aux vestiges d'habitat seigneurial fortifié de la région préardennaise et prend la suite du fascicule consacré au bas pays argonnais.

Le lecteur y trouvera, comme dans le premier fascicule, les résultats d'une enquête menée à la fois dans les archives et sur le terrain. La présentation est identique. Après une introduction se succèdent une trentaine de notices archéologiques et historiques comportant, outre des illustrations et un relevé au millième, une description du site, sa localisation, des éléments de datation, une courte bibliographie. A la fiche de Rethel a été jointe une généalogie des deux grandes familles qui ont dominé la région, les comtes de Rethel et de Porcien.

Des modifications de détail ont été apportées à la présentation des notices et des relevés : Au procédé graphique des hachures, on a préféré, au moins pour les grands sites, celui des courbes de niveau. Si la précision est supérieure, les zones d'occupation apparaissent moins nettement et il a fallu les circonscrire d'un trait gras dont l'effet n'est pas toujours très heureux. D'autre part, en ce qui concerne les textes, on s'est efforcé de développer - dans une mesure compatible avec le coût de l'édition - les analyses précédant les citations latines et d'indiquer avec précision les mouvances féodales. Ainsi il sera possible d'enrichir la carte de notations qui, pour des raisons de clarté, n'y ont pas été portées.

*

**

L'inventaire inclut deux sortes de vestiges : les fortifications en terre de châteaux primitifs tôt abandonnés ou déclassés, et les traces inscrites sur le sol de forteresses en pierre aujourd'hui disparues mais dont la fonction militaire et résidentielle a duré parfois jusqu'au XVIII^e siècle. Un tel amalgame peut paraître contestable mais il est conforme à la nature de l'inventaire et se justifie à plusieurs points de vue :

D'abord un œil exercé identifie aisément parmi les aménagements récents, les ouvrages les plus anciens, mottes et fossés. Il reconstitue également avec quelque sûreté le plan primitif qu'imposèrent les contraintes du site. Rares en effet sont les châteaux qui, dans leurs transformations, se sont complètement affranchis des données naturelles, le relief et l'eau.

En second lieu, l'inventaire, en restituant la topographie de bâtiments démolis, permet de les réintroduire dans l'histoire de l'architecture militaire et par comparaison d'enrichir l'étude des monuments subsistants.

*

**

Il eut été tentant d'ajouter aux trente trois sites ici répertoriés un château prestigieux comme Montcornet ou quelques maisons-fortes comme Léchelle ou Harcy. Outre que ces constructions requièrent des monographies plus détaillées, ce choix eut été contraire à l'esprit de l'inventaire. Ce sont les vestiges non monumentaux, par conséquent les plus modestes, les plus menacés par la politique des grands travaux, mais aussi certainement les plus nombreux, qu'il est nécessaire et urgent de recenser. L'historien peut espérer de leur repérage et de leur description un accroissement sensible de sa documentation, et par voie de conséquence, un renouvellement de ses conceptions relatives aux structures politiques et sociales de la féodalité.

La documentation archéologique rassemblée dans ce fascicule a pour caractéristique d'être fondée sur la mesure. Sérieuse, dans sa visée, l'enquête se veut quantitative dans ses résultats. Tout ce qui est sans échelle, disait Henri Poincaré, est dépourvu de signification. En rejetant l'échantillonnage au bénéfice d'une prospection qui s'étend à la manière d'une tache d'huile, l'enquêteur rejette aussi tout discours approximatif - fait du sol ou d'avion - au profit de relevés exactement cotés et de chiffres.

Plus l'inventaire progresse et plus il apparaît que le site, c'est-à-dire l'eau et le relief, généralement considérés comme de simples facteurs de localisation sont, au moins jusqu'au XIII^e siècle, au même titre que le talus, les palissades, les murs de pierre, des éléments constitutifs du château. Ils appartiennent à sa structure et non à son environnement. C'est pourquoi l'insertion des bâtiments dans le site et parfois du site dans un ensemble plus vaste doit être une des préoccupations majeures de la recherche archéologique. On ne saurait trop insister sur ce point : rares et tardifs sont les châteaux qui se présentent comme des constructions totalement artificielles. Pour créer des microsystèmes de défense à vocation résidentielle, l'homme s'est appuyé pendant des siècles sur la nature.

Le lecteur ne s'étonnera donc pas de trouver un peu plus loin, dans l'introduction, l'esquisse d'une typologie des sites conçue comme un préalable à toute typologie des châteaux.

**

Commencé en 1968, cet inventaire a reçu les encouragements d'historiens et d'archéologues aussi éminents que MM. Jean Hubert et Charles Higounet. Aujourd'hui, il s'inscrit dans une plus vaste entreprise à laquelle le C.N.R.S. a bien voulu apporter son soutien. L'E.R.A. 761 dont fait partie le Laboratoire d'Archéologie médiévale de l'Université de Reims couvre actuellement les trois régions de Champagne, Lorraine et Franche-Comté. Dans ces deux dernières, la recherche a débuté récemment sur le modèle champenois.

Le présent fascicule est donc une nouvelle contribution rémoise au travail collectif de l'E.R.A. 761. Il a été réalisé en collaboration avec Bernard Lefèvre et Jean-Pierre Boureux. Françoise Kindelberger en a assuré la dactylographie. Les photographies aériennes sont l'œuvre de J.-P. Boureux, et pour Pierrepont et Montaigu de Michel Boureux, pour La Motte-les-Renwez de Pascal Sabourin.

C'est grâce à l'active bienveillance de Jean Tournier-La Ravoire, Président de l'Association Régionale pour l'Etude et la Recherche Scientifique, que la publication a pu être assurée avec l'aide du Conseil Général des Ardennes et du C.N.R.S.

Que tous veuillent bien trouver ici l'expression de notre profonde gratitude.

introduction

La région concernée par cette enquête comporte des paysages fortement contrastés. Au nord la lisière du massif schisteux de l'Ardenne puis la dépression taillée dans les marnes liasiques par la Meuse et la Sormonne. Au centre les calcaires jurassiques que, de part et d'autre de la ligne de partage des eaux, les affluents de la Sormonne et de l'Aisne ont découpés en de multiples petites cellules de vie. Au sud, le bassin alluvial de l'Aisne dominé, près de Vouziers, par la côte crayeuse de Champagne. Par la butte de Montaigu, l'enquête touche aussi à la falaise tertiaire du Laonnois. Ciselée par les cours d'eau, la région, qui dans son ensemble n'atteint que des altitudes médiocres, offre aux constructeurs de châteaux de nombreuses possibilités de perchement.

Deux cent quatre-vingt-trois communes ont été prospectées dont quarante-deux dans l'Aisne et deux cent quarante et une dans les Ardennes. La limite des deux départements se confond pratiquement avec celle des diocèses de Reims et de Laon. Il y a maintenant plus de cent ans, A. Longnon a étudié méthodiquement la géographie historique du diocèse de Reims : traversée par la frontière de 843, cette vaste circonscription ecclésiastique comprenait, outre le Rémois, cinq autres pagi dont deux dans le royaume : le Porcien et le Vongeois, et trois dans l'empire : le Castrice, le Mouzonnais et le Dormois (1). La carte ci-jointe n'a pas la prétention d'en donner les exactes limites mais simplement d'évoquer à grands traits le cadre dans lequel s'est développée à partir du X^e siècle la féodalité. Aux indications de A. Longnon nous n'avons apporté qu'une retouche relative à Omont : située au point de jonction du Vongeois, du Castice et du Mouzonnais, cette localité faisait partie de l'empire et dépendait probablement du Mouzonnais (2). La carte met en évidence l'un des mécanismes de la décomposition des structures carolingiennes : la plupart des grands châteaux (Omont, Mézières, Warcq, Rumigny, Rozoy, Neufchâtel, Roucy) sont placés sur des limites de pagi.

A deux exceptions près (Omont et Stonne) l'enquête, pour des raisons purement pratiques, a dû laisser de côté le Castrice et le Mouzonnais. Ces deux circonscriptions seront étudiées avec la vallée de la Meuse. En revanche, elle s'étend, parce que Chaumont-Porcien lui fut uni dès le XII^e siècle, à Rozoy-sur-Serre, et aussi, en raison d'étroites relations avec Reims et avec la Champagne, aux possessions des comtes de Roucy, soit Neufchâtel, Nizy, Pierrepont et Montaigu. Une enquête archéologique, d'ailleurs, a des objectifs propres et ne saurait s'enfermer dans des cadres historiques contraignants.

Dans la zone prospectée, le Porcien, vaste quadrilatère de 60 kilomètres sur 35 de côté, occupe la surface la plus étendue. Encore faut-il considérer séparément le nord et le sud. L'épaisse bande forestière qui, au sud de la vallée de la Sormonne, recouvre les lointains prolongements de la côte de Moselle et, près de Stonne et d'Omont, ceux de la côte de Meuse, isole plus nettement que la ligne de partage des eaux les bassins de la Meuse d'une part, de l'Aisne d'autre part. De la haie d'Aubenton, par les bois de Froidmont et de Signy, la forêt qui coupe en deux le Porcien vient se confondre vers le Mont-Dieu avec les marches séparantes du Castrice, du Mouzonnais, du Vongeois et du Dormois. En fait il existe deux Porcien, celui de la Sormonne au nord avec les seigneuries de Rumigny, Montcornet, Warcq et les dix-sept villages de la terre capitulaire des Pothées autour d'Aubigny — et au sud le reste du pagus tôt déchiré entre Rethel et Château-Porcien. Les routes n'en rétablissent pas l'unité. La voie romaine de Reims à Bavai par Neufchâtel et Nizy contourne le pays vers l'ouest. Celle de Reims à Trèves

(1) A. Longnon, *Etude sur les pagi de la Gaule*, 2^e partie, *Les pagi du diocèse de Reims*, Paris, 1872.

(2) M. Bur, *La formation du comté de Champagne*, v. 950-v. 1150, Nancy, 1977.

gagne Mouzon par les hauteurs pelées de Stonne. Seule la troisième, de Reims à Mézières, le traverse au sud entre Château-Porcien et le bois de Froidmont. C'est sur cette portion de **via regalis**, aux dires de l'hagiographe, que saint Arnoul, revenant d'un pèlerinage, fut massacré par des brigands (3). Pour éviter ce genre d'accidents, la circulation s'oriente de préférence d'est en ouest, le long des vallées.

L'humanisation de la forêt a commencé au XII^e siècle avec l'implantation de monastères cisterciens et cartusiens. Les sires de Rumigny ont attiré les cisterciens à Bonnefontaine, ceux de Rozoy et de Grandpré — héritiers de Chaumont et de Château-Porcien — à Signy, le comte de Rethel à Elan. Quant aux chartreux, ils furent guidés vers les solitudes du Mont-Dieu par Odon, abbé de Saint-Remi. Grâce aux archives de ces différents établissements, l'histoire, jusque-là presque uniquement tributaire de l'archéologie et de l'onomastique, commence à pouvoir se faire avec des textes.

Au moment où la documentation devient abondante, le réseau de la féodalité est déjà en place. Dépourvu de cohésion interne, le Porcien a éclaté en plusieurs seigneuries indépendantes. Vers l'an mil, Rethel est entré dans le patrimoine des comtes d'Omont, déjà bien possessionnés dans le Vongeois. Un peu plus tard, les sires de Florennes bâtissent un château à Rumigny sur les terres de Saint-Nicaise de Reims et s'y installent comme avoués des Pothées. Vers 1100, Le Thour, Warcq, Montcornet font sécession, ne laissant aux héritiers des anciens comtes que Chaumont et Château-Porcien.

La mouvance de ces puissantes forteresses n'est guère discernable avant le XIII^e siècle. Pour faciliter la consultation de cet inventaire, quelques indications ne seront pas superflues. Neufmaison relevait du Châtelet-sur-Sormonne, lequel, avec Watefale, était fief de Rumigny. Du Thour mouvaient Saint-Fergeux en partie et Juzancourt ; de Montcornet la Motte-lès-Renwez ; de Château-Porcien Givron, Hauteville et Sorbon ; d'Omont Louvergny ; de Rethel Chevières, Trugny et par l'intermédiaire de Sausseuil, Crèvecœur. L'archevêque de Reims, en sa châtellenie d'Attigny créée au XIII^e siècle, recevait l'hommage de Méry et de Maison-Rouge. Le chapitre cathédral était seigneur éminent d'Auvillers-les-Forges. Tous ces petits fiefs avaient pour centre une construction légèrement fortifiée que les textes rangent explicitement dans la catégorie des maisons et maisons fortes.

Plus délicat à résoudre est le problème de la dépendance des grands fiefs. Noyau primitif de la puissance rethéloise, Omont relevait de l'archevêque. Les autres châteaux dont le prélat revendiquait la suzeraineté furent médiatisés au profit du comte de Champagne au plus tard en 1179. On lit dans une bulle pontificale adressée à Guillaume aux Blanches Mains la formule suivante : **Feudum quod ab ecclesia tua nobilis comes Campanie habere dinoscitur... videlicet Regitestum... Rociacum et comitatum Castelli in Porcianis cum castellanis eorum...** (4). A partir de cette date, le comte de Champagne, déjà suzerain de Rumigny comme ancien abbé laïque de Saint-Nicaise, accentue son emprise sur la région. Au XIII^e siècle, le comte de Rethel se reconnaît son vassal pour Rethel, Stonne, Mézières et Bourcq.

Les puissants qui, cent ans plus tôt, s'étaient partagés les dépouilles du comté de Porcien paraissent avoir cherché à les conserver en alleux. C'est en 1221 seulement que le sire de Rozoy consentit à prêter hommage pour Chaumont. Le premier dénombrement de la terre de Montcornet fut présenté au roi par Antoine de Croy en 1459.

**

Comme il a été dit plus haut, 283 communes ont été prospectées. Les textes fournissaient la mention de 86 châteaux et maisons seigneuriales. Par l'enquête sur le terrain, ce chiffre a pu être grossi de deux autres unités (Parfondru et le Mont-de-Beauvoy).

Sur ces 88 sites, 57 ont subi d'importantes modifications ou ont disparu. On citera pour mémoire Warcq et Le Thour, forteresses d'interfluve entourées de marais ; Roucy où la guerre de 1914-18 et ses suites n'ont laissé d'identifiable qu'un éperon barré ; Montcornet enfin dont les murailles imposantes, œuvre de la famille de Croy au XV^e siècle, enrobent probablement à la racine d'un promontoire escarpé une motte du XI^e siècle.

Les 33 sites restants figurent dans cet inventaire sous forme de relevés topographiques (31) ou d'extraits cadastraux (2). Cette documentation représente 16 châteaux et 17 maisons.

(3) *Historia monasterii mosomensis*, M.G.H., SS. XIV, p. 605-606

(4) A. Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne*, t. I., Paris, 1901, p. 466, n° 2.

TABLEAUX DES MAISONS

I. - Les maisons et maisons fortes

1) La construction d'une maison ne semble pas requérir d'emplacement particulier. Auwillers-les-Forges, Méry, Chevières sont bâties sur un plateau. Le Châtelet-sur-Sormonne se dresse sur un modeste escarpement de forme arrondie. Louvergny, La Motte-lès-Renwez, Sorbon occupent un versant mou ou une tête de vallon ; Trugny le bas d'une pente au contact d'une vallée alluviale ; Givron, Hauteville, Juzancourt, Maison-Rouge, Neufmaison, Poilcourt, Saint-Fergeux, Watefale — soit près de la moitié — un fond marécageux. Comme le **Wasserburg** allemand, la maison recherche de préférence la protection de l'eau. Seul l'emplacement du Châtelet évoque celui d'un château.

2) Une même paroisse pouvait renfermer plusieurs maisons : 2 à Juzancourt, Saint-Fergeux, Chevières, 3 à Sorbon et à Trugny. A en juger par les vestiges subsistants, plus de la moitié des maisons, soit 11 sur 17, étaient implantées entre 100 et 500 mètres de l'église paroissiale. Les autres, parfois juxtaposées à des hameaux (Chevières, Méry, Trugny) s'égrènent entre 850 et 3.500 m.

3) Hormis le Châtelet-sur-Sormonne, Givron et Louvergny qui sont circulaires (diamètre moyen 40 m), ces maisons sont bâties sur un plan quadrangulaire, rarement carré (Neufmaison), parfois trapézoïdal (Méry, Trugny). Juzancourt qui présente des dimensions exceptionnelles (104 x 68 m) doit être traité à part. Pour le reste, les grands côtés sont compris entre 79 m. (Chevières) et 43 m (Sorbon), les petits entre 55 (Maison-Rouge) et 27 (Chevières). La moyenne se place à 60 et 41 m, la médiane à 61 et 41 m. A titre de comparaison, les chiffres étaient légèrement supérieurs dans la basse Argonne, puisqu'après élimination d'Elize trop vaste, la moyenne s'établissait encore à 64 et 49 m, la médiane à 75 et 50 m.

En ce qui concerne les maisons « ardennaises », diverses particularités méritent d'être signalées. Alors que Saint-Fergeux est construit en contrebas de 1 m par rapport au sol environnant, Hauteville, Trugny et Maison-Rouge le dominant de 2 à 5 m. Méry est pourvu d'un épaulement à l'extérieur du fossé et Maison-Rouge d'un talus bouclier. Cas unique dans la série, Chevières possède deux plates-formes presque semblables, parallèles et distantes de 18 m. Enfin la photographie aérienne permet de détecter à Givron un tracé géométrique invisible sur le terrain.

4) La largeur des fossés est de 37 m à Givron et de 7 m à Méry. La moyenne et la médiane sont comprises entre 18 et 22 m. Dans la basse Argonne la moyenne était de 14 m et la médiane de 17 m.

5) Comme dans la basse Argonne, les maisons apparaissent dans les textes au début du XIII^e siècle, mais l'anthroponymie suggère de reporter l'origine de certaines au XII^e (Le Châtelet-sur-Sormonne, Hauteville, Sorbon). D'autre part les textes invitent dès le XIII^e siècle à distinguer des simples maisons (Chevières, Juzancourt, Louvergny, Maison-Rouge, Saint-Fergeux, Sorbon, Trugny) les maisons dites fortes (La Motte-lès-Renwez, Watefale, Le Châtelet-sur-Sormonne). Certaines demeures dites maisons au XIII^e siècle sont rangées au nombre des maisons fortes au XV^e (Hauteville). Cas limite, la maison forte de Givron est appelée à deux reprises **castrum** et chastel.

De façon générale, à cause de la guerre de Cent Ans, l'évolution s'est faite dans le sens d'un renforcement dont témoigne à partir de 1375 jusqu'au troisième quart du XV^e siècle l'emploi du mot forteresse. Le Châtelet-sur-Sormonne, Givron et secondairement Watefale apparaissent ainsi comme les trois maisons les plus fortes de la région.

6) Si la guerre introduit des distinctions parmi les maisons, les convenances langagières les rapprochent dans la mesure où, dès la fin du XIV^e siècle, le terme de motte, jusqu'alors employé pour désigner le tertre artificiel d'un donjon, est appliqué de plus en plus fréquemment à la simple terrasse d'une maison (Juzancourt, Maison-Rouge) ou d'une maison forte (Hauteville, La Motte-lès-Renwez). Par-delà les clivages de la puissance et de la richesse s'affirme ainsi clairement l'unité morale de la noblesse.

7) Les descriptions contenues dans les aveux et dénombrements médiévaux sont indigentes. Le seigneur insiste sur la présence de fossés entourant la « motte » ou le pourpris. Dans l'enclos ainsi délimité — le **moated site** des Anglais — s'élèvent la maison, la grange, les bouveries, les écuries, éventuellement le colombier et la chapelle. Seuls le Châtelet-sur-Sormonne, Givron et Juzancourt paraissent

MAISONS FORTES (17)

Lieu	Site	Distance par rapport à l'église	Vestiges	Dimensions												Chronologie												Détenteur							
				Côtés	Fossés																														
					Largeur	Profondeur	25	50	75	12	25	50	75	13	25	50	75	14	25	50	75	15	25	50	75										
AUVILLERS-LES-FORGES	Plateau sec	250 m	Plate-forme quadrangulaire	50 x 35	13/25	2																													Seigneur Ecuyer
LE CHATELET-SUR-SORMONNE	Rebord de plateau	275 m	Plate-forme circulaire	40	5/15	2/3		●																								fM	Seigneur Ecuyer Chevalier		
CHEVRIERES	Plateau humide	3.500 m	2 Plates-formes rectangulaires	69 x 27 79 x 29	14/18 7/15	1,5 1																												Ecuyer	
CREVECŒUR	Plaine	2.150 m	Plate-forme quadrangulaire	52 x 38	11/18																														
GIVRON	Fond de vallée humide	250 m	Plate-forme circulaire	Haut = 55/60 Bas = 35	42/45	1/2																												Dominus Vicomte Comte	
HAUTEVILLE	Fond de vallée humide	500 m	Butte quadrangulaire haute de 2 m	Haut = 52 x 60 Bas = 21 x 31	30/35	1	●																											Chevalier Noble homme	
JUZANCOURT	Fond de vallée humide	450 m	Plate-forme quadrangulaire	104 x 68	12/15	1,5																												Seigneur	
LOUVERGNY	Versant	100 m	Plate-forme ovale	Haut = 25 Bas = 30 x 50	8																													Dominus Miles Ecuyer	
MAISON-ROUGE	Rive d'étang	3.000 m	Butte quadrangulaire haute de 5 m	Haut = 30 x 30 Bas = 50 x 50	15																													Noble dame Monsieur	
MERY	Plateau	1.200 m	Plate-forme trapézoïdale	74/71 x 58/46	6/8	3																												Chevalier	
NEUFMAISON	Fond humide	325 m	Plate-forme carrée	55 x 55	25/30	1																												Chevalier	
POILCOURT	Plaine humide	150 m	Plate-forme quadrangulaire	75 x 53	10/14	1,5																													
RENWEZ	Pente douce	850 m	Plate-forme quadrangulaire	52 x 33																															Comte
SAINT-FERJEUX	Fond de vallée humide	275 m	Plate-forme quadrangulaire	75 x 54	8/22	2																													Dame
SORBON	Tête de vallon humide	400 m	Plate-forme quadrangulaire	43 x 40	15/20																													Vicomte Seigneur	
TRUGNY	Bas de versant humide	1.100 m	Butte trapézoïdale haute de 2 à 4 m	40 x 46/36	27	1/3																												Chevalier Armiger Dominus	
WATEFALE	Fond de vallée humide	500 m	Plate-forme quadrangulaire	50 x 34/42	30	1																												Sire Dame Demoiselle	

Légende { M : Maison Fo : Forteresse
 fM : Forte Maison Mo : Motte
 Mf : Maison Forte Ch : Chastel D : Domus C : Castrum ● : un tel, dominus de tel endroit

sent avoir possédé une basse-cour annexe pour les bâtiments de service. Hors de l'enclos se dispersent viviers ou pêcheries, saulaies, jardins et vergers (Saint-Fergeux, La Motte-lès-Renwez, Sorbon, Trugny).

Plus détaillés sont les documents des XVII^e et XVIII^e siècles qui restituent avec précision la topographie des lieux. A Watefale et Auvillers-les-Forges, la cour, avec son puits, est bordée du logis, de la grange, de la bergerie, de l'écurie ; quatre tours d'angle, un pavillon sur la porte cochère, un pont-levis donnent à la construction un air de petit château. A Watefale, dans le voisinage, il y a un moulin.

TABLEAU DES CHATEAUX

II. - Les châteaux

A - Les sites

1) Les éperons barrés : sur 16 châteaux, 6 peuvent être rangés dans la catégorie des **éperons barrés**. 5 d'entre eux portent une motte artificielle dont la hauteur varie entre 6 et 21 m, le diamètre à la base entre 35 et 65 m, le diamètre au sommet entre 10 et 21 m. Le sixième, Omont, dont les pentes raides dominent d'une centaine de mètres la campagne environnante, n'est défendu que par de profonds fossés.

— A Rethel, l'éperon rocheux dissymétrique n'atteint qu'une quarantaine de mètres au-dessus de la vallée de l'Aisne. Une motte tronconique se dresse à la racine, derrière un fossé. La basse-cour s'étend entre la motte et l'extrémité. La disposition est la même à Rozoy où le site plus mou a été retailé longitudinalement.

— Par leur altitude relative, Stonne s'apparente à Omont, Bourcq et le Mont-de-Beauvois à Rethel. La motte qui barre chacun de ces promontoires très effilés occupe une position centrale entre deux basses-cours. A Stonne et au Mont-de-Beauvois subsistent devant la motte des traces de fossés.

A ces exemples-types, il convient d'en ajouter deux autres, plus marginaux : Rumigny et Château-Porcien. A Rumigny, le promontoire qui domine l'Aube de 9 m dessine un angle de 50°. Dépourvu de motte, il était défendu par deux fossés concentriques distants d'une trentaine de mètres. A Château-Porcien, le rebord du plateau est taillé à angle droit. Coupé par un profond fossé en arc de cercle, il surplombe la vallée de l'Aisne de 23 m. A la pointe se dresse une motte haute de 18 m.

2) Second type, le château d'interfluve : le dispositif fortifié est implanté sur le léger bombement qui sépare deux cours d'eau non loin du confluent, de préférence à l'endroit où commencent les alluvions marécageuses. Ce type abondamment représenté dans la basse Argonne (Vanault, Louppy, Manre, Hans...) ne l'est ici que par Neufchâtel (dont le site primitif a été modifié par l'endiguement de l'Aisne) et par le Châtelet-sur-Returnne. Dans cette dernière localité, la motte-barrage, précédée d'un fossé, isole l'extrémité de l'interfluve transformée en basse-cour.

3) Les cas suivants, en raison de leur variété doivent être envisagés séparément.

C'est probablement sur un îlot minuscule que fut érigée la motte de Chantereine dans les marais du Thin. Des fondations de bâtiments en pierre se voient encore sur le sommet. Il se peut que la basse-cour ait disparu à la suite d'un relèvement du niveau de l'eau ou que, située sur la rive, elle ait été depuis longtemps détruite. Le château de Chantereine n'ayant pu avoir une autre position que celle qu'il occupe encore aujourd'hui, la motte, qui en constitue le noyau primitif, existait, selon la chronique de Mouzon, dès avant 971. Elle est donc l'une des plus anciennes, sinon la plus ancienne, de toutes celles qui ont été répertoriées.

A Pierrepont, le château a été construit à l'intérieur d'un **municipium** aménagé à la fin du IX^e siècle dans une île de la Souche. L'ouvrage en terre qui le représente est difficile à identifier. Peut-être s'agit-il moins d'une motte que d'une petite enceinte circulaire comblée.

A l'îlot s'oppose la butte ou le piton. Montaigu en Laonnois offre un bon exemple de piton escarpé dont le sommet a été remodelé en forme de motte et de basse-cour. A Chaumont-Porcien, la colline, ceinturée jadis par un très long rempart, porte également à son sommet une motte.

A Parfondru, le château a été construit en terrain plat. La motte est entourée par les maisons des paysans. Enfin à Nizy-le-Comte, le site, extrêmement banal, sur la pente molle d'un vallon, aurait pu convenir à une maison forte.

En conclusion, dans la région préardennaise, sur 16 châteaux, 8 renferment une motte perchée. En basse Argonne, sur 18 châteaux, 4 seulement présentaient la même caractéristique et si Autry, Grand-pré, Vienne ne possédaient qu'une motte, Cornay en avait trois, soit un ensemble de 6 mottes pour 4 châteaux. Dans l'état actuel de l'enquête, la Champagne septentrionale comporte, sur 34 châteaux, 12 châteaux à motte perchée et 14 mottes perchées. En revanche les enceintes circulaires y sont rares. Leur nombre (encore hypothétique) ne dépasse pas trois.

Autre remarque, dans la région ardennaise toutes les mottes castrales sont de forme circulaire ou ovale. Leur diamètre moyen à la base avoisine 50 m, au sommet 20 m et leur hauteur est de 10 m. Elles sont dans l'ensemble plus petites que celles de la basse Argonne, dont les dimensions moyennes (hormis deux mottes quadrangulaires) atteignaient respectivement 60, 30, et 10 m.

B - Le vocabulaire

Outre des dates qui sont reportées sur le tableau, les textes livrent la dénomination des vestiges et le titre de leur ancien détenteur. Au X^e siècle, sous la plume de Flodoard spécialement, les châteaux sont qualifiés de **castrum**, **oppidum**, **munitio** (Montaigu), **castellum**, **castrum**, **munitio**, **presidium** (Omont). Au XI^e et XII^e siècle, ce sont les termes de **castrum** et de **castellum** qui s'imposent. Au XIII^e, s'ajoutent **chastel** et **forteresse** que diffuseront les siècles suivants. Comme le montrent les archives, les châteaux appartiennent à des puissants : archevêque de Reims, évêque de Laon, comtes de Porcien, de Rethel, de Rocuy, sires de Montaigu, de Pierrepont, de Rozoy, de Rumigny. Apparemment il existe un lien entre l'importance et l'ancienneté de la place et la condition de son détenteur.

Au début du XIII^e siècle, s'introduit dans le vocabulaire le terme de **fortericia** pour désigner tout ou partie de la construction castrale. Conformément aux intérêts du suzerain, les rédacteurs d'actes d'hommage ou de dénombrement tendent de plus en plus à distinguer la fonction militaire du château de sa fonction résidentielle. Seule la première entraîne des obligations de la part du vassal. Par forteresse, il faut entendre tous les ouvrages qui par leur agencement concourent à fortifier l'habitation. Au XIV^e siècle, les textes moins ambigus substituent à **fortericia** le terme plus technique de **fortalicium**, fortification.

Si certains châteaux de la fin du IX^e siècle ont pu avoir un rôle d'habitat temporaire collectif (Omont, Pierrepont), ceux de la génération suivante sont rapidement devenus des résidences lignagères permanentes. A Pierrepont, le passage du **municipium** collectif au **castrum** lignager paraît s'être accompagné de l'édification d'un ouvrage en terre plus petit que l'espace primitivement fortifié. Le caractère résidentiel du château s'accroît après l'an mil, mais rares sont les documents qui permettent de se représenter les lieux avant le XIV^e siècle. Les plus précis ont trait à Château-Porcien en 1318, Nizy-le-Comte en 1320, Rumigny en 1392, Chaumont-Porcien en 1408 et Rozoy-sur-serre en 1446. A Château-Porcien la **camera** seigneuriale se trouvait en haut d'un escalier qui conduisait par un pont de bois à la chapelle aménagée dans les combles de l'église paroissiale. A Rozoy, le châtelet d'entrée, muni de deux tours jumelles, renfermait une grande salle tandis que les autres bâtiments regorgeaient de salles basses, chambres hautes, caves et celliers.

La plus ancienne mention de **turris** se rencontre à Rozoy en 1019. En 1446, cette tour est appelée « grosse haulte tour assise sur une motte, par dessus les autres, qui fait donjon ». A Rethel, le donjon est cité en 1253, à Rumigny en 1392. En 1408 apparaît la grosse tour de Chaumont et en 1506 la motte, dont il est dit en 1575 que les vassaux viennent y prêter la foi et l'hommage. L'attention au détail symbolique augmente avec le temps. Sont dénombrés en 1459 le donjon de Château-Porcien, en 1474 la tour et la motte de Montaigu, en 1474 également la motte de Pierrepont avec l'« enfermeture de la tour et les fossés », et pour finir, en 1669, la motte du donjon du Châtelet-sur-Retourne. Ainsi la motte la plus anciennement signalée dans les textes est celle de Rozoy en 1446.

C - Châteaux et peuplement

Il est difficile de mesurer l'impact du château sur le peuplement de la région. Le problème néanmoins mérite d'être posé, même si la plupart des renseignements écrits sont décevants. En mettant en évidence des dispositifs fortifiés qui englobent le bourg, la basse-cour et le château, l'archéologie révèle que la colonisation du sol aux XI^e et XII^e siècles s'est parfois accompagnée d'une concentration des hommes travaillant jusque-là et vivant en ordre dispersé. Ce processus d'« incastellamento » se

CHATEAUX (16)

Lieu	Site	Par rapport à l'habitat paysan		Vestige	Dimensions			Fossés		Chronologie															Détenteur																					
		Position	Relation		Diamètre		Hauteur	Largeur	Profondeur																																					
					Base	Sommet				9	25	50	75	1	25	50	75	11	25	50	75	12	25	50		75	13	25	50	75	14	25	50	75	15											
BOURCQ	Eperon barré	A côté	Association	Motte	40/45 m	10/15 m	8 m																								←●	Ca		Ch	C	Ch		Ch	Ch	Ch	Ch		Fo	Ch		Comes
CHANTEREINE	Marais	A 1.550 m	Indépendance	Motte	50 m	12 m	4 m											Ca																										Comes		
CHATEAU-PORCIEN	Eperon barré	Au-dessus	Indépendance	Motte	60/65 m	19/26 m	18 m																																						Comes Dominus	
LE CHATELET-SUR-RETourNE	Interfluve	A côté	Association	Motte	42 m	15/20 m	9 m	18 m																																				Comes		
CHAUMONT-PORCIEN	Butte isolée	Au-dessus	Indépendance	Motte	38/44 m	20 m	8 m	5 m	2 m																																			Comes Dominus		
MONTAIGU	Butte isolée	Au-dessus	Indépendance	Motte	50 m	27 m	6 m																																					Comes Dominus		
LE MONT DE BEAUVOY	Eperon barré	A 1.500 m	Indépendance	Motte	33/38 m	13/19 m	6 m																																							
NEUFCHATEL-SUR-AISNE	Interfluve	A côté	Association	Motte	57/65 m	12/15 m	12 m																																						Comes	
NIZY-LE-COMTE	Versant mou	A côté		Plate-forme ○ Plate-forme ○	43/49 m 29/87 m		3 m 0,5 m	10 m	1 m 3 m																																			Comes		
OMONT	Eperon barré	Au-dessus	Indépendance																																									Archiepiscopus comes		
PARFONDRU	Plaine	Au milieu		Motte	50 m	35 m	12 m																																							
PIERREPONT	Marais			Enceinte (?)	60 m	30 m	5 m																																					Episcopus Dominus Comes		
RETHEL	Eperon barré	Au-dessus	Indépendance	Motte	60/70 m	10 m	21 m	20 m	3 m																																			Comes		
ROZOY-SUR-SERRE	Eperon barré	Au-dessus	Indépendance	Motte	50 m	30 m	7 m	9 m	3 m																																			Dominus Comes		
RUMIGNY	Eperon barré	Au-dessus	Indépendance																																									Dominus		
STONNE	Eperon barré	A côté	Association	Motte	30/45 m	18/24 m	10 m	10 m	10 m																																			Comes		

Légende { Ca : Castellum O : Oppidum Fo : Forteresse
 Mu : Munitio T : Turris Mo : Motte
 C : Castrum Ch : Chastel Dn : Donjon ● : un tel, dominus de tel endroit

détecte aisément dans la basse Argonne à Epense et à Vanault-le-Châtel (5). Il inscrit sur le sol la tripartition fonctionnelle de la société laïque rurale, le seigneur, ses ministériaux, les paysans. En cas de succès, il peut être sanctionné, comme à Vanault, par la création d'une paroisse castrale.

De tous les sites, l'interfluve est celui qui se prête le mieux à l'organisation de l'espace en profondeur, le bourg occupant les premières lignes, le château servant d'ultime refuge. Réalisé à Louppy, Vanault, Manre, Epense..., ce plan se retrouve dans la région préardennaise à Neufchâtel-sur-Aisne et au Châtelet-sur-Retourne. Il s'impose aussi dans l'aménagement des éperons barrés tels que Bourcq et Stonne. Peut-être a-t-il inspiré le regroupement des habitants de Rethel et de Rozoy sur le flanc le plus menacé du château ?

D'autres solutions, il est vrai, pouvaient être adoptées. A Parfondru comme à Dampierre en Astenois, les villageois se sont massés en cercle autour de la résidence seigneuriale, l'enveloppant de leurs maisons, elles-mêmes protégées par une levée de terre ou un fossé.

Témoins de l'encadrement d'une population rurale en mal de terre, instable et dispersée, ces « neufchâteaux » pour reprendre une expression de Ch. Higounet, trouvent leur équivalent méridional dans les castelnaux gascons. La suite de l'enquête en Champagne en multipliera probablement les exemples.

**

Si la prospection archéologique enrichit constamment la documentation historique, en revanche les textes ont pour principale caractéristique de se répéter inlassablement. Aussi, quand il s'en découvre un particulièrement vivant et pittoresque aurait-on grand tort de le négliger sous prétexte qu'il se rapporte à un site aujourd'hui disparu. Rédigée vers 1040 par un moine frotté de latin classique, la Chronique de Mouzon relate avec force détails le siège de Warcq par l'archevêque de Reims, Adalbéron, en 971. Particulièrement attentive aux problèmes de vocabulaire, la traduction qui suit condense les épisodes de manière à faire surgir des brumes littéraires une image vraie du château :

« La place fortifiée moins par la nature que par la main de l'homme, qui l'avait pourvue ici d'une levée de terre (**agger terrae**) et là d'une palissade (**pastophorium**), n'était pas d'un accès facile. En effet, la Meuse coulait tout au long sur un côté et à cause des trous très profonds n'était franchissable ni à pied ni à cheval et sur l'autre côté la Sormonne, rivière non négligeable, lui servait d'affluent. Tel était le site. Il paraissait inexpugnable en raison de la hauteur des tours (**altitudo turrium**) et de la puissante enceinte (**fortissimus murorum ambitus**) que baignaient les deux cours d'eau.

Or voilà que se produisit un prodige qui releva le courage des troupes. Une génisse traversa le camp et à la vue de tous, se mit à franchir à gué la rivière, non pas en nageant comme le font les animaux, mais debout sur ses pattes, en tâtant le sol pour découvrir un passage et, afin que son effort ne fut pas vain, comme un guide qui ouvre la marche, elle parvint à la rive opposée...

Alors le comte Godefroid rassembla à son de trompe ses Hennuyers et ses Ardennais. Pour que tous le suivent, comme il convenait à un homme courageux, il s'élança le premier. Revêtu de son haubert à mailles tressées, la tête couverte d'un casque au cimier éclatant, ceint de ses armes, le visage terrible, il se jeta avec fougue dans le gué où l'avait précédé la génisse. Tous les siens l'imitèrent, tendus vers le combat. Pour augmenter leur confiance et rendre aux autres la résistance impossible, il ordonna qu'on incendiât les haies (**ignem sepibus apponi**)... Le feu jaillissant de toute part, lançait des flammes vers le ciel et attisé par un vent brûlant, redoublait de violence. Il consumait avec une extrême rapidité les épines et les haies (**spinae et sepes**), matériaux facilement combustibles et l'ouverture devenait béante. La garnison (**oppidani**), ayant abandonné ses positions, courait de tout côté et cherchait en même temps que des cachettes son salut dans la fuite. Les chevaliers escaladèrent le donjon, c'est-à-dire la maison principale et défensive (**milites ocuis consenso domnione, domo scilicet principali et defensiva**), mais voyant que le château (**castrum**) était partout la proie des flammes et que tout ce qui n'avait pas péri - les chevaux harnachés, les mulets et le mobilier - tombait au pouvoir de l'ennemi, ils perdirent confiance et décidèrent entre eux de négocier pour sauver leur vie. Le feu ignore la modération, il ne sait pas se calmer, il a pour habitude de ne pas pardonner. Après avoir tout consumé, les flammes toujours plus puissantes atteignirent le seuil de l'église. Elle était en bois, cette église où reposaient les reliques de saint Arnoul, en bois, dis-je, car en cet endroit il est impossible de faire de la maçonnerie. Le mouvement du marais interdit que l'on pose des fondations en pierre à cause des crues hivernales. Or au moment même où les flammes touchaient à l'église, le feu soudain s'apaisa... » (6).

(5) Pour replacer la notion d'**incastellamento** dans son contexte originel, se reporter à P. Toubert, **Les structures du Latium médiéval**, Rome, 1973.

(6) **Historia monasterii mosomensis**, M.G.H., SS. XIV, 605-606.

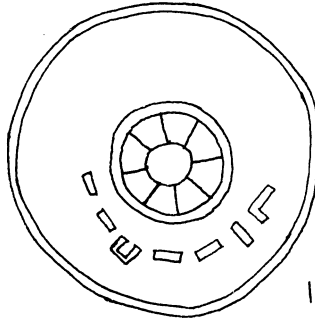
Les difficultés que présente la traduction de ce passage s'éclairent à la lecture d'une phrase de César, extraite du *De bello gallico*, livre 2, chapitre 17. Décrivant les moyens employés par les Nerviens pour s'opposer aux charges de cavalerie, César écrit : « Ils taillaient et courbaient de jeunes arbres. Ceux-ci poussaient en largeur de nombreuses branches. Des ronces et des buissons épineux croissaient dans l'intervalle si bien que ces haies (**sepes**) semblables à des murs (**muris**) leur offraient une protection que le regard même ne pouvait violer ». (7)

A mille ans d'intervalle, ce genre de défense paraît avoir été adopté au château de Warcq. En outre, comme pour hiérarchiser l'espace et créer un dernier nid de résistance, la maison du seigneur avait été placée sur une motte. C'est à ce tertre artificiel, escaladé par les chevaliers, que s'attache la notion de **domnio** ou donjon, c'est-à-dire de résidence d'un **dominus** (8). Pas de seigneur sans donjon ! On comprend dès lors que des puissants, installés sur des hauteurs, aient jugé nécessaire de faire construire des mottes en des endroits où militairement celles-ci ne se justifiaient pas.

**

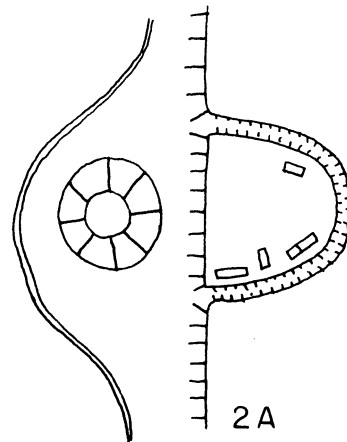
Au terme de ces analyses, il n'est peut-être pas trop aventuré d'esquisser, en dehors de toute considération de genèse, une typologie des sites de châteaux. Les 34 exemples qui ont été étudiés dans la région préardennaise et dans la basse Argonne constituent une documentation suffisamment élaborée pour justifier, au moins provisoirement, cette tentative. Il sera toujours possible d'y apporter des retouches.

(1) L'eau et le relief sont les deux éléments qu'offre la nature à qui veut assurer la défense d'une demeure fortifiée. En rase campagne, des tertres artificiels ou mottes pallient l'absence de relief, des fossés larges et profonds l'absence d'eau. La hauteur des uns, circonscrite par la profondeur des autres, dissuade l'ennemi d'approcher. Autour de ce noyau, des dépendances s'organisent selon un plan approximativement concentrique. Tel est le cas un peu théorique, car jamais le relief ni l'eau ne fait totalement défaut, qui se trouve réalisé à Parfondru et à Dampierre-le-Château.



(2) Pour conjuguer les avantages du relief et de l'eau, certains bâtisseurs n'hésitent pas à exploiter la zone de contact entre un fond humide et le rebord d'un plateau.

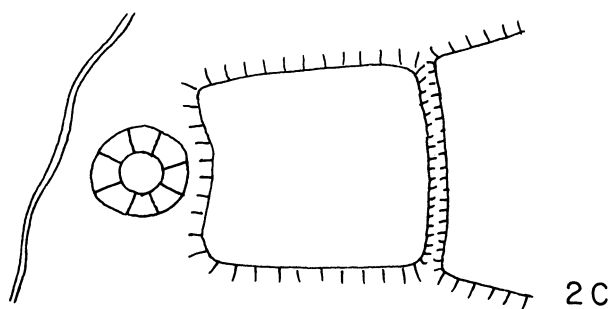
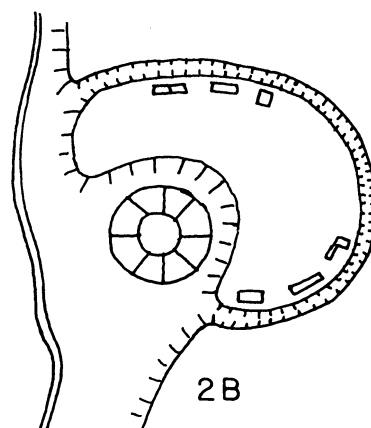
2. A) Un premier exemple est fourni par Saint-Jean-sur-Tourbe. Au pied de la terrasse alluviale de la Tourbe se dresse une motte implantée dans le marais. Bien individualisée, cette motte est protégée du côté du plateau par une basse-cour dont la ligne de défense extérieure, en arc de cercle, s'étire dangereusement.



(7) Communication de Ch. Higounet au Congrès de la Société des Historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Lille, 1979, sur les haies défensives au Moyen Âge.

(8) Autres exemples tirés de l'*Historia comitum ghisnensium*, M.G.H., SS XXIV, p. 596 et 624 dans M. de Bouard, Quelques données archéologiques concernant le premier âge féodal, *Annales du Midi*, oct.-déc. 1968, p. 387-8.

2. B) Acceptable quand le rebord du plateau est rectiligne, cette formule ne l'est plus quand la motte est implantée dans un rentrant du plateau. Le front extérieur de la basse-cour se distend pour couvrir le réduit seigneurial. Il faut le renforcer par des points d'appui annexes qui, une fois tombés entre les mains d'un ennemi, se transforment, parce qu'ils sont en position haute, en autant de menaces pour le château. Celui-ci doit être abandonné. C'est probablement ce qui s'est produit au Vieil-Dampierre à la fin du XII^e siècle.



2. C) A l'inverse, certains seigneurs ont imaginé d'ériger leur motte en terrain humide à l'extrémité d'un promontoire effilé. Tel semble avoir été le cas à Grandpré. Cette solution, à bien des égards, n'est à tout prendre qu'une variante de l'éperon barré.

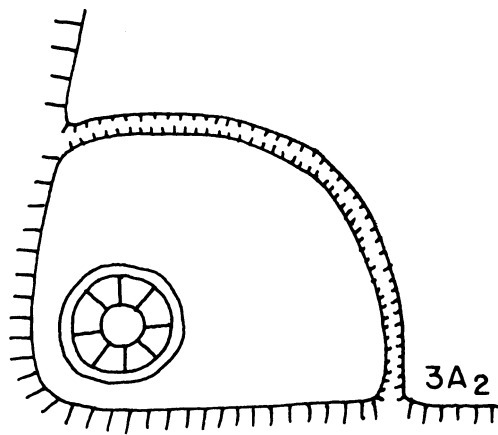
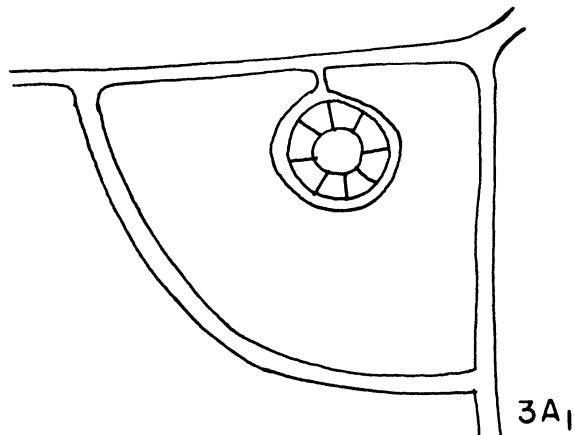
De cette première série d'observations, il ressort une inégale capacité des individus à maîtriser l'espace et à l'organiser en vue de la défense et de l'habitation. Des sites mal choisis ont dû être abandonnés.

(3) Dans la majorité des cas, les constructeurs optent soit pour l'eau, soit pour le relief. Certaines réalisations sont particulièrement judicieuses, d'autres moins.

3. A) Au nombre des plus critiquables, il convient de ranger les deux suivantes :

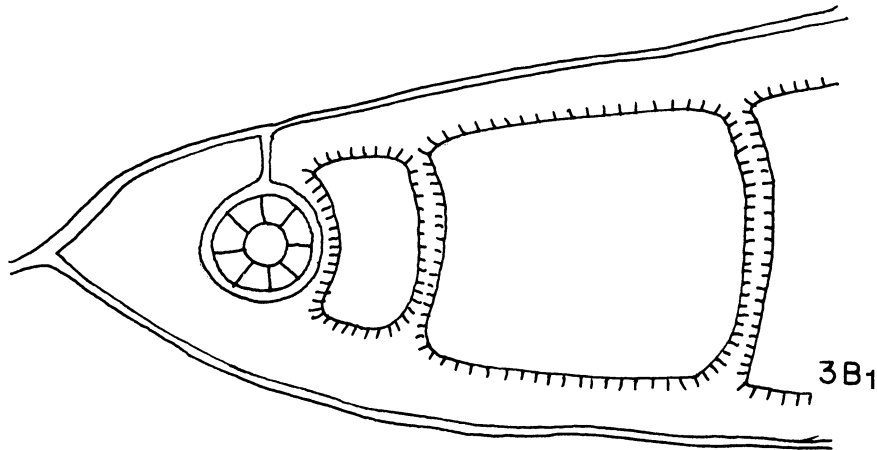
3. A. 1) A Possesse, le château s'élève dans l'angle droit formé par la confluence de deux cours d'eau. Le fossé, en arc de cercle, qui ferme l'angle, est trop long pour être aisément défendable. Néanmoins le site a conservé longtemps un rôle militaire en raison de la protection que lui procurait l'eau sur deux côtés.

3. A. 2) A Baulny et à Château-Porcien, c'est sur un plateau taillé à angle droit que fut édifié le château. Les travaux considérables exigés pour la défense du troisième côté ne purent être effectués à Baulny, qui fut abandonné. Au contraire, à Château-Porcien, un fossé très puissant creusé dans un petit vallon garantit à la forteresse une assiette durable.

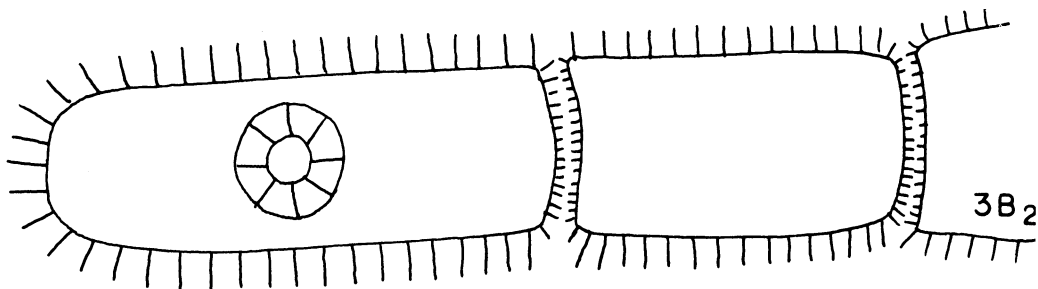


3. B) Statistiquement les sites les plus favorables sont les interfluves et les éperons rocheux.

3. B. 1) A Vanault-le-Châtel, un plateau triangulaire, rétréci par deux cours d'eau parallèles, s'enfoncé progressivement sous les alluvions du confluent. L'interfluve très bas est coupé par trois fossés qui séparent le village, la basse-cour et le château. La défense est échelonnée en profondeur. Protégés par l'eau et les marais, le château et ses dépendances ne présentent qu'un front vulnérable très étroit. Ainsi en va-t-il de Louppy, Manre, Neufchâtel-sur-Aisne, le Châtelet-sur-Retourne...



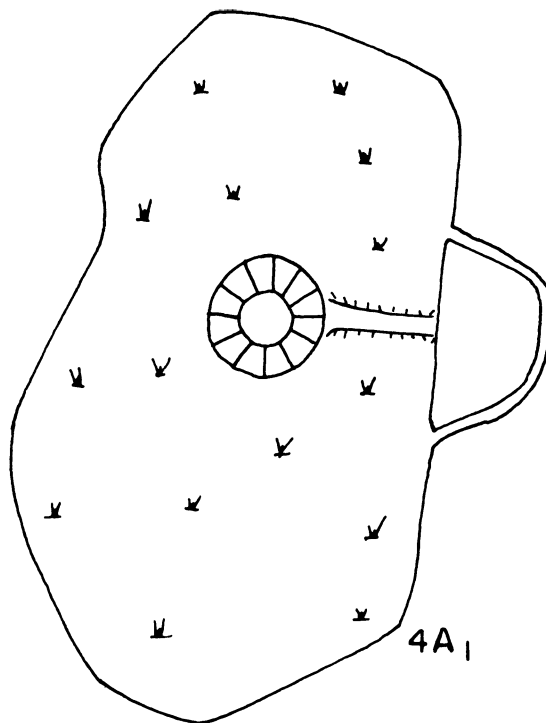
3. B. 2) L'éperon rocheux offre une protection qui, sans être tout à fait équivalente à celle de l'eau, n'en est pas moins efficace. Rien n'interdit d'ailleurs que, dans les meilleurs cas, un marais s'étende au pied de l'éperon. L'organisation de l'espace est ici la même que sur un interfluve. La motte peut occuper une position de barrage ou une position de refuge (cf. 2. C). Il arrive aussi que la motte se dresse au milieu du dispositif entre deux basses-cours. Bourcq, Stonne, le Mont-de-Beauvois, Omont, Rethel, Rozoy, Cornay, Vienne, Autry sont conçus selon ce modèle.



(4) Derniers cas, l'îlot et le piton, soit en langage descriptif, le « Chantereine » et le « Montaigu ».

4. A) L'îlot rassemble, sur une superficie restreinte défendue par l'eau, la résidence seigneuriale et ses annexes.

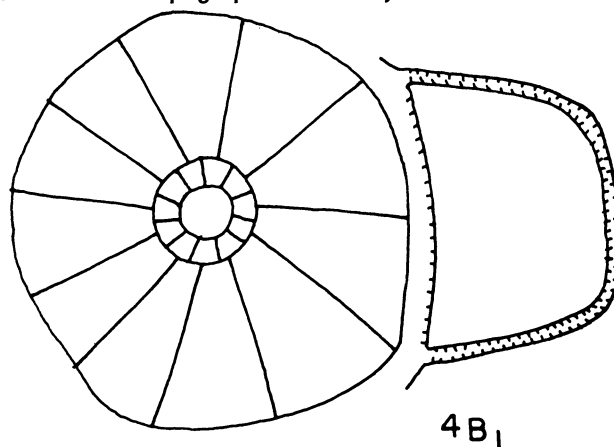
4. A. 1) Quand l'îlot est transformé en motte comme à Chantereine (Thin-le-Moutier), la basse-cour ne peut y trouver place. Les services nécessaires à la vie collective demeurent sur la rive dans une position de vulnérabilité telle que le château ne peut durer.



4. A. 2) Si l'îlot est trop vaste comme à Pierrepont, le château ne parvient pas à en occuper la totalité. Il tend alors à se réserver la partie la plus étroite et à s'organiser selon le modèle de l'interfluve (cf. 3. B. 1), encore que l'espace disponible puisse suggérer d'autres arrangements.

4. B) Le « Montaigu » regroupe au sommet d'un piton la totalité du dispositif résidentiel fortifié.

4. B. 1) L'enquête n'a pas encore signalé de château perché sur un sommet si exigu que la basse-cour ait dû être laissée au pied. Ce cas théorique mérite néanmoins d'être envisagé. (Voir le château de Fleckenstein tel que Specklin l'a représenté dans *Architectura von Festungen* en 1583 et tel que l'a reproduit Merian dans sa *Topographia Alsatiae*).



4. B. 2) Inversement il existe des collines ou des crêtes trop vastes pour un château. Celui-ci tend alors à se conformer au modèle de l'éperon barré (cf. 3. B. 2). D'autres choix ne sont pas exclus.

Si la distance qui sépare l'îlot fortifié ou le sommet du piton de sa basse-cour est réduite, les cas 4.A.1. et 4.B.1. se rapprochent et deviennent des variantes des cas 2.A et 1.

sources et bibliographie

- Sigles et abréviations :

- AA.SS. : Acta Sanctorum.
B.E.C. : Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.
Feoda : A. Longnon, Documents relatifs au comté de Champagne, t. 1, Les fiefs.
H.R.E. : Flodoard, Historia Remensis Ecclesiae.
M.G.H., SS. : Monumenta Germaniae Historica, Scriptores.

- Sources :

a) Sources diplomatiques :

- L. Chantereau-Le Fèvre, **Traité des fiefs et de leur origine**, 1662.
J. Cossé, **Cartulaire de Saint-Nicaise de Reims (XII^e siècle)**, 3. vol. dactyl., 1975.
Th. Gousset, **Les actes de la province ecclésiastique de Reims**, 4 vol., 1842-44.
G. Robert, **Documents relatifs au comté de Porcien (1134-1464)**, 1935.
G. Saige, H. Lacaille, L.-H. Labande, **Trésor des chartes du comté de Rethel (1081-1415)**, 5 vol., 1902-1916.
A. Teulet et H.-F. Delaborde, **Layettes du Trésor des Chartes**, 5 vol., 1863-1909.

b) Sources administratives :

- R. Graffin, **Les notices cadastrales de Terwel sur les villages de la frontière de Champagne en 1657**, 1902.
A. Longnon, **Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie (1172-1361)** ; t.1, **Les fiefs**, 1901 ; t.2, **Le domaine comtal**, 1904 ; t.3, **Les comptes**, 1914.
— **Rôles des fiefs du comté de Champagne sous le règne de Thibaud le Chansonier (1249-52)**, 1877.
— **Pouillés de la province de Reims**, 2 vol., 1904-7.
G. Robert, **Aveux de la châtellenie de Neufchâtel-sur-Aisne**, **Travaux de l'Académie nationale de Reims**, 1930-31, p. 121-181.
Aveux de la seigneurie de Nizy-le-Comte (1388-1462), **Nouvelle Revue de Champagne et de Brie**, 1930, p. 156-67.

c) Sources narratives :

- Flodoard, **Annales**, éd. Ph. Lauer, 1905.
— **Historia remensis Ecclesiae**, M.G.H., SS. XIII, p. 409-599.
— **Flodoardi Libri IV**, éd. J. Sirmond, 1611.
J. Froissart, **Œuvres**, éd. H. Kervyn de Lettenhove, t.5 (1865) et 6 (1867).
Hesson, **Relatio de concilio remensi, anno 1119**. Recueil des Historiens de la Gaule et de la France, t. 14, p. 200-214.
Historia sive chronicon monasterii mosomensis, M.G.H., SS. XIV, p. 601-18.
E. de Monstrelet, **Chronique**, éd. J.-A. Buchon, t.6, 1826.
A. Richart, **Mémoires sur la Ligue dans le Laonnois**, édités par la Société académique de Laon, 1869.
Suger, **Vie de Louis VI le Gros**, éd. H. Waquet, 1929.
J. de Stavelot, **Chronique**, éd. A. Borgnet, 1861.
J. Taté, **Chronique**, éd. H. Jadart, **Revue de Champagne et de Brie**, 1888-90.

- Bibliographie :

- H. d'Arbois de Jubainville, **Histoire des ducs et des comtes de Champagne**, 6 vol., 1859-66.
H. Bertrand, **Monographie d'un village ardennais, Alincourt**, 1930.
M. Bur, **La formation du comté de Champagne (v. 950-v. 1150)**, 1977.
— **Inventaire des sites archéologiques non monumentaux de Champagne**, t.1, **Vestiges d'habitat seigneurial fortifié du bas pays argonnais** (avec la collaboration de J.-P. Boureux, G. de Lobel-Mahy et M. Roger), 1972.
H. Denifle, **La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent Ans**, t.1, 1889.
A. Duchesne, **Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne**, 1621.
H. Jadart, **Topographie ardennaise : Répertoire des fiefs, offices, terres et produits divers, biens et domaines nationaux du département des Ardennes, mis en vente dans les Affiches de Reims de Havé de 1772 à 1792**, **Revue de Champagne et de Brie**, 1894-95.
— **L'ancienne baronnie du Thour-en-Champagne d'après un aveu de 1390 comparé au cadastre**, **Revue de Champagne et de Brie**, 1896-97.
— **Les anciens châteaux de l'arrondissement de Rethel**, **Revue historique ardennaise**, 1913.
A. Longnon, **Etude sur les pagi de la Gaule**, 2^e partie, **Les pagi du diocèse de Reims**, 1872.
J. Marchal, **Dictionnaire d'histoire monastique ardennaise**, 1978.
G. Marlot, **Metropolis remensis Historia**, 2 vol. 1666-79.
G.-A. Martin, **Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et les environs, comprenant une grande partie de la Thiérache et du Porcien**, 2 vol., 1863-4.
Th. Portagnier, **Etude historique sur le Rethélois : Le Châtelet-sur-Retourne, Bergnicourt, Alincourt**, 1874.
P. Timbal, **La guerre de Cent Ans vue à travers les registres du Parlement (1337-69)**, 1961.

enquête sur le terrain

— Un astérisque indique une mention de château ou de maison forte dans les textes.

— Les noms de lieux en caractères gras correspondent à un relevé au millième ou à un extrait de plan cadastral.

PROSPECTION, RELEVÉS ET DESSINS DE J.-P. BOUREUX : 42 Communes

DEPARTEMENT DE L' AISNE

- Canton de Laon : Eppes*, Festieux, Montchâlons*, **Parfondru**, Veslud.
Canton de Marle : **Pierrepont***.
Canton de Neufchâtel-sur-Aisne : Amifontaine, Evergnicourt, Lor*, Malmaison (La), **Neufchâtel-sur-Aisne***, Prouvais, Provilleux-et-Plesnoy.
Canton de Rozoy-sur-Serre : Berlise, Dizy-le-Gros, Lislet, Montcornet, Noircourt, **Rozoy-sur-Serre***, Soize, Thuel (Le), Ville-au-Bois (La).
Canton de Sissonne : Boncourt, Bucy-lès-Pierrepont, Chivres-en-Laonnois, Coucy-les-Eppes, Courtrizy, Ebouveau, Gizey, Lappion, Liesse, Machecourt, Marchais*, Mauregny-en-Haye, Missy-lès-Pierrepont, **Montaigu***, **Nizy-le-Comte***, Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt, Sainte-Preuve, Samoussy, Selve (La), Sissonne*.

PROSPECTION, RELEVÉS ET DESSINS DE B. LEFEVRE : 86 Communes

DEPARTEMENT DES ARDENNES

- Canton d'Asfeld : Asfeld (jadis Ecry*), Aire, Avaux, Balham*, Bergnicourt, Blanzly, Brienne, Ecaille (L'), Gomont, Haudilcourt, **Juzancourt***, **Poilocourt-Sydney**, Roizy, Saint-Germainmont*, Saint-Remy-le-Petit, Sault-Saint-Remy, Thour (Le)*, Vieux-lès-Asfeld, Villers-devant-le-Thour.
Canton de Château-Porcien : Avançon*, Bannogne-Recouvrance, **Château-Porcien***, Condé-lès-Herpy, Ecluy*, Hannogne*-Saint-Remy, **Hauteville***, Herpy, Inaumont*, **Saint-Fergeux***, Saint-Loup, Seraincourt, Sévigny-Waleppe, Son*, Taizy.
Canton de Chaumont-Porcien : Adon, Chappes, **Chaumont-Porcien***, Doumely-Begny*, Draize, Fraillicourt, **Givron***, Hardoye (La), Logny-lès-Chaumont, Mainbresson*, Mainbressy, Montmeillant, Remaucourt, Renneville, Rocquigny, Romagne (La), Rubigny, Saint-Jean-aux-Bois, Vaux-lès-Rubigny, Wadimont.
Canton de Juniville : Alincourt, Annelles, Aussonce, Bignicourt, **Châtelet-sur-Retourne (Le)***, Juniville, Ménéil-Annelles, Ménéil-Lépinçois, Neuflyze, Neuville-en-Tourne-à-Fuy (La), Perthes, Tagnon, Ville-sur-Retourne.
Canton de Rethel : Acy*-Romance, Amagne*, Ambly*-Fleury, Arnicourt, Barby, Bertoncourt*, Biermes, Coucy*, Doux, Givry, Montlaurent, Nanteuil*, **Novy-Chevrières***, Pargny-Resson*, **Rethel***, Sault-lès-Rethel, Seuil*, **Sorbon***, **Thugny-Trugny***.

PROSPECTION DE P. CALVOZ : 78 Communes

DEPARTEMENT DES ARDENNES

- Canton de Renwez : Arreux, Cliron, Ham-les-Moines, Harcy*, Haudrecy*, Lonny*, Mazures (Les), Montcornet*, Murtin-Bogny* (Wartigny*), Remilly-les-Pothées (Hardoncelle*), Renwez (**La Motte***), Saint-Marcel (**Watefale***), Sécheval*, Sormonne, Tournes.
Canton de Rocroi : Blombay, Bourg-Fidèle, **Châtelet-sur-Sormonne (Le*)**, Chilly, Etalle, Gué-d'Hosus (Le), Laval-Morency, Maubert-Fontaine, Regniowez, Rimogne, Rocroi, Sévigny-la-Forêt, Toillette, Tremblois-lès-Rocroi.
Canton de Rumigny : Antheny, Aouste, Aubigny-les-Pothées*, Bay, Blanchefosse, Bossus-lès-Rumigny, Cerleau (La), Cernion, Champlin, Echelle (L')*, Estrebay, Férée (La)*, Flaignes-les-Oliviers, Foulzy, Fréty (Le), Girondelle*, Hannapes, Havys, Lépron-les-Vallées, Liart, Logny-Bogny, Marby, Marlemont, Prez, Rouvrois-sur-Audry, **Rumigny*** (La Cour des Prés*), Vaux-Villaine.
Canton de Signy-l'Abbaye : Barbaise, Clavy*-Warby, Gruyères, Jandun*, Lalobbe, Launois-sur-Vence, Maranwez, **Neufmaison***, Raillicourt, Signy-l'Abbaye, Thin-le-Moutier (**Chantereine***), Touligny.
Canton de Signy-le-Petit : Auge, **Auvillers-les-Forges***, Beaulieu, Brognon, Eteignièrès, Fligny, Neuville-aux-Joutes (La), Neuville-aux-Tourneurs (La) (Le Bosneau*), Signy-le-Petit, Tarzy.

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE DE F. BIGOT : 77 Communes

DEPARTEMENT DES ARDENNES

- Canton d'Attigny : Alland'huy-et-Sausseuil (**Crèvecœur***), Attigny*, Charbogne*, Chuffilly-Roche* (**Méry***), Coulommès*-et-Marqueny, Rilly-sur-Aisne, Saint-Lambert*-et-Mont-de-Jeux*, Sainte-Vaubourg, Saulce-Champenoise, Semuy, Vaux-Champagne, Voncq*.

Canton du Chesne : Alleux (Les) (**Maison-Rouge***), Chesne (Le), Grandes-Armoises (Les), **Louvergny***, Montgon*, Noirval, Petites-Armoises (Les), Sauville, Sy, Tannay.

Canton de Monthois : Mont-Saint-Martin (**Le Mont-de-Beauvoy**).

Canton d'Omont : **Omont***.

Canton de Raucourt-et-Flaba : **Stonne***.

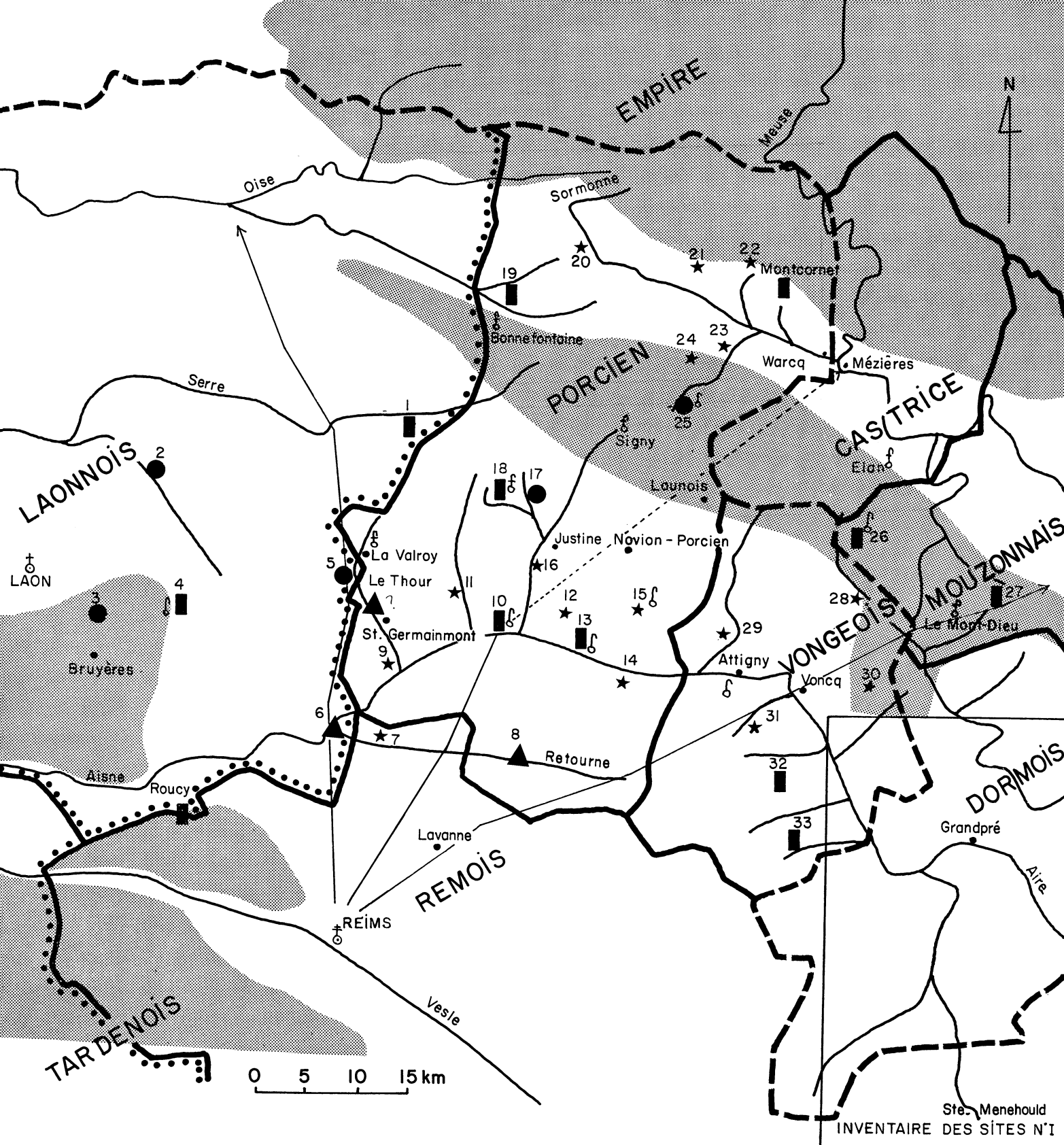
Canton de Tourteron : Ecordal, Guincourt, Jonval, Lametz, Marquigny, Neuville-Day, Sabotterie (La), Saint-Loup*-et-Terrier, Suzanne, Tourteron.

Canton de Vouziers : Ballay, Blaise, **Bourcq***, Chestres, Condé-lès-Vouziers, Contreuve, Croix-aux-Bois (La), Falaise, Givry-Loisy, Longwé, Mars-sous-Bourcq, Quatre-Champs, Sainte-Marie, Terron-sur-Aisne*, Toges, Vandy*, Vouziers*, Voizy.

Canton de Novion-Porcien : Auboncourt-Vauzelles, Chesnois-Auboncourt, Corny-Machéroménil, Fais-sault, Faux, Grandchamp, Hagnicourt, Herbigny, Justine, Lucquy, Mesmont, Neuville-lès-Wasigny (La), Neuvizy, Novion-Porcien, Puiseux, Saulces*-Monclin, Séry*, Sorcy*-Bauthé-mont, Vaux-Montreuil, Vieil-Saint-Rémy, Villers-le-Tourneur, Wagnon, Wasigny, Wignicourt.

TOTAL GENERAL :

Communes prospectées : 283.
Relevés au millième : 31.
Extraits cadastraux : 2.
Sites étudiés dans ce travail : 33.



- château d'éperon ou de hauteur
- ▲ château d'interfluve ou de confluence
- château de vallée ou de marais
- ▨ forêt

- ★ maison forte
- ⦿ abbaye
- ♁ prieuré
- route

- frontière d'Empire
- ⋯ limite de diocèse
- limite de pagus

Ste. Mennehold
INVENTAIRE DES SITES N°1

LEGENDE DE LA CARTE

AISNE - diocèse de Laon

1 - Rozoy-sur-Serre

2 - Pierrepont

3 - Parfondru

4 - Montaigu

5 - Nizy-le-Comte

6 - Neufchâtel-sur-Aisne

ARDENNES - diocèse de Reims

7 - Poilcourt

8 - Le Châtelet-sur-Retourne

9 - Juzancourt

10 - Château-Porcien

11 - Saint-Fergeux

12 - Sorbon

13 - Rethel

14 - Trugny

15 - Chevières

16 - Hauteville

17 - Givron

18 - Chaumont-Porcien

19 - Rumigny

20 - Auvillers-les-Forges

21 - Le Châtelet-sur-Sormonne

22 - La Motte-lès-Renwez

23 - Watefale

24 - Neufmaison

25 - Chantereine

26 - Omont

27 - Stonne

28 - Louvergny

29 - Crèvecœur

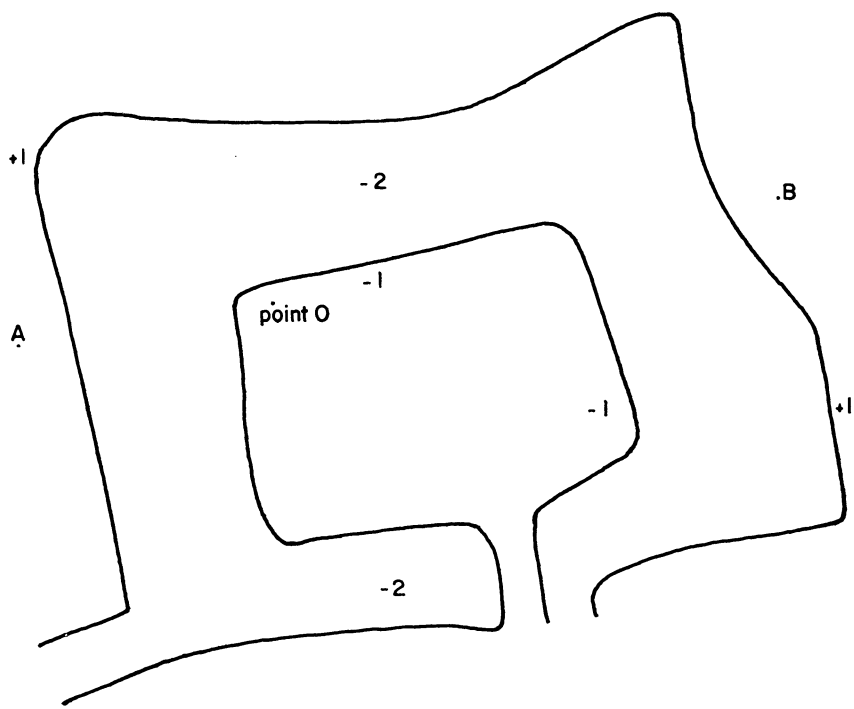
30 - Maison-Rouge

31 - Méry

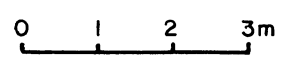
32 - Bourcq

33 - Mont-de-Beauvoy

inventaire



$h = 1/500'$



$E = 1/1000'$

AUVILLERS-LES-FORGES

AUVILLERS-LES-FORGES

Ardennes, Mézières, Signy-le-Petit, diocèse de Reims, doyenné de Rumigny.

I.G.N. 1/25.000, Rocroi 5-6.

Succursale de Foulzy. Eglise dédiée au saint Sauveur. L'abbé de Saint-Nicaise de Reims présente à la cure.
A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 21 B (avant 1312).

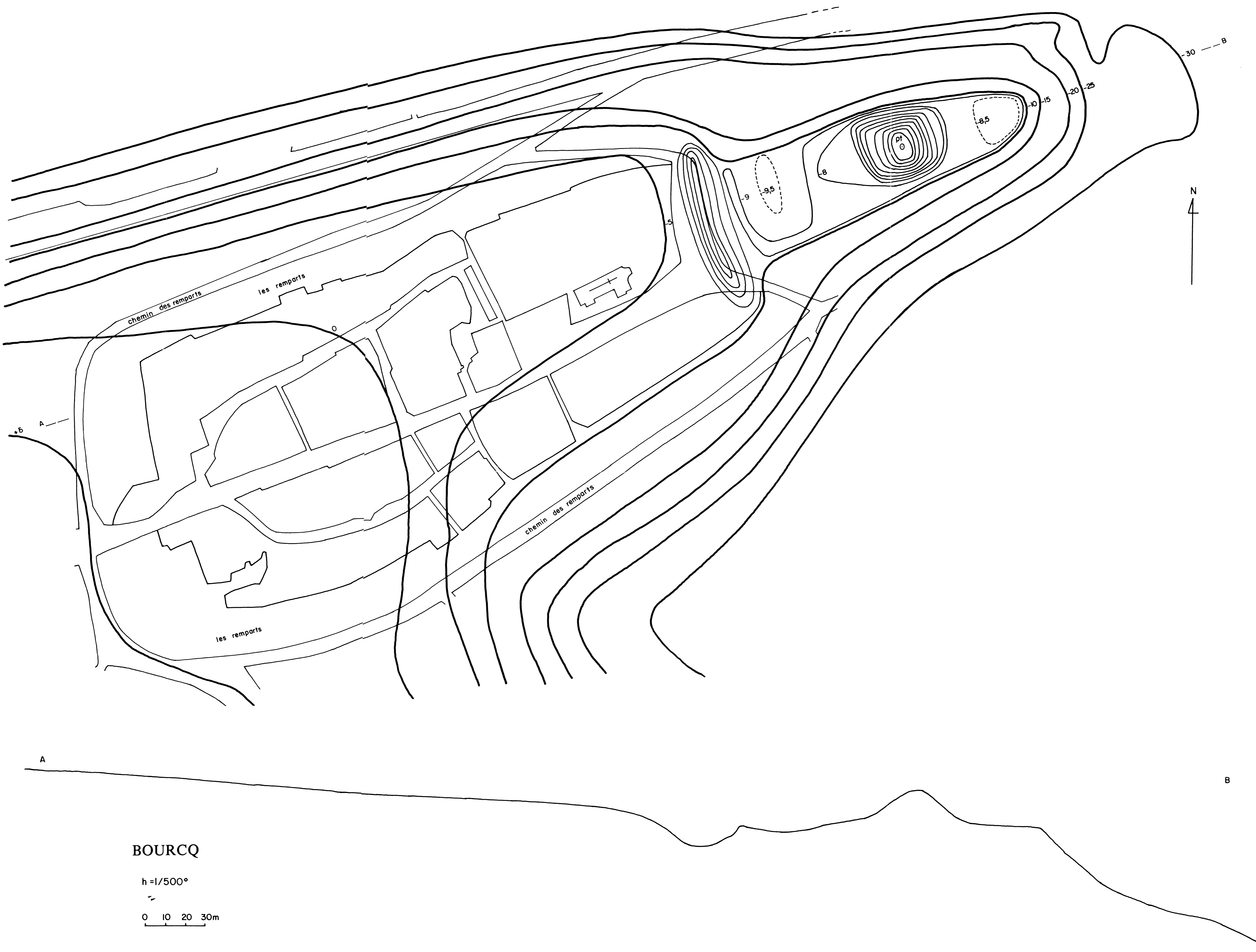
VESTIGES

En dehors du village, à 250 m. au nord-nord-ouest de l'église.
Coordonnées Lambert : 745,2 - 242,5.

Une plate-forme quadrangulaire sans élévation, longue de 50 m., large de 35, entourée d'un fossé mesurant selon les endroits de 13 à 25 m. de largeur et 2 m. de profondeur.
Un pont de terre, au sud, permet d'accéder à la plate-forme, sur laquelle récemment a été construite une maison, dans l'angle nord-ouest.

DATATION

- 1346 — Mort de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, à la bataille de Crécy.
...mais li vaillans homs fu la ocis et tout chil qui avoecques le gentil roi estoient, reservé deus esquieres Lambequins dou Pé et Pierre d'Auvillers.
Froissart, **Œuvres**, ed. H. Kervyn de Lettenhove, t. 5, 1868, p. 56.
- 1454 — *...Jehan de Mailly, chevalier seigneur d'Auviller, gouverneur et baillif de la conté et pais de Porcien.*
G. Robert, **Documents**, p. 252, n° 232.
- 1732 - 13 août. — Hommage d'Antoinette de Mesmes, épouse séparée de Louis de Gelas, marquis d'Ambres, au chapitre de Reims pour :
...Le château dudit Auvillers où anciennement il y avoit quatre tours aux quatre extrémités, à present en partie ruiné par vetusté et actuellement composé d'un corps de logis, pavillon sur la porte cochère, écurie, colombier, grange, et bergerie, le tout enfermé de fossés.
Arch. dép. Marne (Reims), G 1162, n° 5.
- 1770 — Détail de la terre et seigneurie d'Auvillers-les-Forges à vendre par licitation au Châtelet de Paris.
*...Le château ou anciennement il y avoit quatre tours aux quatre extrémités, consiste actuellement en un pavillon sur la porte cochère composé de quatre petites places et deux greniers en dessus. Le corps de logis consiste en une cuisine, deux chambres, un cabinet, un fournil, une autre place qu'on appelle la tour et un grenier au dessus desdites places. Ces bâtiments sont ceux que le fermier occupoit, n'y en ayant pas d'autres, mais si on vouloit faire bâtir, on pourroit élever sur le bâtiment ci-dessus un étage qui procureroit un logement commode et agréable pour le seigneur : on trouveroit par la démolition des tours plus de matériaux qu'il n'en faut et cette bâtisse a été estimée ne devoir monter qu'entre 2 à 3.000 livres.
Il y a un jardin, une cour entourée d'une grange, deux écuries, deux bergeries, une laiterie, un colombier et un puits au milieu de ladite cour, le tout enfermé de fossés et une chaussée qui sert de pont pour l'entrée. Il n'y a point de chapelle, mais le château n'est éloigné de l'église que de 150 pas. Il y a une avenue qui y conduit. Le seigneur a droit de banc dans l'église et le banc lui appartient ainsi que les droits honorifiques.*
Arch. dép. Marne (Reims), G 1162, n° 9.



BOURCQ

h = 1/500°

0 10 20 30m

BOURCQ

Ardennes, Vouziers, diocèse de Reims, doyenné d'Attigny

I.G.N. 1/25.000, Attigny 7-8.

Eglise dédiée à saint Nicolas. Le chapitre de Saint-Symphorien de Reims présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 42 B (avant 1312).

VESTIGES

A l'extrémité du village, à 125 m au nord-est de l'église.

Coordonnées Lambert : 766,8 - 189,9.

Sur un éperon bien individualisé aux pentes très raides, dominant la vallée de l'Aisne d'une quarantaine de mètres, un dispositif fortifié comportant :

1) un village traversé dans toute sa longueur par une rue qui conduit à l'église et au château.

2) un fossé dissymétrique évasé qui coupe l'éperon et dont le fond est situé à 5 m. en contrebas de l'escarpe orientale.

3) une plate-forme effilée, longue de 150 m., large à l'entrée de 50 m., à la pointe de 25, portant aux deux-tiers de sa longueur vers l'est une motte décentrée vers le nord, haute de 7 à 8 m., large à la base de 40/50 m. et au sommet de 10/15 m.

Entre la motte et le fossé, la plate-forme présente une légère concavité due à l'existence, à l'ouest et au sud, d'un faible talus bordier.

DATATION

1096 (avant) — Baudoin, fils du comte Hugues de Rethel, est seigneur de Bourcq (cf. Généalogie : Baudoin de Bourcq, roi de Jérusalem).

1120 (vers) — Donation de Leudon d'Omont à Saint-Denis de Reims.
...presentibus de militibus... Rainaldo castellano de Barcho.

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 8, n° 4.

1191 (vers) — Constitution du douaire de Félicité de Beaufort, épouse d'Hugues, fils du comte Manassès de Rethel.
...ego Manasses, comes de Rethet, dedi... in dotem Felicitati... pro filio meo... Burcum castellum meum com (sic) appenditiis.

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 27, n° 12.

1245 - septembre. — Aveu de Jean, comte de Rethel, à Thibaud IV, comte de Champagne.
...et si an teign Bourc, le chastel et les fiez.

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 161, n° 100.

A. Teulet, **Layettes**, t. 2, p. 586, n° 3385.

1247 - décembre — Charte donnée aux bourgeois de Bourcq par Jean, comte de Rethel.
...et est assavoir que se je voel fremer le bourc de Bourc, je sui tenus a paier pour cele fermetet la moitié et li bourgeois l'autre moitié, ne ne mettront plus pour celle fermeté chascun que tant seulement quarante livres de parisis. (p. 182).

...S'aucuns el chastel deseure fiert aucun homme et li face sang d'armes molues... (p. 183)

...après sachon que se je voel faire hale en la ville, je le porroy faire ou je vorroy que mieus sera a moi et a la ville... et se je voel faire hale ou chastel deseure, et elle soit faite... (p. 186).

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 182, n° 111.

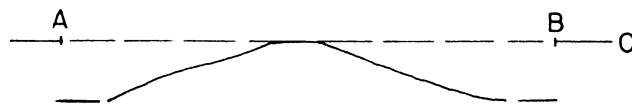
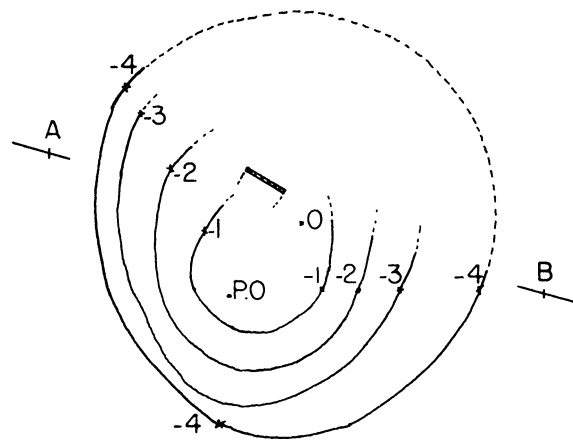
1249-52 — Rôles des fiefs de Thibaud IV le Chansonnier, comte de Champagne.
Comes regitertansis tenet... Item castrum de Bourc cum feodis...

A. Longnon, **Rôles**, 1336.

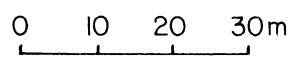
1251 - 26 octobre. — Gaucher, comte de Rethel, assigne à son frère Manassès,
...les chastiaus de Bourc, de Saint Elyer et de Biaufort et toutes les chasteleries et les appendices.

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 199, n° 122.

- 1256 - 5 avril. — Accord de Marguerite, comtesse de Champagne, à un échange conclu entre le comte de Rethel Gaucher, et Manassès de Bourcq son frère.
...le chastel de Bourc et les hommaiges de la chatelerie et l'asise que li bourgeois de Bourc doivent et tout ce que il avoit an la foire de Bourc et an la viconté de Bourc... en tele meniere que noz genz pourront receter, se mestiers lor estoit, ou chastel de Bourc.
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 270, n° 164.
- 1256-1270 — Livre des hommages dûs à Thibaud V, comte de Champagne.
Ycelui Manessier, conte, estoit avant et est maintenant liges des seigneurs de Champaingne... Item de Bourc avec la chastelerie et appendances et appartenances du chastel et de la chastelerie.
 A. Longnon, **Feoda**, 6432.
- 1322 - 2 décembre. — Aveu de Jean de Montgon à Jeanne, comtesse de Rethel.
...et de ce doi je la warde en chatel de Bourc par quarante jours.
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 629, n° 379.
- 1347 - 29 septembre. — Aveu de Guyot Henriart à Louis II, comte de Rethel.
...Prumier une maison assise en chastel de Bourg.
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 2, p. 86, n° 556.
- 1359-1360 — Les Anglais à Bourcq durant le siège de Reims.
Cum itaque sicut accepimus Domus Dei ville de Burgo, remensis diocesis,... in qua pauperes Christi et infirmi recipi... consueverant, cum suis domibus et quadam capella in honorem et sub vocabulo beati Nichasii fundata eidem Domui contigua... ignis incendio combusta et funditus destructa ac etiam dicta villa propter guerrarum et mortalitatis pestes que in illis partibus ingruerunt, pro majori parte etiam destructa et habitatoribus depopulata existant, adeo quod nonnulli habitatores dicte ville, qui in divitiis habundare consueverant, domos in quibus decenter habitare possent et alia eorum vite necessaria non habentes in hieme proxime preterita pre nimio frigore in eorum pedibus tantam sunt passi lesionem et debilitatem quod ad ambulandum absque baculis inhabiles sunt effecti, ipsique propter destructionem Domus Dei supradicte non habeant ubi valeant commorari...
 Reg. Vat. Urb. V, n° 251, fol. 248^b (19 avril 1364),
 d'après H. Denifle, **La désolation des églises**, t. 1, 1^{re} partie, 1889, p. 343, n° 4.
- 1360 - 24 octobre. — Ordre donné par Edouard III d'évacuer les châteaux occupés par les Anglais.
...Les avons assignez et chescun d'eulx especialement deputez d'aller parsonellement ou par autres ou l'un d'eux a ce deputez du chastiel a chastiel ou autres forteresses... c'est assavoir... en Champaigne... Bourt en Champaigne.
 Th. Rymer, **Foedera**, t. 3, 2^e partie, 1740, p. 33.
- 1364 - 27 mars. — Mandement du comte Louis II de Rethel relatif à la garde de ses châteaux.
Comme en nos chasteaulx de Rethel, d'Omont, de Maisieres et de Bourg...
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 2, p. 165, n° 610.
- 1369 - 18 août. — Aveu de Jean de Cuise à Louis II, comte de Rethel.
...des fieds dou chastel de Bourg en Champaigne, de la conteit de Rethest.
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 2, p. 191, n° 624.
- 1379 - 13 février. — Aveu de Béatrice de Châteauvillain au comte de Flandre et de Rethel.
...à cause de son chastel de Bourg...
 Arch. Nat., P 183², n° 28.
- 1436 — Comment Artus, comte de Richemont, connétable de France, fit guerre au damoiseau de Commercy.
...Si avoit ce temps pendant le dessusdit connetable mis en l'obeissance du roi Charles Nanteuil en la montagne de Reims, Ham en Champagne, Bourg et aucunes autres forteresses de sa venue.
 E. de Monstrelet, **Chronique**, ed. J.A. Buchon, t. 6, 1826, p. 269.
- 1451 - 29 mai. — Aveu d'Eustache d'Inchy au comte de Rethel.
...a cause de son chastel et chastelerie de Bourg...
 L.H. Labande, **Trésor**, t. 3, p. 323, n° 1136.
- 1596 — Henriette de Clèves, comtesse de Rethel, fait don au sieur de Richecourt, gouverneur de Mézières, des pierres provenant de la démolition du château de Bourcq.
 Arch. dép. Marne, E 26.



$h = 1/500'$



$E = 1/1000'$

CHANTEREINE

CHANTEREINE

Ardennes, Mézières, Signy-l'Abbaye, commune de Thin-le-Moûtier, diocèse de Reims, doyenné de Launois.

I.G.N. 1/25.000, Renwez 7-8.

Eglise dédiée à saint Quentin. L'abbé de Mouzon présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 20 A (avant 1312).

Petite abbaye fondée au X^e siècle, rattachée avant 940 à Saint-Remi de Reims puis en 971 à Mouzon.

VESTIGES

En dehors du village de Thin, à 1.550 m. au nord-nord-est de l'église.
Coordonnées Lambert : 756,9 - 228,1.

Au milieu d'un marais (2.000 m. x 370 m.) que traverse le Thin, sur la rive droite de ce ruisseau et non loin de sa confluence avec le Pierry, une motte circulaire mesurant une cinquantaine de mètres à la base, une douzaine au sommet et quatre mètres de hauteur. Elle est couverte de broussailles. Les fondations d'un bâtiment quadrangulaire sont visibles au sommet ; dégagées sur un côté (5,70 m.), elles présentent une ou deux assises de gros blocs dont les dimensions atteignent 0,85 x 0,75 x 0,50 m. à l'angle nord-est, 0,50 x 0,70 à l'angle nord-ouest et 0,75 x 0,65 ou 0,90 x 0,40 ailleurs.

La photographie aérienne révèle la trace d'un fossé creusé probablement autour d'un îlot naturel portant la motte.

Au sud, du côté du chemin Pierry, les arbres ont envahi le marais. Il se peut qu'une légère remontée du niveau de l'eau ait noyé une zone jadis occupée par les dépendances du château. Cependant aucun vestige de basse-cour n'a pu être repéré.

DATATION

971 - (avant). — Le chevalier Airan (*miles*) se recommande par les mains et jure fidélité à *Warzesimus, vir bellicosus*, frère du comte Goéran :

...Frater enim erat comitis Goeranni, qui castellum sui domini tenebat, quod Cantaranna nomen habebat.

Historia monasterii mosomensis, M.G.H., SS. XIV, p. 604, c. 6 (vers 1040).

971 - (avant). — La garnison de Chantereine trouble le recueillement des moines de Thin-le-Moûtier :

...Sed circummantentium inquietudine satellitum ex castello proxime imminente, quod ob palustre coenum, in cujus medio residet, Cantarana dicitur, frequentius urgetur.

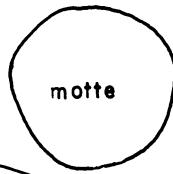
ibid., p. 611, c. 2.

N



sous le
chemin Pierry

Thin →

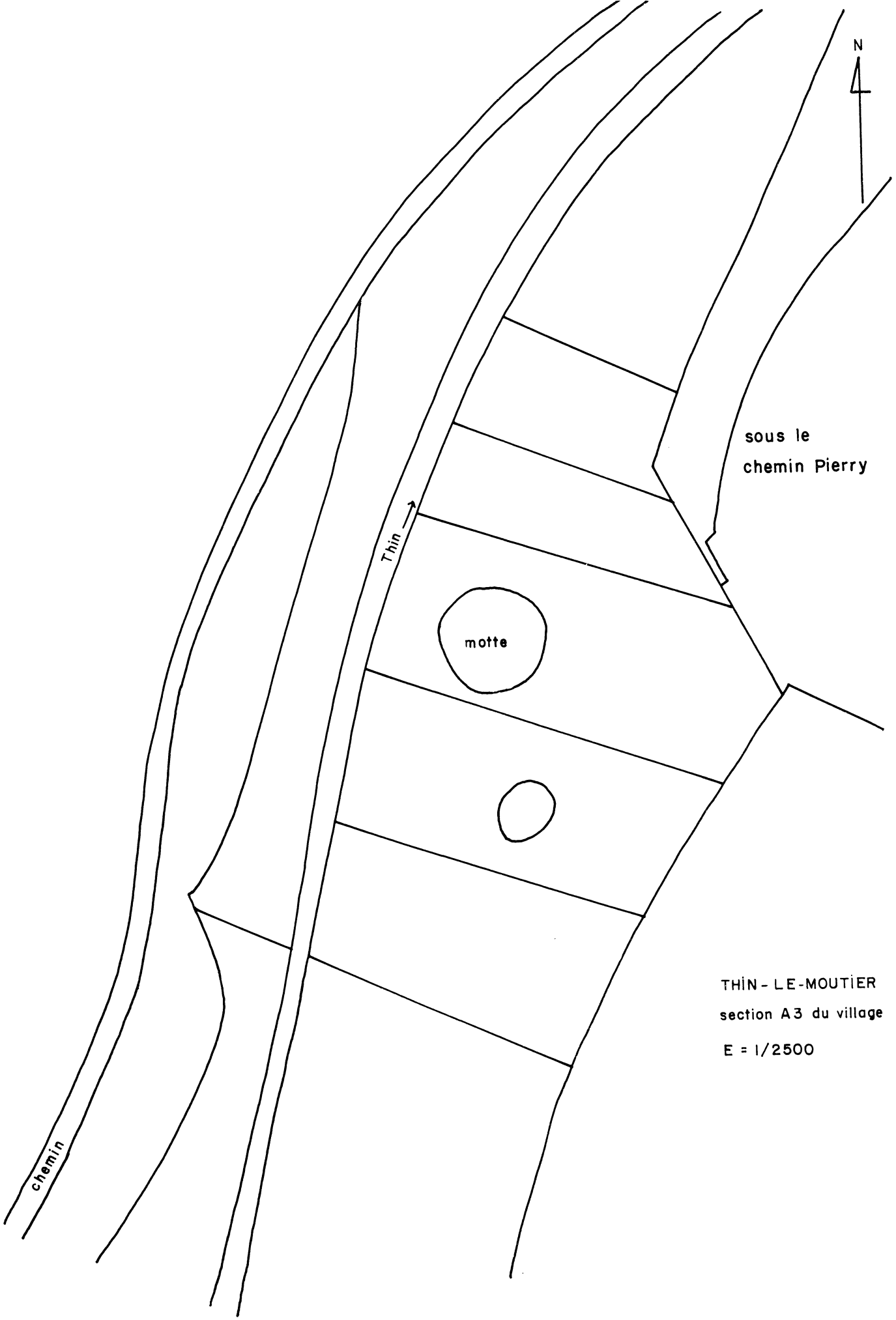


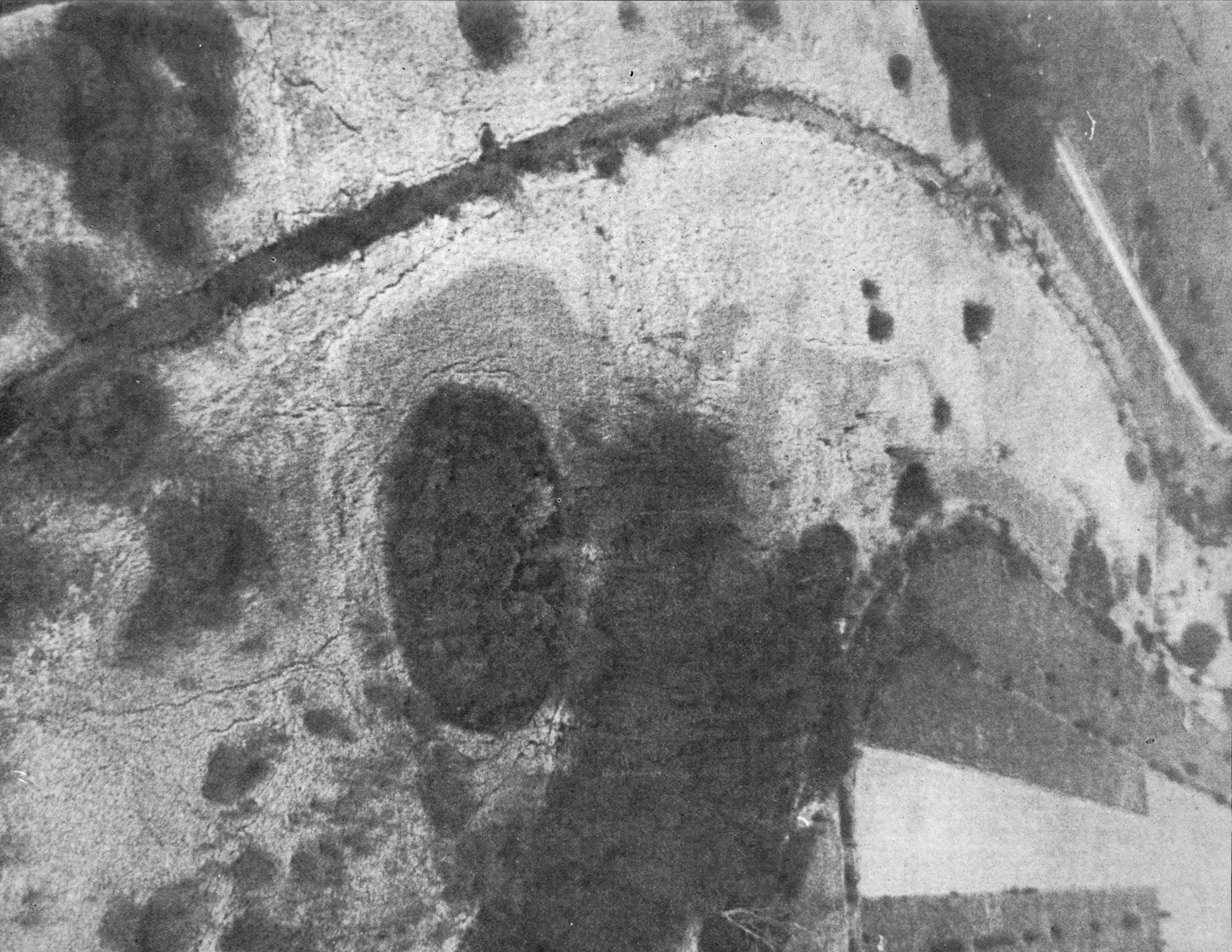
motte

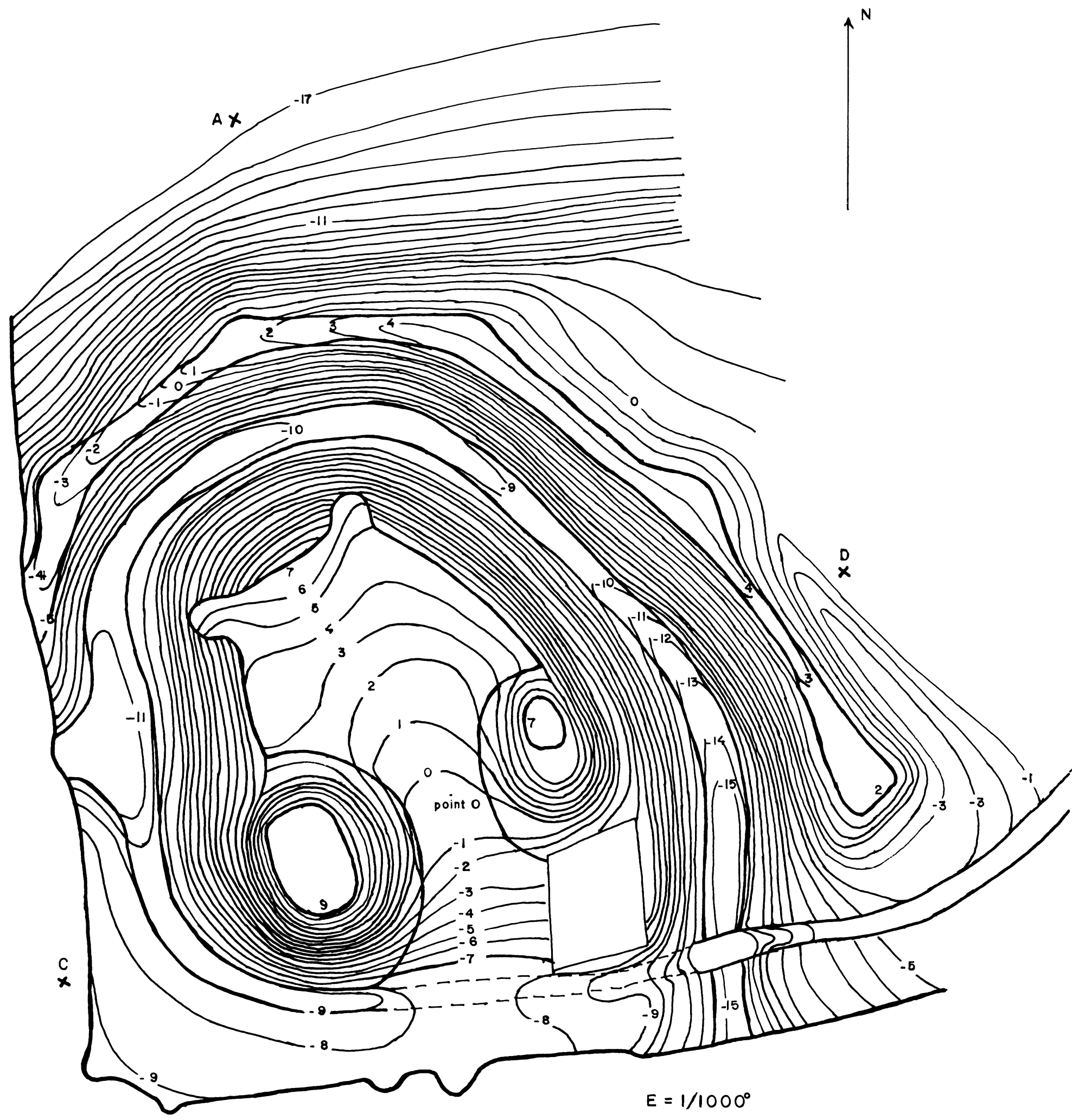


THIN - LE-MOUTIER
section A3 du village
E = 1/2500

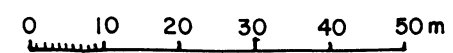
chemin



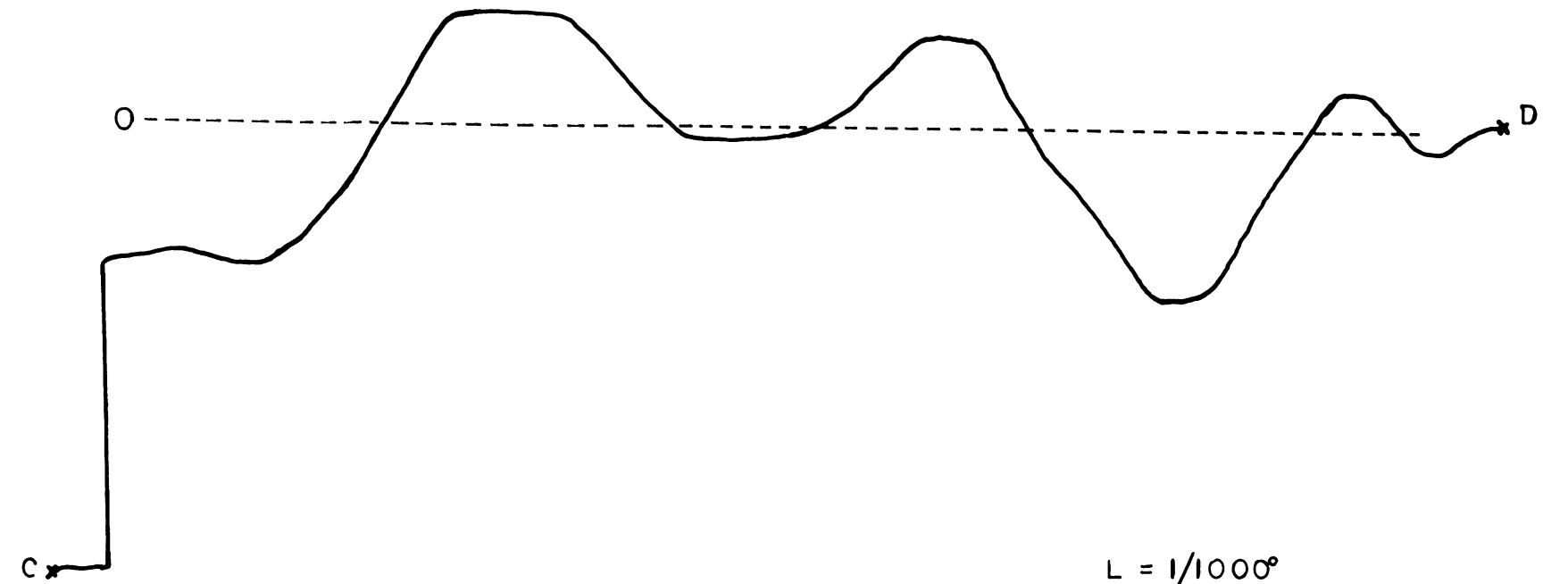
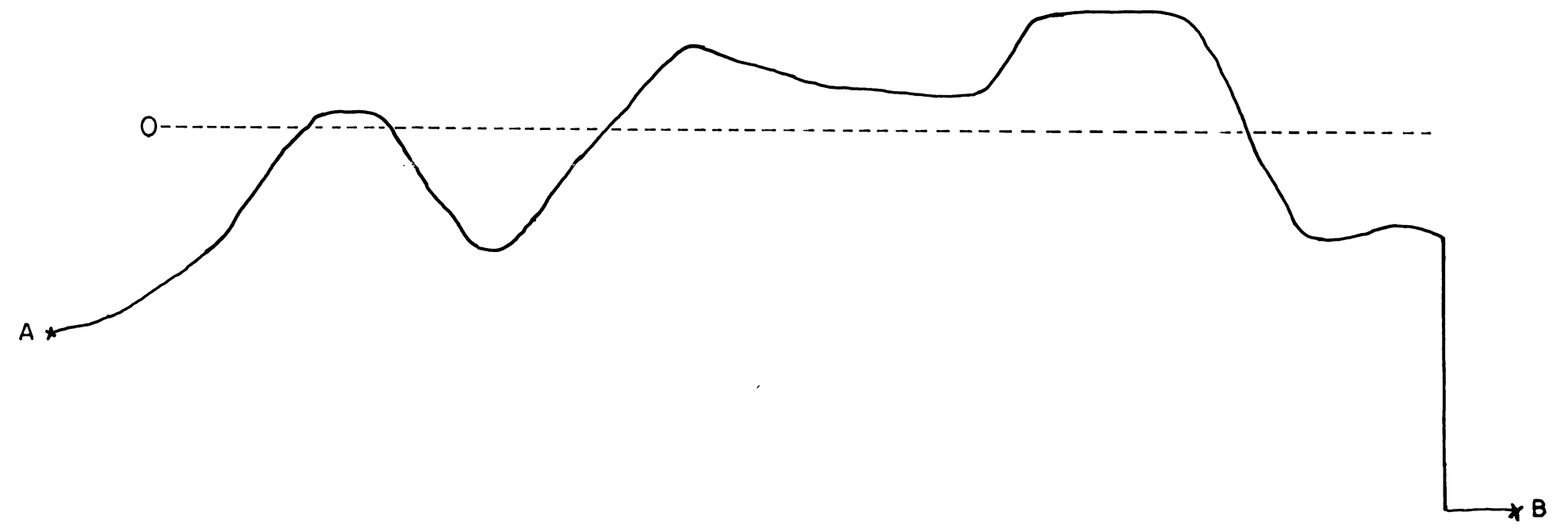




E = 1/1000°



CHATEAU-PORCIEN



L = 1/1000°
H = 1/500°

CHATEAU-PORCIEN

Ardennes, Rethel, chef-lieu de canton, diocèse de Reims, doyenné de Justine.

I.G.N. 1/25.000. Château-Porcien 7-8.

Eglise dédiée à Notre-Dame. L'abbé de Saint-Nicaise de Reims présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 26 C (avant 1312).

1087, Roger, comte de Porcien, fonde pour Saint-Hubert en Ardenne le prieuré de Saint-Thibaud à Château-Porcien.

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 735, n° 469.

1143, Henri de Grandpré, sire de Château-Porcien, et Clarembaud de Rozoy, sire de Chaumont-Porcien, donnent à Saint-Nicaise l'église de Notre-Dame de Château-Porcien pour y établir un prieuré.

G. Marlot, **Metropolis**, t. 2, p. 337.

L'église Notre-Dame était située dans le château. Détruite au XV^e siècle, elle fut remplacée par une simple chapelle (cf. Tradition écrite [f]) tandis que le siège de la paroisse était transféré à Saint-Thibaud, dans le faubourg de Morteau.

Chef-lieu du **pagus portiensis** puis du comté dont les détenteurs sont connus dès la fin du X^e siècle (cf. Généalogie de Rethel), Château-Porcien était relié à Reims par une voie romaine qui traversait l'Aisne au pied du château.

VESTIGES

Au-dessus du village, à 350 m. au nord de l'église Saint-Thibaud.

Coordonnées Lambert : 738,1 - 205,2.

Sur un éperon rocheux très ouvert, incliné de 9 m. vers le S.O. et limité :

— au sud et à l'ouest par des falaises verticales atteignant 23 m. au-dessus de la vallée de l'Aisne

— au nord par un dénivelé plus mou de 20 m.

Un important dispositif fortifié comprenant :

a) un fossé creusé probablement en partie dans un ravin naturel, large au fond de 8/10 m., au bord de 40/45 m., profond de 15, barrant l'éperon au nord et à l'est et se prolongeant à l'ouest en retrait de la falaise.

b) une grosse motte circulaire, implantée non loin de l'extrémité de l'éperon, mesurant 60/65 m. de diamètre à la base et 19/26 m. au sommet. Extérieurement, elle est haute de 18 m., vers l'intérieur de 9.

c) une cour entre motte et fossé, inclinée du nord vers le sud de 7 m., flanquée au nord et au nord-ouest de deux tours, dont celle du N.O. conserve encore un rez-de-chaussée voûté. Le rempart écroulé donne à cette cour un profil d'amphithéâtre. Une légère éminence indique l'emplacement de la chapelle.

d) un monticule ovale, haut de 7/8 m., mesurant 33/38 m. à la base et 9/12 m. au sommet, paraissant résulter de l'écroulement d'une grosse tour. Une maison moderne y est accolée.

La falaise et l'épaulement de terre extérieur au fossé sont festonnés de renflements semi-circulaires qui pourraient correspondre à des tours ou à des contreforts. D'après la tradition, un pont franchissait le fossé au sud-est, près du bord de la falaise. La porte du château se serait trouvée au sud, non loin de la motte.

DATATION

1087 — Fondation du prieuré de Saint-Thibaud de Château-Porcien par Roger, comte de Porcien.

...quod ego Rogerus, comes porcensis territorii, ...fui inspiratus ut in suburbio urbis Castris Porcensis, ecclesiam Deo edificarem sub invocatione sancti confessoris Theobaldi.

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 735, n° 469.

1135-1162 — Donation à l'abbaye de Signy par Albert, comte de Chiny :

...terram nostram de Sancto Neemio que sita est ante castellum portuense.

G. Robert, **Documents**, p. 332, n° 240.

- 1220 - juillet. — Henri, comte de Grandpré, reconnaît tenir du comte de Champagne la forteresse de Château-Porcien pour le temps qu'il plaira à ce dernier.
Ego Henricus, comes Grandis Prati, notum facio... quod dominus meus (Theobaldus) comes Campanie, tradidit michi Castrum Portuense, forteresciam scilicet et proventus cum omnibus pertinentiis ejusdem castrum... ad tenendum... quamdiu ipsi placebit. Ego siquidem teneor ipsi reddere et castrum et forteresciam... quotienscumque fuero requisitus.
 G. Robert, **Documents**, p. 31, n° 50.
- 1223 — Le comte de Champagne Thibaud déclare qu'Erard d'Aulnay a reconnu devoir aider Henri de Grandpré de la forteresse de Château-Porcien.
...quod... Erardus de Alneto... recognovit quod ipse... juvaret... comitem Grandis Prati contra omnes... praeterquam contra me... de Castro Portuense, videlicet fortericia et gentibus quamdiu illud tenebit... et si forte contingeret quod... Erardus veniret ad homagium comitis registetensis..., Castrum vero Portuense dictus Erardus poneret in manu alicujus qui esset homo ligius comitis Grandis Prati... qui de castro illo ipsum juvaret...
 L. Chantereau-Le Fèvre, **Traité des fiefs**, p. 146.
- 1222-1243 — Rôle des fiefs du comté de Champagne.
Radulphus, dominus Castri Portuensis, fecit homagium ligium de castro et fortericia portuensi et de pertinentiis ad idem castrum.
 A. Longnon, **Feoda**, 4091.
- 1249 - 7 janvier. — Le pape Innocent IV confirme les biens et libertés de Saint-Nicaise de Reims.
...Prioratum ecclesie sancte Marie quem habetis in Castro Portuensi cum omnibus pertinentiis suis. Jus patronatus in ecclesia sancte Marie castrum ejusdem.
 J. Cossé, **Cartulaire de Saint-Nicaise**, n° 154-155 (B.M. Reims, 1843, fol. 58-60).
- 1303 - 21 octobre. — En échange de Châtillon-sur-Marne, Philippe le Bel investit Gaucher de Châtillon, connétable de France, du comté de Porcien.
...Nos vero eidem Galchero tradimus et assignari fecimus pro excambio praedictorum totam illam terram quam tenebamus apud Castrum in Porciano cum omni jurisdictione alta et bassa et cum omnibus feodis, retrofeodis, jurisdictionibus, deveriis et redibentiis quibuscumque et eundem ad homagium recepimus nostrum pro praedictis et etiam pro fortalicio loci praedicti et pro aliis redditibus, bonis et proventus, feodis, retrofeodis quae ibidem quondam tenebat a nobis Jacobus de Montchawlon, miles, quondam dominus dicti fortalitii. Quod fortalitium cum omnibus aliis quae ibidem habebat seu quocumque modo habere poterat, idem Jacobus praedicto Galchero dicitur vendidisse. Et praedicta omnia eidem Galchero et successoribus suis seu causam ab eo habentibus tradimus et concedimus tenenda a nobis et successoribus nostris dominis Campaniae ad homagium ligium in comitatum et baroniam...
 A. Duchesne, **Histoire ...Chastillon**, pr, p. 201.
- 1318 - septembre. — Fondation par Gaucher de Châtillon, comte de Porcien et connétable de France, d'une chapellenie en l'église Notre-Dame dans son château de Château-Porcien.
...fundamus unam capellaniam perpetuam in ecclesia beate Marie nostri castrum portuensis, in solio dicte ecclesie ad quod itur et habetur accessus per scalam seu gradus quibus ascenditur ad cameram nostram dicti castrum per prostrubulum et pontem ligneum ante dictam cameram eidem ecclesie conjunctos, officendam... a religiosus viris priore et monachis prioratus beate Marie dicti nostri castrum portuensis... Cui capellanie et dictis eam deservientibus donamus et assignamus imperpetuum ortum seu jardinum situm in nostro dicto castro, nominatum le Baille, inter prioratum predictum ex una parte et portam nostri castrum ex altera ac inter muros dicti castrum et viam qua itur a dicta porta ad dictum prioratum... Quam capellaniam cum ejus dote predicta in honore Dei, beate Virginis matris ejus, omnium sanctorum et specialiter beati Georgii dedicamus... volentes quod idem prior... dicte capellanie deserviat... ter in septimana integra missam ibidem celebrando ac cotidie semel in presentia dicti domini loci seu castrum predicti pro tempore ibidem existentis, dum tamen dictus dominus requiratur... proviso quod prefati prior et monachi muros fortalicie dicti nostri castrum dicto jardino contiguos, licet hiidem muri clausuram dicti jardini faciant, nullatenus retinere tenebuntur, sed nos ipsos retinebimus nostris sumptibus et expensis.
 G. Robert, **Documents**, p. 129, n° 155.
- 1369 - 17 juillet. — Aveu de Jean de Beaufort, chevalier, au comte de Porcien.
...a cause de son chastel de Chastel en Porciens.
 G. Robert, **Documents**, p. 169, n° 191.
- 1376 - 20 janvier. — Vente par Jean 1^{er} de Châtillon, comte de Porcien, d'une grange et place moyennant soixante dix francs.
...a nous... paiés et delivrez, eus tourneis et convertis en nostre tres grant profit, c'est assavoir en la refection de la forteresse de nostre chastel de Chastel en Porcien.
 G. Robert, **Documents**, p. 179, n° 197.

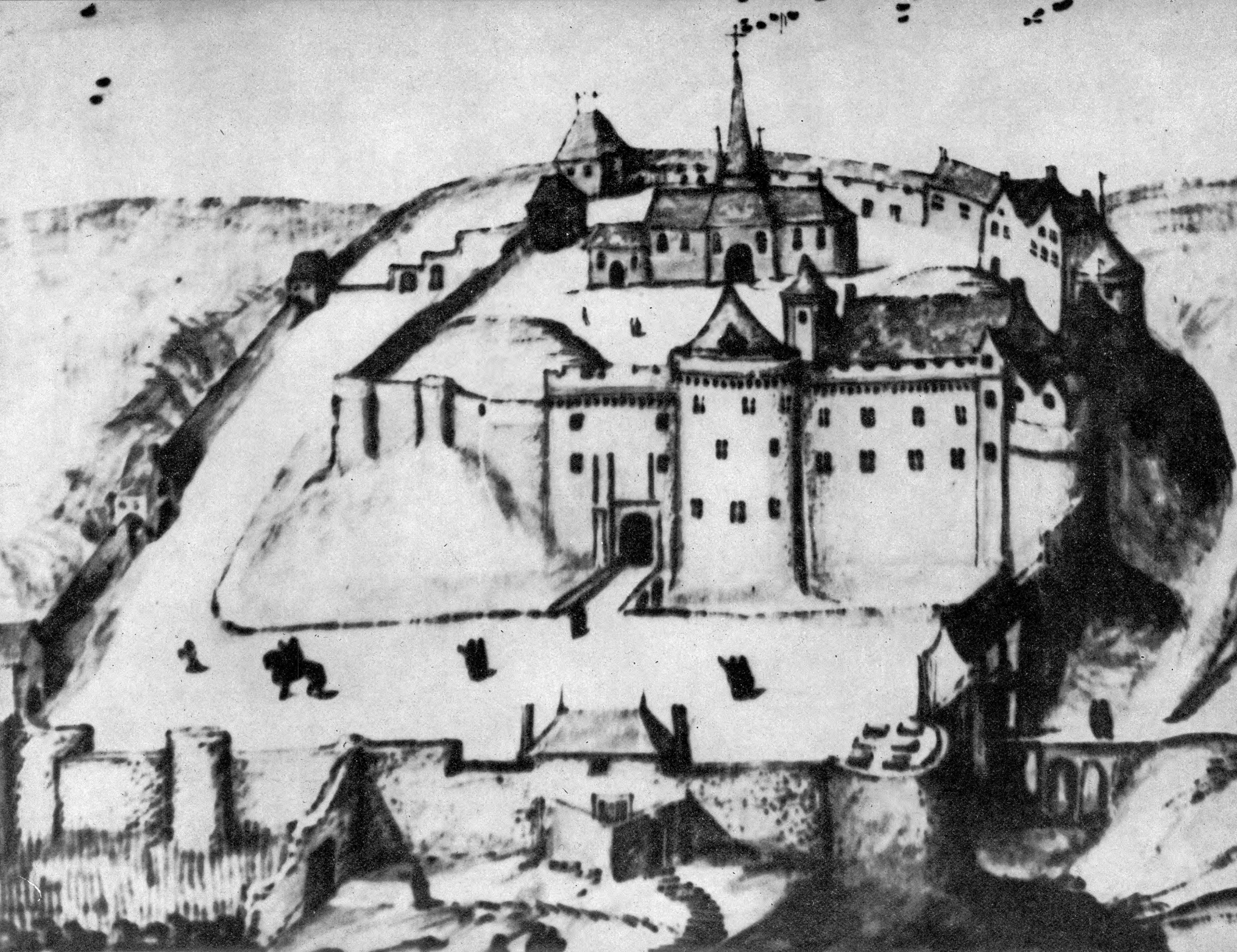
- 1400 - 31 octobre. — Prise de possession du comté de Porcien par le commissaire du duc d'Orléans.
...tous estans ou chastel et forteresse de la ville de Chastel en Porcien... ledit de Chastillon, seigneur du Thour, bailla et delivra audit commissaire... les clefs de la forteresse et des prisons dudit chastel et les seaulx du tabellionnage de ladite conté de Porcien.
 G. Robert, **Documents**, p. 208, n° 222.
- 1400 - 31 octobre. — Enquête sur les revenus du comté de Porcien par Jean d'Ay, commissaire du duc d'Orléans.
*...Premierement je prins et acceptay pour et ou nom de mon dit seigneur la possession et saisine de la ville, chastel et conté de Porcien... Item fis paindre les armes de mon dit seigneur en trois grands escus de bois... et les ay fait mettre et asseoir a troiz portes, c'est assavoir l'un au-dessus de la porte du chastel, l'autre a la porte par ou le cherroy entre en la basse court, c'est assavoir emprés les prisons et l'autre a une des portes de la ville appelée la Barre...
 Au capitaine du chastel pour ses gaiges. Au temps du conte n'y avoit point de capitaine...*
 G. Robert, **Documents**, p. 210 et 226, n° 223.
- 1459 — Dénombrement du comté de Porcien au roi par Antoine de Croy.
Item le donjon, le chastel et forteresse de Chastel en Porcien, les murs, les fossés avecques tout l'encloz et pourprins ainsi que tout l'encloz des fossés et des falizes se contiennent et comportent. Item toute la justice et seigneurie haulte, moyenne et basse de la ville, ban et terroir dudit Chastel..., laquelle ville de Chastel en Porcien souloit estre toute cloze et fermee tant de murs, fossés, que de la riviere d'Aine et les entrees en icelle par quatre portes a tours, retteaux et pons levys, dont les deux sont en nature de portes et les autres avec la pluspart des murs sont et ont esté ruynees par les guerres. (p. 257).
Item tient encores de moy en fief, foy et hommage et ressort comme dessus Colart Bastart de Villers, a cause de damoiselle Marie de Sorbon, sa femme, ...une place ou mesure seant en la basse court de Chastel en Porcien, roiant a la place du curé. (p. 312).
Item a ou doit avoir ledit Colart, a la cause que dessus, une place ou mesure dedans la basse court de mon dit chastel de Chastel en Porcien et a ses causes icelluy seigneur Colart Bastart doit estage et garde a mon dit chastel sur l'espace de six semaines toutes fois qu'il est besoing et requis en est. (p. 313).
 G. Robert, **Documents**, p. 257, n° 236.
- 1464 - 18 décembre. — Vérification de l'aveu et dénombrement d'Antoine de Croy.
Premierement touchant l'article commençant : Item le donjon, le chastel et forteresse... disent que audit chastel y a eu ung priouré de moynes noirs fondé de Nostre Dame, membre deppendant de Saint Nicaise de Reims, lequel priouré nagues de l'autorité du pape et de monseigneur l'archeveque de Reims et du consentement dudit abbé de Saint Nicaise a esté translaté ensamble la cure de ladite ville qui estoit en l'eglise dudit priouré, en l'eglise et priouré de Saint Thibaut qui est en ladite ville enbas, membre deppendant de l'eglise et monastere de Saint Hubert d'Ardenne, et sont les deux priourez unies soubz le tiltre dudit Saint Thibault et n'est ladite eglise... que une chapelle de devocion.
 Arch. Nat., P 184¹, n° 67.
- 1480 - 14 avril. — Mandement du bailli de Vitry à propos des travaux de fortification à Rethel.
...en faisant tenir quittes lesdis habitans de plus contribuer es reparacions qui se font es ville et chastel de Porcien.
 L.-H. Labande, **Trésor**, t. 3, p. 559, n° 1238.
- 1480 - 8 mai. — Ordre au capitaine faisant travailler aux fortifications de Château-Porcien de ne plus contraindre les habitants du comté de Rethel aux corvées :
Je, le lundi huitiesme jour du mois de may..., me transportez au devant du chastel et place de Chastel en Porcien...
Bernard de la Rocque, cappitaine et commis a la garde dudit chastel et place.
 L.-H. Labande, **Trésor**, t. 3, p. 560, n° 1239.

TRADITION ECRITE

Jean Taté (1670-1748), greffier de l'Hôtel de Ville de Château-Porcien, a rédigé une chronique (jusqu'en 1741), une généalogie des comtes et princes de Porcien ainsi qu'une liste des gouverneurs de la ville et du château de Château-Porcien, dont proviennent les renseignements suivants : (Edition H. Jadart, **Revue de Champagne et de Brie**, 1888, p. 321, 421.

1889, p. 37, 105, 192, 364, 417, 528, 670 (annexe), 903.

1890, p. 81).



- a) Gaucher de Chastillon ayant eu le château de Porcien (en 1303) l'a fait restaurer et suivant mon sentiment a fait faire une tour de conséquence au pied de son donjon à la cour haute du château, au dessus de la porte à la Barre, à laquelle (tour) il a fait mettre ses armes qui sont, comme dit est, une merlette. Le peuple grossier, qui ne nomme jamais les choses par leur nom propre, au lieu d'appeler la tour de la merlette pour la distinguer des autres, l'a nommée tour de Merlusine. qui est une diminutive de merlette, dont le conte est trop puéril pour que je le rapporte icy. Néanmoins cette tour a toujours porté ce nom jusqu'à présent, quoique la tour qui est à présent, ayant été bastie par la maison de Croy sans aucunes armes, sinon une figure de tête de marbre, qui est dans le milieu de la tour et que le vulgaire appelle la tête de Merlusine. Je crois qu'elle n'a été mise en cet endroit que pour marquer l'heure de midy parce que le soleil pendant toute l'année commençant à luire sur cette tête, il est juste à l'heure de midy. Dans la distinction des quatre tours de la cour haute du château, cette tour de la Merlusine se nomme tour de la Picardie, celle au-dessus tour de Flandre, l'autre tour Molart, du nom du gouverneur qui est pour lors (1550) et celle du costé de la porte des champs se nomme tour de Lorraine (**Généalogie**, 1889, p. 675).
- b) On tient que Gaucher de Chastillon, connestable de France ou son fils, avoit fait bastir ou réparer le château de Portien qui a été entièrement ruiné depuis par les guerres de l'Anglois et on ne voit à présent aucun vestige de cet ancien château que deux tourelles et quelques peu de murailles fort caduc qui sont sur le donjon faisant face à la ville. Tout le reste a été entièrement restauré par la maison de Croy (**Généalogie**, 1889, p. 675).
- c) Antoine 1^{er} de Croy, premier chambellan du duc de Bourgogne, seigneur de Renty et d'Arscot (comte de Porcien par achat en 1438), donna en 1459 au roi de France un dénombrement du comté de Portien qui indique l'état de ruine du château de ce nom, de la ville et de la contrée toute entière (**Généalogie**, 1889, p. 676).
- d) Philippe 1^{er} de Croy (fils du précédent, comte de Porcien de 1475 à 1511) ...a restauré entièrement le château de fond en comble ou du moins il en avoit projeté le dessein mais la mort l'ayant enlevé de ce monde peu après avoir commencé, son successeur l'a achevé : Henri son fils aîné (qui tint le Porcien de 1494 à 1514) a posé la première pierre de la grosse tour ou estoient les armes de la maison de Croy et estoit écrit en ladite pierre : Henry de Croy (**Généalogie**, 1889, p. 676).
- e) En 1484, le comte de Portien ayant dessein de faire restaurer son château de Portien a fait travailler à la rivière de Vaux pour la rendre navigable et pour avoir plus facilement les bois et matériaux il a fait un canal pour faire descendre ladite rivière dans le fossé de la Souvrie par derrière le grand jardin. (**Chronique**, 1888, p. 428).
- f) Philippe II de Croy (fils d'Henri, 1514-1549)... a achevé le château de Portien... Il y avait pour lors une belle chapelle dédiée à la sainte Vierge dans le château ou il s'y faisait tous les jours l'office divin par des chapelains aux gages dudit seigneur. (**Généalogie**, 1889, p. 676).
- g) Antoine II de Croy (neveu de Philippe II), premier prince de Portien (1561), habitoit le château qui estoit achevé et magnifique... (Après sa mort sans postérité), Mademoiselle sa douairière... avoit le château pour sa demeure, qu'elle fut obligée d'abandonner après les grands vents qui avoient renversé les couvertures, n'estant obligée à de grosses réparations. (**Généalogie**, 1889, p. 677).
- h) En 1580, le jour de Pâque, il fit un vent sy impétueux et sy grand qu'il faisoit trembler les plus hardis. Il renversoit maisons, arbres et presque rien ne résistoit à sa furie ; toutes les tours des portes et remparts furent presque entièrement abbatues et principalement du château ou la grosse tour qui estoit couverte d'une des plus belles flèches que l'on peut voir, estant en partie dorée, a été renversée, comme aussi les flèches des quatre tours de la cour haute dudit château, avec presque toutes les couvertures des murailles et autres bâtiments.
Et voila le commencement de la ruine de ce château qui passoit pour le plus beau château de France et qui a duré fort peu de temps... (**Chronique**, 1889, p. 41).
- i) En 1582, on a fait une barrière et retranchement hors la porte de la Barre. En 1585, on a fait bastir la muraille qui est au dessus de ladite porte de la Barre vers le château et on a été obligé de donner une reconnaissance au prince de Portien que partie de la muraille et la tour qui est au bout sur le fossé du château, est sur le terrain du seigneur. (**Chronique**, 1889, p. 43).
- k) En 1592 on travailloit fortement aux fortifications du château de Portien... Les villages du Gouvernement estoient obligés aux travaux. Le village de Herpie avoit pour sa part et estoit obligé de faire charier les terres et matteraux pour faire trois verges de longueur et une verge de hauteur du rempart de la cour haute dudit château. (**Chronique**, 1889, p. 46).

Le château de Château-Porcien en 1607

d'après Adrien de Montigny.

Album de Croy, *Cod. Vindobonensis min.* 50, t. 5.

B.N. Vienne, Autriche.

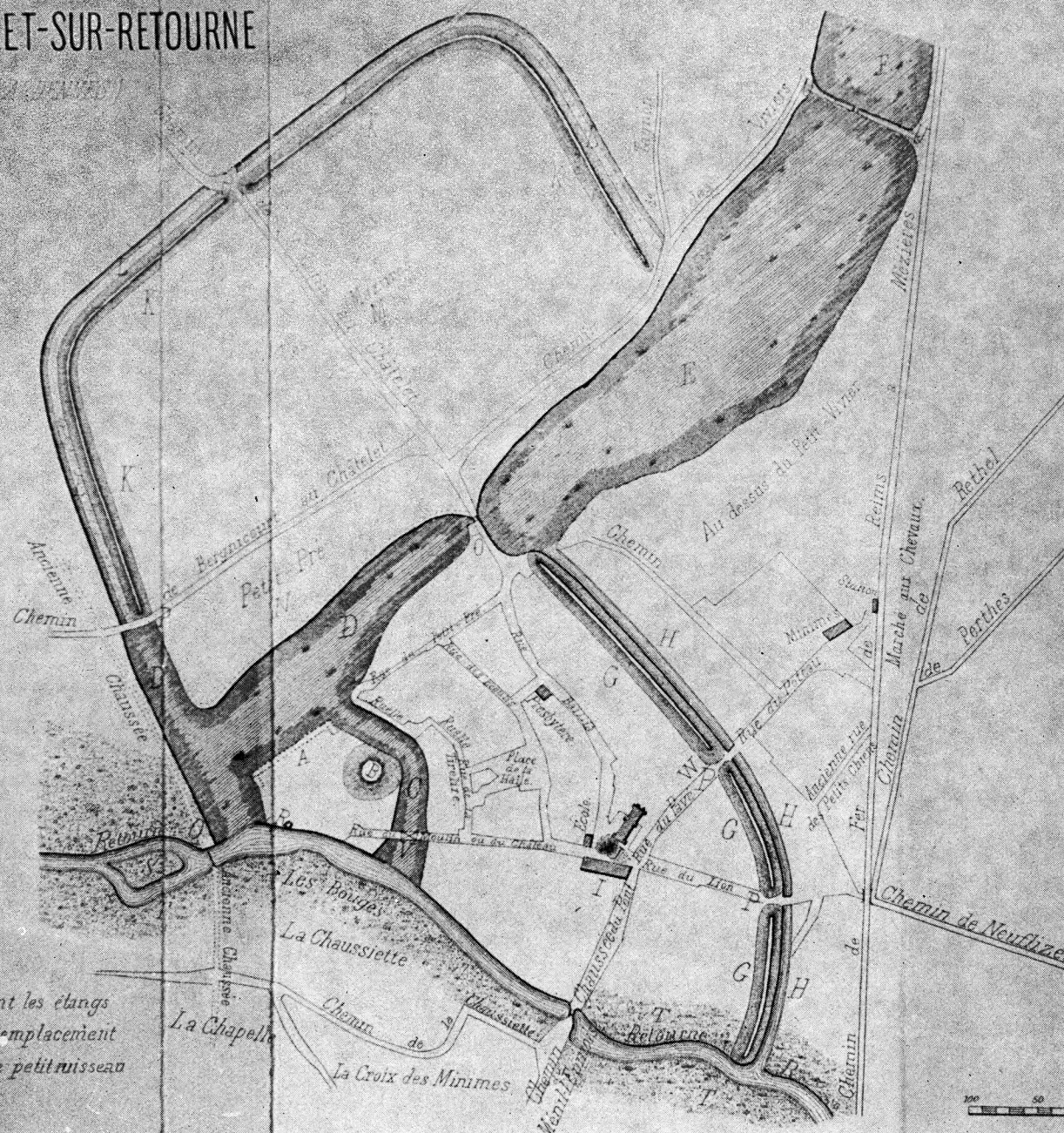
- l) En 1606, il fit un vent si grand et si impétueux le lendemain de Pâques que plusieurs bâtiments et arbres furent renversés. Les restes des couvertures des tours et bâtiments du château de Portien ont été emportés. (**Chronique**, 1889, p. 105).
- m) Le 15 mars (1617), M. de Guize assiège pour le roi la montagne du château par un endroit fort difficile. (**Chronique**, 1889, p. 111).
- n) (Après 1650) Malisolle a été établi gouverneur par Monsieur de Turenne qui avoit pris la ville et le château pour le prince de Condé. Ledit Malisolle a tyrannisé les bourgeois de Château-Portien et de deux lieues voisines de la manière la plus cruelle, les faisant travailler continuellement aux réparations des brèches du château... Il a fait abattre les arbres de la Cousture, du Bochet et même des jardins et de la campagne pour faire des pallissades et barraques au château. (**Liste des gouverneurs**, 1889, p. 682).
- p) Le cinq janvier 1653... Le sieur du Buisson commandant le château (pour le prince de Condé) voyant cette surprise (de l'armée royale qui a pénétré dans Château-Porcien), fit faire grand feu du château sur la ville... (**Chronique**, 1889, p. 366).
- q) En cette année (1702), la grosse thoure du château, là où les princes faisoient leur demeure a été fondue. C'étoit une des belles thoures de France tant par la structure, grosseur et hauteur. Il y avoit une escalier de pierre pour monter aux chambres de la ditte thoure et aux autres appartements joignant icelle où il avoit environ cinquante degrez... (**Chronique**, 1889, p. 418).
- r) Incendie du faubourg de Liesse :
En 1703, le 21 septembre... Monsieur de Mazarin... y vint en personne où il vit encore toutes ces maisons en feu, il prit compassion des pauvres incendiés... et leur abandonna tous les matériaux de la grosse thoure du château quy étoit tombée en ruine. (**Chronique**, 1889, p. 420).

BIBLIOGRAPHIE

- A. Baudon, La garde de la forteresse de Château-Porcien par les habitants d'Eclly en 1635, **Revue historique ardennaise**, 1909, p. 217-24.
- H. Jadart, Chronique de Jean Taté, greffier de l'hôtel de ville de Château-Porcien (1670-1748), **Revue de Champagne et de Brie**, 1888, 1889, 1890.
- H. Jadart, Les anciens châteaux de l'arrondissement de Rethel, **Revue historique ardennaise**, 1913, p. 197-251.
- L.-B. Lépine, **Histoire de Château-Porcien**, Vouziers, 1858.
- A. Longnon, **Etudes sur les pagi du diocèse de Reims**, 2^e partie, **Les pagi du diocèse de Reims**, Paris, 1872.
- G.-A. Martin, **Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et les environs comprenant une grande partie de la Thiérache et du Porcien**, Laon, 1863, 2 vol.

LE CHÂTELET-SUR-RETOURNE

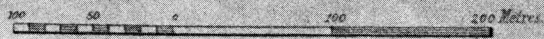
LÉGENDE



- A. Emplacement du Château
- B. Butte dite Motte du donjon
- C. Fosse de la Motte
- D. Etang de la Genue
- E. Fosse profonde
- F. Etang du Bailhâ ou petit vivier
- G. Etang de la Pontaille ou grand vivier
- H. Remparts en terre, presque entièrement détruits.
- I. Fosses du Lion, encore visibles.
- J. Ancienne maison de St Marcoult ou de la Chaussée.
- K. Eglise, devant laquelle se trouve un maïronnier gigantesque.
- L. Remparts du camp romain, dont quelques parties seulement ont été enlevées.
- M. Fosses dits de Bapaume.
- N. Emplacement du camp romain, dont la superficie, jusqu'aux étangs, est d'environ 13 hectares.
- O. Petit-Pré (Autrefois Jardin Bailhâ)
- P. Emplacement du moulin de la Pontaille ou du Pilot.
- Q. Porte.
- R. Emplacement du moulin de Bergnicourt
- S. Terrain dit entre deux eaux
- T. Prés humides où croissent quelques arbres.
- U. Barrage.
- V. Pont-levis.
- W. Potence et Tribunal.

BIBLIOTHÈQUE DE REIMS

Nota: Actuellement les étangs ne existent plus, l'emplacement est arrosé par le petit ruisseau du Pilot



LE CHATELET-SUR-RETOURNE

Ardennes, Rethel, Juniville, diocèse de Reims, chef-lieu de doyenné.

I.G.N. 1/25.000. Asfeld 3-4.

Eglise dédiée à saint Nicolas. L'abbé de Saint-Remi de Reims présente à la cure.
A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 39 B (avant 1312).

VESTIGES

A l'extrémité du village, à 200 m. à l'est de l'église.
Coordonnées Lambert 740,6 - 192,6.

Sur l'interfluve qui sépare la Retourne du Pilôt, non loin de leur confluent, une motte-barrage tronconique précédée à l'est d'un fossé large de 18 m. environ, aujourd'hui presque totalement comblé ; la dénivellation n'atteint pas 0,50 m. Des bâtiments récemment implantés, partie sur la terre ferme et partie sur le fossé, se fissurent en raison du tassement insuffisant de la terre qui remplit ce dernier.

La motte haute de 9 m. a été entamée sur son flanc sud pour la construction d'une maison. Son diamètre à la base est de 42 m., au sommet de 15 à 20 m.

Vers l'ouest s'étend la basse-cour qui domine de 3 à 4 m. le fond marécageux où serpentent les deux cours d'eau.

TRADITION ECRITE

Dans son ouvrage sur le Châtelet publié en 1874, l'abbé Portagnier signale que la motte fait encore 50 m. de hauteur bien qu'elle ait été abaissée d'une quinzaine de mètres vers 1828 pour la construction d'un moulin à vent ! Peu soucieux ou incapables comme la plupart des érudits du XIX^e siècle d'évaluations précises, il nous fournit néanmoins une description du site qui ne manque pas d'intérêt (cf. le plan) :

« Un talus de plus de 100 m. de long avec un revers de 25 m. environ du côté de la rivière fixe l'emplacement de la forteresse un peu en arrière du moulin actuel (Q) vers le nord. Ce talus est formé par d'anciennes fondations de 5 ou 6 pieds de large et composées d'énormes grès ; de semblables fondations sillonnent la vaste cour du moulin.

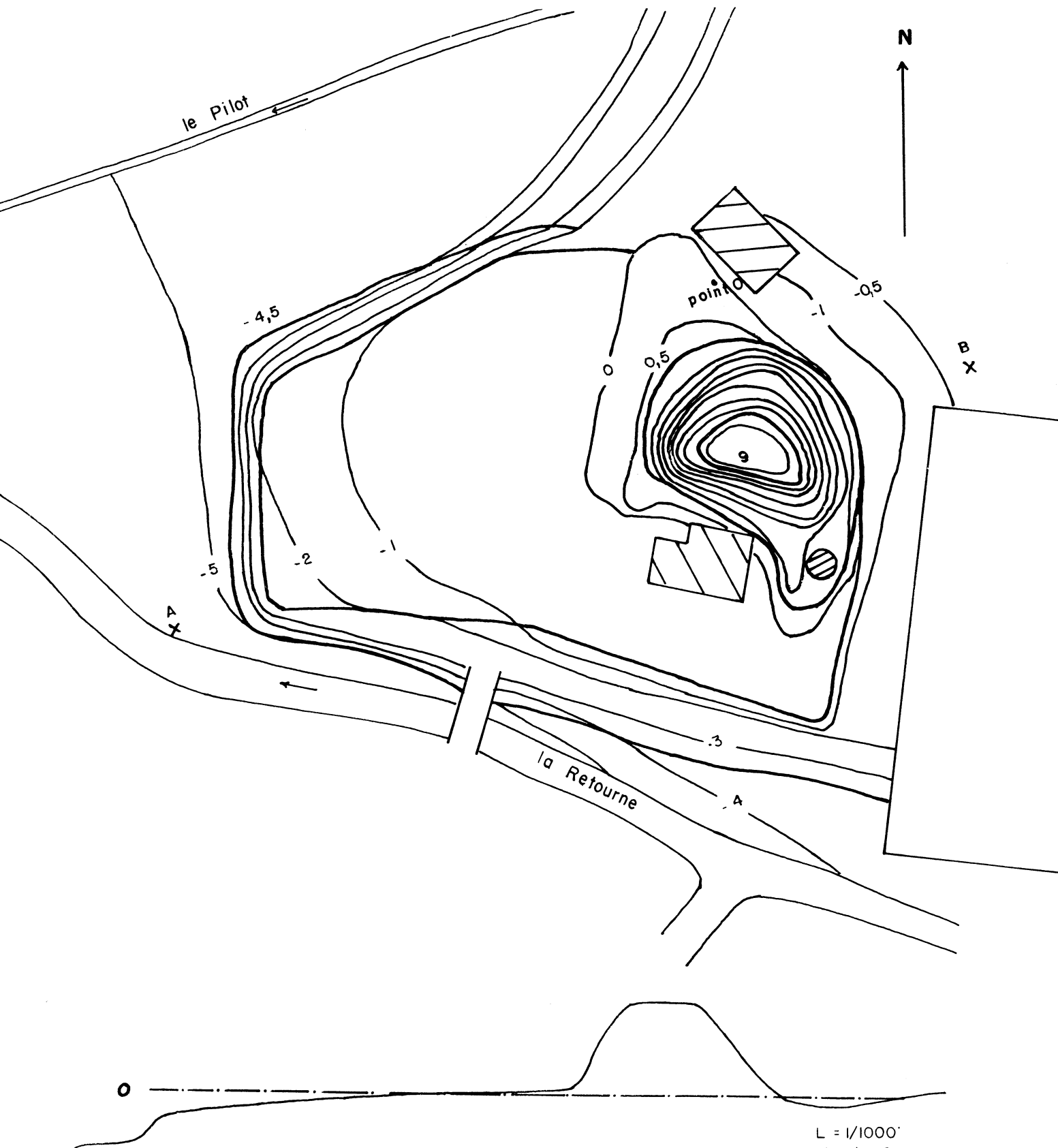
Un peu en avant vers l'est se dressait la citadelle proprement dite. Elle était assise sur la motte (B) dont la hauteur peut être encore aujourd'hui évaluée à 50 m. Un fossé large et profond (C), resté dans presque toute son intégrité, décrivait un demi-cercle pour embrasser la cour du château et la motte elle-même ; il reliait la rivière et le ruisseau qui en remplissaient la capacité de leurs eaux profondes. Les rives intérieures de ce fossé étaient défendues par des terrassements qui devaient élever en hauteur la profondeur du fossé. Enfin un pont-levis défendait la porte d'entrée du château. Cet étroit passage probablement garni de tours crénelées, était situé au sud-est et à l'extrémité de la rue du Château, aujourd'hui rue du Moulin.

Mais le château ne pouvait recevoir tous les habitants de la région, leurs bestiaux et objets mobiliers. Une plus vaste enceinte fermait le delta de la Retourne et du Pilôt et embrassait l'emplacement du village actuel. Malgré la dépression amenée par le temps, ces secondes redoutes s'élevaient encore, il y a moins de cinquante ans, à plus de quarante mètres ; elles décrivait un demi-cercle de la rivière au ruisseau. Un fossé extérieur, encore bien visible, conduisait d'un point situé un peu en dessous du pont de la voie ferrée une partie des eaux de la Retourne dans l'étang du Pilôt.

Des ponts et des portes solides étaient ménagés sur la Retourne, au bout de la chaussée, là où le chemin de Reims s'engage dans la localité et en haut de la rue du Pavé où on a découvert une arche de pierre il y a peu d'années ; à l'est au bout de la rue du Lion, sur la voie de Neufelize et enfin au moulin du Pilôt.

Tel est le plan bien simple des défenses féodales du Châtelet : un triangle dont les deux côtés sont fermés par deux cours d'eau et à la base par un fossé et un rempart semi-circulaires. Le fort proprement dit occupe le sommet ». (p. 34-36).

La conjonction de la culture, de l'observation et de l'imagination donne à cette description un caractère incertain. Avec d'autres auteurs, l'abbé Portagnier situe dans le voisinage du château, sur la rive droite du Pilôt un camp romain, bien dessiné sur la carte et dont les derniers vestiges ont été rasés il y a moins de deux ans. Ce camp portait le nom de **castrum Februarii**. Ce toponyme figure encore dans une charte de l'archevêque Manassès II pour Saint-Denis de Reims en 1100.



L = 1/1000'
H = 1/500'

0 10 20 30m

E = 1/1000

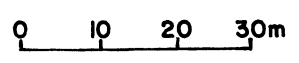
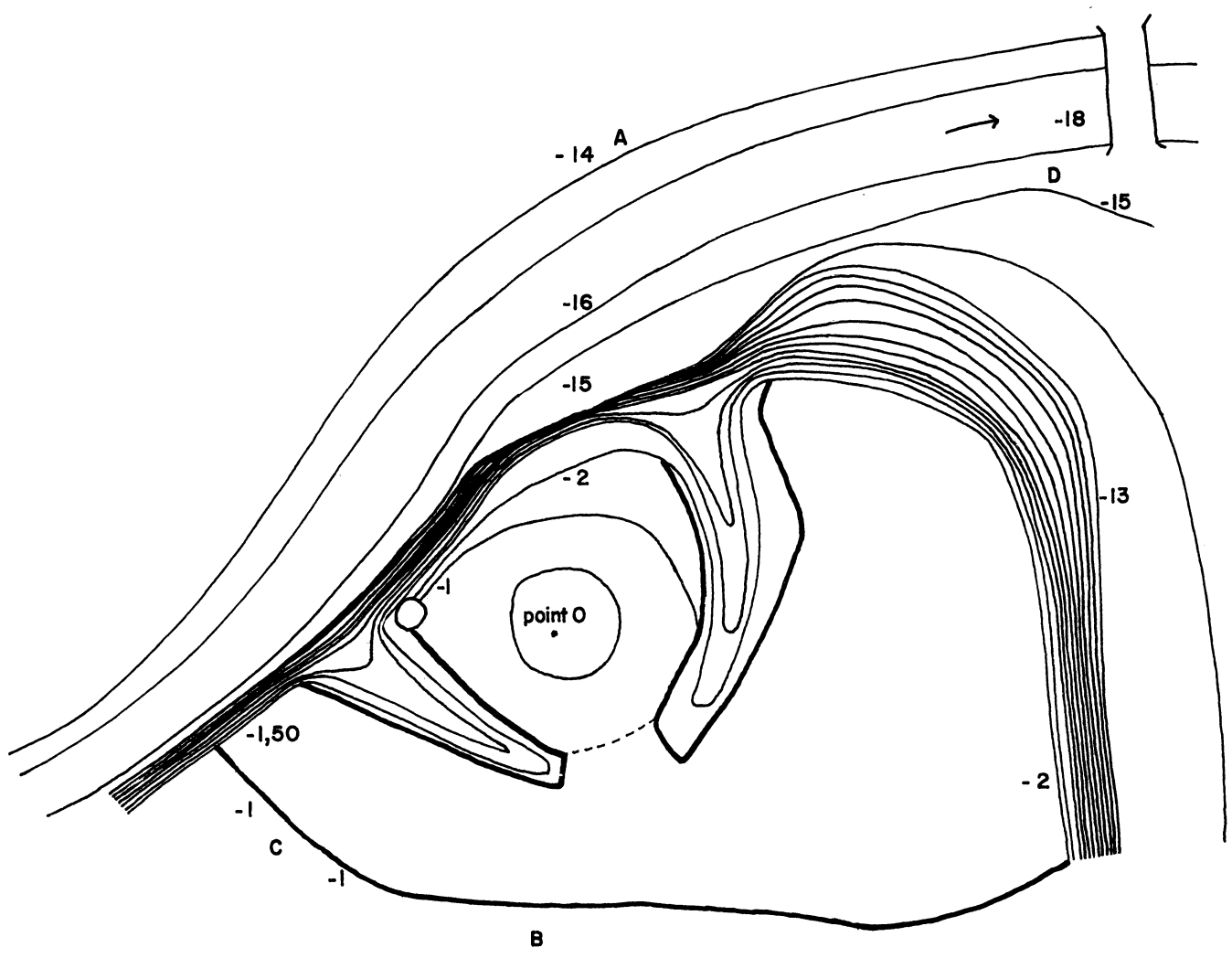
LE CHATELET-SUR-RETOURNE

DATATION

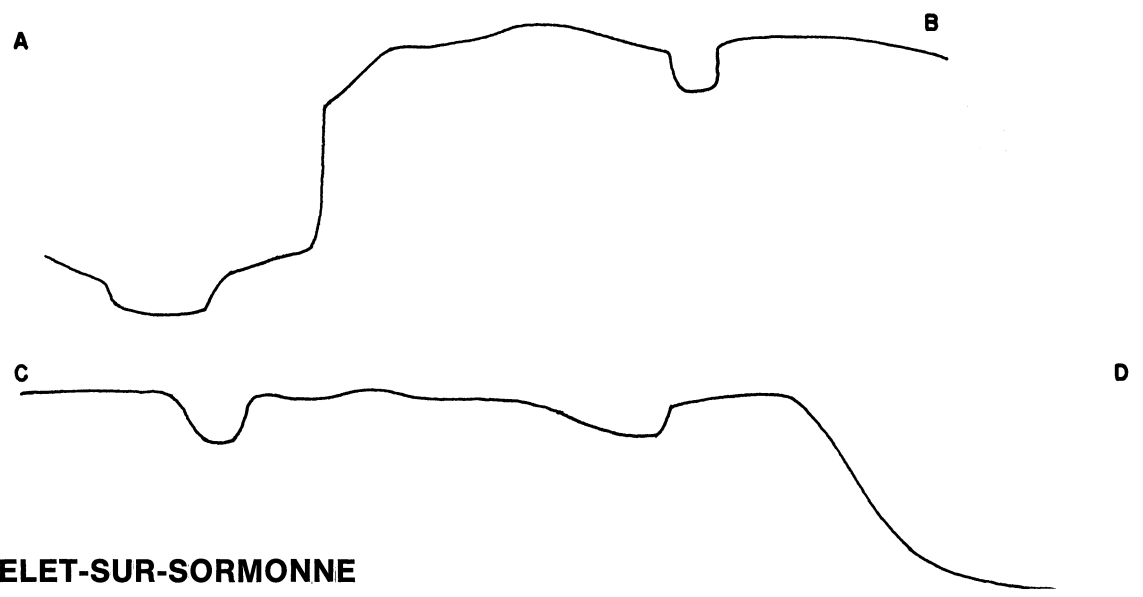
- 1100 — L'archevêque Manassès II confirme à Saint-Denis de Reims diverses donations, dont celle du comte Hugues de Rethel.
Et juxta castrum Februarii medietatem molendini et allodium Hugonis et Rodulphi juxta ipsum locum et culturam unam quam dedit comes Hugo.
Th. Gousset, **Les actes**, t. 2, p. 151.
- 1196 — Convention entre Manassès, comte de Rethel et l'abbé de Saint-Denis au sujet des moulins du Châtelet.
...de molendinis Castellarii super Rotanam et Pontoliam constructis... Hujus pactionis testes sunt... de militibus... Galterus miles de Castellario...
G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 28, n° 13.
- 1200 - août. — Charte du comte Hugues II de Rethel fixant l'assise due par les habitants du Châtelet - Première mention du château et du bourg.
Ego hominibus meis apud Castellum... manentibus dedi et concessi assisiam imperpetuum firmiter observandam... Supranominati castellani, burgenses firmitatis ibidem faciende in carrati sui exhibitione et in sepium actione coadjutores existent quemadmodum eorum (mot manquant) eidem castellanie adjacentes. Si quis infra castrum aliquem percusserit et armis molitis ei sanguinem fecerit, L libras et si in burgo, C solidos comiti persolvat.
G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 38, n° 19.
- 1218 - juin. — Arbitrage entre le chapitre de Laon et le comte de Rethel au sujet de Biermes et Alincourt.
...quod pro deffensione castri sui de Restet homines de Bierma et pro deffensione de Chasteler homines de Alincort venient... Et si ipse comes dixerit homines dictarum villarum de Bierme et de Alincort submonitos ad predictam deffensionem castrorum suorum predictorum non venisse, ipse... hoc ostendet majoribus predictarum villarum... pro emendatione...
G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 66, n° 26.
- 1316 - 16 décembre. — Aveu de Jeanne de Guignicourt à Louis, comte de Rethel.
...et doi et avoue a devoir estage en chatel dou Chateler.
G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 551, n° 317.
- 1325 - (vers). — Liste des nobles devant la garde au comte de Rethel en son
...chastel du Chasteler.
G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 772, n° 451.
- 1381 - 8 juin. — Aveu et dénombrement par Jean de Connage, écuyer, au comte Louis II de Rethel, à cause du
...chastel dou Chasteller sus Retonne.
G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 2, p. 276, n° 678.
- 1669 - 11 avril. — Aveu et dénombrement du duché de Rethel présenté au roi par Armand-Charles, duc de Mazarin.
*Prévosté du Chastellet :
Il y avait cy devant un chatel et maison fort qui est ruiné. Et n'y est plus que la motte du donjon et la place pour la défense duquel lieu du Châtelet les hommes d'Alincourt sont obligés de venir quand ils en sont requis...*
H. Bertrand, **Alincourt**, p. 215.

BIBLIOGRAPHIE

- H. Bertrand, **Monographie d'un village ardennais, Alincourt**, Reims, 1930.
Th. Portagnier, **Etudes historiques sur le Rethémois. Le Châtelet-sur-Retourne, Bergnicourt, Alincourt**, Reims, 1874.



E = 1/1000'



h = 1/500'

LE CHATELET-SUR-SORMONNE

LE CHATELET-SUR-SORMONNE

Ardennes, Mézières, Rocroi, diocèse de Reims, doyenné de Rumigny.

I.G.N. 1/25.000, Renwez 3-4.

Eglise dédiée à saint Jean-Baptiste.

VESTIGES

Sur la rive droite de la Sormonne, à la sortie du village et à 275 m. au nord-ouest de l'église, à droite de la route départementale 120.

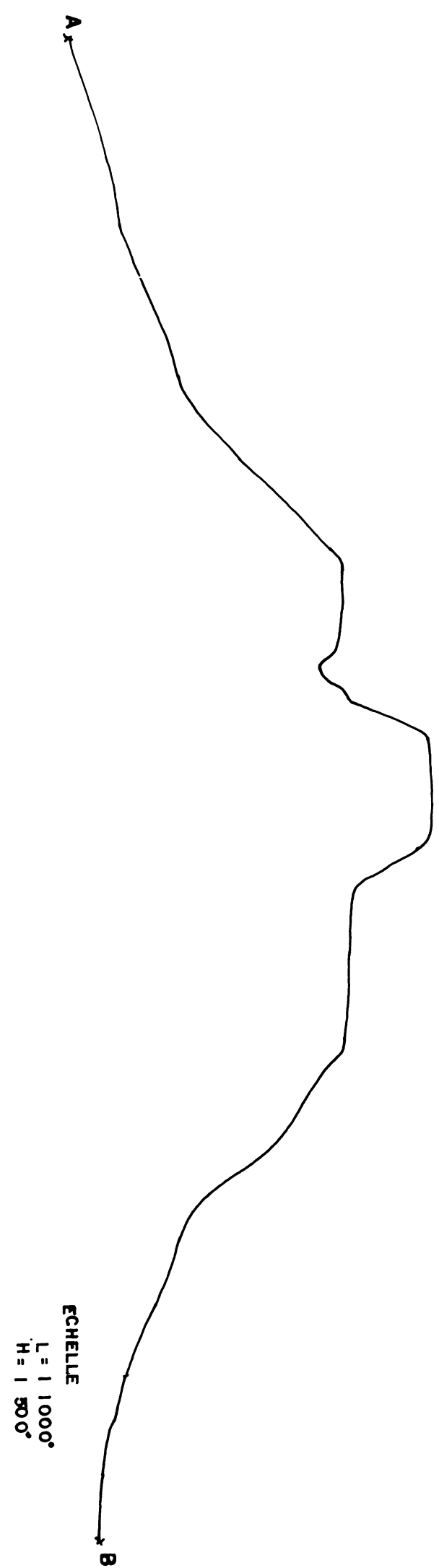
Lieu-dit la Tour Daudèce ou le Châtelet-Bas (pour le distinguer du Châtelet-Haut dont les ruines subsistent encore en face, sur la rive gauche de la Sormonne).

Coordonnées Lambert 757 - 238,7.

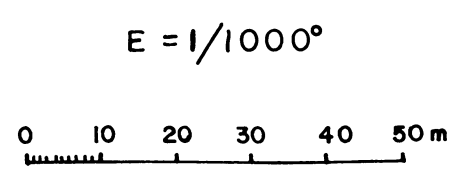
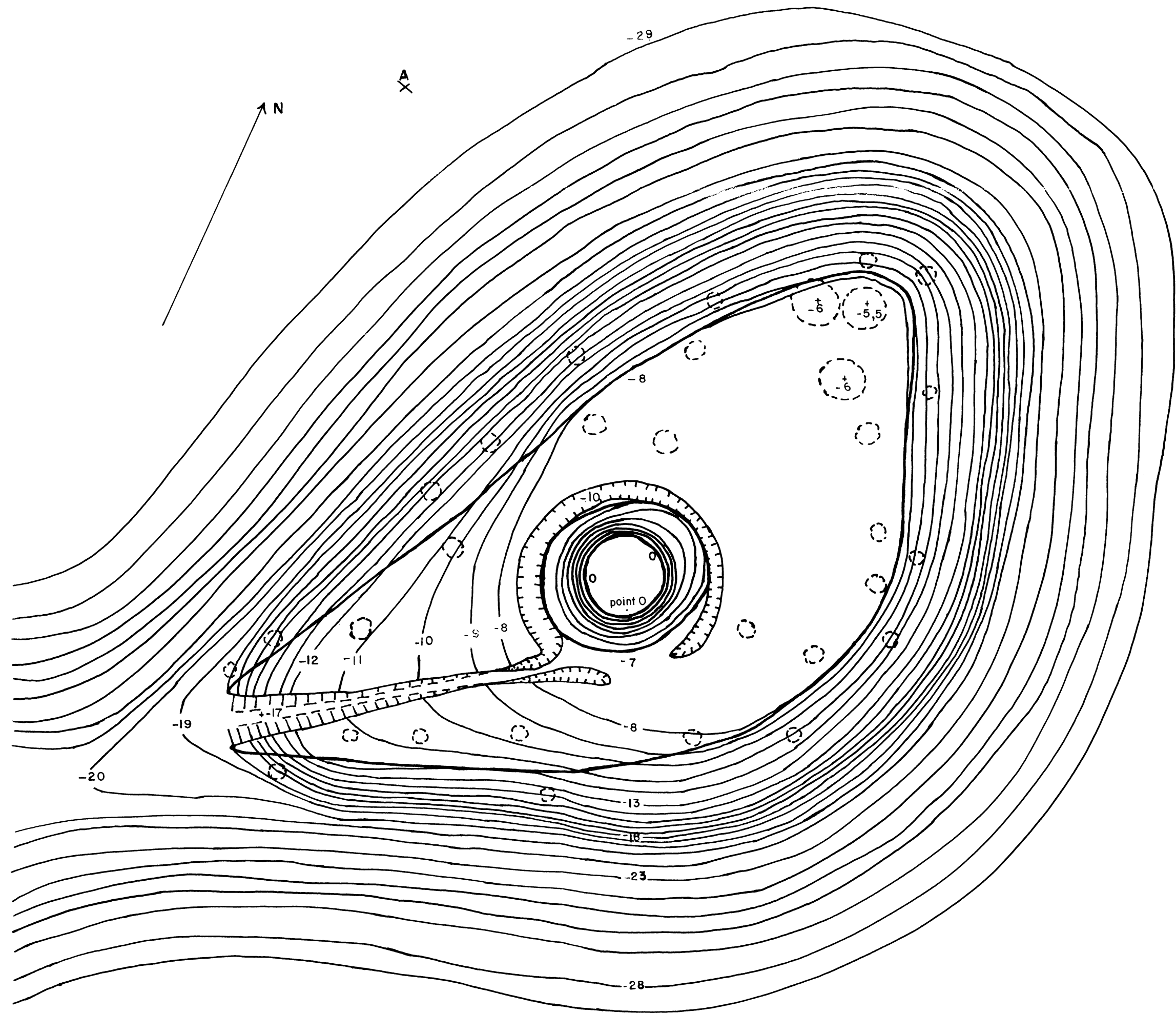
Sur le rebord de l'escarpement qui domine d'une douzaine de mètres le cours de la Sormonne, un enclos partiellement délimité par des chemins. A l'intérieur, près d'une tour cylindrique moderne servant de chapelle funéraire, un espace circulaire de 40 m. de diamètre, entouré d'un fossé creusé dans le rocher, profond de 2 à 3 m., large de 15 m. au bord de l'escarpement, et de 5 à 7 m. au sud où il a été remblayé. Au centre de cet espace, un monticule décoratif de 16 m. de diamètre sur 1 m. de hauteur porte un conifère.

DATATION

- 1158 — Pierre de Montcornet, seigneur du Châtelet.
O. de Gourjault, Bogny et ses seigneurs, *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1902-3, p. 178.
- 1375 — *Lettres touchant la delivrance de Guillaume de Marqueny, escuyer, lequel avoit esté mis en prison en la forteresse de... Jehan de Juemont au Chastelet en Ardenes.*
L.-H. Labande, *Trésor*, t. 4, p. 252, n° 261 (analyse).
- 1392 - 12 février. — Aveu et dénombrement au roi par Ferry de Lorraine, sire de Rumigny.
...Item tient de nous a cause dessusdite (à savoir le ressort de Sainte-Menehould) Monseigneur Jehan de Juemont, chevalier, seigneur de Meslemont et du Chastelleir en partie en foy et en hommaige a cause de nostre dit chastel et chastellerie de Rumigny, à cause de ma dame Jehenne de Provisy sa femme, dame dezdiz lieux, ce qui sensuit : Premiers le bas Chastellon en Ardenne, la basse court devant ainsy comme elle se contient, les jardins, les curtils appartenant a la dite maison qui pueent valoir par an a croist et a décroist 10 s. parisis ou environ. Item en la ville du dit Chastelleir, haulte justice, moienne et basse en tous cas...
Arch. Nat., P 183³, n° 76, fol. 26 r.
- 1433 — *Et adonc mesir Johan de Jeumont fist tant a monsangneur de Liège que li Bas Chastelet, qui estoit asseis pres de Hault-Chastelet ne fut point abatus ; car ilh disoit que onques ledit fortereche ne fist damage pour les Liégeois, ne encor ne feroit.*
Jean de Stavelot, *Chronique*, ed. A. Borgnet, 1861, p. 367.
- 1482 - 2 janvier. — Attestation par le doyen de Mézières de l'état de pauvreté de l'élection du Rethélois, en raison du passage de l'armée royale sans compter :
...les Gascons, Liégeois et autres compagnons suyvens les armies, logiez es forteresses du Chastelet, de Montcornet, Watefale.
Arch. dép. Ardennes, E 153.
- 1582 - 15 octobre. — Dénombrement de la terre du Bas-Châtelet tenue du sire de Rumigny par Pierre de Boussus.
...premiers les deux tiers parties de la forte maison du bas Chasteler, la bassecourt de ceant ainsy qu'elle se contient avecques jardins, courtils et appartenances.
Chantilly, D, carton 55 (Le Châtelet et Rimogne).
- 1657 — *Le Chastelet, cy devant bourg à marché... comptent un tiers de bastiment bruslés et démolis par les ennemis outre la halle, l'église et le chasteau.*
R. Graffin, *Les notices cadastrales de Terwel*, p. 53.
- 1660 - 24 juillet. — Aveu de Jeanne Darras, demoiselle, dame du Chastellet et Rimogne en partie, à Henri de Lorraine, sire de Rumigny.
...Premier laditte terre et seigneurie du Chastellet hault et bas consistant an vieil château et maison forte du bas Chastellet avec les fossés quy l'environnent, place de la basse cour et jardin attenant lesdits fossés, lequel est a présent en ruyne et lesdites places et jardins en fraîches et de nulle valleur.
Chantilly, D, carton 55 (Le Châtelet et Rimogne).



ECHELLE
 L = 1/1000°
 H = 1/500°



CHAUMONT-PORCIEN

CHAUMONT-PORCIEN

Ardennes, Rethel, chef-lieu de canton, diocèse de Reims, doyenné de Justine.

I.G.N. 1/25.000. Château-Porcien 3-4.

Eglise dédiée à saint Berthaud. L'abbé de Cuissy (puis de Chaumont-Porcien) présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 27 B (avant 1312).

Collégiale affiliée à l'ordre de Prémontré en 1147, transférée à la Piscine (canton de Chaumont, commune de Remaucourt) en 1623.

VESTIGES

Au sud du village, à 375 m. de l'église, sur le Gros Mont, autour de l'actuelle chapelle de Saint-Berthaud.

Coordonnées Lambert 737,9 - 218.

Le Gros Mont qui domine d'une trentaine de mètres le village de Chaumont-Porcien est coupé aux deux tiers de sa longueur par un ensellement prononcé. La hauteur isolée au nord présente des pentes raides sauf du côté de l'ensellement où la dénivellation, d'une dizaine de mètres sur une longueur de 75 m., a permis le creusement d'un chemin d'accès à la plate-forme du sommet. Celle-ci, oblongue, mesure 140 m. de longueur sur 92 m. de largeur.

A l'endroit où le chemin débouche sur la plate-forme, une petite motte circulaire haute de 7 à 8 m., faisant 38/44 m. de diamètre à la base et 20 m. au sommet, porte une chapelle moderne dédiée à saint Berthaud (ermite scot du VI^e siècle). Elle est ceinturée complètement d'un fossé étroit (4 à 6 m.) et peu profond (1 à 2 m.).

Le site a été réaménagé en 1873 par Isidore Fressencourt qui a fait boiser la colline et construire la chapelle. De cette époque date probablement le fossé de la motte ainsi que les tas de matériaux de démolition (pierres, tuiles, terre, mortier) qui parsèment régulièrement le pourtour de la plate-forme et de la pente d'accès. Les plus gros mesurent 9 à 10 m. de diamètre et 2 m. de hauteur, les plus petits 4 m. de diamètre et 1 m. de hauteur.

DATATION

1081-84 — Vie de saint Arnoul, évêque de Soissons, par Hariulf, abbé d'Ardenbourg (1114).

Rogerus comes porcensis, in castello quod vocatur Calvus Mons, remensis provinciae, ecclesiam construxit ad cujus dedicationem faciendam... invitavit sanctum Arnulfum...

Acta Sanctorum, Août, II, p. 246.

1147 — Sanson, archevêque de Reims, confirme à l'abbaye de Chaumont ses possessions :

...nonam partem furni ejusdem castrum...

G.A. Martin, **Rozoy-sur-Serre**, t. 1, p. 589.

1221 - 15 janvier. — Roger, sire de Rozoy, reprend en fief du comte de Champagne le château et la chàtellenie de Chaumont.

Ego Rogerus, dominus Roseti in Tereschia, notum facio... quod castrum meum de Chaumont et totam castellaniam ejusdem castrum, excepte Tigno cum appenditiis suis, quae omnia de allodio meo erant et intra terminos et puncta comitatus Campaniae constituta sunt, recepi in feodo et homagium ligio de charissima domina Blanca illustri comitissa trecensi et de charissimo domino meo Theobaldo comite Campaniae, nato ejus, et inde deveni homo ligius ipsorum.

L. Chantereau-Le Fèvre, **Traité des fiefs**, t. 2, p. 15 et 115.

1249 - juillet. — Aveu de Roger, sire de Rozoy, au comte de Champagne.

Vir nobilis Rogerus dominus de Roseto, miles, reconnaît tenir de Thibaud, roi de Navarre... castrum de Chaumont cum tota castellania... in feodum et homagium ligium...

A. Teulet, **Layettes...**, t. 3, p. 74, n° 3786 (analyse).

(cf. A. Longnon, **Rôles**, n° 1350).

1408 - 10 octobre. — Aveu de Jean de Rumont, écuyer, fils de Jean de Rumont et de Catherine de Ligne.

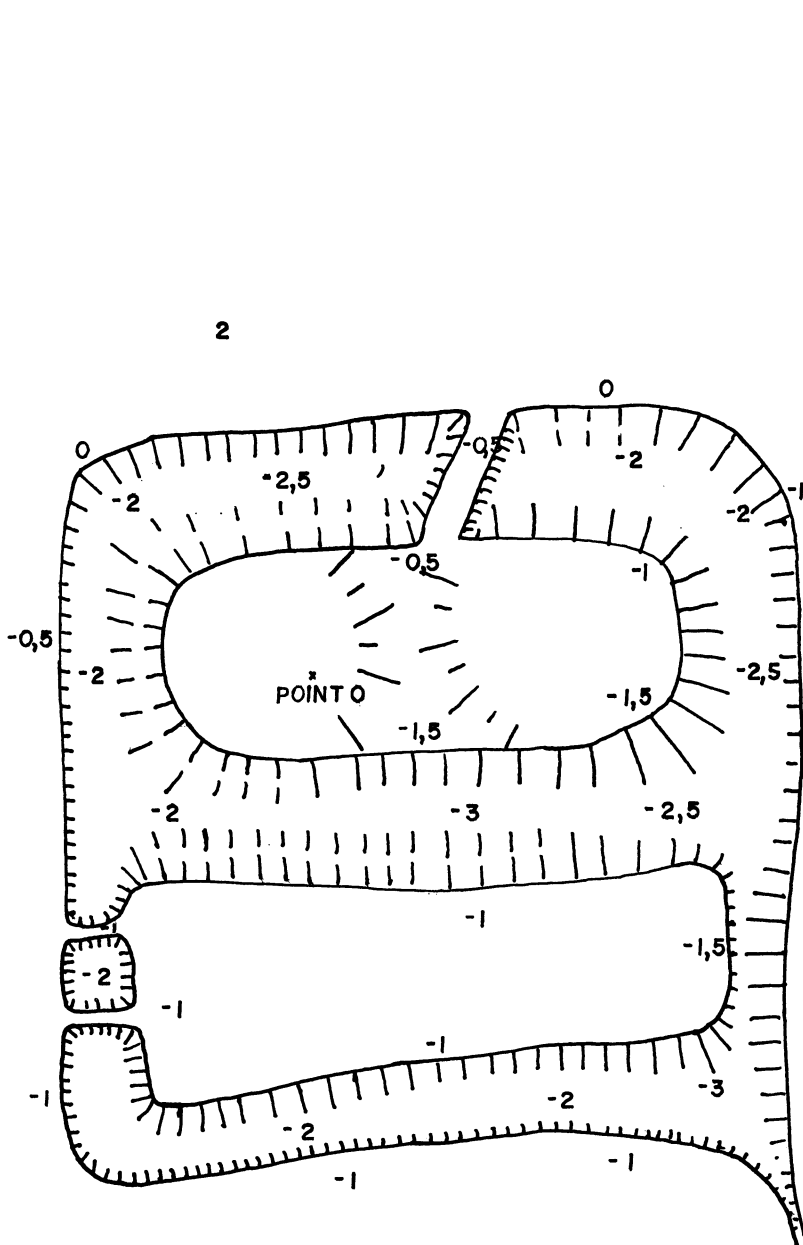
Premierement la moitié pour indivis du chastel dudit Chaumont en Porcien, des brayes, de la grosse tour, des granges et de tout le pourpris dicelui chastel ainsi comme il se comporte dedens et dehors sans riens retenir.

Arch. Nat., P 184¹, n° 30.

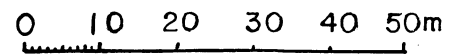
- 1437 - 29 juin. — Aveu de Fastré de Bellemont.
Premierement toute la place, situation et mesure dudit Chaumont en Porcian, des brayes, de la grosse tour, des granges et de tout le pourpris de ces choses et de l'ostel dudit chastel ainssy comme ces choses se comportent dedans et dehors sans riens retenir et de present ne y a mais que ung pou de muraille car le chastel et les habitations qui y solloient estre a l'occasion de la guerre ont estet arses et cheus en ruyne.
 Arch. Nat., P 184¹, n° 56.
- 1506 — Convention entre le seigneur et les religieux de Chaumont par laquelle ceux-ci reçoivent un terrain de six pieds de largeur bordant la motte du château à condition
« de faire faire et construire ung mur sur les dits six pieds, pour garder la diminution de la mote et si par adventure la mote tomboit sur la muraille et édifice, les dits religieux, abbé et couvent pourront ôter ce quy leur nuira ».
 G.-A. Martin, **Rozoy-sur-Serre**, t. 2, p. 176.
- 1575 — Anne de Pallan, comtesse d'Herlin, baronne de Chaumont, veuve de Pierre d'Estanelles, baron de Chaumont, contre les religieux qui exigeaient que la motte fût rasée.
« ce que, dit ladite dame de Pallan, audit nom, auroit toujours soutenu ne pouvoir ny devoir estre comme estant ledit lieu a elle appartenant et l'une des anciennes marques de la baronye de Chaumont ou les vassaux qui en relèvent ont accoustumé d'aller faire la foy et hommage, que lesdits seigneurs et barons de Chaumont estans dotateurs et bienfaiteurs de ladite abbaye, il estoit fort rude, voire insupportable, de veoir que les dicts religieux vouloient déposséder leurs bienfaiteurs ».
 G.-A. Martin, **Rozoy-sur-Serre**, t. 2, p. 176.
- 1619 — Charles Delahaye, baron de Chaumont, vicomte d'Aubilly, interjette appel d'un jugement rendu par le présidial de Reims le 24 avril 1619, qui lui faisait « défense de passer outre à la construction d'un bastiment par luy commencé sur une motte de terre seize et située sur la montagne de Chaumont ».
 Les parties n'attendirent pas qu'il fut statué sur cet appel ; le seigneur de Chaumont...
« pour faire cesser tout intérêt que l'abbaye pouvoit prétendre à empescher la construction du dict bastiment sur la dicte motte, à cause de la trop grande proximité des lieux claustraux, offrit aux religieux d'eschanger avec eux le lieu et place auxquels étoit l'ancien chasteau du seigneur de Chaumont et prendre en contreschange d'iceux le lieu, place et mesure auxquels est à présent la demeure dessdicts religieux, terre pour terre, en pareille quantité et de donner outre ce la somme de 600 livres pour aider a rebastir l'esglise et couvent dudit lieu de Saint-Berthaud de Chaumont mais mesme que passant bien plus outre, suivant les traces de ses prédécesseurs barons dudit Chaumont. dotateurs, bienfaiteurs de la dite abbaye, il offroit de donner la somme de 11.000 L. pour estre employée à la construction d'un nouveau monastère de Saint-Berthaud au lieu de Remaucourt, Pargny ou Flex, aucuns lieux beaucoup plus commodes que n'est pas ladicte montagne de Chaumont ou ledit monastère estoit situé, estant ycelle montagne gauche, eslevée, battue des vents qui journellement y apportoient du dommaige, le lieu sec et arride et lequel monastère, à cause de sa situation a esté ruyné et bruslé pendant les guerres, par trois diverses fois, en laissant toutefois audict baron de Chaumont le lieu et place ou estoit assize ladicte abbaye, le monastère, le jardin de l'abbé et celui des religieux, ensemble toutes les friches derrière la maison abbatiale avec toutes les démolitions et matériaux y estans et entre autres les quatre poutres qui sont de présent à terre en l'église parochiale avec les cloches que ledit sieur abbé pourra faire transporter sans que ledit sieur de Chaumont le puisse empescher ».
 La seconde des deux offres du seigneur fut acceptée et le procès qui durait depuis cinquante ans entre les religieux et lui fut terminé par une transaction passée pardevant M. Richer et son collègue, notaires au Châtelet de Paris, le 20 décembre 1619. Par cet acte, M. Estienne Gallinet, aumônier du roi, abbé de Chaumont.
« se désistait de toute opposition et empeschement tant par luy que par ses prédécesseurs formés à la construction du dict bastiment encommencé par ledit seigneur de Chaumont sur la dite motte... et consentoit que le dit seigneur put parachever le dict bastiment ».
 G.-A. Martin, **Rozoy-sur-Serre**, t. 2, p. 177-178.
- 1657 — Notice cadastrale de Terwel.
Chaumont : ...Pleins mesnages 88 et 35 demy... comptent 35 maisons bruslés ou démolies dans le bourg et 28 aux hameaux et censes. Sont obligez à une garde au château.
 R. Graffin, **Les notices cadastrales de Terwel**, p. 82.
- 1791 - 23 juillet. — Adjudication définitive
...de la seigneurie de Chaumont, château bâti sur la montagne, droits...
 H. Jadart, Topographie ardennaise, 1894, p. 823.

BIBLIOGRAPHIE

- Ch. L. Hugo, **Sacri et canonici ordinis praemonstratensis annales**. Nancy, 1734-35, 2 vol.
- H. Jadart, Topographie ardennaise. Répertoire des fiefs, offices, terres... dans les Affiches de Reims de Havé de 1772 à 1792, **Revue de Champagne et de Brie**, 1894, p. 801 ; 1895, p. 40 et 100.
- H. Jadart, Le bourg et l'ancienne abbaye de Chaumont-Porcien (avec en appendice une notice de Jean Taté sur l'abbaye de Chaumont-Porcien), **Revue historique ardennaise**, 1904, p. 49-100.
- G.-A. Martin, **Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et les environs comprenant une grande partie de la Thiérache et du Porcien**, Laon, 2 vol., 1863.



E = 1/1000°



CHEVRIERES

CHEVRIERES

Ardennes, Rethel, commune de Novy-Chevrières, diocèse de Reims, doyenné de Novion-Porcien, paroisse primitive de Faux.

I.G.N. 1/25.000. Rethel 5-6.

Capellania de Cheveriis sita infra metas parrochie de Fago. Patronus prior de Noveyo.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 40 C (avant 1312).

A Novy, prieuré de la Grande Sauve, fondé sur un alleu par le comte Hugues de Rethel en 1097.

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 3, n° 2.

Novy n'a été érigé en paroisse du doyenné de Rethel qu'en 1681.

A l'origine, chapelle dépendant de Faux, dédiée à saint Parre. Le prieur de Novy en avait le patronage.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 38 D (avant 1312).

VESTIGES

A la sortie ouest de Chevrières, à 3.500 m. à l'ouest de l'église de Faux.
Coordonnées Lambert 752,6 - 205,8.

Couvertes d'une épaisse végétation, deux plates-formes rectangulaires parallèles, orientées approximativement d'est en ouest.

La première, au nord, mesure 69 m. sur 27. Ses angles sont arrondis. Elle présente en son milieu un léger ensoleillement transverse juste en face du pont de terre qui y donne accès du côté nord. Le fossé est large de 14 à 18 m., profond de 1,50 m. environ.

La seconde, au sud, de forme moins régulière, mesure 79 m. de longueur sur 21/29 m. de largeur. On y pénètre de l'ouest par deux ponts de terre étroits et parallèles. Au nord, le fossé est commun aux deux plates-formes. Sur les autres côtés, il ne fait que 7 à 15 m. de largeur et sa profondeur n'est que de 1 m.

DATATION

1256-70 — *Thomas de Chevrières.*

A. Longnon, **Feoda**, 6431.

1316 — *Floures de Chevrier, escuyer, pour sa maison et despendances assises en lad. ville de Chevriers (analyse).*

L.-H. Labande, **Trésor**, t. 4, p. 234, n° 139.

1322 - 6 novembre. — *Aveu de Baudoin de Vandy, écuyer, à la comtesse de Rethel.*

Item une maison a Chevrières, sexante jours que preis que terres..., item la taille que on li doit a Chevrières et sa part du four, item les hommes qui sunt audit Bauduin, item les terrages, les cens et les vestures que on li doit a Chevrières.

L.-H. Labande, **Trésor**, t. 4, p. 126, n° 116.

1322 - 7 novembre. — *Aveu de Jean dit Paumier de Bertoncourt, écuyer, à la comtesse de Rethel.*

Item je tieng en fief... a cause de la demoiselle de Maison, en la ville de Chevrières, la moitié d'une maison et dou pourpris, ainssi comme elle se porte. Item treze jours pres et terre, de quatre vins verges le jour, de vint deux piés la verge. Item le douzime dou bant et de la justice de ladite ville. Item deux cens et deux verges de boys. Item mes hommes et mes femmes de corps qui me doivent taille haute et basse, formariages et mortemains tant comme de meubles mais que il morussent sans hoirs de leur corps. Item le douzime en four de Chevrières. Item en terrages, en cens et en wiiit oies le douzime.

L.-H. Labande, **Trésor**, t. 1, p. 130, n° 119.

1322 - 8 novembre. — *Aveu de Floret de Chevrières, écuyer, à Jeanne, comtesse de Rethel.*

...Je teins et recognois a tenu en foi et en hommage... tout ce que je teins en la ville et en terroir de Chevrières, c'est a savoir ma maison de Chevrières, preis et terres arables, environ (quatre vingts) jours ; item (dix) cens de bos ; item le tier de la justice de Chevrières haute et basse et moienne ; item le tier dou four et des terrages ; item un homage que Herardins de la Morte Jaave me doit pour sa terre de Vauselles que il tient de mi.

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 614, n° 364.

1325 - 14 septembre — Aveu de Colinet de Vandy, écuyer, à la comtesse de Rethel.
Item les hommages que on doit audit Colinet... item la maison de Chevrierez, (quarante huit) jours de terre ou environ et (douze) faucies de pré ou environ et les hommes de corps qui i sunt... item (vingt trois) jours de bos ou environ en terroir de Chevrieries.

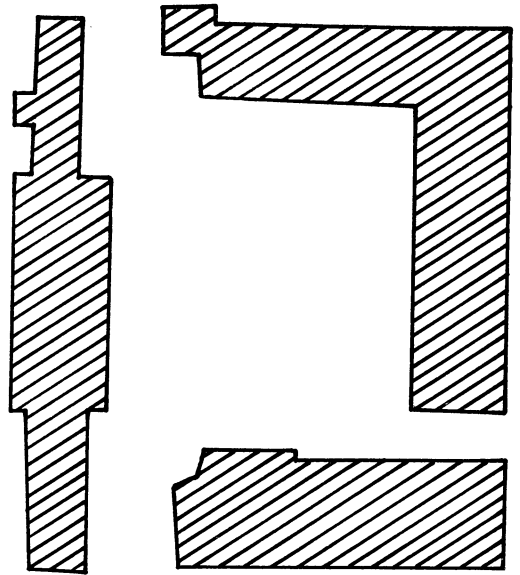
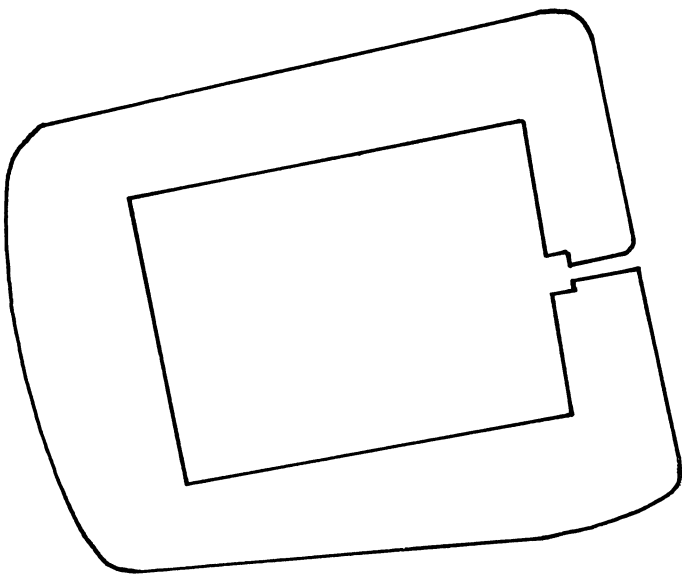
L.-H. Labande, *Trésor*, t. 4, p. 174, n° 176.

1336 - 6 décembre — Aveu de Henry de Vandy, écuyer, au comte Louis 1^{er} de Rethel.
Item tient encore derechef ledit Henri doudit monseigneur le comte sa maison de Chevrieries, tout ainsi comme elle ce contient ; item le tier au surplus le (neuvième) de la justice de la ville ; item le tiers et le (neuvième) dou four de la ville ; item (neuf) jours de bois ou environ, et tous ces hommes et fames de corps aweuc toutes autres redevence et autre profit que de ce li puellent venir, et puet bien estre en prins toutes ces choses de (seize) livres de terre ou environ, pou plus pou mains, croissant et descroissans, aweuc cinquante jours de terre arables ou environ et (dix) fauchiez de preis ou environ, et ce plus ou mains tenoit en la ville de Chevrieries, se l'avoue a tenir lidis Henris doudit monseigneur le conte.

G. Saige et H. Lacaille, *Trésor*, t. 2, p. 33, n° 518.

REMARQUE

Le hameau de Chevrières comprenait dans les années 1316-1336 au moins deux sinon trois maisons, l'une d'entre elles étant tenue successivement par Baudoin, Colinet et Henri de Vandy.



0 10 20 30m

ALLANDHUY et SAUSSEUIL

section ZE 1964

1/2000' agrandi au 1/1000'

CREVECŒUR

CREVECŒUR

Ardennes, Vouziers, Attigny, commune d'Alland'huy et Sausseuil, diocèse de Reims, doyenné d'Attigny.

I.G.N. 1/25.000. Rethel 7-8.

Eglise d'Alland'huy dédiée à sainte Catherine. L'abbé de Saint-Remi de Reims présente à la cure.
A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 43 B (avant 1312).

VESTIGES

Près de la voie ferrée, à 2.150 m. à l'ouest de l'église d'Alland'huy et à 1.250 m. au sud-ouest du hameau de Sausseuil.

Coordonnées Lambert : 758 - 203,9.

A côté de la ferme de Crèvecœur, une plate-forme quadrangulaire de 52 m. sur 38, de même niveau que la plaine environnante, entourée d'un fossé en eau large selon les endroits de 11 à 18 m.

DATATION

1316 - 5 décembre — Aveu de Jean de Sausseuil à Louis, comte de Rethel.
Item le fié monseigneur Rau de Founteines, moitié gain moitié aveine ; item la taille de Sauselle en pris de XVIII livres ; item XX sestiers de blef, moitié froment moitié aveine a Crevecuer.
G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 547, n° 312.

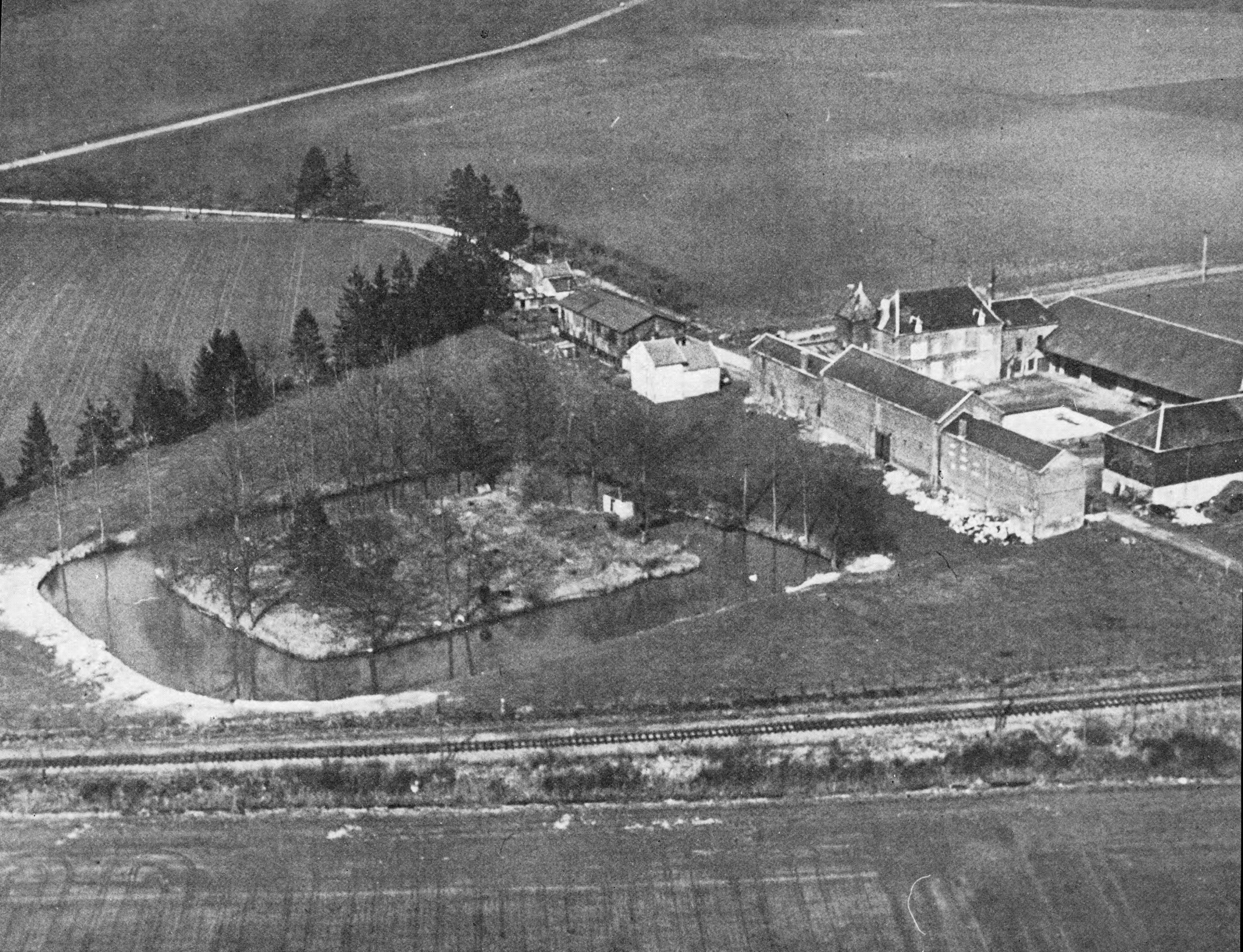
1325 (vers) — Aveu de Jean de Sausseuil à la comtesse de Rethel.
Item le fief de Crievecuer que messires Raouls de Fontaines tient de my.
L.-H. Labande, **Trésor**, t. 4, p. 168, n° 168.

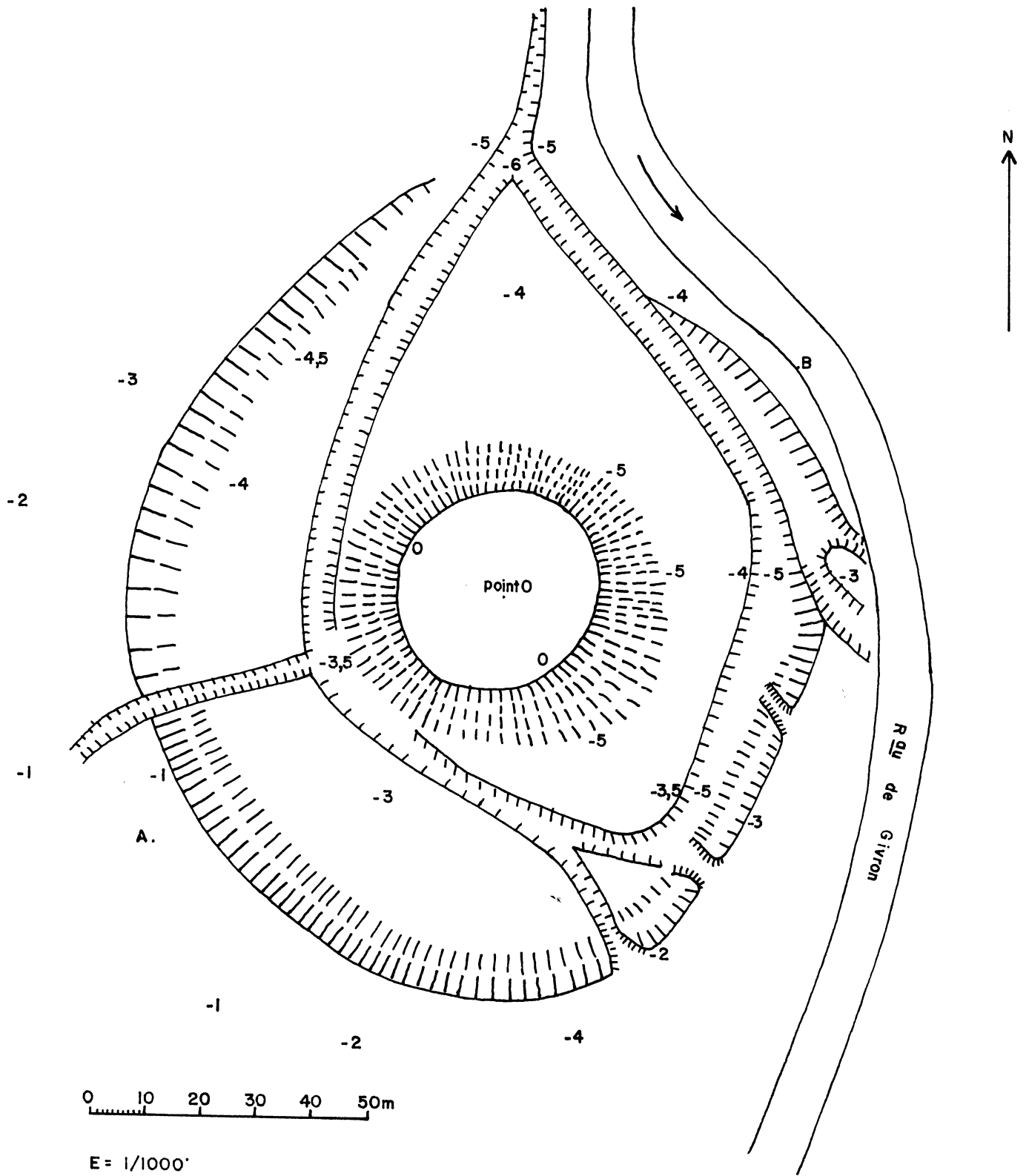
1544 - 16 décembre — Dénombrement de Nicole Moët à Jacques de Failly, seigneur de Sausseuil.
...ung quart en la maison, court, estables, granges, lices et pourprès dudit fief et seigneurie de Crèvecœur estant dedans le circuit des fossés de ladite maison.
J. Boucher de Crèvecœur, le fief de Crèvecœur..., p. 168.

1754 - 7 août — Aveu et dénombrement de la terre, ferme, et seigneurie de Crèvecœur consistant en château, jardins, étang, vivier, enclos.
Arch. Dép. Ardennes. C 673.

BIBLIOGRAPHIE

J. Boucher de Crèvecœur, Le fief de Crèvecœur à Alland'huy. Son origine et ses seigneurs, **Revue historique ardennaise**, t. 8, 1973, p. 161-182.





GIVRON



GIVRON

Ardennes, Rethel, Chaumont-Porcien, diocèse de Reims, doyenné de Justine.

I.G.N. 1/25.000. Château-Porcien 3-4.

1193-94, création de la paroisse Saint-Nicolas de Givron par Aubri, abbé de Chaumont-Porcien.
G. Robert, **Documents**, p. 12, n° 14.

VESTIGES

En bordure du village, à 250 m. au N-NE de l'église, approximativement dans l'axe de la route départementale 2 en venant de Chaumont-Porcien.
Coordonnées Lambert 741 - 218,6.

Dans un herbage humide, près d'une petite rivière, une cuvette ovale de 145 m. sur 125, profonde de 1 à 2 m., parcourue du nord au sud par les deux bras d'un canal de dérivation dont l'eau, à la sortie, actionnait jadis la roue d'un moulin.

Au centre de la cuvette, une plate-forme haute de 4 à 5 m. mesurant 55/60 m. de diamètre à la base et 35 m. au sommet.

La photographie aérienne révèle dans la cuvette, à l'est de la plate-forme, un tracé géométrique. Du même côté, le rebord de la plate-forme semble polylobé.

DATATION

1219 - 1220 - mars — La maison forte de Givron est rendable au comte de Champagne.

Ego Nicholaus de Rumigniaco notum facio... quod de assensu et voluntate domine mee Agnetis, domine Castri Portuensis, juravi... quod ego et heredes mei fortem domum nostram de Givron, que est de feodo comitis Campanie et quam dicta domina Castri Portuensis ligie tenet de comite Campanie, reddemus bona fide ad magnam vim et ad parvam karissime domine mee B., comitisse trecensi et karissimo domino meo Th., comiti, nato ejus... Ipsi vero comitissa et comes jurari fecerunt... quod quadraginta diebus elapsis postquam finitum erit negotium ipsorum, reddent michi... domum illam in eo statu, tam in fortericia et mobilibus quam ceteris aliis, in quo erat quando tradita fuit eis.

G. Robert, **Documents**, p. 30, n° 48.

L. Chantereau-Le Fèvre, **Traité des fiefs**, p. 104.

1249 - 52 — *Dominus Nicolaus de Rumegni tenet castrum de Givrum jurabile et reddibile.*

L. Longnon, **Rôles**, n° 1342.

1411 - 2 mars — Vente par Marguerite de Châtillon, vicomtesse de Breteuil, au duc d'Orléans de son fief de Givron mouvant du comté de Porcien.

Premiers, la maison forte, les fossez, jardins ensemble toutes les appartenances et appendances d'icelle maison.

G. Robert, **Documents**, p. 240, n° 225.

1432 - juillet — Comment messire Jean de Luxembourg assembla gens et s'en alla en Champagne contre les Français, où il conquit plusieurs forteresses.

...Et de premiere venue, fit loger ses gens autour d'une forteresse nommee Guetron, en laquelle estoient de soixante a quatre vingts combattants tenant le parti du roi Charles ; lesquels en assez bref terme, quand ils aperçurent la force de leurs ennemis furent moult ebahis et effrayés et sans grand'defense, laisserent prendre leur basse-cour et, assez bref ensuivant, commencerent à parler... Après lequel traité conclu..., le capitaine retourna dedans son fort mais ne dit pas a ses compagnons la verité dudit traité... Et quand ce vint à livrer ladite forteresse, tous ceux la etant furent mis prisonniers et le lendemain... furent tous pendus et etranglés à plusieurs arbres... Et en outre, après que ledit messire Jean de Luxembourg eut fait l'execution dessusdite, il se partit de la a tout son armee mais premier fit demolir ladite forteresse de Guetron et s'en alla devant le fort de Tours en Porcien.

E. de Monstrelet, **Chronique**, ed. J.A. Buchon, t. 6, p. 22-24.

1459 - 20 octobre — Aveu et dénombrement du comté de Porcien présenté par Antoine de Croy au roi a cause de sa conté de Champagne.

Item reconnois et advoue encores a tenir comme membre de ma dicte conté et du vray demaine d'icelle en la ville, ban, terroir et finage de Givron les choses qui cy après s'ensuivent : c'est assavoir l'encloz, mesure et pourprins ou souloit estre la forteresse, les fossés d'entour icelle place, les jardins et toutes les appartenances d'icelle place et pourprins (p. 263).

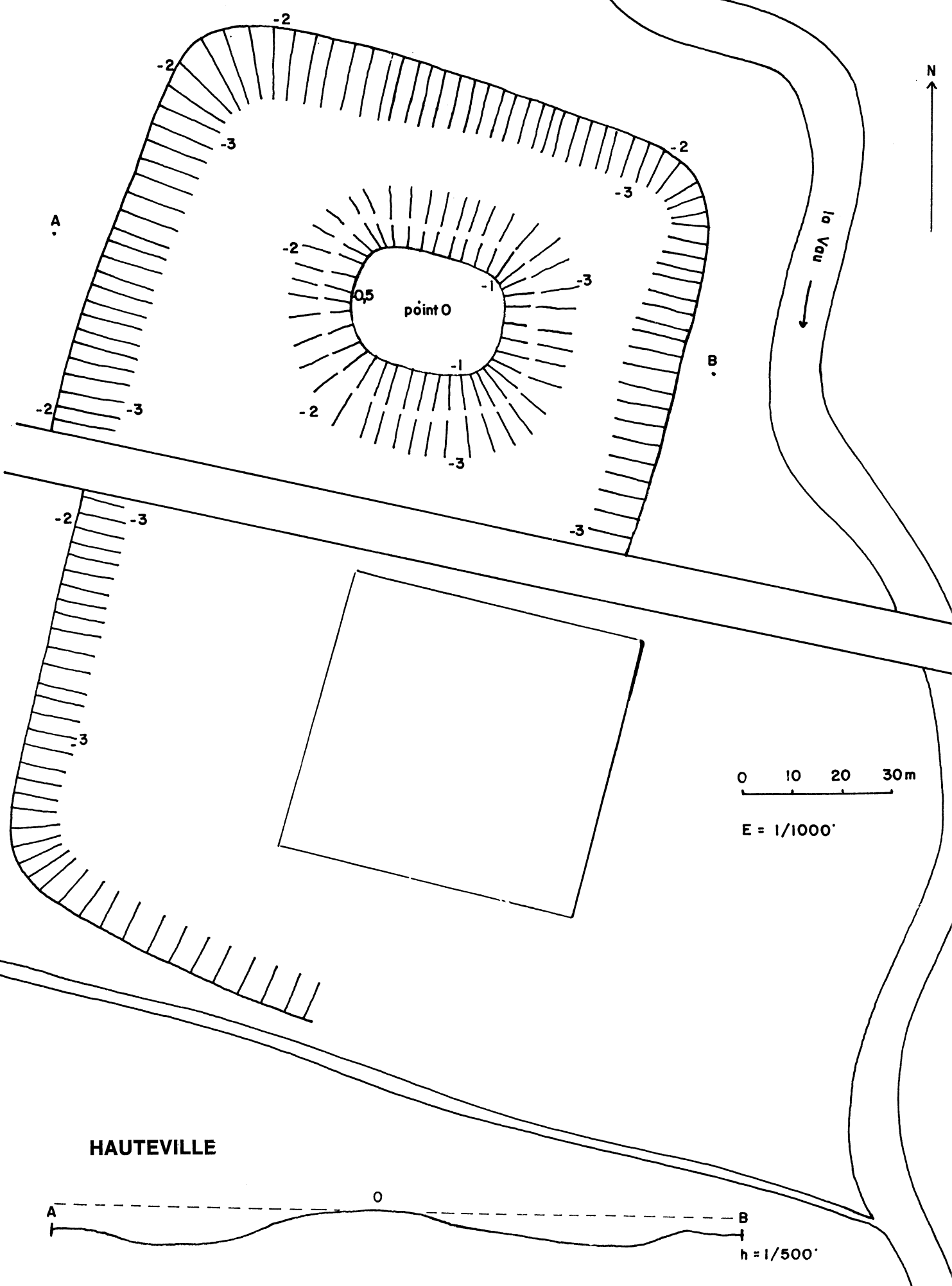
Item tient de moy en fief... messire Alart de Sainzelles, chevalier, seigneur de Joffroyville et de Givron en partie, la moitié en toute justice haulte moyenne et basse de la ville de Givron, reserve en la maison forte et chastel d'illec qui m'appartient seul et pour le tout (p. 297).

G. Robert, **Documents**, p. 257, n° 236.

BIBLIOGRAPHIE

G.A. Martin, **Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et les environs, comprennent une grande partie de la Thiérache et du Porcien**, Laon, 1863, 2 vol.





HAUTEVILLE



HAUTEVILLE

Ardennes, Rethel, Château-Porcien, diocèse de Reims, doyenné de Justine.

I.G.N. 1/25.000. Château-Porcien 7-8.

Eglise dédiée à saint Martin. L'abbé de Cuissy présente à la cure.
A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 27B (avant 1312).

VESTIGES

A la sortie est du village, à gauche de la route départementale 35 en allant vers Séry, à 500 m. de l'église.

Coordonnées Lambert 742,4 - 211,2.

Dans un herbage humide, non loin du confluent de la Vaux et du ruisseau des Neuf Fontaines, une butte quadrangulaire de 52 m. sur 60 à la base, de 24 sur 31 au sommet, dominant de 3 m. un fossé large de 30 à 35 m., profonde de 1 m.

De l'autre côté de la route, le rebord extérieur du fossé, avec un certain décalage, se prolonge vers le sud sur 80 m. puis tourne en direction de l'est parallèlement au ruisseau des Neuf Fontaines, délimitant ainsi une cuvette de même profondeur que le fossé (1 m.), qui paraît correspondre à un ancien vivier. Une ferme moderne en occupe la moitié est.

TRADITION ORALE

Pendant longtemps le site a été labouré. Selon les anciens du village, on labourait concentriquement en partant de l'extérieur des fossés pour aller jusqu'au sommet de la butte puis inversement de manière à combler le plus possible le fossé et à abaisser la hauteur de la butte. De l'autre côté de la route, le propriétaire du terrain procédait différemment, ce qui explique le décalage du rebord du fossé.

DATATION

Vers 1120 — Donation par Leudon d'Omont à Saint-Denis de Reims en présence du comte et de la comtesse de Rethel.

...presentibus...de militibus eorum, Bernardo de Alta Villa.

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 7, n° 4.

1230 - février — Echange conclu entre l'abbaye de Signy et Jacques de Hauteville, chevalier, avec l'accord de Geoffroy, sire de Château-Porcien.

...de quodam prato quod eadem ecclesia habebat... in territorio de Alta Villa, ...juxta domum dicti militis sito.

G. Robert, **Documents**, p. 45, n° 65.

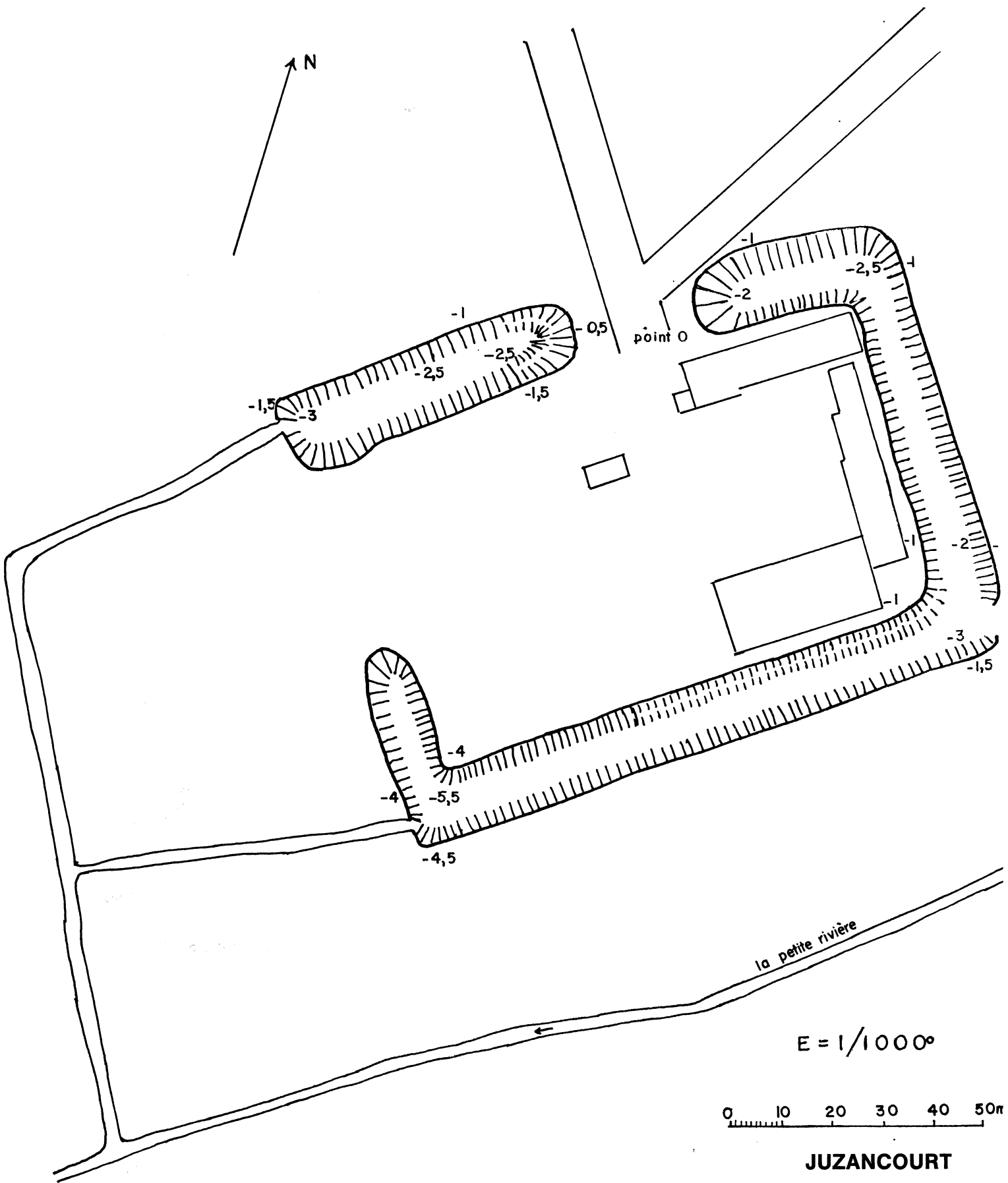
1459 - 20 octobre — Dénombrement du comté de Porcien présenté au roi par Antoine de Croy.

Item tient encor de moy en fief... noble homme Jacquez d'Orjo, a cause de sa femme, les choses qui s'ensuivent : Et premiers la motte ou souloit estre assize la forte maison d'Autheville, les fossez et pecheries d'entour ladicte motte, la basse court et les masnagez, jardins et places ainsi que tout se comporte, qui de present sont en ruyne. Item toute la seignorie et justice haulte, moyenne et basse de la ville et terroir d'Autheville...

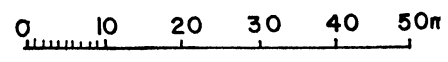
G. Robert, **Documents**, p. 257, n° 236 (p. 310).

BIBLIOGRAPHIE

H. Jadart, Les anciens châteaux de l'arrondissement de Rethel, **Revue historique ardennaise**, 1913, p. 197-251.



E = 1/1000°



JUZANCOURT

JUZANCOURT

Ardennes, Rethel, Asfeld, diocèse de Reims, doyenné de Saint-Germainmont.

I.G.N. 1/25.000. Asfeld 1-2.

VESTIGES

Lieu-dit le Château d'en Bas, à l'entrée du village en venant d'Asfeld, sur le côté droit de la route départementale 137, à 450 m. au S.O. de l'église.
Coordonnées Lambert 728,5 - 200.

Dans une zone basse et humide parcourue par la Petite Rivière, une plate-forme quadrangulaire dépourvue d'élévation, longue de 104 m., large de 65/68 m., occupée à l'est par les bâtiments d'une ferme. Les fossés partiellement comblés à l'ouest et au nord (pour l'entrée) sont en eau. Ils ont 12 à 15 m. de largeur et 1,50 m. de profondeur.

DATATION

1390 - 1 décembre — Aveu au roi par Jean de Châtillon, chevalier, seigneur du Thour.

Item tient de moy en fief messire Gerard de Los, seigneur de Chauvency, les chozes qui c'ensuient : Premièrement a Juzainecourt sa maison, la motte, les fossez d'environ, la bassecourt avecques ung jardin devant ladite bassecourt qui puet valoir chascun an XX s. ou environ.

H. Jadart, L'ancienne baronnie du Thour, 1896, p. 890.

1616 - 19 juillet — Aveu et dénombrement de la baronnie du Thour en Champagne au roi par damoiselle Gabrielle de Raynier, dame pour moitié de laditte baronnie.

Item y avoit cy devant une maison, cour, jardin ainsi qu'elle se comportoit près de l'église dudit lieu qui joignoit d'une part à la grande rue, laquelle maison est du tout ruynée et débastye et la place vendue à quelques particuliers habitans.

H. Jadart, L'ancienne baronnie du Thour, 1897, p. 43.

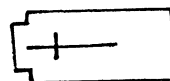
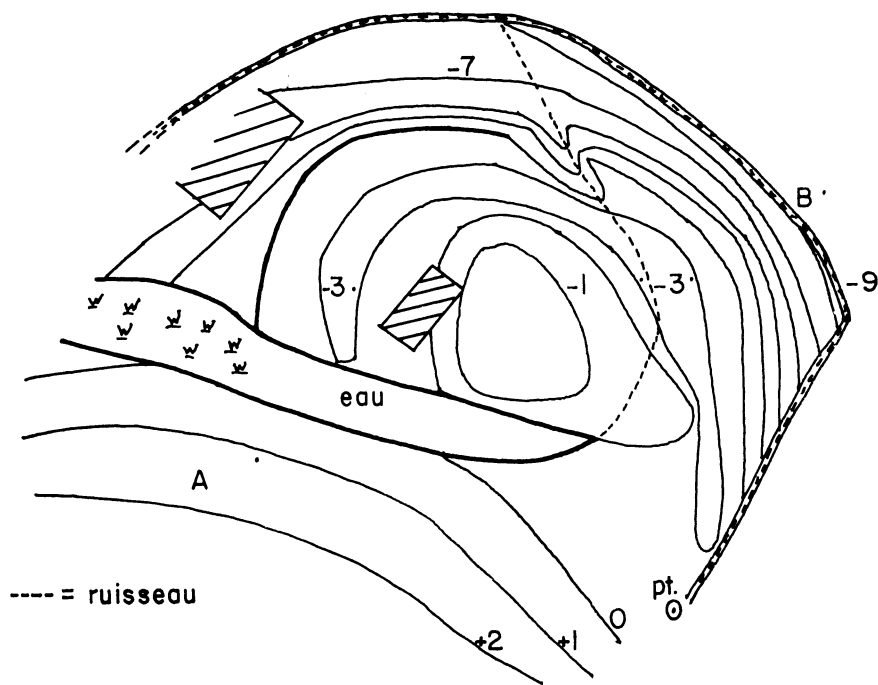
REMARQUE

Selon la tradition, il y avait deux châteaux à Juzancourt, le château d'en Bas et le château d'en Haut. Celui-ci se trouvait à 250 m. au nord de l'église (coordonnées Lambert 728,6 - 200,7). Son emplacement est marqué par une ferme longée au sud par un reste de fossé (?). Il est difficile de dire auquel de ces deux sites se rapportent les textes transcrits ci-dessus.

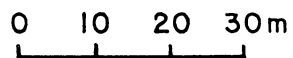
BIBLIOGRAPHIE

H. Jadart, Topographie ardennaise. Répertoire des fiefs, offices, terres et produits divers, biens et domaines nationaux du département des Ardennes mis en vente dans les Affiches de Reims de Havé de 1772 à 1792, **Revue de Champagne et de Brie**, 1894, p. 801 ; 1895, p. 40 et 100.

H. Jadart, L'ancienne baronnie du Thour en Champagne d'après un aveu de 1390 comparé au cadastre, **Revue de Champagne et de Brie**, 1896, p. 561 et 867 ; 1897, p. 35 et 92.



$h = 1/500'$



LOUVERGNY

LOUVERGNY

Ardennes, Vouziers, Le Chesne, diocèse de Reims, doyenné d'Attigny.

I.G.N. 1/25.000, Raucourt-et-Flaba, 5-6.

Eglise dédiée à saint Nicaise. L'abbé de Saint-Vincent de Laon présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 43 A (avant 1312).

Siège de la maison chef d'ordre en France des ermites du Mont Saint-Guillaume, implantés à Louvergny grâce aux donations du comte Jean de Rethel le 9 mars 1250 (cf. Charte de fondation du prieuré de Notre-Dame-des-Près-lès-Louvergny, L.H. Labande, **Trésor**, t. 4, p. 217, n° 60, analyse).

VESTIGES

Dans le village, à 100 m, au nord-nord-ouest de l'église.

Coordonnées Lambert : 773,8 - 208,7.

Sur un versant incliné vers le nord, une plate-forme ovale mesurant 30 m. sur 50 à la base, 25 au sommet. Au sud, le fossé, large de 8 m. est encore en eau ; l'écoulement se fait à l'est par un canal circulaire qui remplace peut-être l'ancien fossé.

DATATION

1260 - 8 mai — Vente au comte de Rethel par Oudinet de Louvergny, écuyer, sa mère et sa femme, de leur part sur les moulins du lieu.

...quicquid habebant... in molendinis de Loverneio sitis in villa de Loverneio sub domo domini Johannis de Loverneio, militis, ejusdem Odineti avunculi.

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 327, n° 197.

1324 - 18 juin — Aveu de Gérard de Louvergny, écuyer, à la comtesse Jeanne de Rethel.

Premiers, la maison de Louvreny c'on dist de la Thonnelle, entre les fossés, a toutes les appartenance.

L.-H. Labande, **Trésor**, t. 4, p. 152, n° 147.

1324 - 18 juin — Aveu de Warnesson de Louvergny, écuyer, à la comtesse Jeanne de Rethel.

Premiers, ma maison et le jardin seans a Louvreny a toutes les appendices et appartenances d'ycelle.

L.-H. Labande, **Trésor**, t. 4, p. 152, n° 148.

1408 - 17 avril — Aveu de Richard de Louvergny à Philippe, comte de Rethel.

...une maison a toutes les appartenance... seant en la ville de Louvreny.

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 2, p. 555, n° 867.

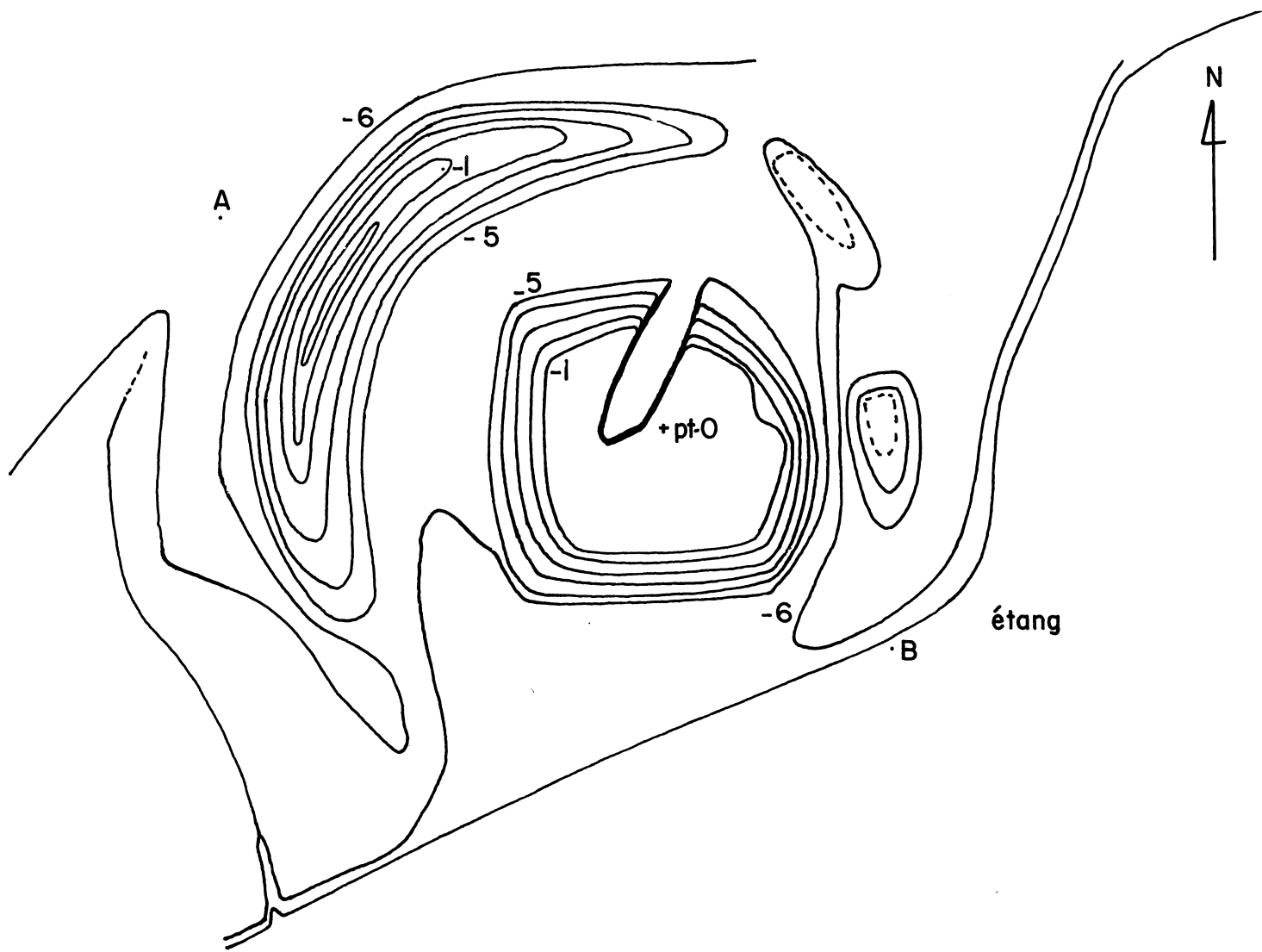
1449 - mai — Rôle des fiefs du château d'Omont.

...Une maison seant a Louvreny avecques pluseurs pres et terrez que jadis tint ung nommé Richart de Louvreny.

L.-H. Labande, **Trésor**, t. 3, p. 258, n° 1090.

REMARQUE

En 1324, les écuyers Gérard et Warnesson tiennent chacun une maison à Louvergny. Celle de Gérard s'appelle la Thonnelle.



0 10 20 30m

E = 1/1000'

MAISON-ROUGE

MAISON-ROUGE

Ardennes, Vouziers, Le Chesne, commune des Alleux, diocèse de Reims, doyenné d'Attigny.

I.G.N. 1/25.000, Vouziers 1-2.

Eglise des Alleux dédiée à saint Jean-Baptiste.

VESTIGES

Dans le parc du château de Maison-Rouge, sur la rive nord du grand étang, à 1.250 m. au nord-est du château, à 500 m. au sud-sud-est de la ferme de la Motte et à 3.000 m. à l'est-nord-est de l'église des Alleux.

Coordonnées Lambert : 776,6 - 200,5.

Une motte quadrangulaire de 50 m. de côté à la base, 30 m. au sommet et de 5 m. de hauteur, profondément échancrée sur son flanc nord par une excavation. Entourée au sud et à l'est par l'étang, elle est isolée au nord et à l'ouest par un fossé large au fond d'une quinzaine de mètres et par un talus en forme de croissant long de 120 m., large de 20 et haut de 5.

DATATION

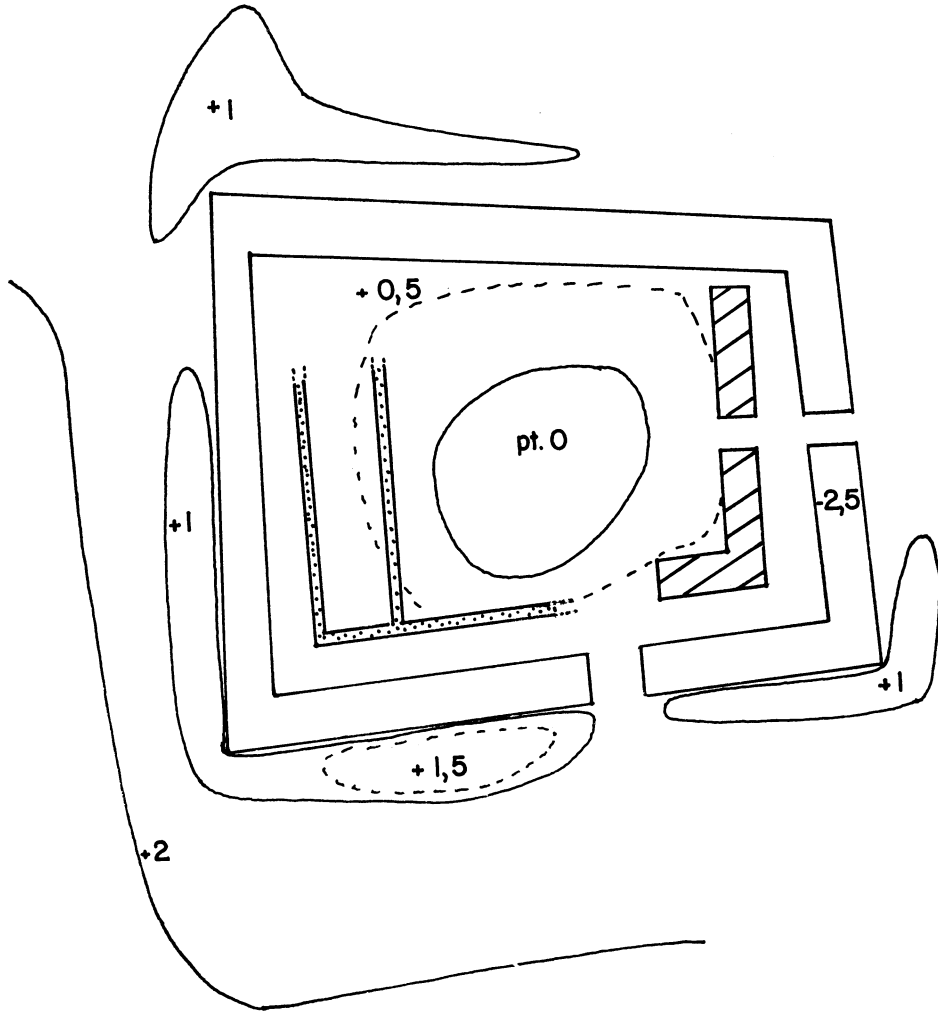
1385 - Juin. Cy après s'ensuyvent les fiez et arriere fiez tenus dudit archevesque a cause de sa terre et prevosté d'Atigny.

...Item noble dame Jehanne de Chasteillon, femme de feu Monsieur Gille de Rodemach, et Jehan de Rodemach son fil tiennent une maison appelee la Mote et les appartenances d'icelle seant en lieu dit es alueux de Marcelau qui peult valoir en tous prouffiz XX livres ou environ.

P. Varin, **Archives administratives de la ville de Reims**, t. 3, p. 661.

BIBLIOGRAPHIE

E. Millet, **Géographie champenoise**, t. 1, 1959, p. 27.



0 10 20 30m

E = 1/1000'

plan cadastral de Chuffilly,
section B de Méry, complété sur le terrain.

MERY

MERY

Ardennes, Vouziers, Attigny, cne de Chuffilly-et-Roche, diocèse de Reims, doyenné d'Attigny.

I.G.N. 25.000, Attigny 3-4.

Parrochia de Chiffilleyo fundata in honore b. Petri. Patronus : quidam cui dominus remensis (archiepiscopus) confert patronagium.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 42 C (avant 1312).

VESTIGES

Lieu-dit le Château, à 250 m. à l'ouest du hameau de Méry, à 200 m. de la chapelle Saint-Vincent, et à 1.200 m. au nord-est de l'église de Chuffilly.
Coordonnées Lambert : 765,4 - 197,4.

Sur le plateau, un site fossoyé comprenant une plate-forme trapézoïdale sans élévation, longue de 74 et 71 m., large de 58 et 46 m. L'entrée se trouve à l'est sur le petit côté. Le fossé, comblé localement au sud est encore en eau ; large de 6 à 8 m., profond de plus de 2,50 m., il est bordé extérieurement à l'ouest et au sud d'un épaulement de terre large en moyenne de 5 à 10 m. et haut de 1 m. à 1,50 m.

La plate-forme porte encore quelques bâtiments ruinés.

DATATION

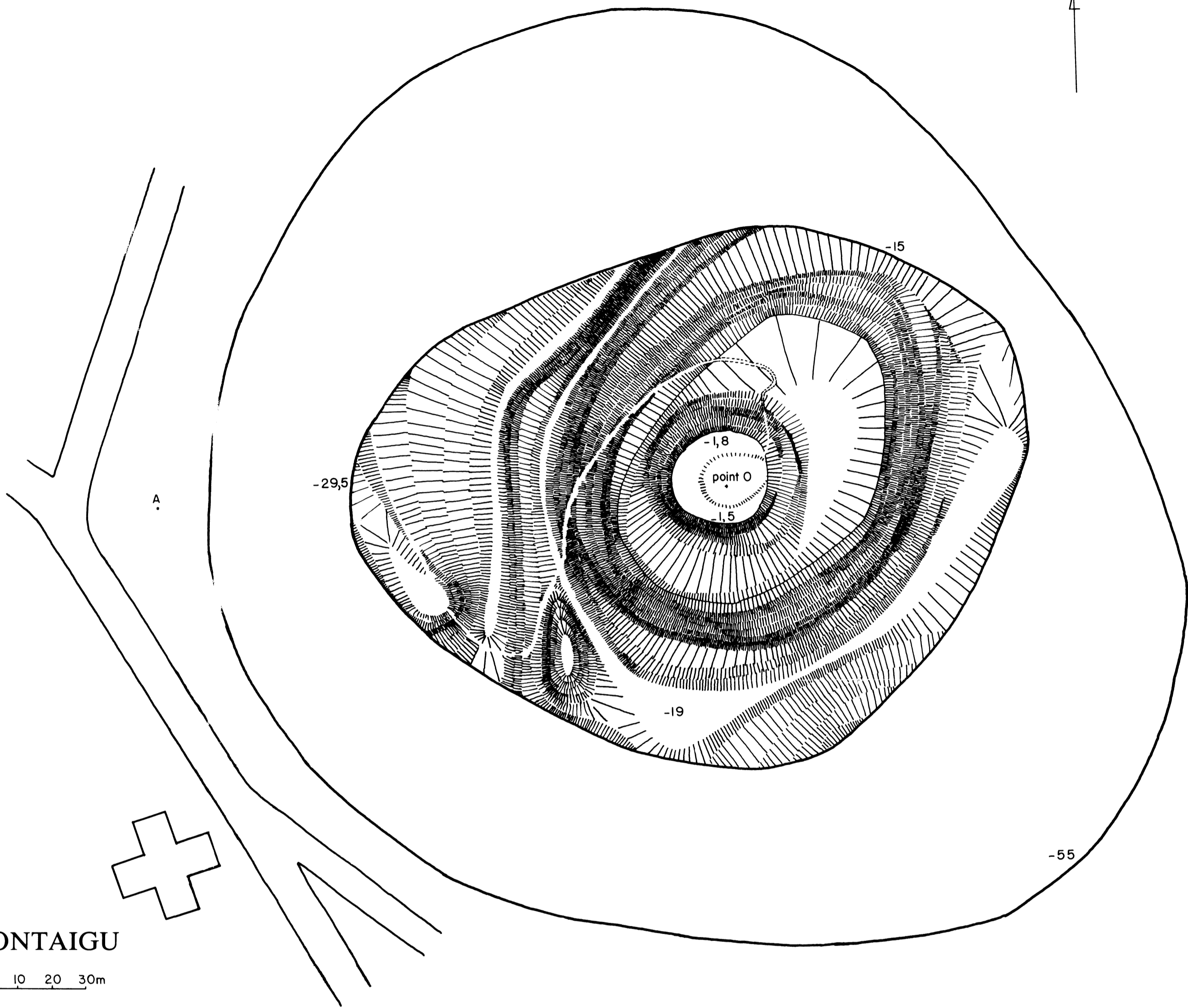
1253 - Juillet — ...*Robert de Meyry*, chevalier.

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 224, n° 141.

1746 - 31 décembre — Dénombrement par Marie de Verrière, veuve de Gabriel de la Tour d'Artaise, à l'archevêque de Reims pour son fief de Méry, mouvant d'Attigny .

...Premièrement nous appartient droit de justice haute, moyenne et basse..., le château entouré de fossez, fief et ses dépendances...

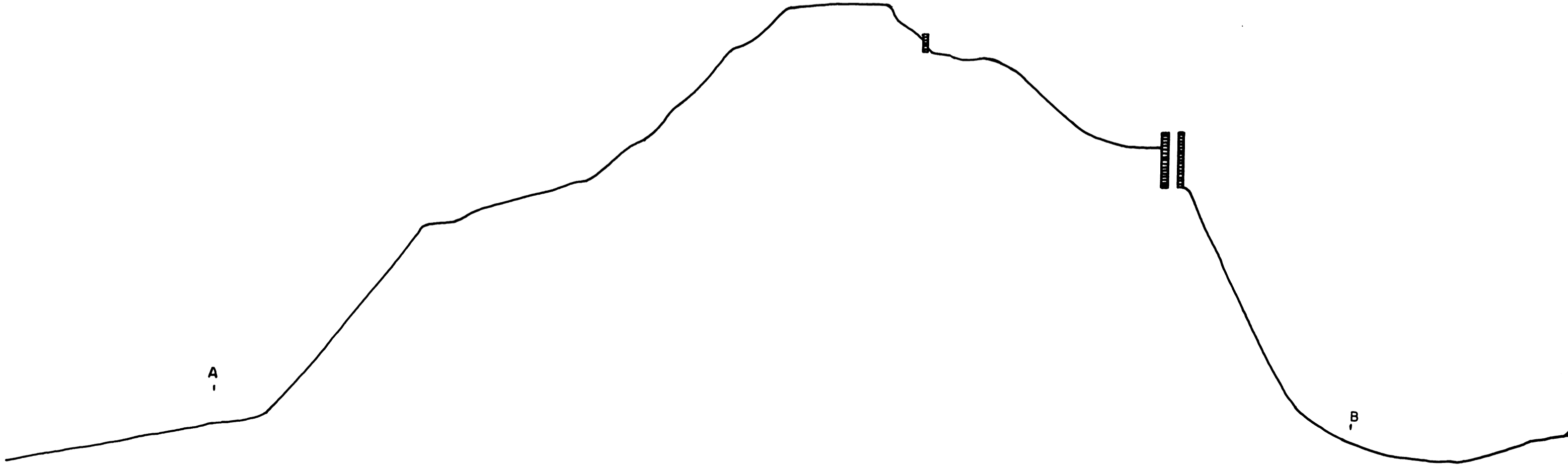
Arch. dép. Marne (Reims), G 153, fol. 311.



MONTAIGU

0 10 20 30m

E = 1/1000'



h = 1/500'

MONTAIGU

Aisne, Laon, Sissonne, diocèse de Laon, doyenné de Montaigu.

I.G.N. 1/25.000, Laon 7-8.

Ecclesia de Monte Acuto ; capellania Sancti Martini (avant 1362) ; capellania domus leproserie de Monte Acuto (XV^e siècle), ad presentationem abbatis Sancti Vincentii laudunensis.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 2, 677 B, 684 B, 685 A.

Collégiale transformée en prieuré pour Saint-Vincent de Laon vers 1145.

M. de Sars, **le Laonnois féodal**, t. 3, p. 7.

VESTIGES

Au-dessus du village, à 200 m. au nord de l'église.
Coordonnées Lambert : 707,9 - 205,2.

Piton circulaire détaché de la côte du Laonnois, haut de 50 m., couvert d'une épaisse sapinière. Le sommet, aujourd'hui défriché, mesure 90 m. sur 65 m. Légèrement concave au nord-est (0,50 m.), il est dominé par une butte circulaire apparemment taillée dans le rocher (diamètre à la base 50 m., au sommet 27 m. ; hauteur 6 m.). Des éléments de rampes d'accès sont visibles sur le flanc sud-est de la butte, des traces de murailles en deux endroits à l'est.

DATATION

948 — Le roi Louis IV et ses partisans assiègent et prennent Montaigu.

Obsident igitur ibi dux (Chonradus) et exercitus (lothariensis) quandam munitioem quam aedificaverat et tenebat Tetbaldus (comes blesensis) in loco qui dicitur Mons Acutus, qui et Laudunum contra regem retinebat. Hoc etiam oppidum expugnantes, tandem non sine mora capiunt indeque Laudunum adeunt.

Flodoard, **Annales**, ed. Ph. Lauer, p. 116.

— *Rex vero castrum quod dicitur Mons Acutus... cum exercitu oppugnabat. Et quia non satis adhuc murorum firmamento claudebatur nec multitudo militum sufficiens commode ibi cohabitare poterat, urgenti obsidioni diutius resistere oppidani non patiuntur. Victi ergo caedunt ac resistere quiescunt. Oppido itaque capto, rex suos deputat et sic exercitum Lauduno inducit.*

Richer, **Histoire**, ed. Latouche, t.1, 1930, p. 270.

1103 — Le prince Louis (futur Louis VI) secourt Montaigu assiégé.

Castrum quod dicitur Mons Acutus validissimum in pago laudunensi, occasione cujusdam matrimonii, contigit Thomam de Marna optinuisse... Cujus intolerabilem velut immanissimi lupi rabiem, inextinguibilem castri audacia concreverat, cum omnes circumquaque compatriote et formidarent ei obhorrerent, ipse qui dicebatur pater ejus Engerrannus de Bova... egregie et preter alios illum de castro ejicere ob ejus fauciosam tyrannidem demoliebatur. Communicatum est inter eos, ipsum videlicet Engerrannum et Ebalum Ruciensem, cum omnibus quos allicere sibi potuerunt, castrum et in castro eum obsidere, circumquaque eum et palo et vimine circumcingere, eumque multa mora fame periclitantem ad dedicionem cogere, castrumque, si posset fieri, subvertere, eumque perhenni carcere condemnare. Quod videns vir nequam, jam firmatis castellis, cum necdum vallo ab alio ad aliud clausum esset, nocte furtim exiit et festinans ad famosum juvenem (Ludovicum), collaterales ejus muneribus et promissis corruptit, et ut ei militari suffragaretur subsidio citissime obtinuit.

Qui cum castello Acuti Montis appropinquaret, viri qui castrum circumcluserant nuntios ad eum delegant, tanquam designato domino ne removendo eos ab obsidione vituperium inferat supplicant... Ipse vero in manu potenti, disruptis et defossis circumquaque omnibus municipiis, Acutum Montem emancipavit...

Nec multo post, ut divine ascribatur voluntati impiorum subversio, et castrum et matrimonium incestu consanguinitatis fedatum, divortio amisit.

Suger, **Vie de Louis VI le Gros**, ed. H. Waquet, p. 31-35.

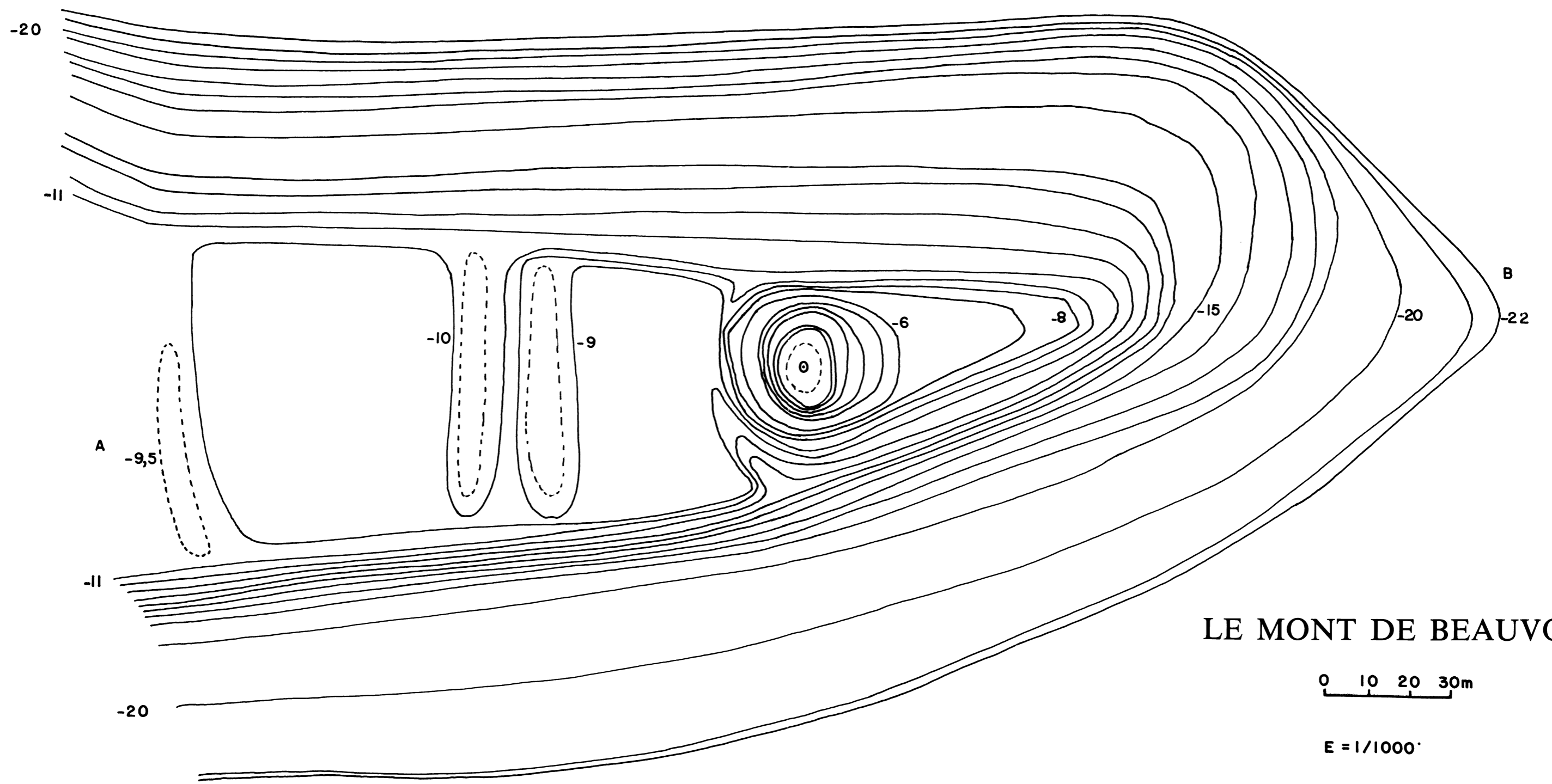
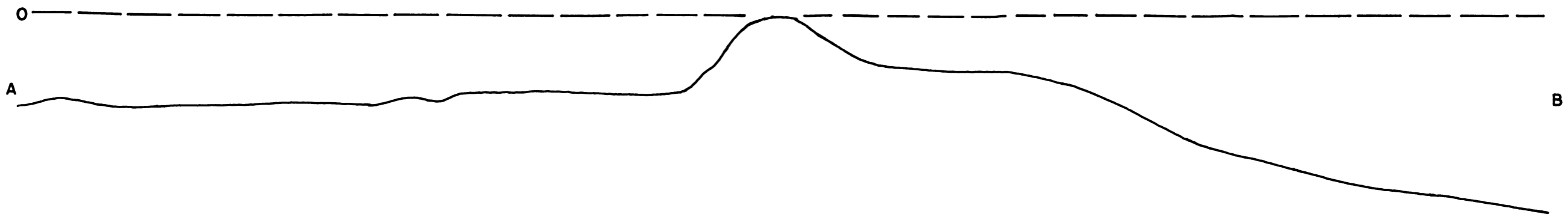
1260 — Arbitrage relatif aux hommages dus par le comte de Roucy pour les châtelainies de Montaigu et de Pierrepont.

...castrum Petrepontis cum tota castellania et castrum Montis Acuti cum tota castellania.

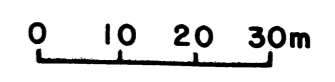
Arch. dép. Aisne, G 99.

- 1430 — Le seigneur de Montaigu tente de reprendre son château aux Bourguignons.
...Audit duc de Bourgogne et a messires Jean de Luxembourg vinrent certaines nouvelles que le damoiseau de Commercy, Yvon du Puis et autres capitaines... avoient assiegé la forteresse de Montaigu, laquelle chose estoit veritable, car le dessusdit de Commercy a qui icelle forteresse de Montaigu appartenoit, y avoit secretement amené grand nombre de combattants, atout bombardes, veuglaires et autres habillements de guerre, tendant icelle par soudain assaut ou autrement par force, reduire en son obeissance.
 E. de Monstrelet, **Chronique**, ed. J.-A. Buchon, t. 5, p. 284.
- 1441 — Le duc de Bourgogne fait démanteler Montaigu.
En outre messire Robert de Salebrusse, seigneur de Commercy, poursuivoit tres fort le roi et ceux de son conseil pour ravoit sa forteresse de Montaigu, lequel seigneur de Commercy n'estoit point en la grace du duc de Bourgogne... Et finalement la conclusion fut telle que ceux qui estoient dedans baillerent sureté de la rendre au roi à l'entree du mois de juin prochain ensuivant en tel etat qu'il plairoit audit duc de Bourgogne, c'est a savoir entiere ou desolee et de ce fut le roi content... Pendant lequel jour, ledit duc de Bourgogne fit mettre ouvriers en œuvre en grand nombre pour icelle forteresse abattre et demolir et ainsi en fut fait... Ainsi et par icelle injure fut desolee icelle forteresse, laquelle estoit situee et assise haut sur une montagne en moult fort lieu, a l'occasion de laquelle le pays avoit eu a souffrir comme est dit ci-dessus.
 E. de Monstrelet, **Chronique**, t.7, p. 150.
- Seconde destruction du château de Montaigu.
...Si fut en ce voyage (du duc d'Orléans devers le duc Bourgogne) pour la seconde fois abattue la forteresse de Commercy, c'est a savoir la forteresse de Montaigu, laquelle ledit seigneur avoit fait reedifier.
 E. de Monstrelet, **Chronique**, t.7, p. 173.
- 1474 - 1^{er} octobre. — Aveu de Jean, comte de Roucy, au roi.
...Premierement nostre chatel de Montagut en Laonnois, la tour, les forts et pourpris dudit chastel. Item la mote et les estevaulx environ ledit chatel ainsi comme tout le lieu et la mote se comporte à l'environ depuis le pié jusques au chief..., lequel est en ruine a cause des guerres et de nulle valeur.
 Arch. dép. Aisne, G 99.
- 1751 - 30 décembre. — Dénombrement par César et Thomas de Miremont, chevaliers, seigneurs barons et châtelains de Montaigu.
Premièrement le chatel ancien et place forte dudit Montaigu, lequel est aprésent ruinée à l'occasion des guerres, ayant esté demoly par les ennemis et n'y reste plus à présent que les matéreaux et circuit de la motte...
 Arch. dép. Aisne, G 100.





LE MONT DE BEAUVOY



E = 1/1000'

LE MONT-DE-BEUVOY

Ardennes, Vouziers, Monthois, commune de Mont-Saint-Martin, diocèse de Reims, doyenné d'Attigny.

I.G.N. 1/25.000, Attigny 7-8.

Eglise de Mont-Saint-Martin dédiée à saint Martin. Les frères du Temple présentent à la cure.
A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 43 D (avant 1312).

VESTIGES

Lieu-dit le Mont de Beauvoy, à 1.500 m. au nord de Mont-Saint-Martin.
Coordonnées Lambert : 762,2 - 185,9.

A moins de 4 km au sud de Bourcq, sur un éperon de même hauteur (40 m.) et de même orientation (ouest-est), mais au relief moins vigoureux, un dispositif fortifié analogue — à cette différence près qu'il ne comporte aucune trace d'habitat villageois.

D'ouest en est on distingue :

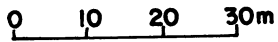
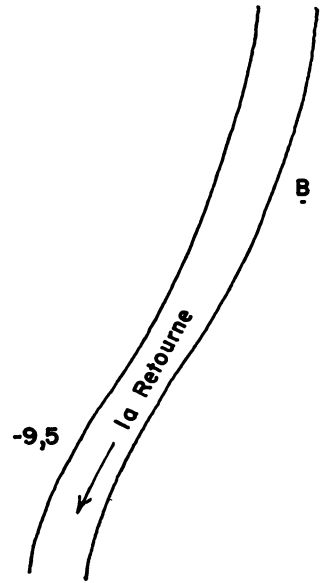
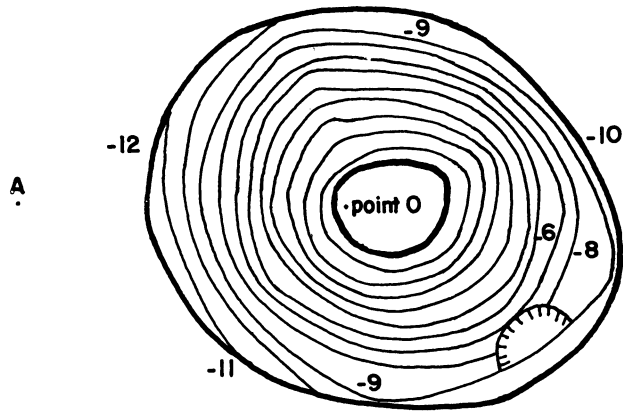
1) derrière un premier fossé presque complètement effacé, une vaste basse-cour divisée en deux compartiments inégaux par un double ensellement encore faiblement marqué (0,50 m.), correspondant apparemment à deux fossés parallèles comblés.

Le premier compartiment mesure 60 m. de longueur sur 70 de largeur ; le second 35 m. de longueur sur 60 de largeur. Distants de 3,50 m., les deux fossés de séparation faisaient chacun 13 ou 14 m de largeur.

2) édiflée sur le renflement terminal de l'éperon (3 m.) et ceinturée du côté de la basse-cour par un dernier fossé encore visible au sud, une motte circulaire haute de 6 m. dont le diamètre atteint 33/38 m. à la base et 13/19 m. au sommet.

3) à l'extrémité de l'éperon, une petite basse-cour triangulaire, large au plus de 25 m. et longue de 30 à 40 m.





E = 1/1000'



h = 1/500'

NEUFCHATEL-SUR-AISNE

NEUFCHATEL-SUR-AISNE

Aisne, Laon, chef-lieu de canton, diocèse de Laon, doyenné de Neufchâtel-sur-Aisne.

I.G.N. 1/25.000, Asfeld 1-2.

Ecclesia sancte Crucis et ecclesia sancti Nicolai de Novo Castro, ad presentationem prioris de Evregnicourt (avant 1362).

Capellania sancti Jacobi de Novo Castro ad collationem domini episcopi laudunensis. Capellania castri de Novo Castro et capellania de Novo Castro, sancti Pauli, in castro (XV^e siècle).

A. Longnon, **Pouillés**, t. 2, 671 E, 687 B-C et 689 D-E.

VESTIGES

Lieu-dit le Château, à 200 m. au sud de l'église.

Coordonnées Lambert : 723,1 - 193,7.

Dans une zone basse et humide, à 175 m. du confluent de l'Aisne et de la Retourne et à 25 m. de cette dernière, une motte ovale, mesurant de 57 à 65 m. de diamètre à la base, 12 à 15 m. de diamètre au sommet, 10 à 12 m. de hauteur, entourée d'un large fossé mal délimité, partiellement comblé, encore inondable en période de crue.

Les abords ont été fortement remaniés. Le chemin qui contourne le fossé à l'est aurait été tracé au début du XX^e siècle.

Le village, situé comme le château entre l'Aisne et la Retourne, est protégé au nord par une « fausse rivière » qui relie les deux cours d'eau.

Selon les observations d'érudits du XVIII^e et du XIX^e siècles, la voie romaine de Reims à Bavai ne traversait pas l'Aisne à Neufchâtel mais à 1.500 m. en amont, au-dessous du moulin d'Evergnicourt, à l'endroit « où les eaux, quand elles sont basses laissent voir au fond de leur lit des restes de grosse maçonnerie en grès, que la tradition regarde comme les débris des culées de l'ancien pont » (G.-A. Martin, **Rozoy-sur-Serre**, t. 1, p. 53, d'après les observations de A. Piette).

DATATION

1049 — Notice relative aux vexations subies par l'abbaye de Saint-Thierry.

...quousque rex Henricus Novum Castrum obsedit.

B.M. Reims, ms 85, fol. 3.

— Henri 1^{er}, après la prise de Neuchâtel, restitue à l'abbaye de Saint-Thierry des droits d'avouerie.
Notum siquidem est omnibus... quantum laborem impenderit in captione castri quod Novum Castrum vocatur... Sed cum comperissem ab abbate et habitatoribus loci advocationem abbatae, quam quidem castellani tenerant, sibi et suis fuisse infestam..., jam dictam advocationem... praedicto omnino concessimus loco.

Bouquet, **Historiens... de la France**, t. XI, p. 586, n° 20 (faux).

1074 — Charte de Philippe 1^{er} en faveur du prieuré d'Evergnicourt.

...Philippus etiam rex Francorum, ab eodem abbate rogatus, omnes capellas Novi Castellii quod tunc tenebat, matri suae ecclesiae beatae Mariae quae est in Eberneicorte recognovit et reddidit...

K. Hanquet, **La chronique de Saint-Hubert dite Cantatorium**, Bruxelles, 1906, p. 37.

1082 — Ebles, comte de Roucy, cède à l'abbé de Marmoutier le monastère de Celle-en-Brie.

...Placuit tamen eidem domno abbati usque ad Novum Castrum nostram adire presentiam.

T. Duplessis, **Histoire de l'Eglise de Meaux**, t. 2, 1731, p. 11, n° 17.

1102 — Le prince Louis (futur Louis VI) tient en échec le comte Ebles de Roucy.

...Taliter salutatum et flagellatum (Ebalum) dimisit (Ludovicus), hoc etiam quod de Castro Novo repe-tebat in diem distulit.

Suger, **Vie de Louis VI le Gros**, ed. H. Waquet, p. 28.

1394 - 4 janvier — Aveu au roi par Hugues II, comte de Roucy.

...Premiers nostre chastel de Nuefchastel avecques toutes les appartenances ainsi comme il se comporte.

G. Robert, **Aveux... Neufchâtel**, p. 149.

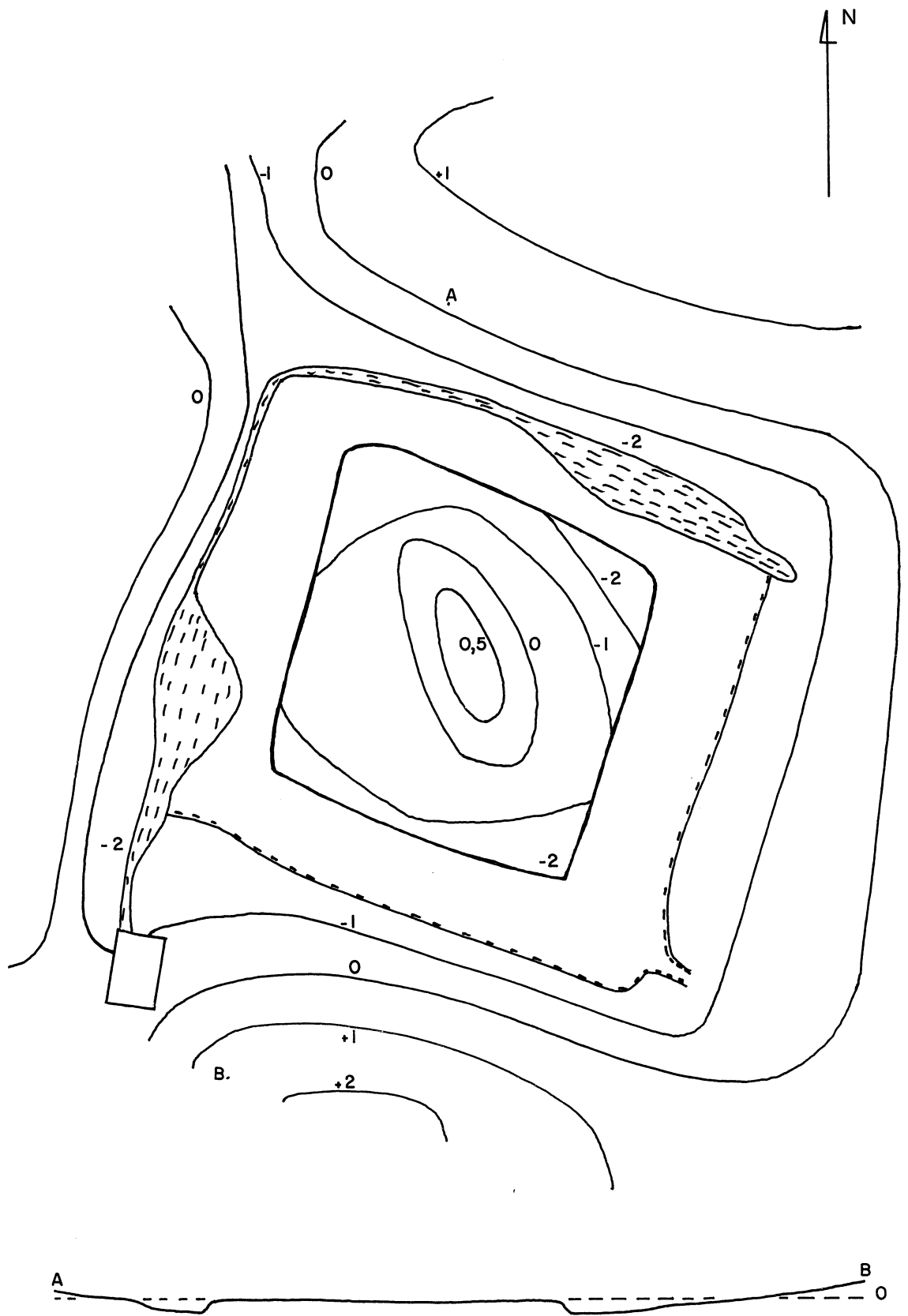
1445 — Aveu au roi par Robert de Sarrebruck, comte de Roucy.

...Et premiers ma place et chastel dudit Nuefchastel ainsi comme il se comporte, lequel est des pieça desmoly et ruyné et aussi est toute ladicté ville arse et destruite et ne y demeure aucunes gens passé vingt quatre ans à l'occasion des guerres.

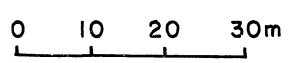
G. Robert, **Aveux... Neufchâtel**, p. 156.

BIBLIOGRAPHIE

G. Robert, **Aveux de la châtellenie de Neufchâtel-sur-Aisne**, **Trav. Acad. Nat. Reims**, t. CXLV, 1930-1931, p. 121-181.



NEUFMAISON



E = 1/1000'

NEUFMAISON

Ardennes, Mézières, Signy-l'Abbaye, diocèse de Reims, doyenné de Launois.

I.G.N. 1/25.000, Renwez 7-8.

Eglise dédiée à saint Jacques. L'abbé de Mouzon présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 19 D (avant 1312).

VESTIGES

En dehors du village, à 325 m. au nord-est de l'église.

Coordonnées Lambert : 756,7 - 231,6.

En contre-bas du village, dans un fond humide et marécageux, près d'une source transformée en lavoir, une plate-forme carrée de 55 m. de côté, entourée d'un fossé large de 25 à 30 m. et profond de 1 m. Ce fossé est parcouru par un ruisseau issu du lavoir. Deux mares occupent les côtés ouest et nord, de la végétation aquatique le côté est. La plate-forme est légèrement bombée en son centre. En surface, présence de nombreux morceaux d'ardoises.

DATATION

1263 — Hugues, chevalier, seigneur de Neufmaison.

G.A. Martin, **Rozoy-sur-Serre**, t. 1, p. 389 (d'après le cartulaire de Signy).

1665 - 30 octobre — Aveu de Charles d'Argier, écuyer, au seigneur du Châtelet-sur-Sormonne.

Item pareille part ou souloit estre antiennement la maison seigneuriale dudit Neuf Maison, contenant un arpent cinquante verges.

Chantilly, D, carton 55 (Le Châtelet et Rimogne).

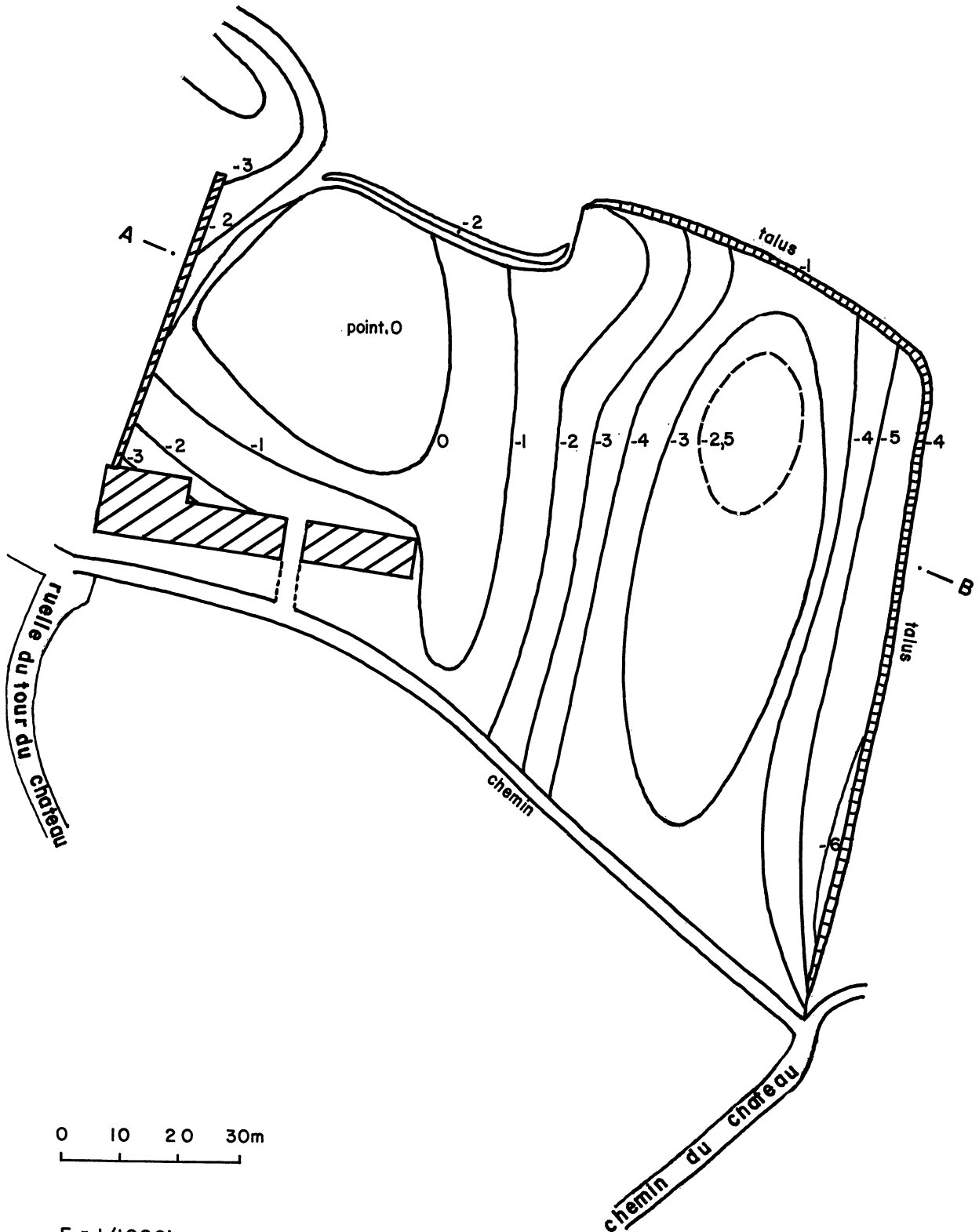
A



B



h = 1/500'



0 10 20 30m



E = 1/1000'

NIZY-LE-COMTE

NIZY-LE-COMTE

Aisne, Laon, Sissonne, diocèse de Laon, doyenné de Neufchâtel-sur--Aisne.

I.G.N. 1/25.000, Château-Porcien 5-6.

Ecclesia de Nisi Castro ; capellania de Nisi Castro, in castro, Sancti Joannis (avant 1362) ; capellania lepro-sarie Sancti Michaelis de Nisi Castro, ad presentationem thesaurarii laudunensis. Pauperes sancti Lazari (avant 1362).

A. Longnon, **Pouillés**, t. 2, 678 B, D (avant 1362) et 687 B, C (XV^e s.).

A 3 kilomètres au nord de Nizy, abbaye cistercienne de La Valroy, fondée en 1148 par le comte de Roucy Hugues Cholet.

VESTIGES

Dans le village, à 150 m. à l'est-sud-est de l'église, lieu-dit le Château.
Coordonnées Lambert : 724,4 - 208,9.

Sur une pente faiblement inclinée vers le sud-sud-ouest en direction du lit marécageux du ruisseau de Nizy et non loin de l'ancienne voie romaine de Reims à Bavai, deux plates-formes séparées par un fossé d'orientation nord-sud, long de 100 m., large de 10 m. et profond de 1 m.

La première, à l'ouest, approximativement circulaire, haute de 3 m., mesure 43 m. sur 49. Elle est échancrée à l'ouest et au sud par des constructions. De grosses pierres sont encore visibles au sud-ouest.

La seconde, à l'est, plus basse, a une forme elliptique. Elle est haute de 0,50 m. et mesure 87 m. sur 29. Elle domine à l'est un fossé profond de 3 m.

Dans son ensemble, le site est délimité à l'est et au nord-est par un talus de faible amplitude (1 m. de largeur sur 0,50 m. de hauteur) portant une haie vive, au nord-ouest par un mur, au sud par un chemin.

DATATION

1189 — Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, confirme la donation et la vente faite par Raoul du Thour à l'abbaye de Vauclair d'une terre et d'un bois situés :
inter viam que dirigitur versus castrum de Nisiaco et transit ante villam que dicitur Liort usque..

Cartulaire de Vauclair, B.N. lat. 11073, fol. 74.

1320 - mai. — Jeanne de Dreux, comtesse de Roucy, fonde une chapellenie dans le château de Nizy en l'honneur de la Vierge.

...Sachent tuit que nous avons fondé et establi perpetuellement une chapelenie en nostre chastel de Nysi, en la diocese de Laon, en lonneur de Dieu notre seigneur et de Notre Dame sa mere la Vierge Marie et en lonneur d'icelle Vierge Marie en nostre chapelle faite nouvellement de nous en ycelui temps amprès nostre chambre...

Grand cartulaire de l'évêché de Laon, Arch. dép. Aisne, G 2 n° 224, fol. 92 v.

1388 - 15 mars. — Aveu au roi par Simon, comte de Roucy et de Braine.

...Premiers mon chastel de Nisi ainsi comme il se comporte...

G. Robert, Aveux... Nizy-le-Comte, p. 158.

1445 - 4 décembre. — Aveu au roi par Robert de Sarrebruck, sire de Commercy, comte de Roucy et de Braine.

*...Et premiers le chastel et place de Nisy, la basse court et fossez ainsi comme tout se comporte...
...Item je dois sur ce au chappelain de la chappelle Nostre Dame fondee en mon dit chastel de Nisy...
...Item les yaues et fossez de la ville au lez vers le moustier qui ne rendent nulz prouffiz parce que tout est detruit a l'occasion de la guerre (copie B).*

G. Robert, Aveux... Nizy-le-Comte, p. 164.

TRADITION ECRITE

A propos de la chapelle Notre-Dame, G.-A. Martin écrit en 1863 :

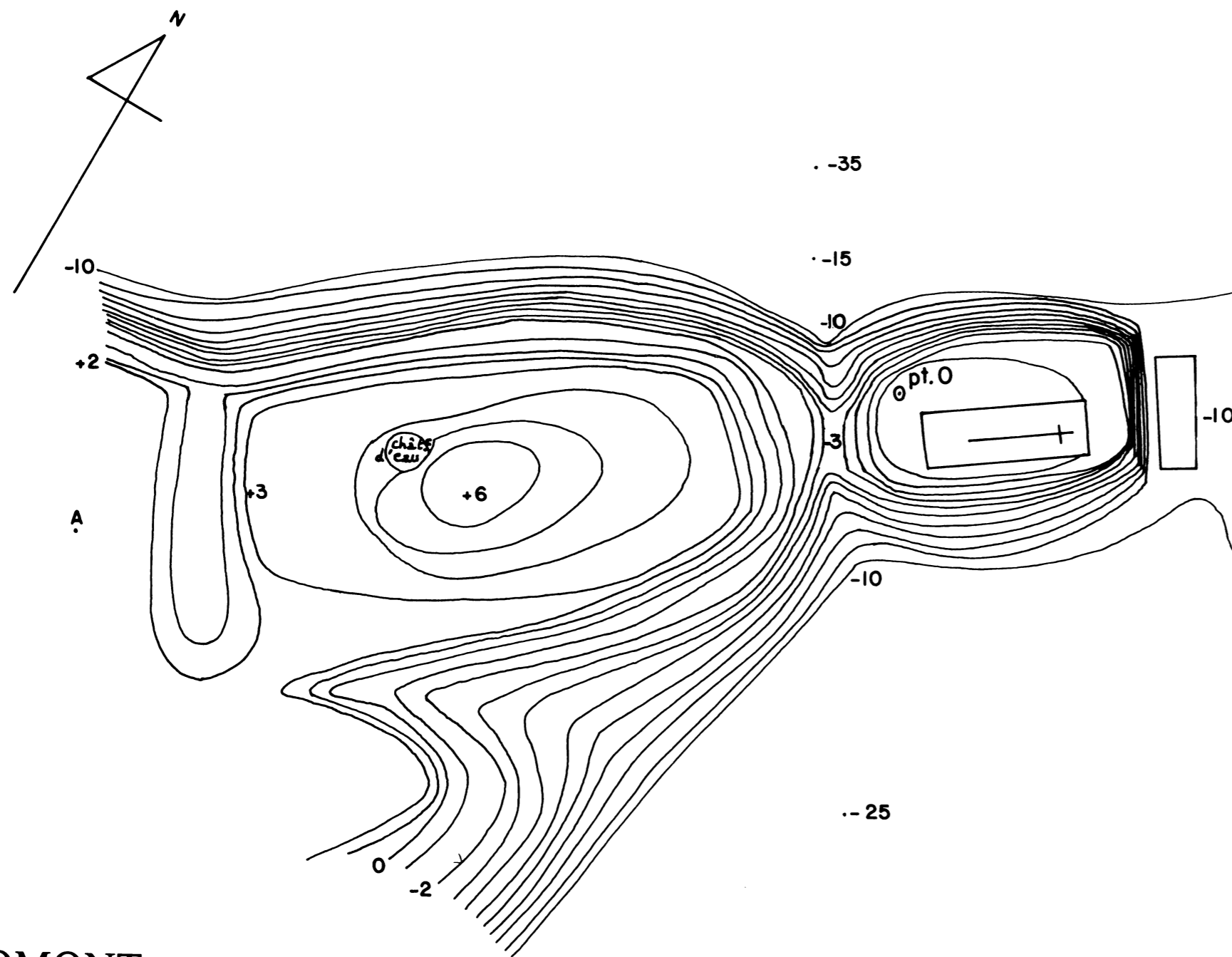
« Quant au château qui renfermait la chapelle,... il était situé à l'extrémité orientale du village où l'emplacement en est indiqué par d'anciens fossés encore très visibles qui enferment une enceinte d'environ deux hectares. Il en restait encore à la fin du siècle dernier une tour carrée très haute et construite en pierres de taille qui fut démolie vers 1794... Il appartient aujourd'hui à un habitant de l'endroit qui le livre à la culture, excepté les fondations de la tour qui ont seules survécu à la démolition ».

G.-A. Martin, **Rozoy-sur-Serre**, t. 1, p. 455.

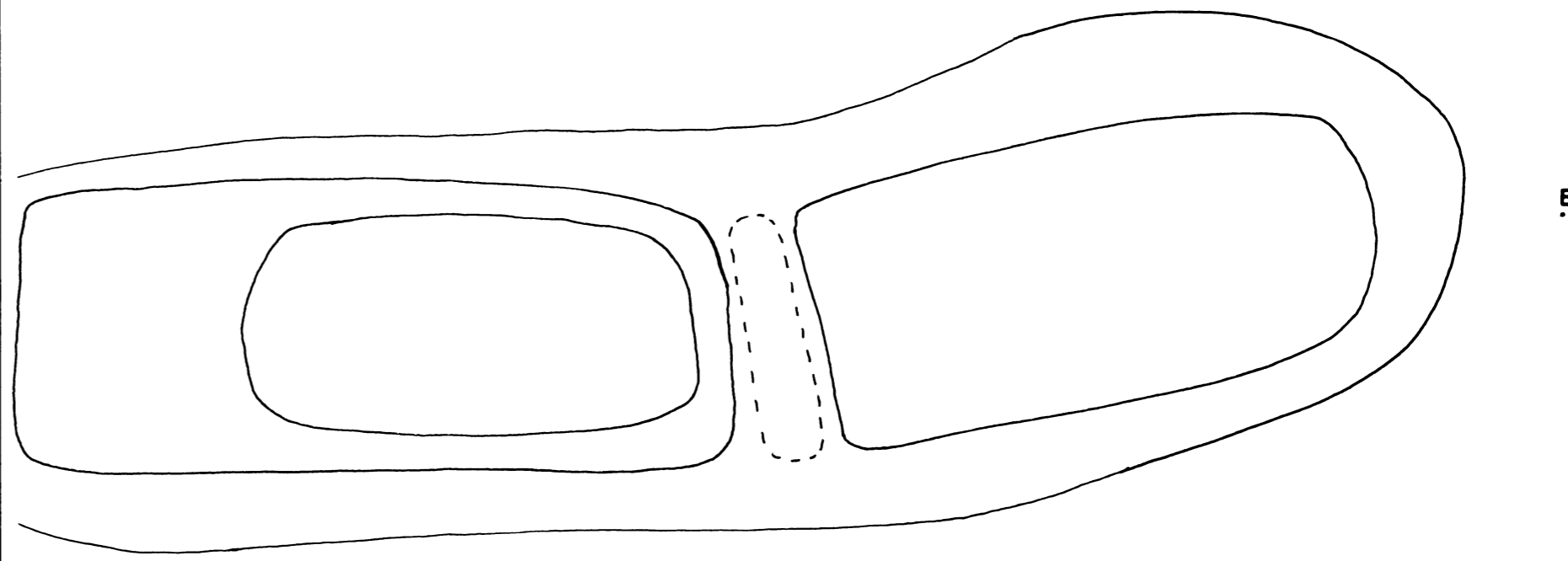
BIBLIOGRAPHIE

G. Robert, Aveux de la seigneurie de Nizy-le-Comte (1388-1462), **Nouvelle Revue de Champagne et de Brie**, juillet 1930, p. 156-167.

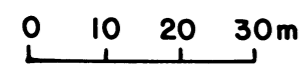
RELEVÉ EN COURBES DE NIVEAU



REPRESENTATION DE LA TOPOGRAPHIE APPARENTE



OMONT



A

0

h = 1/500'

E = 1/1000'

B

OMONT

Ardennes, Charleville-Mézières, chef-lieu de canton, diocèse de Reims, doyenné du Châtelet-sur-Retourne.

I.G.N. 1/25.000, Raucourt-et-Flaba 1-2.

Eglise dédiée aux saints Innocents. L'abbé de Saint-Vincent de Laon présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 38 C (avant 1312).

Prieuré de Saint-Gobert dépendant de Saint-Vincent de Laon.

VESTIGES

Au-dessus du village, sur un éperon qui porte l'église et la mairie.
Coordonnées Lambert : 773,3 - 213,8.

Eperon très allongé d'orientation sud-ouest — nord-est, étranglé à la racine, légèrement renflé à l'extrémité, aux pentes raides, dominant le pays environnant d'une centaine de mètres. Il est divisé en quatre compartiments :

— le premier, qui mesure 100 m. sur 40, est séparé du plateau par un fossé large de 20 m., presque complètement remblayé.

— le second, qui porte l'église, mesure 46 m. sur 26. Il est précédé d'un fossé profond de 3 m., encore bien marqué à l'étranglement.

— le reste de l'éperon est isolé par une coupure probablement élargie lors de la construction de la mairie. Le chemin d'accès au château y débouche. Vers le nord-est, la végétation est si abondante qu'elle interdit tout relevé de surface. Un quatrième fossé semble avoir existé à 100 mètres de la pointe. La base d'une tour est encore apparente à l'angle sud-ouest du dernier compartiment.

Le village d'Omout s'est développé au nord et au sud, le long de la route qui ceinture la base de l'éperon.

DATATION

883-893 — L'archevêque de Reims, Foulques, fortifie Omout.

Quaedam etiam castella a novo instituit, Almontem scilicet et aliud oppidum apud Sparnacum, quod Odo rex, quia desciverat ab eo propter evectionem Karoli, subvertit.

Flodoard, **H.R.E.**, M.G.H. SS XIII, p. 573.

920 — L'archevêque Hervé entre en lutte contre Erlebald, comte de Castrice.

...propterque Almontem aecclesiae remensis, quod furtim irruperat, castrum.

Flodoard, **Annales**, ed. Ph. Lauer, p. 3.

H.R.E., M.G.H., SS XIII, p. 577.

922 — Charles le Simple attaque les possessions de l'Eglise de Reims.

...Karolus... villas remensis aecclesiae depraedari necnon incendere coepit, Almontem quoque castrum bellando... cepit atque diripuit.

Flodoard, **Annales**, p. 8.

943 — Chassé de Reims, l'archevêque Artaud se réfugie à Omout.

...assumptis secum fratribus suis et aliis quibusdam qui abjecti fuerant ab episcopatu remensi, Almontem castrum occupat.

Flodoard, **H.R.E.**, M.G.H., SS XIII, p. 582.

943 — L'archevêque Hugues, compétiteur d'Artaud, assiège Omout.

...(Hugo) archiepiscopus Almontem munitionem obsidet quam tenebat Dodo, frater Artoldi episcopi ; tandem accepto parvulo filio ipsius obside discedit.

Flodoard, **H.R.E.**, M.G.H., SS XIII, p. 583.

Annales, p. 89.

945 — L'archevêque Hugues s'empare d'Omout.

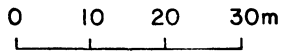
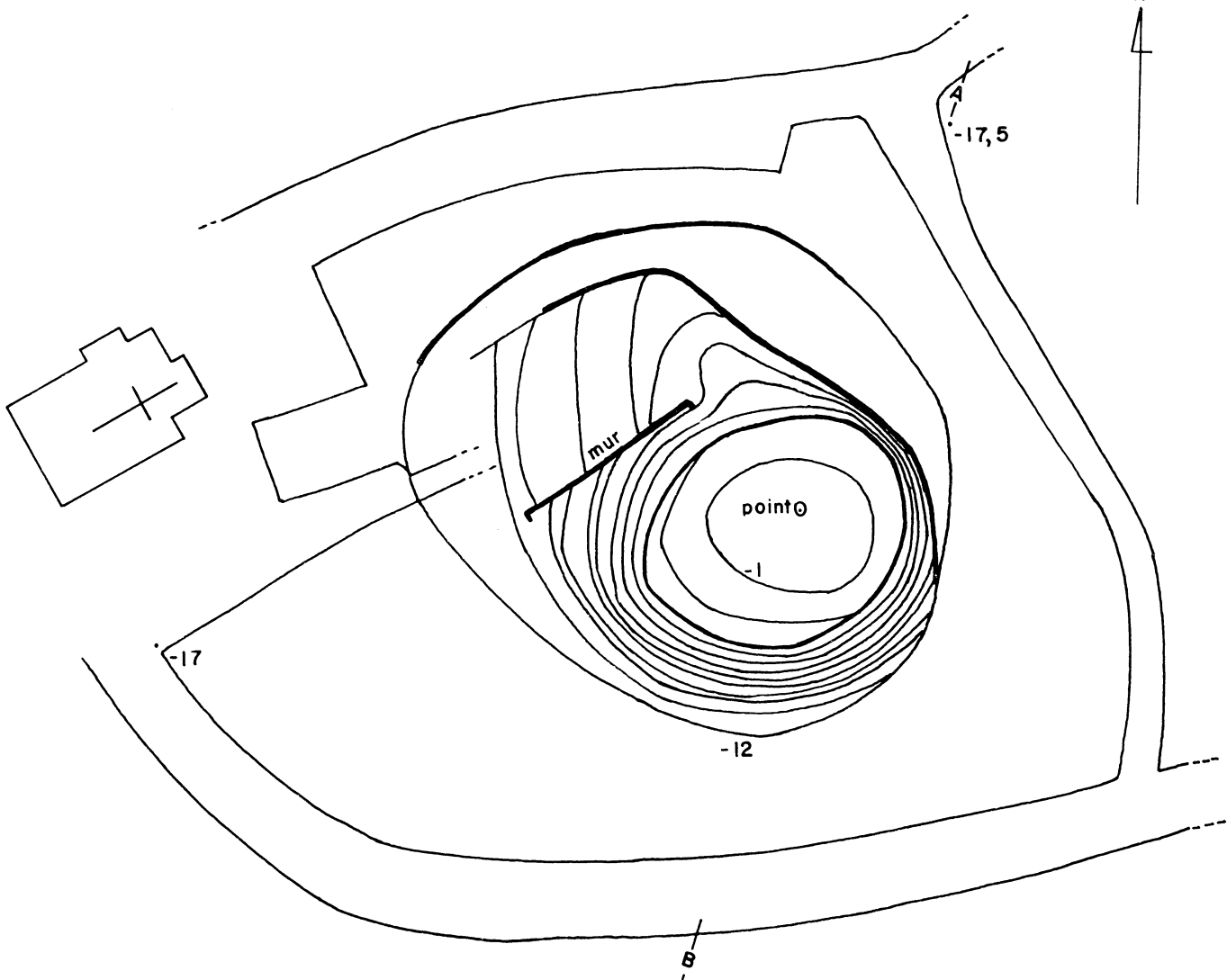
...Hugo praesul Almontem castrum obsidens post septem ferme obsidionis ebdomasas recepit, redente illud sibi Dodone domni Artoldi fratre, tali sub conditione ut filium ipsius et filium fratris sui suscipiens idem praesul concederet eis terram patrum suorum.

Flodoard, **H.R.E.**, M.G.H., SS XIII, p. 583.

Annales, p. 99.

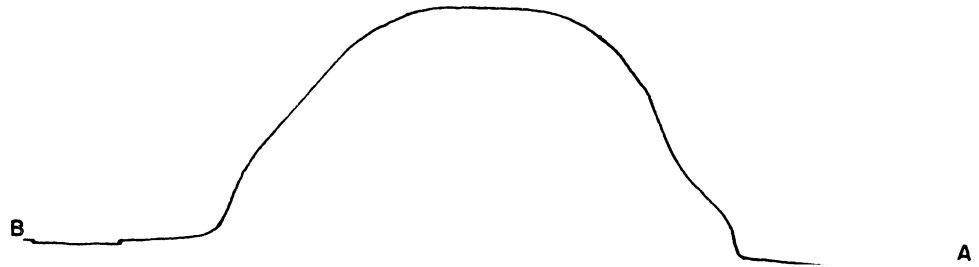
- 949 — L'archevêque Hugues, déposé, se réfugie à Omont.
...Altmontem munitorem, quam tenebat Dodo frater domni Artoldi episcopi, milites remensis ecclesiae, qui recepti non fuerant ab ipso praesule, furtiva capiunt prodicione et advocantes Hugonem excommunicatum in oppido suscipiunt...
 Flodoard, **Annales**, p. 121.
- 949 — Dodon, frère d'Artaud, reprend Omont.
...Altmontem praesidium, quod ingressus cum suis tenebat Hugo quondam episcopus, obsident Dodo frater domni Artoldi... et ante portam ipsius castrum sibi constituunt atque praemuniunt... et Dodo, frater domni Artoldi, tertia dein die Altmontem simili pene modo recepit.
 Flodoard, **Annales**, p. 124 et 125.
- 960 — Manassès, neveu d'Artaud, fait pendre des traîtres à Omont.
...Apud Altmontem castrum proditores quidam deprehensi sunt a Manasse, nepote domni Artoldi praesulis, ac damnati suspendio...
 Flodoard, **Annales**, p. 148.
- 1055 - 1^{er} octobre. — Notice relative aux bénéfiques tenus par le comte de Rethel.
...recognovit comes Manasses et concessit castellum de Altomonte se tenere de beneficio Sanctae Mariae remensis et Gervasii archiepiscopi.
 G. Marlot, **Metropolis**, t. 2, p. 13.
- 1120 (vers) — Donation par Leudon d'Omout à Saint-Denis de Reims.
...Facta est predicta donatio in Altomonte castro, in domo Dominici Venatoris... ubi affuerunt testes Hugo frater ipsius Leudonis, Haimo castellanus...
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 7, n° 4.
- 1207 - avril. — Copie d'une lettre de Hugues, comte de Rethel, pour les habitants de Singly, lesquels sont obligés de luy fournir des charoires ou des (corvées) pour la fortification du chastel d'Omout.
 L.-H. Labande, **Trésor**, t. 4, p. 206, n° 6 (analyse).
- 1214 - juin. — Lettre de Hugues, comte de Rethel... lequel remit aux bourgeois d'Omout l'assise du chasteau dudit lieu à la charge que... lorsque... le comte voudra fortifier le chasteau d'Omout, lesdits bourgeois seront tenus de bailler 10 Livres.
 L.-H. Labande, **Trésor**, t. 4, p. 208, n° 12 (analyse).
- 1218 — Accord entre le comte Hugues de Rethel et Saint-Vincent de Laon.
...Et in perpetuum quitavi, exceptis tamen carratis que inibi persolvent predicti Sancti Goberti homines ad firmitatem castrum mei Altimontis faciendam et quod ibunt ad terre mee defensionem.
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 748, n° 478.
- 1252 - avril. — Echange entre Marie de Thourotte, douairière de Rethel, et son beau-frère, le comte Gaucher.
...que si li lieux devant dis et la terre des lieux ne valioient les mil et sexante deux livres et dis soldees de terre devant dites, il m'est tenu a asseoir et a parfaire le defaut ailleurs en sa terre... fors dou chastel d'Omout...
 L.-H. Labande, **Trésor**, t. 4, p. 42, n° 45.
- 1252 - 3 avril. — Marie de Thourotte, veuve du comte Jean de Rethel, notifie aux vassaux d'Omout de faire hommage à son beau-frère Gaucher.
Maria dicta comitissa regitensis... omnibus feodatis, militibus, hominibus et communitati castrum et castellanie Altimontis salutem...
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 204, n° 126.
- 1258 - 14 juillet. — Vente par Jean Le Preux, écuyer, au comte Gaucher de Rethel.
...et omnia que habebat... inter castrum de Ulmonte et Louvrenyum...
 L.-H. Labande, **Trésor**, t. 4, p. 73, n° 73.
- 1261 - février. — Inféodation d'une rente par le comte Gaucher de Rethel à maître Simon de Vendresse, le charpentier.
...et pour ce bleif, chis Symons et si hoir doivent la warde en mon chastel d'Omout, chascuns siis semaines...
 L.-H. Labande, **Trésor**, t. 4, p. 84, n° 80.
- 1269 - avril. — Accord à propos d'un bois.
...quod nemus situm est inter le Bairon ex una parte et castrum Ulmontis predicti ex altera.
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 360, n° 218.
- 1297 - 7 mars. — Charte du comte de Rethel pour les habitants de Bouvellemont.
...avons fait a eaus accord du charroy que il nos devoient pour la feauteit de nostre chasteau d'Omout.
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 780, n° 497.

- 1318 - 15 février. — Mainlevée au profit de Jeanne de Rethel.
...certa provisio super castro et pertinenciis d'Oumont sibi facta.
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 570, n° 335.
- 1322 - 30 novembre. — Aveu de Jean de Neuville, écuyer, à Jeanne, comtesse de Rethel.
...C'est a savoir le cherroi que cis qui tenient cheval a Nueville deuient ansiennement a refaire le chateau d'Oumont et de ce doi ge la garde audis chatia sis semaines ; item enquire en ten ge cen saus paris con doit penre et lever perpetuellement sur les tonneus et sus les chausiages de la foire d'Oumon.
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 625, n° 375.
- 1324 - 18 juin. — Aveu et dénombrement de Colin de Bellestre à Jeanne, comtesse de Rethel.
Vesci ce que Colines de Bellestre, chastelain d'Oumont tient et avoue tenir en fiex... Item la moitié d'une mesure seant entre la tour con dit deles la porte Le Mangnerel d'une part et la mesure Peresson de Sainte Crois d'autre part.
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 669, n° 407.
- 1325 - 2 décembre. — Aveu d'Amelot de Condé, damoiseil, à Jeanne, comtesse de Rethel.
...Je recongnoy a devoir et doi la garde ou chastel d'Oumont un an.
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 699, n° 437.
- 1364 - 27 mars. — Mandement de Louis II, comte de Rethel.
...Comme en nos chasteaux de Rethel, d'Omont, de Maisieres et de Bourg appartient... plusieurs gardes et estages.
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 2, p. 165, n° 610.
- 1366 - 2 et 4 avril. — Lettres relatives à l'exemption de garde des habitants de Semuy.
...De par Jaque d'Angimont... chastelain d'Omont. Chiers amis... consideres les privileges que il ont obtenuz, y nous a apparu que les bourgeois de Semouye en ce fait sont grevez et ne sont point tenus a paier les wardes ou chastel (d'Omont) en la maniere que on les contraignoit.
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 2, p. 175, n° 674.
- 1378 - 19 novembre. — Accord entre le comte Louis II de Rethel et les habitants du Chesne.
...De ce que lesdz du Chesne impositoient audit gouverneur et autres officiers dudit monseigneur de Flandres que il avoient prins et emprisonné pluseurs des bourgeois et habitants de ladite ville du Chesne ou chastel d'Omont et en autres chasteaux et forteresses dudit monseigneur de Flandres.
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 2, p. 267, n° 670.
- 1387 - 10 novembre. — A propos d'une vente.
...vinrent en leur propres personnes ou chastel d'Omont Jehan de Vrizy, escuier, d'une part et Gilles aux Clenques, escuier, d'autre part...
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 2, p. 345, n° 728.
- 1395 - 13 septembre - 19 octobre. — Information sur le fait des Lombards dans le comté de Rethel.
...Et fut faite la dite contrainte de corps... et fut mis en prison close ou chastel d'Omont.
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 2, p. 412, n° 756.
- 1439 - 9 avril. — Aveu et dénombrement au comte de Rethel par Jacquemart de Bohan, seigneur de Voncq.
... et est assavoir que pour cause du fiefz de toutes les choses dessusdites, je congnois a devoir la garde et estage on chastel d'Omont en ma personne et illec faire residence par l'espace de six sepmaines chascun an.
 L.-H. Labande, **Trésor**, t. 3, p. 175, n° 1038.
- 1449 - mai. — Rôle des fiefs du château d'Omont.
*...La ville de Verrieres ou il at pluseurs fiefz mouvans du chastel d'Omont.
 ...Le charroy que les habitans de Nueville seulent anciennement devoir on chastel d'Omont pour la fortification dudit chastel.*
 L.-H. Labande, **Trésor**, t. 3, p. 259, n° 1090.
- 1476 - 9-10 septembre. — Accord dans un procès relatif à Donchery.
...Jedit monseigneur de Nevers, advoué dudit lieu de Donchery, en sa personne a Olmont le chastel grea et ratiffia.
 L.-H. Labande, **Trésor**, t. 3, p. 546, n° 1232.
- 1591 - 28 septembre. — Lettre d'Henri IV au duc de Nevers qui assiège le château d'Omont.
...Pour moi je me rendroi après-demain... à deux lieues du château d'Omont. Je voudrois que ma présence peust haster la prise du château...
 Selon la tradition, Henri IV pointa lui-même une pièce de batterie dont le projectile tua d'un coup le commandant du château, son lieutenant et un enseigne. La garnison capitula.
 G.A. Martin, **Rozoy-sur-Serre**, t.2, p. 118-119.



E = 1/1000'

h = 1/500'



PARFONDRU

PARFONDROU

Aisne, Laon, diocèse de Laon, doyenné de Bruyères.

I.G.N. 1/25.000, Laon 5-6.

Eglise dédiée à la Vierge. Le chapitre cathédral de Laon présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 2, 665 E (1362) et 683 A (XV^e s.).

1150, Profunde Rue.

Cartulaire de Saint-Martin de Laon, B.M. Laon, 532, fol. 112.

Sur le territoire de la commune, domaine de Lavergny (Labriniacum) d'où serait originaire et où aurait été inhumée sainte Céline, mère de saint Remi. Donné à l'évêque de Laon, ce domaine passa ensuite entre les mains des chanoines de Saint-Martin puis des cisterciens de Signy.

VESTIGES

A 50 m. à l'est de l'église.

Coordonnées Lambert : 699,6 - 204.

Situé dans une clairière au pied de la côte du Laonnois, le village de Parfondrou groupe une partie de ses maisons le long des rues qui entourent le château. De celui-ci, voisin de l'église, il ne reste plus que la motte circulaire dont le diamètre à la base est de 50 m., au sommet 35 m. et dont la hauteur atteint 12 m. Une végétation épineuse très dense en couvre le quart sud-ouest. Au nord-nord-ouest, un mur interrompt la pente à mi-hauteur.

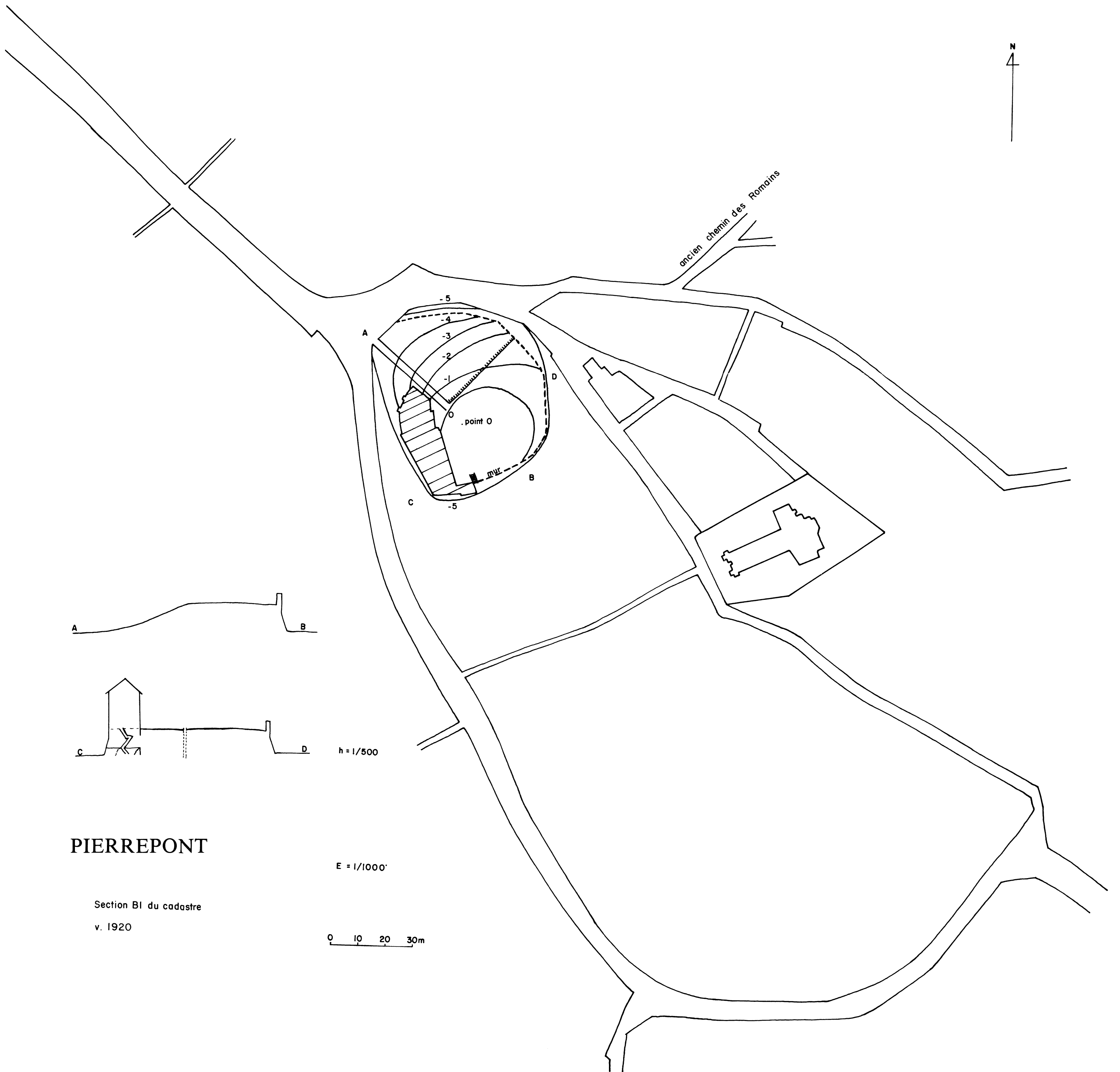
Sous la motte existe un souterrain long d'une dizaine de mètres, large de 3, haut de 2, voûté en berceau surbaissé. Ce souterrain semble avoir été creusé dans le sol en place. En conséquence, la motte pourrait avoir été édifiée sur une légère éminence naturelle.

DATATION

1217 - 9 août. — Lucienne, veuve de Clarembaud, sire de Montchâlons, fait hommage pour son douaire, soit la moitié des terres de Montchâlons, Parfondrou, Bièvres, Orgeval et Vaurseine à l'évêque élu de Laon.

Arch. dép. Aisne, G 1, n° 75.





PIERREPONT

Section BI du cadastre

v. 1920

PIERREPONT

Aisne, Laon, Marle, diocèse de Laon, doyenné de Marle.

I.G.N. 1/25.000, Laon 3-4.

Ecclesia de Petra Ponte, ad presentationem Sancti Vincentii laudunensis.

Apud Petram Pontem, capellania Sancti Jacobi ; ibidem capellania in ecclesia Beate Marie ; ibidem in ecclesia Sancti Boiciani capellania Sancti Petri ; ibidem capellania Sancti Martini : ad presentationem Sancti Vincentii laudunensis (avant 1362).

Capellania domus leproserie de Petraponte : ibidem domus hospitalis : ad presentationem domini episcopi laudunensis (XV^e s.).

A. Longnon, **Pouillés**, t. 2, 677 C,D (avant 1362), 691 D et 692 B (XV^e s.).

VESTIGES

A l'écart du village, au voisinage de l'église.
Coordonnées Lambert : 705,4 - 218,1.

Aménagé en un point de passage obligé des marais de la Souche qui forment barrière à 15 km au nord-est de Laon, le site de Pierrepont se compose de :

a) une île ovoïde, légèrement bombée, émergeant de 1,50 m. au-dessus du marais, longue de 300 m., large de 220, aujourd'hui presque entièrement circonscrite par des chemins. L'église Saint-Boétien (ermite scot du VII^e siècle) se dresse approximativement au centre.

b) une butte artificielle érigée à l'extrémité nord-ouest de cette île, près de la chaussée qui traverse le marais. Partiellement ceinturée de murs, cette butte mesure 60 m. de diamètre et 4 à 5 m. de hauteur. La plate-forme circulaire (d : 30 m.), percée d'un puits, porte sur son rebord méridional une grosse maison bourgeoise de la fin du XVIII^e siècle.

DATATION

Fin du IX^e siècle. — Charte de l'évêque de Laon, Adalbéron, rappelant dans quelles circonstances son prédécesseur Didon (...883-895...) fut amené à fortifier Pierrepont.

...Notum fieri volumus... quoniam venerabilis abbas Berlandus monasterii Sancti Vincentii nostram adiit presentiam deferens quoddam privilegium loci sui quod eidem loco divae memoriae dominus Dido praesul octavus scilicet antecessor noster... fecerat de corpore Sancti confessoris Boetiani ut in eodem loco perpetualiter permaneret ibidemque canonici ejusdem sancti qui paganorum infestatione cum suo patrono a cella ipsius propulsi fuerant et nulla certa sede tenebantur, Domino fideliter in psalmis et hymnis et spiritualibus canticis quieti jam statione potiti famularentur, transfusus illo omnibus cum integritate rebus jure ad ipsam cellam respicientibus... (12 mai 886).

Nos vero... comperimus quod idem Deo devotissimus praesul, cogente (quam praediximus) paganorum infestatione, municipio de Petraponte ad confugium munimenque christianorum constructo, necessitate ductus (ne scilicet illic degens fidelis populus sacrarum tuitione reliquiarum careret), neve idem municipium, quod pontificalis sedes extiterat, vilesceret, eundem Christi confessorem illuc transtulit atque in posterum ibidem remansurum collavit, fortasse in recompensationem hujus facti simile quid restitutus, quod utrum fecerit necne ignotum.

Th. Gousset, **Les actes**, t. 1, p. 625.

G.-A. Martin, **Rozoy-sur-Serre**, t. 1, p. 169.

938 — *Gislebertus cum Lothariensibus Hugoni et Heriberto venit in adjutorium contra regem Ludovicum castrumque Petraepontem vi capiunt.*

Flodoard, **Annales**, ed. Ph. Lauer, p. 70.

940 — *Quo comperto Hugo et Heribertus, relicta obsidione Lauduni, noctu ad munitionem Petraepontem deproperant indeque Othoni regi obviam proficiscuntur, cui conjuncti ad Atiniacum eum perducunt, ibique cum Rotgario comite ipsi Othoni sese committunt.*

Rex Ludovicus Petraepontem munitionem bello aggressus est et obsides accipiens, recessit ab ea.

Flodoard, **Annales**, ed. Ph. Lauer, p. 77 et 78.

949 — *Qui tamen (Rorico episcopus laudunensis) non receptus Lauduno, apud Petraepontem munitionem resedit.*

Flodoard, **Annales**, ed. Ph. Lauer, p. 121.

- 979 (8 juin) - 986 (2 mars). — Suite de la charte de l'évêque Adalbéron de Laon relative à Pierrepont.
...Igitur re utrimque considerata, nec privilegium volentes vacillare, nec castrum sancti (Boetiani) praesentia viduare, decernimus, sano ut nobis nostrisque visum est fidelibus intuitu, ecclesiam ipsius castrum sanctae Dei genitricis honore dicatam, ubi sancti corpus collocatum colitur, cum caeteris sanctorum reliquiis ibidem quiescentibus et omnibus rebus pertinentiis suis ad praefatum sancti Vincentii locum tradere et in abbatis monachorumque ejus vestituras de nostra trajicere...
 Th. Gousset, **Les actes**, t. 1, p. 625.
 G.-A. Martin, **Rozoy-sur-Serre**, t. 1, p. 169.
- 987 - 26 septembre. — Diplôme d'Hugues Capet confirmant à l'abbaye de Saint-Vincent de Laon la possession de ses biens, en particulier :
...ecclesiam in castro Petraponte a dilecto nobis nunc antiste Adalberone aditam pro causis quae in episcopali ipsius privilegio continentur.
 Bouquet, **Historiens... de la France**, t. 10, p. 549, n° 2.
- 987 — Charte de l'évêque Adalbéron.
...Petrapontis munitionis terrulas contiguas terrule de abbatia Sancti Hilarii ad dictum sancti Vincentii monasterium pertinenti.
 R. Coolidge, **Adalbero, bishop of Laon**, p. 98.
- 1145 — Barthélémy, évêque de Laon, donne à l'abbaye de Saint-Vincent l'autel de Pierrepont construit hors de l'enceinte du château.
 A. Matton, **Inventaire sommaire des archives départementales de l'Aisne**, série H, t. 3, 1885 - H 185 (Liasse disparue lors des bombardements de la guerre de 1939-1945).
- 1360 — *Et avint que li compaignon d'Athegni, qui ne faisoient nuit et jour fors que soutillier et aviser comment il poroient prendre et embler villes et fortereces et quel part il se traieroient pour plus gaegnier vinrent de nuit a une forte ville et bon chastiel qui siet en Laonnois assés priès de Montagut, en tres fors marès. Et appelle on la ditte ville de Pierepont, et estoient a ce donc dedens grant fuison de bonnes gens dou pays qui y avoient mis et attrait le leur sus le fiance dou fort lieu. A l'eure que cil compaignon d'Athegni vinrent la, les gettes estoient endormies ; si se misent li dit compaignon, par le couvoitise de gaegnier, parmi ces fors marès, a grant meschief et vinrent jusques as murs et puis entrèrent en la ville et le gaegnierent sans deffense et le desroberent toute a leur volonté. Si trouverent dedens plus d'avoir que en nul lieu ou il euissent esté ; et quant il fu grans jours, ils ardirent le ville et s'en partirent et s'en revinrent arriere a Athegni bien fouci de grant pillage.*
 Froissart, **Œuvres**, ed. Kervyn de Lettenhove, 1867-77, t. 6, p. 260.
- 1474 - 30 novembre. — Dénombrement présenté à l'évêque de Laon par Jean, comte de Roucy, seigneur de Montmirail et la Ferté-Gaucher.
...Premier nostre chastel dudit Pierrepont, la motte et enfermeture de la tour avec les fossez environ et la pescherie d'iceulx ; item la basse court, tout le pourpris, muraiges, fossez et pourpris d'icelle avec la pescherie d'iceulx fossez et tout le tenement dudit chastel et basse court ainsy que tout se comporte, lesquelz chastel et bassecourt et fossez sont desmolis par les ennemis du royaume et en ruine à l'occasion de la guerre et a ceste cause de nulle vailleur. Item notre jardin de ladite bassecourt tenant aus murs lez la grand riviere... Item toutes les muraiges, toures et fortifications de nostre ville de Pierrepont nous appartiennent en tout profict et en tout droict de seigneurie avec toutes les portes et tous les forts d'icelle lesquelles sont comme en ruine a l'occasion des guerres.
 Arch. dép. Aisne, G 102.
 G.-A. Martin, **Rozoy-sur-Serre**, t. 1, p. 566.
- 1590 - 11 janvier. — Les ligueurs surprennent Pierrepont.
...Il fut fait un grand ravaige dans ce bourq ; le buttin fut mis hors, mené et conduit tant a Liesse que aultres endroitz ; ce fait le feu fut mis a la porte du bourq et desmoly quelques endroitz des murailles pour rendre la place vague et sans retraicte.
 A. Richart, **Mémoires sur la Ligue**, p. 224.
- 1605 - 4 juin. — Aveu et dénombrement à l'évêque de Laon par Charles de Roye de la Rochefoucault, comte de Roucy.
Premier nostre ville dudict Pierrepont ensemble nostre chastel dudict lieu, la motte et fermeture de la tour, des fossez allentour et la pescherie d'yceulx avec la basse court, tout le pourpris, muraige et fossez dycelle et pescherye dyceulx fossez et tout le circuit dudict chastel et basse court ainsy que tout se comporte... lesquels sont de longtemps desmoliz... et délaissé au capitaine avec le pré.
 Arch. dép. Aisne, G 102.
- 1702 - 13 février. — Dénombrement présenté à l'évêque de Laon par François de Roye de la Rochefoucault, comte de Roucy.
Premier notre ville et chasteau dudit Pierpont, la motte et fermeture de la tour, les fossez à l'entour, la pesche d'iceux, la basse cour fermée de murailles et fossez avec tout le circuit dudit chasteau...

...lequel chasteau est à présent rétabli... Item le jardin de ladite bassecourt tenant aux murs prez de la grande rivière vers Vaucery ou étoit cy devant un réservoir à poisson, le tout en ruine... Item notre rivière appelée le fil de Liesse, laquelle tombe prez de nostre chastel de Pierpont et enferme partie de notre dite ville de Pierpont vers le lieu des bordeaux... Item estoit cy devant un petit lac d'eau prez des murs de notre dite ville vers la porte saint Ladre... Item nous appartiennent tous les fossés, herbages et percheries des eaux et sources qui ferment notre dite ville... Item nous appartiennent tous les murs, tours et fortifications de nostre dite ville... avec toutes les portes, lesquelles sont en mauvais état à cause des guerres.

Arch. dép. Aisne, G 102.

1745 - 20 septembre. — Dénombrement présenté à l'évêque de Laon par Marthe Elisabeth de Roye de la Rochefoucault, veuve de François Joseph de Béthune, duc d'Ancenis.

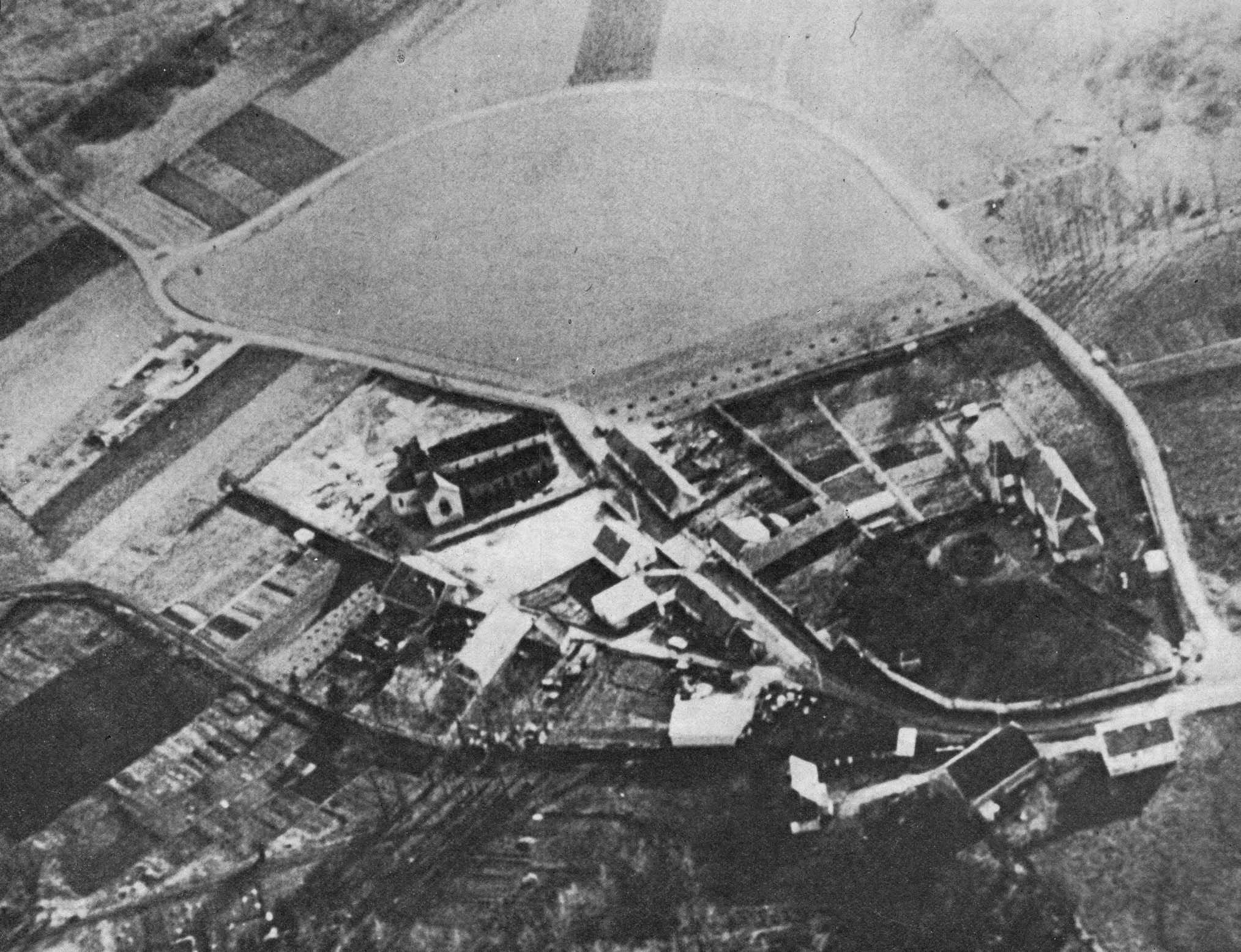
Premier notre ville et chasteau dudit Pierrepont, lequel chasteau est à présent rétabli, ou loge notre receveur qui jouyt du pré capitaine devant ledit château, le tout de petite valeur.

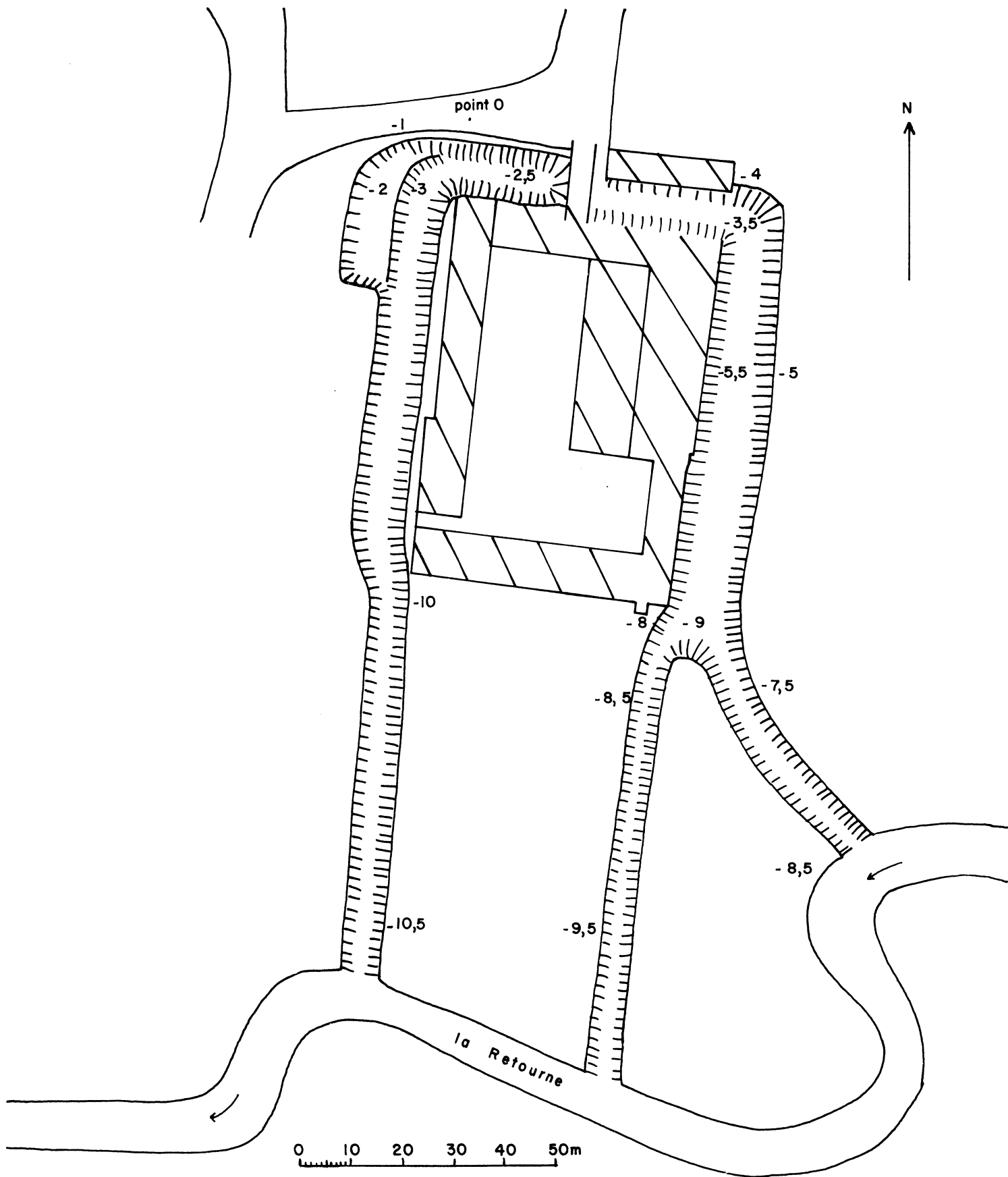
Arch. dép. Aisne, G 102.

BIBLIOGRAPHIE

A. Martinet, Légendes carolingiennes de Pierrepont et de Laon, **Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne, Mémoires**, t. 22, 1977, p. 65 ss.

M. de Sars, **Le Laonnois féodal**, Paris, 1926-34, 5 vol.





E = 1/1000'

POILCOURT

POILCOURT

Ardennes, Rethel, Asfeld, commune de Poilcourt-Sydney, diocèse de Reims, doyenné de Lavanne.

I.G.N. 1/25.000, Asfeld 1-2.

Eglise dédiée à saint Pierre. L'abbé de Saint-Nicaise de Reims présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 17 B (avant 1312).

VESTIGES

En bordure du village, à 150 m. à l'est-sud-est de l'église.

Coordonnées Lambert : 728,1 - 192,8.

Une grande ferme quadrangulaire de 75 m. de longueur sur 53 de largeur, entourée sur trois côtés de fossés larges de 10 à 14 m., profonds de 1,50 m. partiellement en eau et qui, prolongeant vers le sud l'espace clos, rejoignent directement et parallèlement la Retourne. Celui de l'est possède un diverticule qui, avec la rivière, délimite un second enclos.

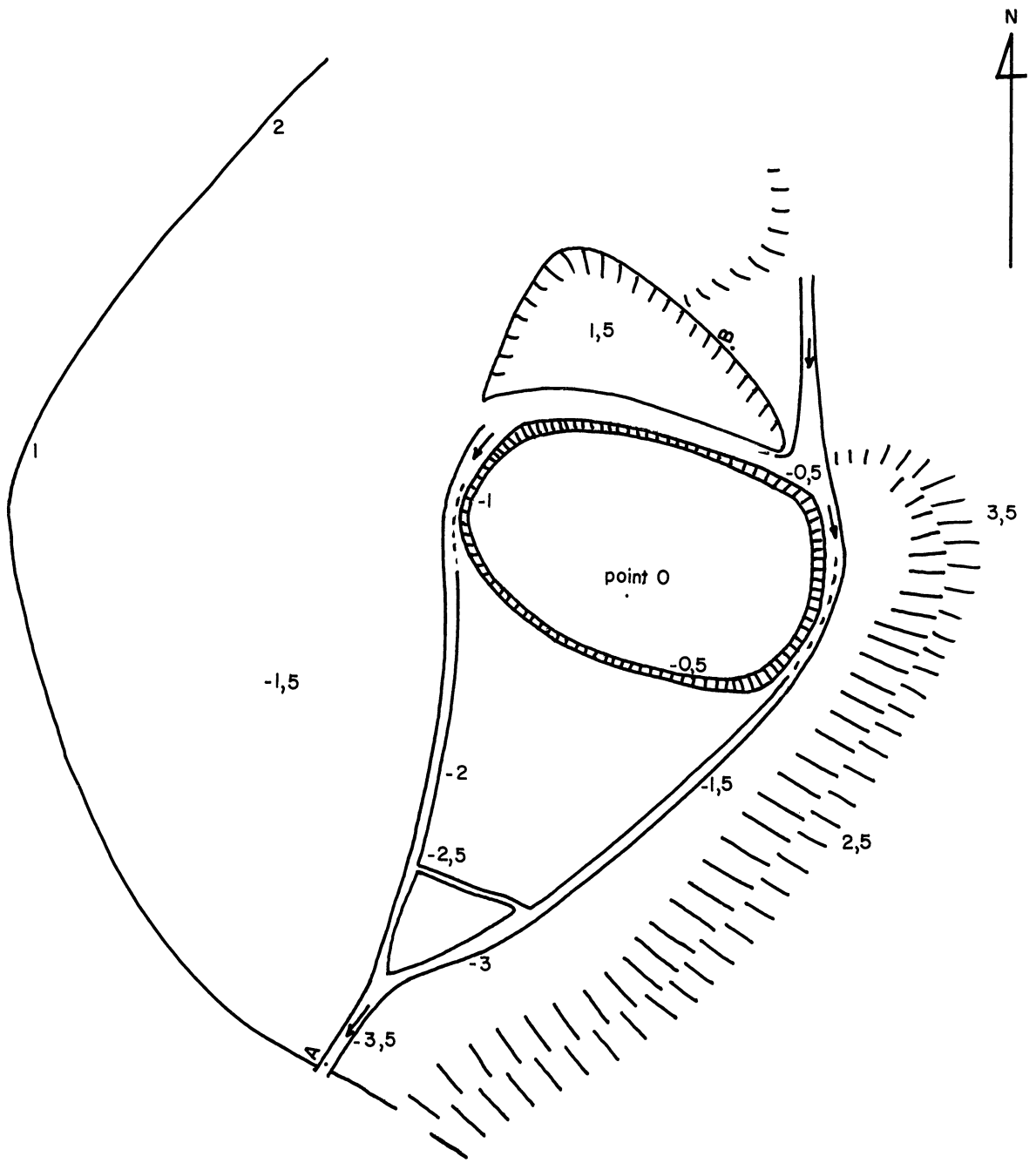
Les bâtiments en beaux moellons de craie pourraient dater du début du XVII^e siècle. Le porche porte l'inscription « **Gott strafe England** ».

DATATION

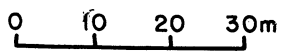
Selon H. Jadart, le château de Poilcourt aurait été incendié en 1561 et reconstruit par Jean de Coucy vers 1619. La famille de Coucy-Poilcourt possédait la terre de Poilcourt depuis la fin du XV^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE

H. Jadart, Les anciens châteaux de l'arrondissement de Rethel, **Revue historique ardennaise**, 1913, p. 197-251.



$h = 1/500'$



RENWEZ

$E = 1/1000'$

RENWEZ

Ardennes, Charleville, chef-lieu de canton, diocèse de Reims, doyenné de Launois.

I.G.N. 1/25.000, Renwez 3-4.

Eglise dédiée à la Vierge. L'abbé de Saint-Nicaise de Reims présente à la cure.
A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 19 B (avant 1312).

VESTIGES

En dehors du village, à 850 m. au nord-est de l'église, lieu-dit la Motte.
Coordonnées Lambert : 763,3 - 241,1.

Dans une prairie légèrement vallonnée, une plate-forme de 52 m. sur 33, arrondie aux angles et ceinturée de fossés mal délimités. Les ruisseaux qui s'en échappent dessinent en se rejoignant vers le sud un terre-plein triangulaire long de 60 m.

DATATION

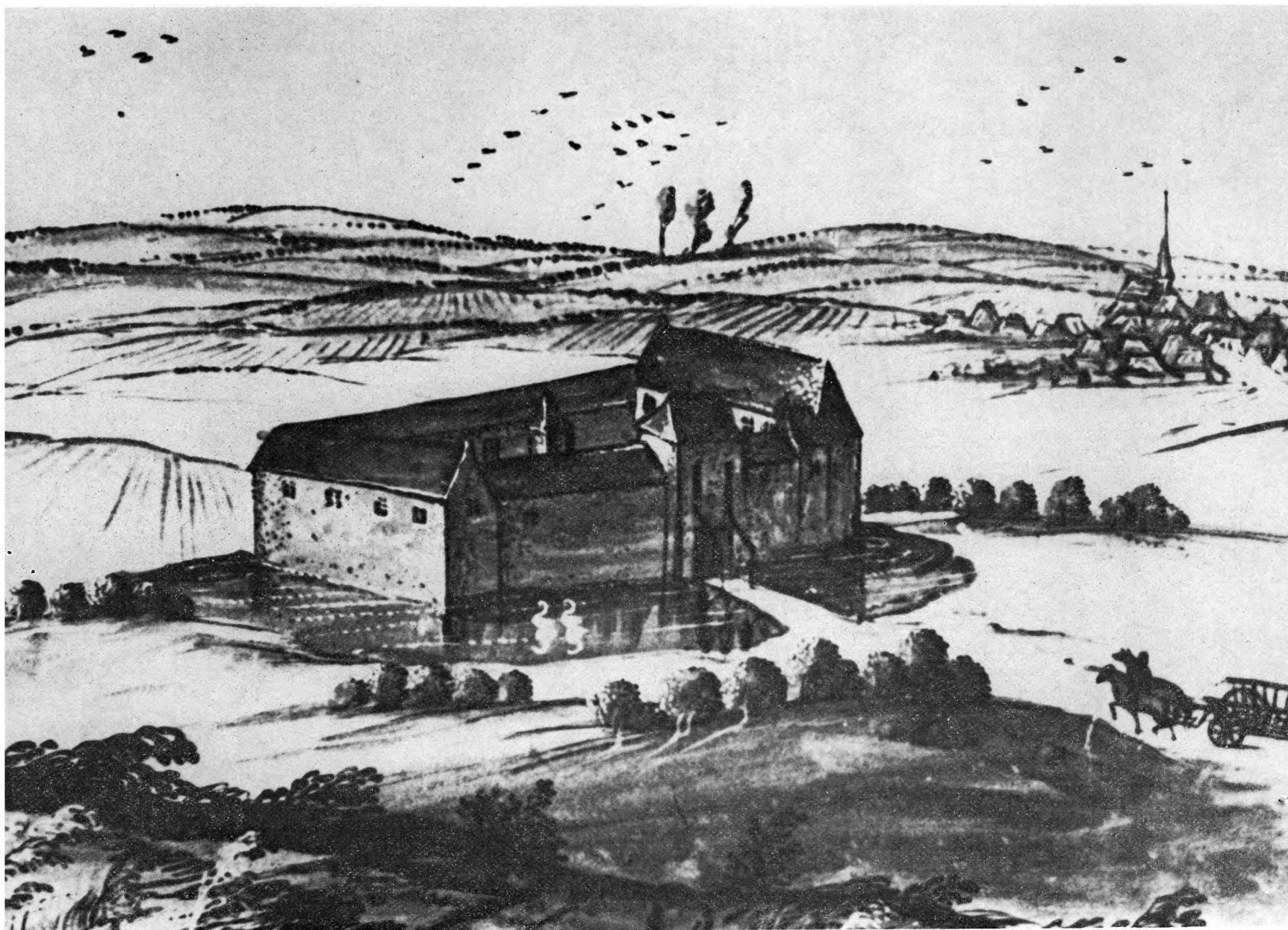
1346 - 10 juillet. — Aveu à Louis II, comte de Rethel, par *Aubris de Hans*, sires de Renwez (pour ses possessions de Romery).

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 2, p. 68, n° 542.

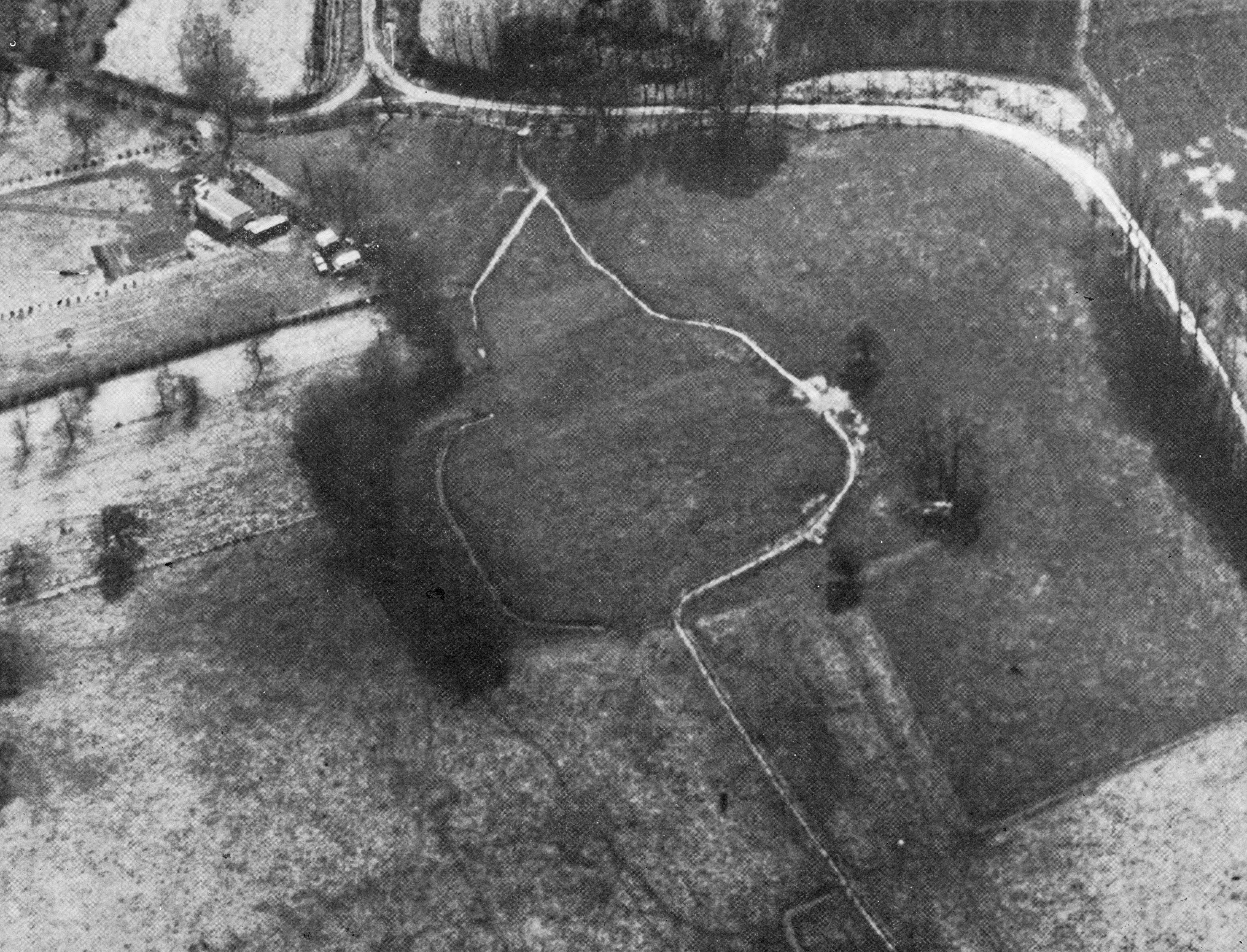
1459 - 20 octobre. — Dénombrement du comté de Porcien présenté au roi par Antoine de Croy.

...Item congnois et advoue encores a tenir comme dessus du roy mon souverain seigneur le fief, terre et seigneurie de la Motte lez Ranwez, lequel fief, maison, terre et seigneurie nagueres tenoit de moy en plain fief et ressort monseigneur Jacques, conte de Hornes, a cause de ma terre et seigneurie de Montcornet... Duquel fief, terre et seigneurie de ladicte Motte et des appartenances la declaracion s'ensuit : Et premiers je tiens et advoue a tenir comme dit est la maison forte de la Motte lez Ranwez, les fossez cuirés et plains d'eau, les jardins, tenement et aisement d'icelle maison avec les maisons, cense, grange et bouveryes par moy de nouvel faictes devant ladicte maison, qui puellent valoir douze livres parisis...

G. Robert, **Documents...** p. 270, n° 236.

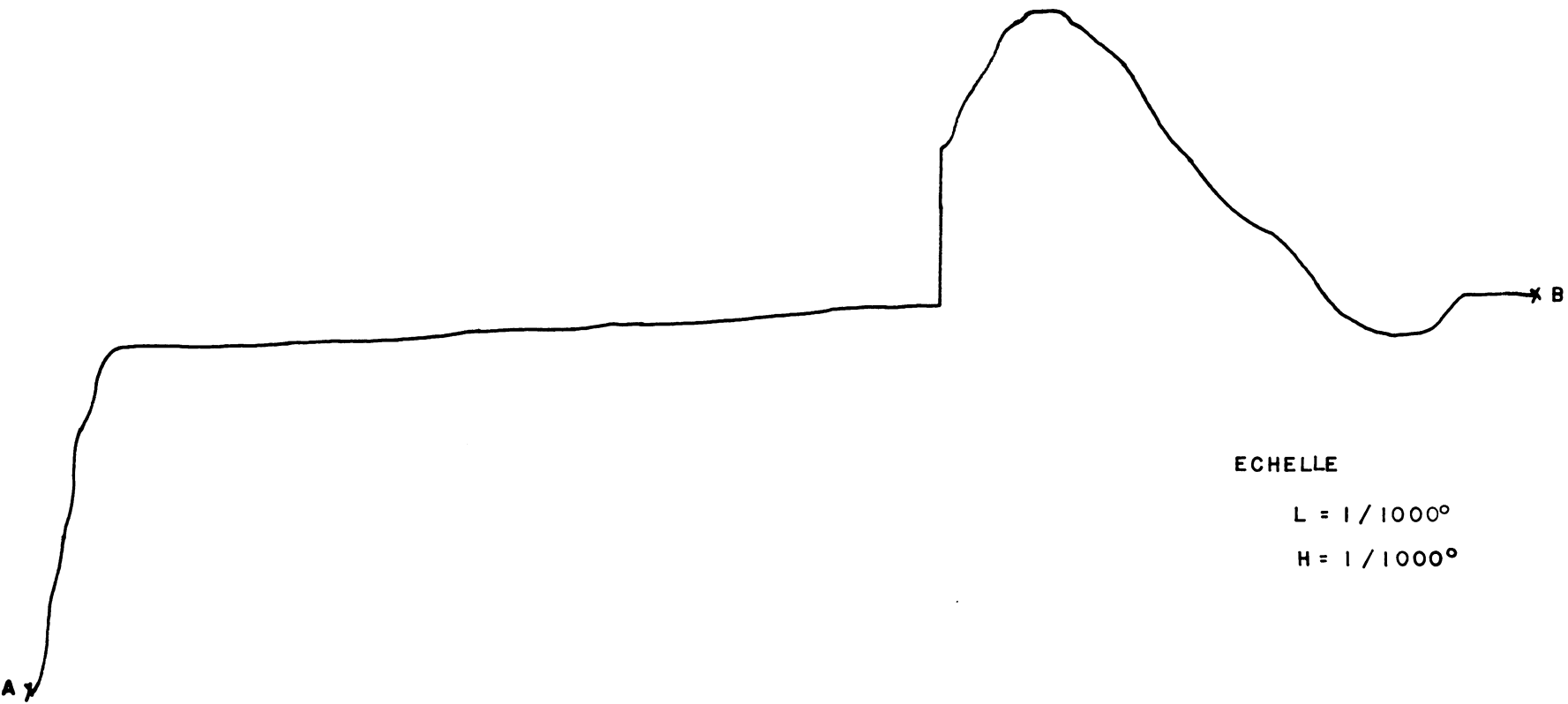
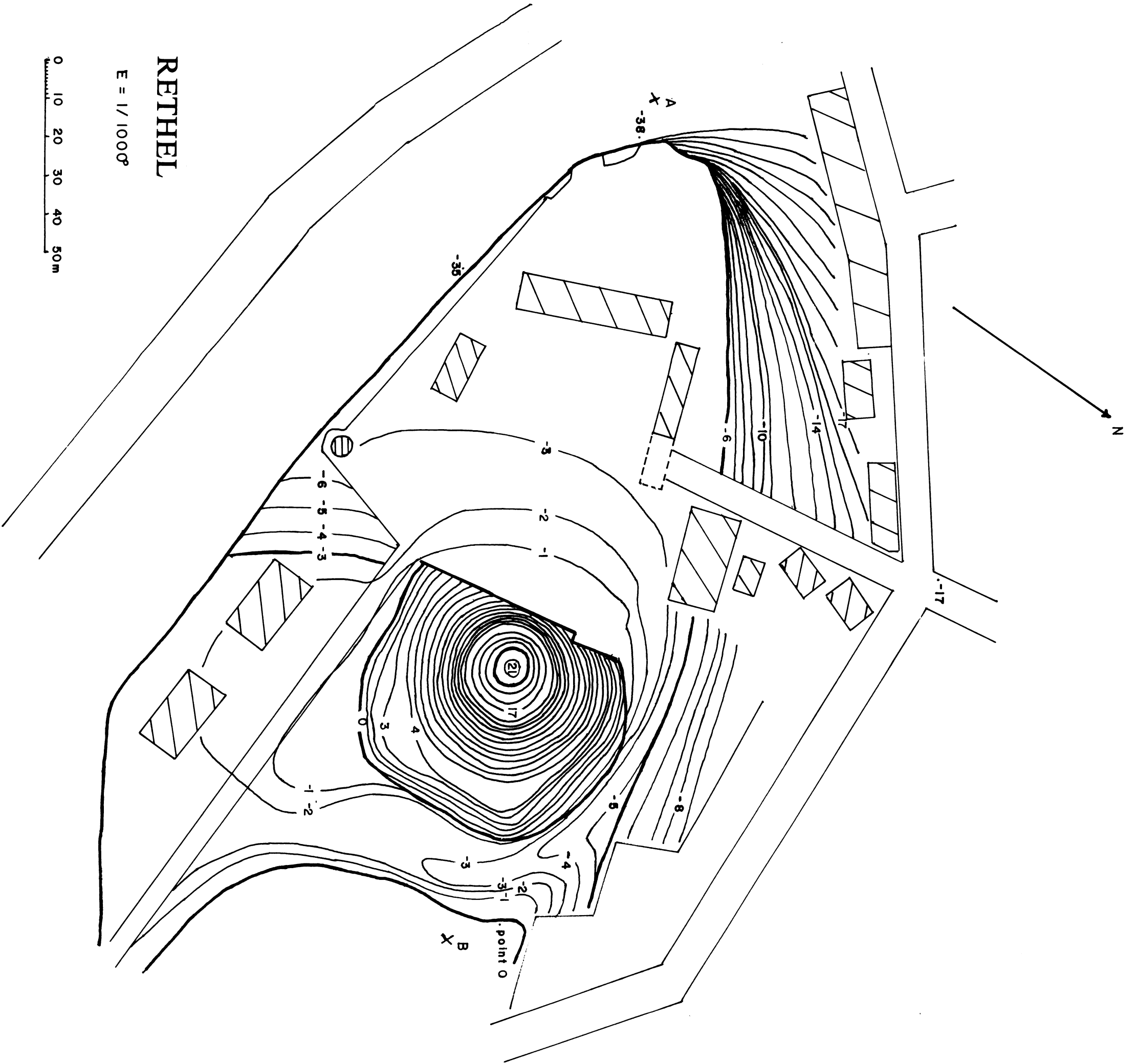
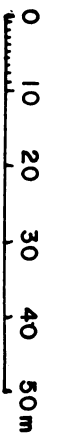


La maison forte de la Motte-les-Renwez en 1607 d'après Adrien de Montigny
Album de Croy, *Cod. Vindobonensis min.* 50, t. 5 B. N. Vienne, Autriche



RETHEL

E = 1/1000°



ECHELLE

L = 1/1000°

H = 1/1000°

RETHEL

Ardennes, chef-lieu d'arrondissement, diocèse de Reims, doyenné de Justine.

I.G.N. 1/25.000, Rethel 5-6.

Parrochia de Regiteste fundata in honore b. Marie Virginis - Patronus : abbas Sancti Remigii remensis.
A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 26 B (avant 1312).

Capellania sita in parrochia de Regiteste, fundata in honore beati Nicolai - Patronus : abbas Sancti Remigii remensis.

Capellania sita in villa de Regiteste, fundata in honore beati Goberti. Comes Regitestensis est patronus.
A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 28 A (avant 1312).

1118 — Fondation d'un prieuré de Saint-Remi de Reims dans l'église Notre-Dame de Rethel (voir Datation).

VESTIGES

Au-dessus de la ville — aujourd'hui au centre de l'agglomération rethéloise — à 375 m. au sud-est de l'église Notre-Dame et Saint-Nicolas.

Coordonnées Lambert : 347,2 - 203.

Sur un éperon dissymétrique dominant la vallée de l'Aisne, orienté d'est en ouest et limité au sud par une falaise rocheuse verticale haute de 32 à 35 m., une motte-barrage, légèrement décalée vers le nord,

- précédée à l'est d'un fossé profond de 3 m., large de 22 au bord et de 18 au fond,
- suivie à l'ouest d'une basse-cour triangulaire, longue de 125 m.

De forme tronconique, cette motte présente un palier au tiers inférieur de sa hauteur. Elle mesure 21 m. Son diamètre est de 60/70 m. à la base et 10 m. au sommet. Du côté de la basse-cour, elle a été tranchée verticalement sur 15 m. d'épaisseur par un mur percé de plusieurs portes.

Du côté du plateau, vers l'est, le site a été profondément transformé par la construction de blocs d'habitation. La motte, protégée par de solides grillages, semble devoir être préservée.

DATATION

1026 — Acte confirmant diverses donations faites à l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun par *domina Dada comitissa, uxor Manasse comitis de Reitest.*

H. Bloch, Die älteren Urkunden des Klosters S. Vanne zu Verdun. **Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte**, t. 10, 1898, p. 433.

1048-1076 — L'évêque de Verdun, Thierry, lutte contre le comte de Rethel, Manassès.

Praeterea idem praesul Manassem comitem de Castro Retexto armis suorum cohercuit ab invasione ecclesiasticae rei.

Laurent de Liège, **Gesta episcoporum viridunensium**, M.G.H., S.S.X., p. 494 (vers 1145).

1097 -- Donation par Hugues I^{er}, comte de Rethel, à l'abbaye de la Grande Sauve de l'alleu de Novy.

Actum est autem hoc Regiteste castello...

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 3, n° 2.

1118 — Charte de Raoul le Vert, archevêque de Reims, relative à la fondation du prieuré de Rethel.

...Ab antiquitate temporum notissimum esse constat ecclesiam beate Mariae quae sita est extra muros castelli cui Regitestis vocabulum est, laicorum cessisse dominio et heredum successione, eorum violentae subjectam fuisse ditioni. Considerans autem praedicti castelli comes Hugo qui eam diu sibi usurpaverat...

G. Marlot, **Metropolis**, t. 2, p. 261.

- 1120 (vers). — Donation par Leudon d'Omout à Saint-Denis de Reims.
...Qui omnes simul postea congregati in capella apud Registeste castrum, scilicet comes Hugo et uxor ejus et filii eorum...
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 7, n° 4.
- 1200 (vers). — Accord entre Hugues II, comte de Rethel, et Saint-Remi de Reims.
...Porro si omnino pro opido suo Regitestis forum predictum delere voluerit, licite delet.
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 42, n° 22.
- 1205 - septembre - 1206 mai. — Accord entre Hugues II, comte de Rethel, et le prieuré de Novy.
...Homines Barbeii et Noviaci carratum suum debebunt ad firmitatem Regiteste faciendam, cum illuc ibunt ceteri homines eidem castellanie adjacentes.
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 46, n° 25.
- 1218 - juin. — Arbitrage d'Anselme, évêque de Laon, au sujet de Biermes et Alincourt.
Et ipse comes... quitavit penitus... dictas villas... de omnibus corveis... ita quod in eisdem villis nichil penitus retinuit preter subscripta duo, unum scilicet quod pro deffensione castri sui de Restest homines de Bierma et pro deffensione de Chasteler homines de Alincourt venient.
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 66, n° 36.
- 1244 - 11 février. — Acte de l'abbé de Saint-Benoit-sur-Loire relatif à une coupe de bois à Ligneux.
...denarios de superficie duarum modiatarum ejusdem nemoris, quas in prejudicium nostrum venderit dictus comes, necnon et illud totum quod deduci fecerat pro firmatura castri sui de Rethest, eidem quittavimus.
 L.H. Labande, **Trésor**, t. 4, p. 27, n° 29.
- 1249-1252 — Rôles des fiefs du comté de Champagne.
Galcherus comes registetensis ligius ante omnes, tenet de rege castrum registetense et castellaniam.
 A. Longnon, **Rôles**, n° 1354.
- 1253 - juillet. — Charte accordée aux bourgeois de Rethel par le comte Gaucher.
*...Se aucuns ou chastel deseure dedens mon donjon fiert aucun de arme molue, li fait sanc, il me paiera cinquante livres de paris pour l'amende (p. 224).
 ...Et si mestront li bourgeois de Rethest chascun an XL livres a la fermeté de Rethest quant je i mestray XL livres et je vorray fermer a Rethest fors ma maistre forteresse et de mes maisons deseure, ne plus ne seront tenuz li bourgeois de Rethest a mestre a la fermetei chascun an que ces XL livres dessus dictes (p. 231).
 ...Et deux miens neveux, c'est a savoir Thomas de Coucy et Jehan d'Espaces, chevaliers, et douze fievers dou chastel de Rethest... ont juré que il ces chozes me loeront a tenir en bonne foy (p. 232).*
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 224, n° 141.
- 1253 - septembre. — Rachat par le prieur de Novy de plusieurs droits dûs au comte de Rethel.
...Noverit... quod cum vir nobilis Galcherus comes registetensis... (haberet)... hospitationem suam in villa de Barbeyo prope castrum suum de Regiteste... et cum homines et femine de Barbeio et Noveio... deberent eis carratum ad firmitatem de Regiteste...
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 238, n° 146.
- 1316 - août. — Dénombrement de Sohier d'Enghien à Louis I^{er}, comte de Nevers.
...Item au chapelain de Saint Gobert, dou chastel de Rethel, trois sestiers de froment, neuf sestiers de soile et deux muis d'avainne seur les terrages de Tanion.
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 540, n° 307.
- 1316 - 4 décembre. — Aveu de Pierre de Bar, sire de Pierrefort, à Louis I^{er}, comte de Rethel.
Je Pierres de Bar... fais savoir... que... Louys, cuens de Nevers et de Ratest, m'ait fait la grace de moi recevoir en son homage en son chastel de Retest.
 G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 546, n° 311.
- 1325 (vers). — Aveu de Gilles de Selles à la comtesse de Rethel.
...Premierement, en la ville de Rethest une maison et le pourpris... qui siet devant le chastel madame desseure dite.
 L.H. Labande, **Trésor**, t. 4, p. 169, n° 171.

- 1371 - 30 août. — Arrêt du Parlement relatif aux droits du comte de Rethel à Biermes.
...Prefatos habitantes in eadem villa de Biermis fore ac fuisse suos subjectos, de sua custodia, ad causam sui dicti comitatus debentesque facere custodiam in dicto castro tempore gerrarum vel imminentis periculi, ac regem Anglie cum hominibus armorum, anno millesimo trecentesimo quinquagesimo nono aut sexagesimo, per partes remenses regnum nostrum intrasse necnon castra et villas de Manreyo et de Attignyaco occupasse, non multum distantes a dicto castro de Rethelio, ex parteque nostra preconisato publice ut omnes habentes bona in plana patria ipsa ducerent ad fortalicia prope eosdem existencia, ipsum quoque militem (Johannem de Suelio) ad preceptum gubernatoris dicti castri de Rethelio pro municione ipsius castri..., certam quantitatem grani, in prefata villa de Biermis... ne inimici regni nostri (eamdem) devastarent, accepisse...
P.C. Timbal, **La guerre de Cent Ans**, p. 101-102.
- 1395 - 17 octobre. — Lettre de poursuite contre les Lombards.
...Et chascun d'eulx a estre et comparoir personnellement par devant vous ou chastel de Rethest.
G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 2, p. 419, n° 759.
- 1395 - 25 octobre - 30 novembre. — Ajournement aux Lombards.
...Et au surplus ledit Conrart... avons eslargi... jusquez audit penultime jour de novembre... auquel jour il sera tenu de retourner tout prisonnier en chastel dudit Rethest...
G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 2, p. 425, n° 761.
- 1397 - 8 novembre. — Rôle des taxes imposées aux détenteurs de fiefs du comté de Rethel.
...Item une vielle place et mesure seans devers le chastel de Rethel...
G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 2, p. 445, n° 775.
- 1384-1405 — Comptes du comté de Rethel.
...Item pour les despens du cleric du receveur... deux solz et pour les despens du thourier du chastel de Rethest qui fit depuis amener et charrier (les rentes en grain) oudit chastel de Rethest pour doute des gens d'armes qui vont et viennent de jour en jour, pour tout dix huit solz.
G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 2, p. 322, n° 705.
- 1429 - avril. — Paris. Mandement d'Henri VI, roi de France et d'Angleterre, concernant les habitants de Saint-Loup.
...pour cause et occasion... de ce que... lesdiz habitants ont esté et sont refusans et delaians d'aler faire guet et garde ou chastel de Rethest... qui est clef de pais, comme dit est...
L.H. Labande, **Trésor**, t. 3, p. 97, n° 994.
- 1448 - 31 mai. — Aveu et dénombrement de Colesson Le Torel au comte de Rethel, à cause du château de Rethel, pour des biens situés en divers endroits et en particulier :
...assés pres du chastel... de telle nature que quant sont empouilliez de l'empouille qui y est, sont redevables de la neuvieme jerbe qui demoure au prouffit de la chapelle dudit chastel de Rethel ou de celui qui en est chappellain...
L.H. Labande, **Trésor**, t. 3, p. 237, n° 1081.
- 1459 - 28 novembre. — Arrêt condamnant diverses communautés à payer au comte de Rethel le droit de gîte.
...il seroit prouvé et monsté que l'an mil quatre cent et trente ou environ, ung jour de Nostre Dame en mars, aucunes gens de guerre estans en garnison de par ledit demandeur ou chastel de Rethel, avoient couru audit lieu d'Alenduy et illec avoient fait plusieurs pilleries et roberies.
L.H. Labande, **Trésor**, t. 3, p. 395, n° 1171.
- 1469 - 12 décembre. — Cession au comte de Rethel d'une maison :
...situee et assise en la ville de Rethel... tenant d'une part a la rue commune allant au chastel dudit lieu de Rethel, d'autre part a une autre rue allant a la porte du bourg de Chil.
L.H. Labande, **Trésor**, t. 3, p. 457, n° 1211.
- 1476 - 28 décembre. — Aveu de Jacques de Verrières, écuyer, à Jean, comte de Rethel.
...a cause de nostre chastel et chastellenye de Rethel... Donné en nostre chastel de Rethel.
L.H. Labande, **Trésor**, t. 4, p. 364, n° 38.
- 1479 - 24 novembre. — Mandement de Louis XI pour la réparation des fortifications de Rethel.
...le chastel et place dudit lieu de Rethel qui est assise et situee en pais de frontiere et sur les limites de noz ennemys.
L.H. Labande, **Trésor**, t. 3, p. 554, n° 1236.

1480 - 11 avril. — Mandement du bailli de Vitry relatif aux fortifications de Rethel.
...la place et chastel du dit lieu de Rethel.

L.H. Labande, **Trésor**, t. 3, p. 558, n° 1238.

TRADITION ECRITE

Au début de la Révolution « le château fut vendu moyennant dix sept mille francs à dix sept parti-liers qui le partagèrent. Toutes les fortifications en furent détruites. La tour de la chapelle fut rasée. On abattit la porte principale, la Donne, où la châtelaine distribuait autrefois ses aumônes ; l'aile du pavillon de la duchesse fut détruite, on ne conserva même pas les marronniers séculaires qui dessinaient l'avenue sur le flanc de la montagne. Il n'est resté de l'ancienne demeure seigneuriale que l'aile tenant à la grosse tour et une partie de celle donnant sur la ville (p. 183).

Pendant l'hiver de 1823, un éboulement considérable (de la tour) ayant répandu l'alarme..., l'admini-stration... ordonna la démolition de ce qui était encore debout (p. 1).

Construite en petit appareil, sur un monticule conique et artificiel qui existe encore, la grosse tour était ronde et huit contreforts lui donnaient, vue de loin, la forme octogone. Primitivement on n'y avait accès que par une ouverture cintrée, à dix mètres du sol, mais dans les derniers siècles, on avait pratiqué au pied une porte basse et étroite. Le rez-de-chaussée, sous lequel était un souterrain, formait une seule salle dont la voûte était soutenue au centre par un pilier. Sans doute il y avait un second étage. La plate-forme, d'après une gravure du XVI^e siècle, paraît crénelée et surmontée d'une espèce de guérite terminée par une flèche (voir dans Beaulieu, **Les glorieuses conquêtes de Louis le Grand**, plusieurs dessins et vues de la ville de Rethel en 1650 et 1653) (p. 3).

E. Jolibois, **Histoire de la ville de Rethel**, 1847.

Travaux effectués pour l'installation du belvédère sur la motte : « Les terrassiers chargés des fouilles mirent à jour à 0,70 m de profondeur un massif central de 1,28 m. au carré, formé d'assises régulières en pierres taillées, reliées par un mortier de chaux et de sable de carrière... En poursuivant la fouille le long de la face nord-ouest de ce massif jusqu'à 3 m. de profondeur, on peut compter onze de ces assises. Ce pilier, signalé par Nicolas Mercier (au XVII^e siècle) soutenait la voûte de la salle centrale. Sa solidité lui avait permis de résister à l'écroulement puis à la démolition de l'édifice... Poursuivie en direction du châ-teau, la tranchée atteignit à 3,50 m. de l'axe du pilier central un mur épais en moellons de craie qui faisait partie de l'enceinte de la tour et dont le parement intérieur constituait un des côtés de la salle centrale de forme carrée. Des moellons de craie brute remplissaient l'intervalle entre ce parement et le mur extérieur de l'ancien donjon de forme ronde dont le rayon atteignait avec les contreforts près de 8 m.... Pour per-mettre le montage du belvédère ces intéressantes fouilles durent être arrêtées et la tranchée comblée... Des graffitis avec dates (1669, 1717, 1501, 1735) ont été relevés sur la face du pilier central et sur le parement de craie mis à jour.

Etude et Bulletin du Comité des Amis du Musée du Rethémois et du Porcien, janvier 1936.

BIBLIOGRAPHIE

J.B. Carruel, **Essai sur Rethel**, Rethel, 1891.

E. Jolibois, **Histoire de la ville de Rethel depuis son origine jusqu'à la Révolution**, Paris-Rethel, 1847.



GENEALOGIES DES COMTES DE RETHEL ET DES COMTES DE PORCIEN

I. - Généalogie des comtes de Rethel

Depuis G. Marlot (**Metropolis**, 1679, t. 2, p. 188) personne n'a tenté de dresser une généalogie critique des comtes de Rethel. Il faut y voir une preuve de prudence, car il est difficile de parvenir à des résultats satisfaisants. Les lignes qui suivent n'ont pas la prétention d'être définitives.

Solide pour les XII^e et XIII^e siècles, le travail de dom Marlot est entaché d'erreurs pour les X^e et XI^e. La principale est d'avoir voulu, à la suite d'Aubri de Troisfontaines (A. Longnon, **Feoda**, p. 455), faire de Jutta de Roucy — que le savant bénédictin appelle Inetta — la femme d'un comte Manassès vivant en 1065 et la mère d'un comte Hugues décédé en 1118-20. L'erreur est manifeste puisque Jutta de Roucy, (Jutta est un hypocoristique de Judith ; son diminutif est Junetta ou Inetta, que les modernes traduisant malencontreusement par Yvette), sœur d'Ebles et de Létard, était la fille du comte Gislebert de Roucy qui mourut avant l'an mil (H. Moranvillé, les origines de la maison de Roucy, **B.E.C.**, 1922). Elle s'explique par le fait que le comte Manassès cité en 1065 a bien épousé une Judith, qui elle-même était apparentée à un personnage appelé Létaud.

Le document qui permet de dissiper la confusion a été publié par Marlot lui-même (**Metropolis**, t. 2, p. 113). C'est une notice de 1055 dans laquelle on voit l'archevêque Gervais, nouvellement promu sur le siège de Reims, investir un comte Manassès du bénéfice que son père et son **avunculus** Manassès Calvus avaient tenu avant lui des archevêques Adalbéron (969-89), Arnoul (989-1021) et Ebles (1021-1033). Gervais concède en outre à Manassès, Margut (Ardennes, Sedan, Carignan) que lui avait déjà donné l'archevêque Guy (1033-55), à la réserve que si la marquise Béatrice (de Toscane, fille du duc de Haute Lorraine Frédéric II, et veuve de Boniface de Montferrat) revendiquait ultérieurement cette localité, le litige serait tranché par un plaideur. En troisième lieu, Gervais investit Roger, fils de Manassès, d'autels que ce dernier lui restitue et, de plus, il abandonne à Manassès et à sa femme, tant que l'héritier ne sera pas en mesure de le tenir, le bénéfice de Létaud. Si l'héritier meurt, le bénéfice sera attribué à celui des fils de Manassès que sa femme désignera. Quant aux autels possédés par Létaud, ils sont donnés dans les mêmes conditions à Roger. Enfin Manassès reconnaît qu'Omout est un fief de l'Eglise de Reims.

De cette notice, il ressort :

- 1° que le père, puis l'oncle maternel (**avunculus**) de Manassès ont tenu un fief des archevêques Ebles (avant 1033), Arnoul (avant 1021), Adalbéron (avant 989). Ce fief est distinct du comté d'Omout. On verra plus loin qu'il s'agit très probablement de Rethel.
- 2° qu'orphelin de père, à un âge où il ne pouvait hériter, Manassès a été placé sous la tutelle d'un oncle maternel. Portant le même nom que ce dernier, Manassès n'était certainement pas un fils aîné.
- 3° qu'au moment où l'archevêque Guy (1037-55) lui concède Margut, Manassès est sorti de tutelle.
- 4° que de son mariage, antérieur à 1055, Manassès eut un premier fils Roger, destiné à l'Eglise et d'autres garçons susceptibles de recevoir un jour des fiefs.
- 5° que Roger est un anthroponyme caractéristique des comtes de Porcien et que le père de Manassès fut très probablement titulaire de ce comté.
- 6° que la femme de Manassès était apparentée à un certain Létaud, puisque celui-ci laissa en sa garde un enfant mineur.

Ces différents points étant acquis, il est possible de reprendre la documentation pour construire la généalogie.

- A) Selon Flodoard (**Annales**), l'archevêque de Reims Artaud (931-61) occupe le château d'Omout avec ses frères en 943. Deux ans plus tard, Dodon, frère d'Artaud, doit livrer en otage à l'archevêque Hugues son **parvulus filius**. Cette même année 945, Hugues investit des biens de leurs pères les deux fils des deux frères d'Artaud. En 949 Dodon reprend Omout. En 960, Manassès fait pendre des traîtres à Omout. Enfin

en 974, Manassès, **miles**, époux d'Oidela, obtient du chapitre de Reims la précaire de Vendresse (**Frodoardi libri IV**, ed. Sirmond, 1611, p. 404). Un acte faux de 974 porte également la souscription de Manassès qualifié pour la circonstance de **comes** (L. Halphen et F. Lot, **Recueil... Lothaire et Louis V**, 1908, p. 149, n° 63).

Dodon, qui tient Omont, paraît être le père de Manassès qui tiendra ce château après lui ; il disparaît entre 949 et 960 ; son frère Artaud meurt en 961.

Si en 945 Manassès a bien reçu des fiefs, il est distinct du **parvulus puer** de 943. Au moment de cette inféodation, il avait au moins douze ans, peut-être quinze ou plus, ce qui reporte sa naissance vers 930. En 974, il dépasse la quarantaine et approche de sa fin.

- B) En 988, l'archevêque Adalbéron propose à son frère, le comte Godefroid de Verdun, de le faire escorter par le **comes** Manassès (J. Havet, **Gerbert, Lettres**, 1889, p. 117, n° 129). En 989, Manassès et Roger « **consilii custodes et amici praecipui** » de l'archevêque Arnoul, participent au complot qui met Reims au pouvoir de Charles de Lorraine (Richer, **Histoire**, ed. R. Latouche, t. 2, 1937, p. 241-43 et A. Olleris, **Œuvres de Gerbert**, 1867, p. 182). Deux comtes, Manassès et Roger, assistent au siège de Langeais et souscrivent une charte d'Eudes 1^{er} de Blois le 12 février 996 (F. Lot, **Études... Hugues Capet**, 1903, p. 423).

Bâtard du roi Lothaire (941-986), Arnoul paraît avoir été élu régulièrement archevêque de Reims en 989. A cette date il avait donc au moins vingt cinq ans (F. Lot, **Les derniers Carolingiens**, 1891, p. 246, n. 4) ou peut-être même trente. Sa naissance se situe donc vers 960. Il était de dix ans environ plus jeune que son oncle Charles de Lorraine, frère de Lothaire, né en 953 (Flodoard, **Annales**). Pour faire triompher Charles, Arnoul a cherché des appuis auprès « d'amis très chers et de confidents », — Roger et Manassès —, qui appartenaient très probablement à la même classe d'âge que lui et avaient vu le jour dans les années 960 également.

Si comme l'indique Aubri de Troisfontaines, Jutta de Roucy a épousé un Manassès, ce ne peut être que celui-ci. Le mariage aurait eu lieu vers 990-95, Manassès ayant alors trente cinq ans environ et sa femme la moitié.

- C) En 1026, l'évêque de Verdun Rambert confirme à Richard de Saint-Vanne des donations de **Dada, uxor comitis Manasse de Reitest** (H. Bloch, *Die älteren Urkunden...*, **Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte**, t. 10, 1898, p. 443).

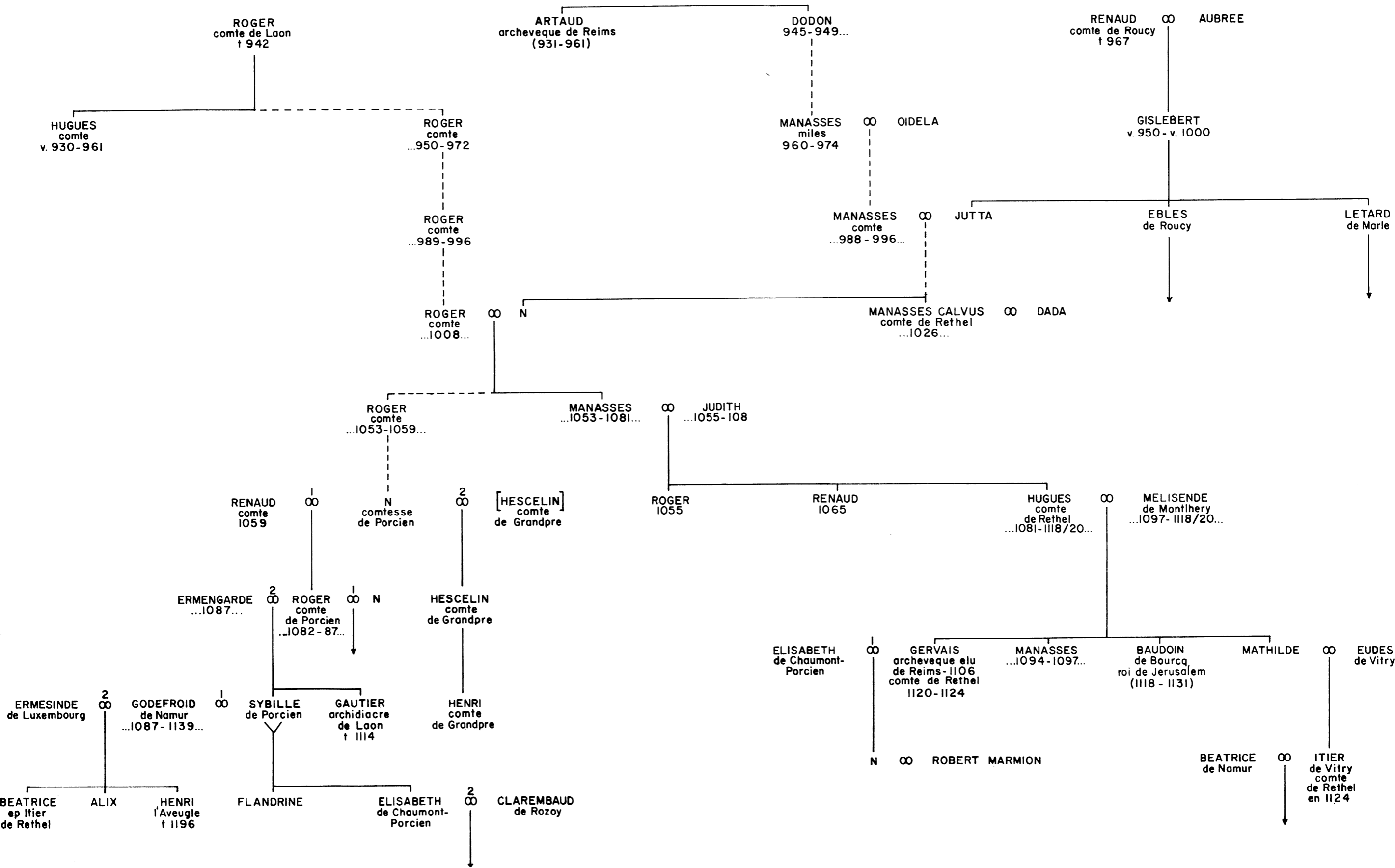
Ce Manassès, à propos duquel le nom de Rethel est prononcé pour la première fois, semble devoir être identifié au Manassès Calvus de la notice de 1055. Comte d'Omont, il se serait installé au château de Rethel pour administrer les biens de ses neveux, fils d'une sœur et d'un défunt comte de Porcien. Peut-être a-t-il lui-même construit ce château. Situé dans le Porcien mais sur ses marges orientales, Rethel occupe une position d'où il est facile d'intervenir dans toutes les directions.

De son mariage avec Dada (diminutif de Dhuoda ou de Dudicha, hypocoristique de Liutgarde), Manassès Calvus n'eut pas d'enfants. Le comté d'Omont, grossi de la châtellenie de Rethel démembrée du Porcien, échut au second de ses neveux, l'aîné conservant le reste de l'honneur paternel. En raison de ses avantages résidentiels, Rethel imposa son nom aux héritiers des anciens comtes d'Omont.

- D) En 1053, Manassès (neveu de Manassès Calvus) figure en compagnie d'un comte Roger (son frère ?) dans une charte de Saint-Remi de Reims (A. Duchesne, **Histoire... Chastillon**, 1621, pr. p. 16). En 1055, il se reconnaît vassal de l'archevêque Gervais. En 1059, il est présent au côté d'Hilduin III de Roucy, de Roger et d'un troisième comte appelé Renaud au sacre de Philippe 1^{er} (Bouquet, **Historiens... de la France**, t. XI, p. 32). Vers 1060 il entre en conflit avec l'archevêque Gervais qui expulse de Reims tous ses parents tant clercs que chevaliers (H. Meinert, *Libelli de discordia*, **Brackmann Festschrift**, 1931). En 1065-66, il assiste à Verdun à un plaid présidé par le duc de Basse-Lorraine, Godefroid le Barbu, second époux de la marquise Béatrice. A titre de principal conseiller du duc, il est cité après Béatrice dans le corps du document rédigé à cette occasion ; il le souscrit avec son fils Renaud, avant les comtes Hecelin de Grandpré et Arnoul de Chiny (H. Bloch, **Jahrbuch**, 1902, p. 77, n° 54). Enfin entre 1048 et 1076 il soutient une guerre contre l'évêque de Verdun Thierry, au cours de laquelle le prélat lui enlève les châteaux de Sainte-Menehould et de Stenay, **Gesta episcoporum virdunensium**, MGH, SS. X, p. 494).

Personnage influent dans le Verdunois, Manassès pourrait y devoir une partie de son audience à sa femme, laquelle était apparentée, comme on l'a dit, à un certain Létaud. Or il existait en 1015 un comte Létard de Cutry (H. Bloch, n° 24) qui se fit moine à Saint-Vanne de Verdun et finit ses jours après 1027 dans la nouvelle abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons. Ce Létard est appelé comte de Mercy par Hugues de Flavigny au XII^e siècle (MGH, SS. VIII, p. 376) et comte de Longwy par Aubri de Trois-fontaines au XIII^e siècle (MGH, SS. XXIII, p. 782). Aurait-il quelque rapport avec Létaud ? Une recherche dans ce sens ne serait peut-être pas sans intérêt.

Manassès paraît avoir vécu jusqu'en 1081. Cette année-là en effet, avec son fils Hugues et son épouse Judith, il restitue divers biens au chapitre de Braux-sur-Meuse.



Ce cas de longévité masculine, sinon conjugale, est garanti par le témoignage de Laurent de Liège. D'après cet auteur, en effet, le fils d'Hugues, Baudoin II de Jérusalem, était le petit-fils (**nepos**) du comte Manassès qui affronta l'évêque Thierry de Verdun vers 1065 (**Gesta episcoporum virdunensium**, MGH, SS. X, p. 498). De son côté Guillaume de Tyr renforce l'hypothèse d'une origine lorraine de Judith, ici nommée pour la première fois, en rappelant que Baudoin de Jérusalem était le **consanguineus** du duc Godefroid de Bouillon, petit-fils de Godefroid le Barbu (**Historiens des Croisades**, t. 1, p. 45).

Père d'un Roger qui devint probablement archidiacre de Reims (Th. Gousset, **Les actes**, p. 150), d'un Renaud dont le souvenir s'efface après 1065/6, Manassès laissa comme seul héritier son dernier fils Hugues.

- E) Avec ce personnage les documents se multiplient et il suffira d'en tirer quelques points de repère. En 1094, l'archevêque de Reims Renaud absout le comte Hugues en présence de son fils Manassès (G. Marlot, **Metropolis**, t. 2, p. 185). En 1097, avec sa femme Mélisende (de Montlhéry) et leurs fils (Manassès est du nombre), Hugues cède à l'abbaye de la Sauve-Majeure l'alleu de Novy (G. Saige et H. Lacaille, t. 1, p. 7, n° 4).

Aubri de Troisfontaines attribue à Hugues et à Mélisende trois autres enfants, à savoir Baudoin, roi de Jérusalem de 1118 à 1131 ; Gervais, archevêque élu de Reims en 1106 puis comte de Rethel de 1120 à 1124 ; Mathilde, femme d'Eudes de Vitry et mère d'Itier qui succéda dans le comté de Rethel à son oncle Gervais.

II. Généalogie des comtes de Porcien

- a) Les comtes de Porcien semblent descendre de Roger, comte de Laon et abbé laïque de Saint-Amand, dont Flodoard relate le décès en 942 (**Annales**). Ce Roger est le père d'un comte Hugues, **consanguineus** du roi Lothaire (L. Halphen et F. Lot, **Recueil... Lothaire et Louis V**, p. 29, n° 14) mort en 961 encore **adolescens (Annales)** ou, selon les termes d'une charte de l'archevêque Odalric, **in primo flore juventutis (Frodoardi Libri IV**, ed. Sirmond, 1611, p. 402). L'**adulescentia** prenant fin à 30 ans avec le début de la **juventus**, Hugues serait né en 930. Son nom, différent de celui de son père, suggère qu'il avait un frère aîné. De fait, il existe alors un comte Roger qui perdit vers 952 l'abbaye de Saint-Amand (H. Platelle, **Revue bénédictine**, 1960, p. 127) et vers 972 l'abbaye de Saint-Thierry (**Chronicon monasterii mosomensis**, MGH, SS. XIV, p. 608 et 616). Ce Roger figure encore parmi les souscripteurs d'un diplôme faux pour Saint-Thierry de 974 (**Recueil... Lothaire...** p. 149, n° 63).
- b) Une nouvelle génération paraît, représentée par le comte Roger qui participe avec Manassès d'Omont à la trahison de l'archevêque Arnoul en 989 (Richer, **Histoire**, ed. R. Latouche, p. 241 et A. Ollieris, **Œuvres de Gerbert**, p. 182), puis, toujours avec Manassès, assiste au siège de Langeais en 996 (F. Lot, **Études Hugues Capet**, p. 423).
- c) Le suivant, toujours dénommé Roger, souscrit une charte de l'archevêque Arnoul relative à l'avouerie de Manre, en 1008 (J. Mabillon, **Annales O.S.B.**, t. 4, p. 690, n° 9). Décédé prématurément, il aurait laissé la tutelle de ses enfants au frère de sa femme, Manassès Calvus d'Omont, présumé fondateur du château de Rethel.
- d) Neveu de Manassès Calvus, Manassès de Rethel, époux de Judith, aurait eu pour frère aîné un comte Roger dont il est question en 1053 (A. Duchesne, **Histoire... Chastillon**, pr., p. 16) et en 1059 lors du sacre de Philippe 1^{er} (Bouquet, **Historiens**, t. XI, p. 32-33). Pour comprendre ce qui suit, il est nécessaire d'admettre que ce Roger laissa pour héritière une fille qui épousa successivement un comte Renaud, d'origine inconnue, puis un comte de Grandpré.
- e) Renaud figure avec son beau-père au sacre de Philippe 1^{er} en 1059. Selon un acte de l'archevêque de Reims Raoul le Vert, de 1111, il aurait, avec son fils Roger, fondé et doté la collégiale de Chaumont-Porcien (**AA. SS.**, Juin III, p. 103).

Renaud étant mort, la comtesse de Porcien épousa en secondes noces un comte de Grandpré. Aubri de Troisfontaines, à propos de Godefroid de Namur, dont il sera question plus loin, écrit en effet : « **Qui comes Godefridus duxit Sibiliam filiam comitis Rogeri Porcensis qui fuit frater Hescelini de Grandi Prato. De qua Sibilia fuerunt due filie Ysabella et Flandrina** ». (A. Longnon, **Feoda**, p. 457). Dans ce cas, il faut traduire frater par demi-frère.

- f) Roger, fils de Renaud, avec sa femme, accueille l'évêque de Soissons Arnoul qui, entre 1082 et 1084, procède à la dédicace de l'église collégiale de Chaumont-Porcien (**Vita Arnulfi**, **AA. SS.**, Août III, p. 246). En 1087, il fonde le prieuré de Saint-Thibaud de Château-Porcien en faveur de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne ; sont présents sa femme Ermengarde, sa fille Sibylle, le comte Albert de Namur (G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, p. 735, n° 469). La même année, il fait diverses donations à ce prieuré ainsi qu'à la collégiale de Chaumont ; l'acte est souscrit par Ermengarde et sa fille Sibylle, et par Albert de Namur et son fils Godefroid (G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 737, n° 470).

Guibert de Nogent rapporte que Roger se maria deux fois, d'abord avec une femme d'un rang élevé puis avec une autre de médiocre origine, Ermengarde, dont il eut une fille préférée, Sibylle. Sous l'influence d'Ermengarde, il déshérita ses enfants du premier lit au profit de Sibylle qu'il maria à Godefroid de Namur, faisant de son gendre son héritier (**De Vita sua**, ed. G. Bourgin, 1907, p. 135). **La Chronique de**

Saint-Hubert dite Cantatorium précise que, trahi par les siens et emprisonné, Roger parvint à marier Sibylle à Godefroid, fils du comte Albert de Namur (+ 1105) et qu'il lui vendit très cher son comté (ed. K. Hanquet, 1906, p. 149).

Dom Marlot signale qu'au moment de la destruction de l'abbaye de Chaumont en 1620, on découvrit le tombeau de Roger et celui de sa mère Aelis (**Metropolis**, t. 2, p. 879). L'examen des ossements dû surprendre car J. Taté, greffier de l'Hôtel de Ville de Château-Porcien, note que Roger était d'une grandeur et d'une grosseur extraordinaires (H. Jadart, Le bourg et l'abbaye de Chaumont-Porcien, **Revue historique ardennaise**, 1904, p. 74). Ce témoignage est sujet à caution. G.A. Martin (**Essai historique sur Rozoy-sur-Serre**, p. 200 et 362) estime que ces tombeaux contenaient les restes d'un seigneur de Rozoy du nom de Roger, fils d'une Alix, qui tous deux firent des dons à l'abbaye de Chaumont en 1228, à condition d'y avoir leur sépulture.

Au second mariage de Roger paraît se rattacher Gautier, archidiacre de Laon (†1114), que Guibert qualifie de frère utérin de Sibylle (**De Vita sua**, p. 202).

- g) Godefroid de Namur fut comte de Porcien comme époux de Sibylle pendant une douzaine d'années. Il figure avec ce titre dans l'acte de fondation du prieuré de Novy en 1097 (G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 5, n° 2). Guibert rapporte qu'en l'absence de son mari, Sibylle, corrompue depuis toujours, se livrait à la débauche au château du Thour. Elle finit par suivre Enguerrand de Coucy, un homme beaucoup plus âgé qu'elle, et trouva en l'évêque de Laon Enguerrand (1098-1104) un prélat complaisant pour bénir cette union (**De Vita sua**, p. 135). Ayant probablement fait annuler son premier mariage, Godefroid convola en secondes noces avec Ermesinde de Luxembourg. Quant à Sibylle, elle eut encore beaucoup d'amants (**De Vita sua**, p. 145).

- h) Sibylle demeura comtesse de Porcien, probablement jusqu'à sa mort après 1114. Il se peut qu'en raison des sommes versées en 1087-88, Godefroid de Namur ait conservé des droits sur le comté. Cette situation explique l'éclatement du Porcien entre plusieurs seigneuries au début du XII^e siècle.

Un fait paraît certain, c'est que les filles de Sibylle n'avaient pour père ni Godefroid (G. Robert, **Documents**, p. 1, n° 1) ni Enguerrand (Guibert, **De Vita sua**, p. 135). L'aînée, Isabelle ou Elisabeth, épousa Gervais de Rethel qui mourut en 1124 (Aubri de Troisfontaines, in A. Longnon, **Feoda**, p. 455), puis Clarembaud de Rozoy (G. Robert, **Documents**, p. 1, n° 1). De son mariage avec Gervais, elle avait eu une fille que son parâtre Clarembaud maria à un seigneur normand, Robert Marmion. De sa seconde union elle eut Renaud, seigneur de Rozoy, époux de Julienne de Rumigny et Roger, qui dut à l'influence de son **consobrinus**, le comte Baudouin V de Hainaut, de devenir évêque de Laon (1174-1201) (Gislebert de Mons, **Chronique**, ed. L. Vanderkindere, 1904, p. 64 et 118).

- j) Dès avant 1135, date de la fondation de l'abbaye de Signy, l'héritage de Sibylle — ou ce qu'il en restait — était passé entre les mains de sa fille Elisabeth et de son gendre Clarembaud de Rozoy pour la châellenie de Chaumont-Porcien et de son cousin germain, le comte Henri de Grandpré, pour celle de Château-Porcien. C'est au titre de comte de Porcien que les comtes de Grandpré entrèrent dans la vassalité des comtes de Champagne. Henri figure pour la première fois dans l'entourage du comte Thibaud II, avec Itier de Vitry, comte de Rethel, à Sézanne, en 1137 (E. Morel, **Cartulaire de Saint-Corneille de Compiègne**, 1894, p. 101, n° 52).

CONCLUSION

L'obscurité qui entoure les origines des comtes de Rethel et de Porcien provient d'un manque de document. Encore abondantes au X^e siècle, les sources rémoises ne parviennent pas à la dissiper. Elle s'épaissit au XI^e siècle jusqu'à la fondation des premiers prieurés bénédictins : Saint-Thibaud de Château-Porcien en 1087 (G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 735, n° 469) Saint-Gobert d'Omont en 1095 (G. Marlot, **Metropolis**, t. 2, p. 210), Novy en 1097 (G. Saige, p. 3, n° 2) Rumigny en 1112 (G. Marlot, p. 252), Rethel en 1118 (G. Marlot, p. 261) et Notre-Dame de Château-Porcien en 1143 (G. Marlot, p. 337). Les abbayes de Saint-Hubert d'Ardenne, Saint-Vincent de Laon, La Sauve-Majeure, Saint-Nicaise et Saint-Remi de Reims en sont les bénéficiaires. Il s'agit tantôt de la transformation de collégiales castrales en prieurés (Omont, Rumigny), tantôt de créations. A Rumigny, Saint-Nicaise paraît réintégrer une position anciennement sécurisée au profit des seigneurs de Florennes (M. Bur, **La formation**, p. 203). A Rethel, la fondation d'un prieuré rémigien pourrait avoir réparé une usurpation commise au détriment de l'église de Reims. Ainsi s'expliquerait la vassalité de Rethel vis-à-vis des archevêques, implicite dans la notice de 1055, clairement affirmée dans une bulle pontificale de 1179 (M. Bur, p. 409).

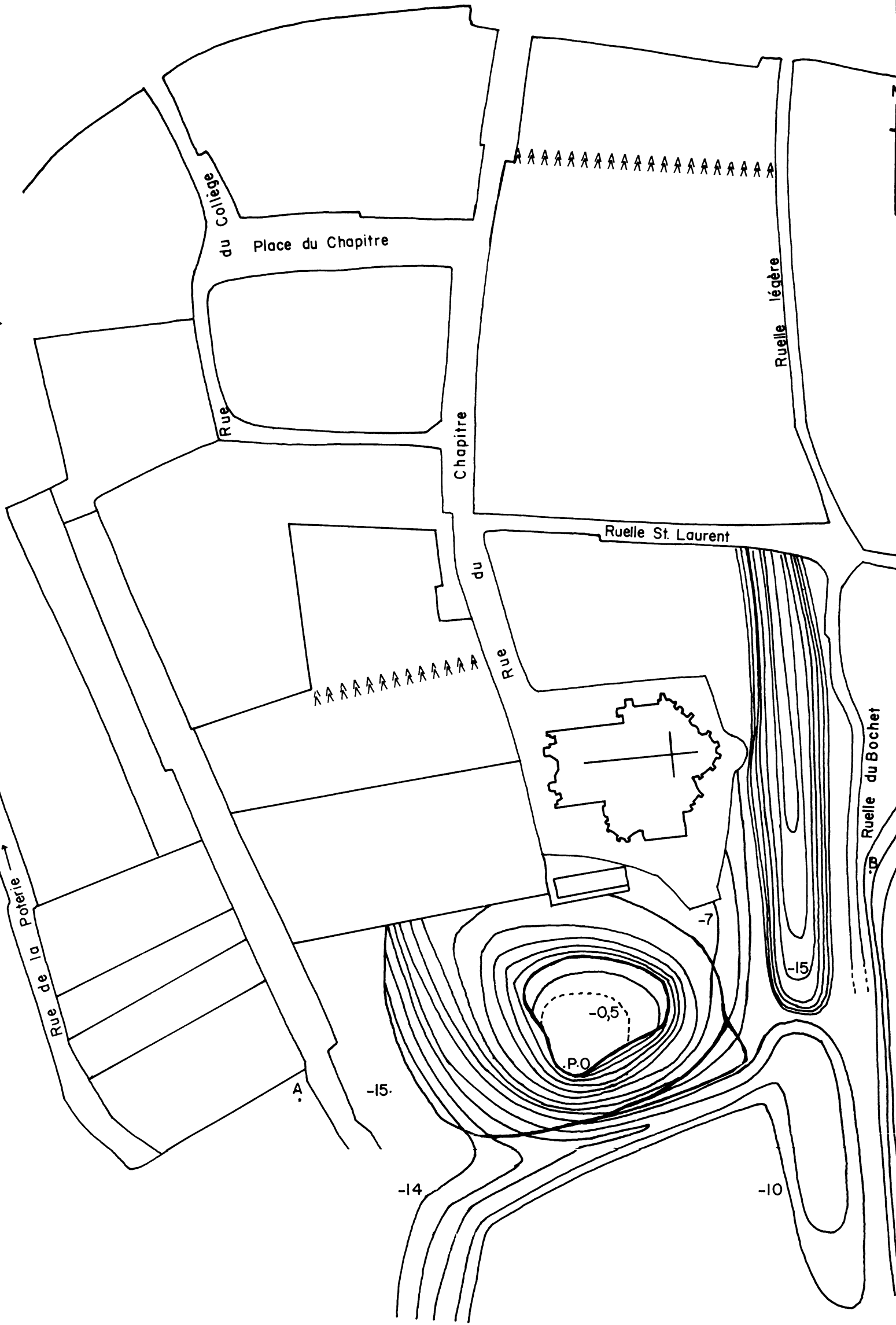
Entretien des relations étroites avec Namur, Verdun, Reims et Laon, l'aristocratie ardennaise du XI^e siècle ignorait le comte de Champagne. Seul endroit ou celui-ci se manifesta, Rumigny, où il intervint en 1070 en tant qu'ancien abbé laïque de Saint-Nicaise. En 1102, la transformation de la collégiale de Saint-Vaubourg en prieuré de Molesme est de sa part un aveu d'impuissance face à l'hostilité de la noblesse locale (M. Bur, p. 270). Si dès avant 1119, le château de Stonne est entré dans la mouvance champenoise, il faut attendre 1124 et l'avènement d'Itier de Vitry comme comte de Rethel pour que les influences méridionales commencent à progresser vers le Nord. En 1135, la fondation de l'abbaye de Signy (contemporaine de la vague cistercienne et prémontrée), se fait avec la participation

du comte de Troyes. Désormais des liens vont se tisser qui aboutiront en moins d'un demi-siècle, avec l'accord de l'archevêque de Reims, suzerain éminent, à la vassalisation effective de Rethel et de Château-Porcien.

Vu leur fragilité, les généalogies conjointes de Rethel et de Porcien se prêtent mal au commentaire. On se contentera ici de présenter quelques remarques : Les premières générations se caractérisent à la fois par une explosion de jeunesse et par la régularité de leur remplacement. Au XI^e siècle se produit un net décalage entre les deux branches de la famille. A Rethel, la longévité du comte Massès (peut-être en définitive eût-il deux femmes, la seconde seule se prénommant Judith), son prestige et son activité consolident sa domination. L'apogée de sa race — qui coïncide avec l'extinction en ligne masculine — est atteinte quand ses petits-fils deviennent l'un archevêque élu de Reims et l'autre roi de Jérusalem.

Dans le Porcien, l'accélération des générations aboutit à une décomposition lignagère et territoriale qui semble liée à une nubilité précoce des héritières et dans le cas de Sibylle, à ses désordres conjugaux. Déjà menacé dans sa cohésion par le développement de la puissance retheloise et par la formation de la châtellenie de Rumigny, le comté de Porcien, à la fin du XI^e siècle éclate en seigneuries concurrentes : Le Thour, Montcornet, Warcq et Chaumont (cette dernière étant bientôt unie à Rozoy). Le titre comtal, traditionnellement attaché à Château-Porcien, ne tarde pas à disparaître. Il sera recréé par Philippe le Bel en faveur du connétable Gaucher de Châtillon.

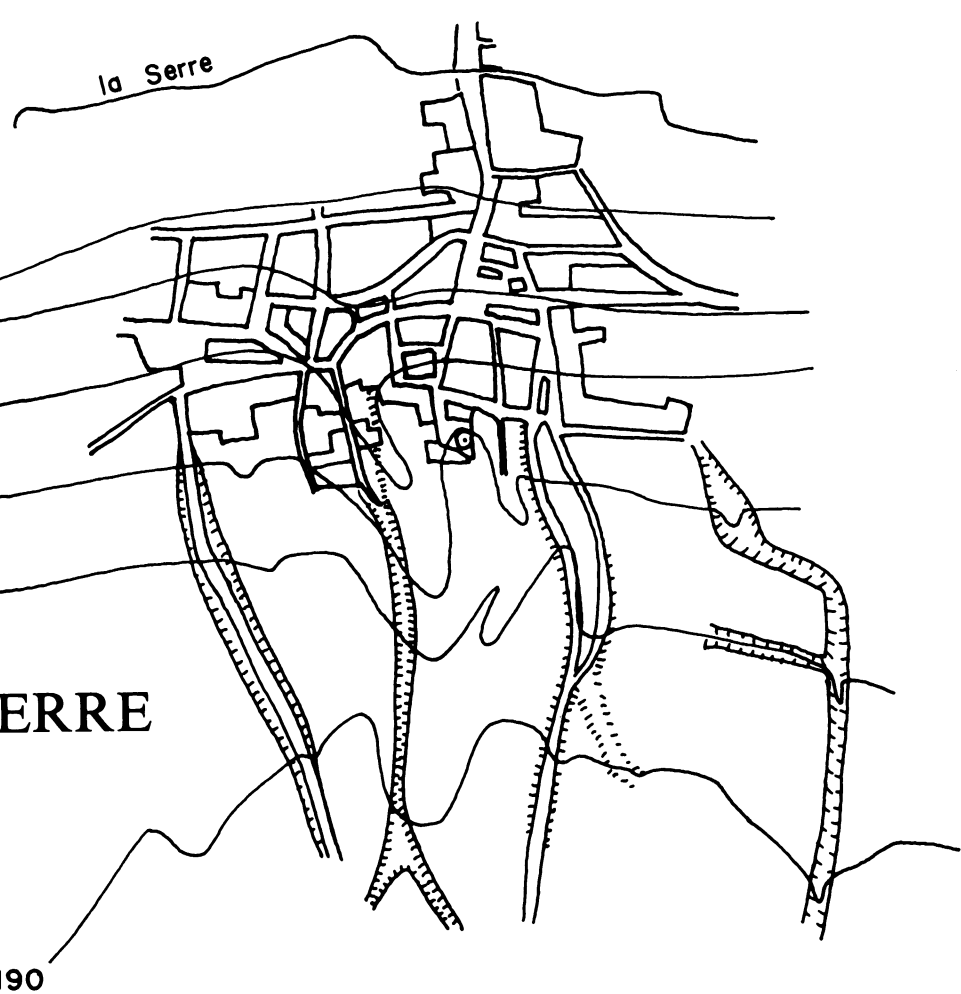
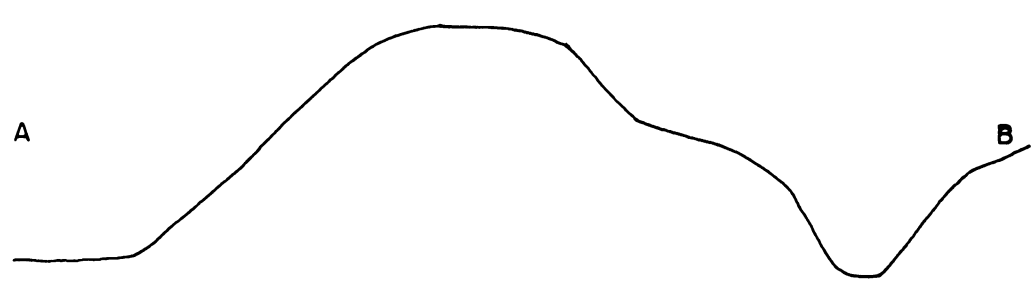
Ainsi se trouvent posées les bases de la future expansion territoriale du Rethémois.



0 10 20 30m

E = 1/1000

h = 1/500



ROZOY-SUR-SERRE

0 100 200 300m

E = 1/10000

d'après le cadastre et la carte I-G-N

190

ROZOY-SUR-SERRE

Aisne, Laon, diocèse de Laon, doyenné de Vervins.

I.G.N. 1/25.000, Rozoy 5-6.

Ecclesia Sancti Laurentii ; Prebende que sunt 28 ad collationem singulorum canonicorum de Rozeto.

Ecclesia de Rozeto, ad presentationem decani et capituli (Sancti Laurentii) de Rozeto.

Capellania domus leproserie de Rozeto beate Marie, ad presentationem decani et capituli de Rozeto.

Capellania Sancti Nicolai in domo hospitalis de Rozeto, ad collationem domini laudunensis et presentationem decani et capituli de Rozeto alternatim.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 2, 693 F et 694 A, B (XV^e s.).

L'église paroissiale était située sur la rive droite de la Serre, probablement à l'emplacement primitif du village qui s'est progressivement transporté sur la rive gauche, à proximité du château et de la collégiale Saint-Laurent.

VESTIGES

Au sud du village, à 50 m. de la collégiale.

Coordonnées Lambert : 729,2 - 224,6.

Sur un promontoire dissymétrique bien individualisé à l'ouest par un profond ravin et à l'est par un fossé large de 15 à 20 m., profond dans sa partie nord de 7 m. et dans sa partie sud de 2 m. :

Une motte-barrage approximativement circulaire, haute de 7 m., défendue au sud, du côté du plateau, par un fossé large de 8 à 10 m., profond à l'est de 1 à 2 m. et à l'ouest, vers le ravin, de 3 à 4 m. ; elle mesure en diamètre 50 m. à la base et 30 m. au sommet.

En avant de cette motte, vers le nord, une basse-cour (occupée en partie par l'église collégiale Saint-Laurent) dont les limites sont encore marquées dans les jardins par une forte rupture de pente (4 m.), à 25 m. environ au nord de l'axe longitudinal de l'église.

Selon G.-A. Martin (**Rozoy-sur-Serre**, t. 1, p. 551 n.), vers 1848, des restes de pont-levis ont été retrouvés à 6 m. environ au-dessus du carrefour formé par la rue du Chapitre et la ruelle Saint-Laurent.

Plus en avant, vers le nord, s'étendait sur la pente le quartier du Collège ou Chapitre, dont les limites septentrionales sont encore indiquées nettement par une seconde rupture de pente (4 m.) entre la ruelle Légère et la rue de la Poterie. Cette rupture est particulièrement sensible à 25 m. au-dessus du carrefour formé par la rue du Chapitre et la place de la Mairie.

Selon G.-A. Martin (t. 1, p. 185) deux portes défendaient l'accès de ce quartier, l'une au bas de la rue du Chapitre et l'autre au bas de la rue du Collège.

Vers le sud, derrière la motte, en direction du plateau, on distingue encore sous le couvert forestier des aménagements circonscrits par le fossé est qui se prolonge et s'infléchit vers l'ouest pour rejoindre l'escarpement du terrain.

DATATION

IX^e siècle. — Miracle de saint Remi rapporté par l'archevêque de Reims, Hincmar.

Moderno tempore colonus quidam villae remensis episcopii quae Plumbea Fontana (= Fraillicourt) dicitur, manens juxta regii villam fisci quam Rosetum vocant, neque messem neque pratium ceterumve peculium propter fiscalinorum infestationem habere quiete valebat.

Flodoard, **H.R.E.**, MGH, SS. XIII, p. 436 (**Vita Remigii**, c. 68).

1019 — Charte d'Adalbéron, évêque de Laon, relative à la fondation du chapitre de Rozoy.

...homo devotus Hilgaldus nomine, cupiens Deo rebus et cultu cordis deservire, in Rozeti suo allodio domum Deo construxit...

...Qua constructa pro suo captu, honorifice apta et impetranda, nos postulavit petitione ut eandem ecclesiam de suis alodiis et suis beneficiis ditandam nostro concilio libertate condonarem abbatie privilegio...

...Idipsum autem cum principibus Francorum, Roberto autorisante christianissimo et serenissimo rege, consensu igitur nostro et eorum quos premisimus suorumque parentum et fidelium, tradidimus eidem abbacie Rozeti omne preter turrim castrum ad opus canonicorum inibi servientium et omne thelo-neum castrum cum districti medietate et omnem justitiam in presenti die festivitatis sancti Laurentii...

B.N., Collection de Picardie, t. 267, fol. 220 d'après G.A. Martin, **Rozoy-sur-Serre**, t. 1, p. 585, n° 1.

1098 - 28 juin. — Au nombre des croisés qui participent à la bataille contre Corbaran devant Antioche :
...et Rogiers del Rosoi qui cloce del talon.

P. Paris, **La chanson d'Antioche**, t. 2, 1868, p. 259, vers 1197.

1217 — Charte de Roger, seigneur de Rozoy.

...Ego castrum de Roseto muris firmabo, salvis tenuris ecclesie et canonicorum tam in plano quam in domibus canonicorum que non sunt per firmitatem occupate...

Il est précisé que le portier laissera entrer les chanoines de jour comme de nuit pour le service de l'église, du cimetière et de la prison.

G.A. Martin, **Rozoy-sur-Serre**, t. 1, p. 183 (d'après l'Histoire manuscrite du chapitre de Rozoy, B.N., fr. 5561, ch. II, art. 4 et 12).

1249 - mai. — Charte accordée aux habitants de Rozoy par Roger, seigneur de Rozoy et de Chaumont-Porcien.

...Et je leur ai ottoriet que a la forteresce de Rosoit li homme de Rosoit des or en avant ne sont tenut a rien mettre se par leur volonte non.

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 767, n° 488.

1250 — Aelis, veuve de Roger de Rozoy, permet aux chanoines d'entourer d'un mur un terrain situé dans le château pour en faire leur cimetière. Ce terrain avait « pour midy l'église, pour septentrion les fossés du costé du bourg, pour levant une partie des murs appelée la buire et pour couchant le chemin qui conduit du bourg à ladite église ».

G.A. Martin, **Rozoy-sur-Serre**, t. 1, p. 384 (d'après l'Histoire manuscrite du chapitre de Rozoy, B.N., fr. 5561).

1303 - 20 octobre. — Philippe le Bel investit Gaucher de Châtillon, connétable de France, de la terre de Château-Porcien avec les châteaux de Gandelu et de Rozoy et érige Château-Porcien en comté.

...Tradimus etiam eidem... castrum nostrum de Roseto in Theresca cum omnibus suis pertinentibus, proventibus, redditibus, exitibus, domaniis feodis, retrofeodis, nemoribus, vivariis et aliis juribus universis.

...Praeterea cum Joannes quondam dominus de Roseto, miles, a quo emimus castrum de Roseto cum pertinentiis ejusdem, teneat usufructum praedictorum castrum et pertinentiarum quae extimata fuerunt per extimatores supradictos valere quolibet anno in redditibus annuis mille centum viginti tres libras sexdecim denarios turonenses annui redditus, nos praedictam summam eidem Galchero anno quolibet persolvi volumus per receptores nostros Campaniae... quousque eidem Galchero possessionem pacificam tradiderimus castrum et terrae praedictae de Roseto et pertinentiarum et fructum ejusdem. Praedictus autem Galcherus tenetur nobis solvere duo libras parisienses pro fortalicio de Roseto quando sibi fuerit per nos tradita praedicta terra de Roseto cum pertinentiis et perceptione fructuum eorumdem et fortalitium praedictum deliberatum ad plenum, quod quidem fortalitium non fuit extimatum per extimatores praedictos.

A. Duchesne, **Histoire ...Chastillon**, p. 201-202.

1410 — Déclaration du domaine et des fiefs de la seigneurie de Rozoy.

...Item en ladite ville de Rosoy est un chastel grant et spacieux, mal retenu et oudit chastel une esglise collegial de Saint Laurens, en laquelle sont trente prebendes et vingt huit chanoines et un doien qui prent double prebende et aussi y sont huit chappelles fondees (p. 336).

...Les charges de ladite terre : ...Au chastelain du chastel de Rosoy 16 l. 2 s. 8 d. ...Au portier du chastel de Rozoy 6 s. ...Au chastelain de Rozoy qui avec ses gages prenoit deux muis de blef, deux muis d'aveine et deux fauchies de pré, prisés ledit an 9 l. 8 s. ...Au portier du chastel qui prenoit avec ses gages deux muis de blef, un muy d'aveine et une fauchie de pré prisés pour ledit an 7 l. (p. 342).

L.H. Labande, **Trésor**, t. 4, p. 335, n° 21.

1446 — Dénombrement présenté au roi par Charles, comte de Nevers et de Rethel.

Et premierement le chastel de Rozoy auquel chastel a une grant et noble porte assise entre deux grosses tours, sur laquelle porte a une notable sale grande et autentique, entour lequel chastel a huit tours pour la defense d'icelui et une grosse haulte tour assise sur une motte par dessus les autres qui fait donjon. Item audit chastel a sales basses et haultes chambres et plusieurs edifices tous couverts d'ardoises. Item a oudit chastel plusieurs celiers et caves a mettre une garnison ou pourveances d'ostel. Item est lequel chastel fermé et enclos tout autour de grans fossés larges et parfons. A l'entree duquel a pont levis grant et notable. Item, a en la cour dedans ledit chastel deux

puis a eaue et aussi y a prisons fortes en plusieurs lieux avec plusieurs edifices qui appartiennent pour tenir l'estat d'un grant seigneur. Item a dedans ledit chastel qui y est situee une moult belle et notable eglise collegiale en laquelle a trente chanoines, huit chapelains, deux vicaires et quatre clerks de cour qui tous les jours font l'office divin solempnel, dient toutes les heures et messes a notte a diacre et soubz diacre et sont tenus de prier pour le seigneur dudit lieu qui les fonda et pour le seigneur qui est sires dudit lieu de Rozoy. Item a en ladite eglise fons pour baptiser les enfans du seigneur dudit lieu et les enfans de tous les gens, officiers et serviteurs dudit seigneur habitans et demourant dedans ledit chastel et leur doivent iceux chanoines administrer tous leurs sacrements et si y a cymetiere tenant a icelle eglise pour enterrer toutes les gens dudit seigneur demourans et habitans ou dit chastel.

G.A. Martin, **Rozoy-sur-Serre**, t. 1, p. 550.

1616 — L'armée royale prend le château de Rozoy et en commence la démolition.

G.A. Martin, **Rozoy-sur-Serre**, t. 2, p. 169.

1794 - 3 avril. — Arrêté du Conseil général de la commune de Rozoy.

« Lesdits membres qui ont pris lecture du décret du 13 pluviôse dernier qui prescrit le mode d'exécution de celui du 16 août relatif à la démolition des châteaux, forts et forteresses de l'intérieur, considérant que cette loi destructive de tout ce qui peut rappeler l'ancien régime frappe toutes tours et tourelles présentant des moyens de défense et de résistance, considérant en outre qu'il existe dans cette commune une tour appartenant au ci-devant seigneur, laquelle on ne peut regarder que comme une vraie Bastille, que sa construction (sic) est comprise dans la loi précitée et qu'il est urgent qu'elle soit démolie, arrête, oui les conclusions de l'agent national, que la susdite tour située au midi de Rozoy, appartenant au ci-devant seigneur, sera démolie dans un mois à compter de ce jourd'hui et qu'à cet effet extrait du présent sera adressé au citoyen Bernier, se disant régisseur, pour par lui faire toute diligence nécessaire sous les peines portées par ladite loi ».

G.A. Martin, **Rozoy-sur-Serre**, t. 2, p. 652.

BIBLIOGRAPHIE

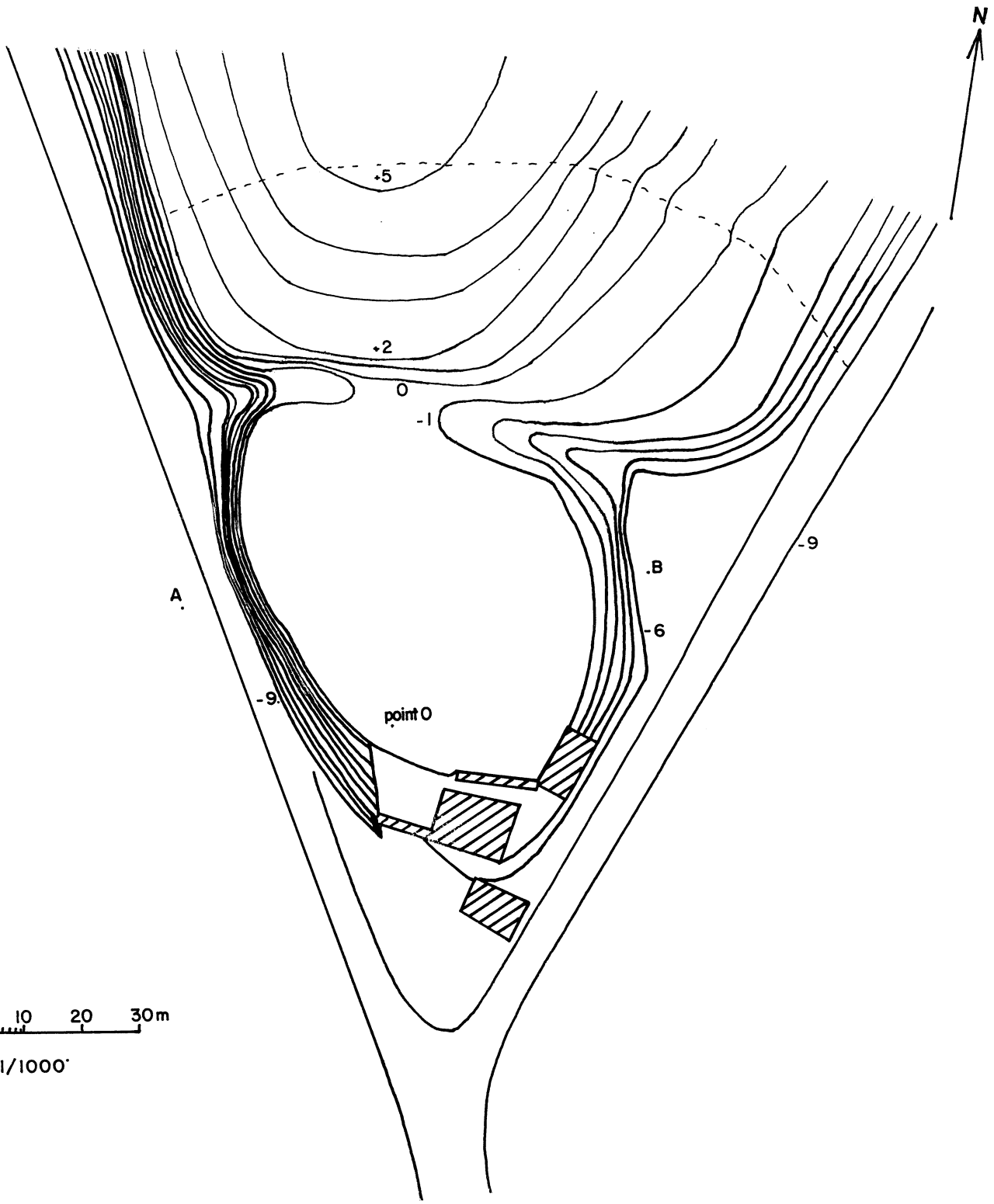
Dom N. Lelong, **Histoire civile et ecclésiastique du diocèse de Laon et de tout le pays contenu entre Oise et la Meuse, l'Aisne et la Sambre**, Châlons, 1783.

Dom N. Lelong, **Histoire manuscrite du chapitre de Rozoy-sur-Serre** (1705-10), B.N., fr. 5561.

G.A. Martin, **Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et les environs comprenant une grande partie de la Thiérache et du Porcien**, Laon, 2 vol., 1863-64.

Rozoy-sur-Serre
(Au premier plan,
le quartier des Chanoines)





0 10 20 30m
 E = 1/1000'



h = 1/500'

RUMIGNY

RUMIGNY

Ardennes, Mézières, chef-lieu de canton, diocèse de Reims, doyenné de Rumigny.

I.G.N. 1/25.000, Rozoy-sur-Serre 3-4.

Eglise dédiée à saint Sulpice. L'abbé de Saint-Nicaise de Reims présente à la cure.

Deux chapellenies, fondées en l'honneur de la Vierge et de saint Nicolas, sous le patronage de l'abbé de Saint-Nicaise.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 20 D et 22 A (avant 1312).

Prieuré de Saint-Pierre, dépendant de Saint-Nicaise, substitué à une collégiale castrale en 1112 (voir Datation).

Dans les bois de Bonnefontaine, abbaye cistercienne, fondée en 1152 par Nicolas, sire de Rumigny, et Bernard, abbé de Signy.

VESTIGES

A la fourche des routes départementales 10 et 27, à 525 m. au nord-ouest de l'église. Lieu-dit Le Château du prince.

Coordonnées Lambert : 738,6 - 236,5.

Eperon très ouvert, dominant de 9 m. au sud-ouest la vallée de l'Aube et de 6 m. à l'est le cours d'un petit affluent aujourd'hui enterré sous la route départementale 10.

L'extrémité de cet éperon est isolée par un fossé en arc de cercle, creusé à 60 m. de la pointe, large de 10 m. et profond selon les endroits de 1 ou 2 m.

En avant de ce fossé, vers le plateau qui monte en pente douce, la photographie aérienne révèle la trace d'un second fossé actuellement soulignée par une ligne d'arbres. Ce second fossé se trouvait à 30 m. du précédent.

La pointe de l'éperon est masquée par des maisons. Sous la plate-forme, à 4 m. en contrebas, il existe un palier occupé par un jardinet. On y voit la base d'une tour de faible diamètre ainsi que l'entrée d'un souterrain aujourd'hui comblé.

A l'est, le long de la route départementale 10, une maison a été construite dans l'escarpement avec des matériaux empruntés au château.

DATATION

1070 — Don fait aux clercs de Saint-Pierre de Rumigny par Gautier de la Ferée.

...supradictum alodium ecclesiae sancti Petri donaverunt et quicquid secularis justitiae eidem alodio accidisset judicandum... clericorum arbitrio reliquerunt... Actum publice Ruminiaco... abbati Godefrido ejusdem loci, uxore ejus Hadnit, preposito Jambaldo, clericis ejusdem loci Evrardo, Joanne, Rabodone, Winfrido.

G. Marlot, **Metropolis**, t. 2, p. 166-167.

1112 — Charte de Raoul le Verd, archevêque de Reims, pour la fondation du prieuré de Rumigny.

...Ecclesia sancti Petri de Ruminiaco ad moderna usque tempora laicorum violentae subjecta ditioni, gestis praesentibus qualiter ab eorum sit manibus emancipata, posterorum memoriae studuimus inserendum et in jus ecclesiasticum monastico ordine regenda transierit a tempore Odonis qui Fortis dicebatur ad tempus usque Nicolai filii Nicolai. Praedictus igitur Nicolaus dictam ecclesiam sancti Petri de castello videlicet quod Ruminiacum dicitur, obtentu domni Joranni abbatibus in manus nostras refutavit et eam monasterio beati Nicasii martyris cui idem Jorannus praeerat... a nobis devote donari petiit et impetravit.

Th. Gousset, **Les actes**, t. 2, p. 175.

1172 (vers). — Guy de Bazoches séjourne à Rumigny chez son oncle Baudoin, archidiacre de Laon, dont la demeure se trouve :

...Haut procul ab eo igitur quod ejus patrem premissum est tenuisse castello.

W. Wattenbach, Aus den Briefen des Guido von Bazoches, **Neues Archiv**, 1891, p. 86 (lettre 23).

- 1200-1201 — *Dominus Nicholes de Rumeigni in Tereschia ligius de castello et appendiciis de feodo novo.*
A. Longnon, **Feoda**, 2261.
- 1204-1210 — *Domina de Rumigniaco in Teraische castrum jurabile et reddibile.*
A. Longnon, **Feoda**, 2936 (de magnis feodis).
- 1305 - 2 avril. — Dénombrement présenté au roi par Hugues, sire de Rumigny.
...Premiers a Rumigny le chastel ainsi comme il se comporte, toute la ville, la justice haute basse et moienne.
Chantilly, D, carton 51.
- 1392 - 12 février. — Aveu et dénombrement présenté au roi par Ferry de Lorraine, écuyer, sire de Rumigny en Thiérache, dans le ressort de Sainte-Menehould.
*...Premiers le chastel, la maison et forteresse de Rumigny, le donjon, la basse court, lez fossez, lez jardins appartenant a la dicte forteresse tout ainsi qu'il se contiennent du long et du leit qui pueent valoir par an environ 80 l. parisis (fol. 2 r°).
...Somme des dessusdits cens 34 s. et 5 d. desquels on rabat 30 s. pour quatre lampez, cest assavoir deux a l'esglise Saint Piere, une a l'esglise Saint Souplis et une a la chappelle du dit chastel de Rumigny... (fol. 3 r°).*
Arch. Nat., P 183³, n° 76.
- 1411 - 2 mars. — Vente de divers biens au duc d'Orléans.
...et l'autre fief seans en la ville et terroir de Condé, tenu et mouvant de noble et puissant seigneur Ferry de Lorraine, chevalier, a cause de son chastel et chastellenie et du ressort de Rumigny.
G. Robert. **Documents**, p. 241, n° 225.
- 1447 - 2 mai. — Engagement de Charles de Noyers de payer au comte de Rethel une rente.
...specialement en et sur sadite terre, seigneuries, cens, rentes... dudit Signy le Petit, tenu en fief de monseigneur le comte de Vaudemont a cause de son chastel et chastellenie de Rumigny.
L.H. Labande, **Trésor**, t. 3, p. 236, n° 1080.
- 1458 - 3 octobre. — Hommage pour Rumigny au roi Charles VII.
...savoir faisons que notre trescher et amé cousin Ferry de Lorraine, conte de Vaudemont, nous a aujourduy faiz les foy et hommage lige qu'il estoit tenu nous faire pour raison des chastel, terre, baronnie et chastellenie de Rumigny, ensemble des terres d'Anyes et Wastefale...
Arch. Nat., P 162², n° 258.
- 1516 - 18 novembre. — Aveu d'Horace Daguerre, chevalier, au roi pour le château de Rumigny relevant de Sainte-Menehould.
...Et premier le chastel, donjon et forteresse dudit Rumigny, les fossez a l'entour, les jardins et appendences, lesquelz a cause des guerres sont fort diminuez et amoindriz tant en edifices que aultrement et tellement que pour le temps present ne valent que quatre livres parisis ou environ chascun an a crois et descrois.
Arch. Nat., P 184², n° 83.
- 1612 — Extraits du terrier de Rumigny.
...Premièrement à Monseigneur appartient seul et pour le tout le donjon, grosse tour et château de Rumigny que les fossés, le lieu et pourprix comme il se contient, haulte, seconde et basse cour où il y a prison bourgeoise et criminelle que Monseigneur entretient pour le respect de sa haute justice...
Chantilly D, carton 51 (Rumigny).
...Premièrement l'assiette du château, bassecourt, petit jardin et les fossés avec le haubert contient ensemble 10 jallois tenant des deux parts à la rue devant la halle, d'autre au jardin Jean Boullvert, d'autre à la ruelle du gard.
Chantilly D, carton 53 (Rumigny).
- 1687 - 9 avril. — Travaux au château.
...ce que vous avez escrit des réparations du chasteau de Rumigny joint au peu de besoin d'y conserver des logements ne me donne nulle envie d'entrer dans une dépence si considérable. Il faut se contenter de faire travailler à la tour.
Chantilly D, carton 54.
- 1724 — Etat de ce qui doit composer le préciput de Rumigny.
...le château estimé par le sieur Le Brun, expert, 6.200 livres.
Chantilly D, carton 51.

1760 - 11 décembre. — Extrait du registre du Conseil de S.A.S. Monseigneur le prince de Condé.
...vu l'état présenté au conseil par le sieur Le Roy, inspecteur des bâtiments de S.A.S., des bois qui sont nécessaires pour le rétablissement à neuf de la charpente de la tour du château de Rumigny, produisant ensemble lesdits bois la quantité de deux cens quatre vingt sept solives pour lesquelles il convient d'abattre environ trente six arbres chesnes.

Chantilly D, carton 54.

1762 - 27 février. — Destruction des combles de la tour de Rumigny.

...Sur le compte qui a été rendu au conseil de l'état actuel de la tour de Rumigny et sur ce qui a été dit que cette tour qui est très ancienne, seul monument restant de l'ancien château du lieu, est fort élevée et que ses murs ont plus de 12 à 15 pieds d'épaisseur en pierre, qu'elle est terminée par une élévation de 20 à 25 pieds de briques dont l'épaisseur est un peu moins considérable que le corps de la tour, que sur cette couronne est assis le comble et chapiteau de ladite tour qui forme un pain de sucre, lequel renferme une quantité considérable de poutres de différentes longueurs et grosseurs en purs chênes dont la structure est aussi belle que curieuse, que les tems ont miné la brique dans la partie du nord qui soutient ce comble en sorte que par sa pesanteur il s'est tellement affaissé qu'une partie des poutres soutenues sont rapprochées vers le centre de la tour, que par cet ébranlement les ardoises se sont séparées de la pyramide en sorte que les vents ont achevé d'ébranler le chapiteau et en ont fait tomber plusieurs poutres en cette partie, qui ont causé beaucoup d'effroy, que le reste du comble est entièrement à jour par cette ouverture et reçoit les tourbillons de vent qui en font craindre la ruine totale et la chute qui serait d'autant plus dangereuse que partie du village est située aupied de cette tour ensorte qu'il y a risque de voir écraser ces maisons et les habitants qu'elles renferment.

...que par le calcul des dépenses.. on ne croit point apprécier cette dépense trop haut en assurant que la reconstruction du comble de cette tour coûtera à S.A.S. 4.000 livres et plus... surquoy il a été observé que le seul objet qui pouvoit décider ce rétablissement... étoit de conserver les prisons qui sont en cette tour...

...pourquoy l'on propose d'en détruire le comble et de faire faire une adjudication par enchères des poutres et bois à la charge par l'adjudicataire, outre le prix, d'abattre la couronne en brique qui soutient le comble jusqu'au massif de la pierre.

Chantilly D, carton 54 (Rumigny).

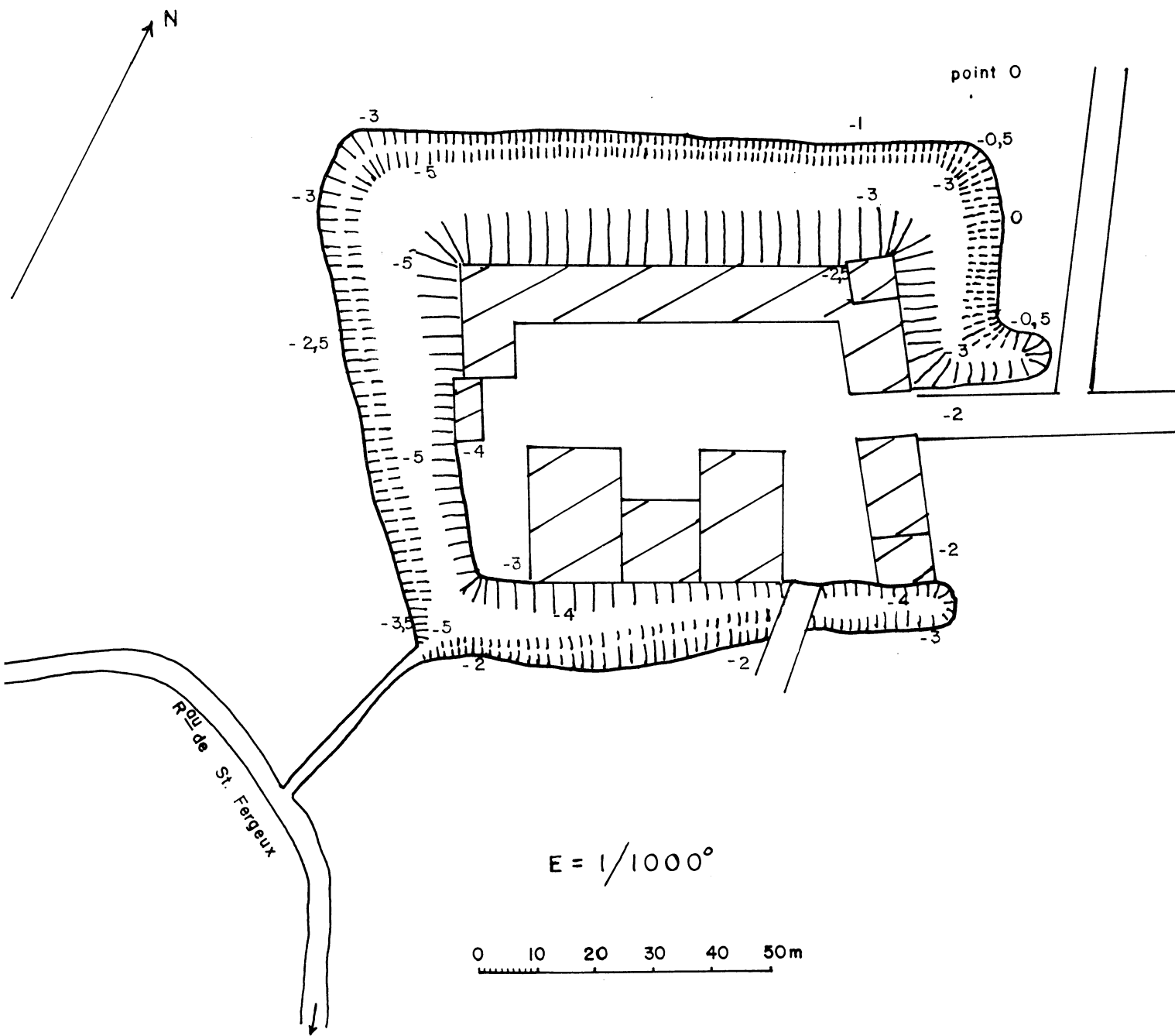
1793 — Le château devenu bien national fut vendu « à un nommé Hennequin qui l'habita longtemps et dissipa son peu de fortune dans des fouilles vaines et folles, à la recherche de prétendus trésors qu'on prétendait devoir y être enfouis ».

G.A. Martin, **Rozoy-sur-Serre**, t. 2, p. 426 (d'après un manuscrit de A. Piette).

BIBLIOGRAPHIE

C.G. Roland, Histoire généalogique de la maison de Rumigny-Florennes, **Annales de la Société d'Archéologie de Namur**, t. 19, 1891, p. 59-304.





SAINT-FERGEUX

SAINT-FERGEUX

Ardennes, Rethel, Château-Porcien, diocèse de Reims, doyenné de Justine.
I.G.N. 1/25.000, Château-Porcien 7-8.

Eglise dédiée à la Vierge. L'abbé de Cuissy présente à la cure.
A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 27 B (avant 1312).

VESTIGES

En bordure du village, à 275 m. à l'ouest de l'église.
Coordonnées Lambert : 735,5 - 208,7.

Dans une vallée humide parcourue par le ruisseau de Saint-Fergeux, au bas d'une pente raide, une grande ferme quadrangulaire de 75 m. de longueur sur 54 de largeur, construite à 1 m. en contrebas du sol environnant, entourée d'un fossé partiellement en eau, profond de 2 m., large de 22 m. au nord-est, de 8 et même de 5 au sud-est où il a été localement comblé.

DATATION

1297 - 6 juillet. — ...*Raul, seigneur de Saint Firgeul...*

G. Robert, **Documents**, p. 110, n° 138.

1390 - 1^{er} décembre. — Aveu au roi par Jean de Châtillon, chevalier, seigneur du Thour.

Item tient de moy en fief Katherine de Nantouillet, dame de Saint-Fergeul..., c'est assavoir sa grant maison de Saint Fergeul, lez fossez et tout le pourpris, saulciz, jardins, la cave et la grange qui est desseur ladite cave. Item toute la justice de la ville et du terroir, haulte moyenne et basse de la partie par devers le Thour, ainsy comme la rivire qui vient par devers Chaudion et les fontaines de Plannez ce portent en allant vers Condé.

H. Jadart, L'ancienne baronnie du Thour, 1896, p. 876.
Arch. Nat., P 183², n° 68.

1459 - 20 octobre. — Aveu et dénombrement du comté de Porcien présenté au roi par Antoine de Croy.
Item tient encor de moy en fief... a cause de ma dicte conté et mon chastel... de Chastel en Porcien Jehan de Gambier en la ville de Saint Fergeul ce qui s'ensuit : c'est assavoir la haulte justice, moyenne et basse de la ville de Saint Fergeul en la partie par devers le moustier ainsi que la riviere qui vient de devers Chaudion se comporte en venant aval devers Condé, excepté la grant maison dudit Saint Fergeul, le pourpris d'icelle et le bois des Plantes ainsi que tout se comporte (p. 309).

Item tient encores de moy en fief... a cause de ma dicte conté et de mon dit chastel.. de Chastel en Porcien, noble homme Guichart de Sissey, escuier, en la ville, ban et terroir dudit Saint Fergeul ce qui s'ensuit : c'est assavoir le tiers de la seigneurie en haulte justice moyenne et basse en toute la ville de Saint Fergeul contre Jehan de Gambier, c'est assavoir la tierce partie de ladite maison, de la basse court, des fossez et pourpris d'icelle ainsi comme elle se deporté... (p. 310).

G. Robert, **Documents**, p. 257, n° 236.

1616 - 19 juillet. — Dénombrement de la baronnie du Thour relevant du château de Sainte-Menehould, par damoiselle Gabrielle du Raynier. Au nombre des fiefs mouvant :

Premier la maison seigneurial de Saint-Fergeux enclose de fossez en eaue ensemble la grange, verger, court, estable, appartenances et despendances...

Arch. Nat., P 185¹, n° 48 bis, fol. 8 v°.

REMARQUE

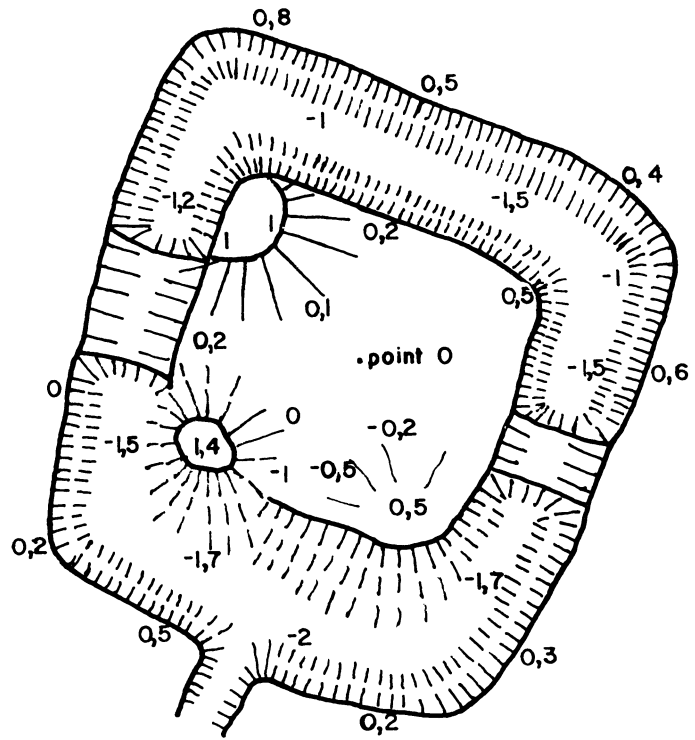
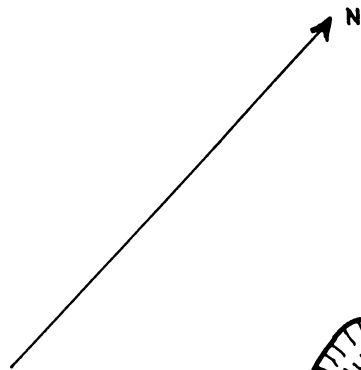
Les textes — comme la tradition locale d'ailleurs — suggèrent l'existence de deux maisons seigneuriales à Saint-Fergeux dont l'une, bien que située sur la rive gauche du ruisseau, dépendait de la seigneurie du Thour, implantée sur la rive droite. Ce serait celle qui est décrite ci-dessus.

L'autre, tenue en fief du comté de Porcien, a complètement disparu. Un doute subsiste néanmoins quant à son existence, vu les maladresses dans la rédaction de l'aveu de 1459.

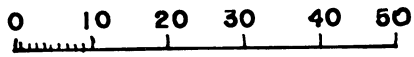
BIBLIOGRAPHIE

H. Jadart, L'ancienne baronnie du Thour en Champagne d'après un avau de 1390 comparé au cadastre, **Revue de Champagne et de Brie**, 1896, p. 561 et 867 ; 1897, p. 35 et 92.

G.A. Martin, **Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et ses environs, comprenant une grande partie de la Thiérache et du Porcien**, Laon, 1863, 2 vol.



E = 1/1000°



SORBON

SORBON

Ardennes, Rethel, diocèse de Reims, doyenné de Justine.

I.G.N. 1/25.000. Rethel 5-6.

Eglise dédiée à saint Benoît. Par concession de l'archevêque de Reims, l'abbé de Saint-Benoît-sur-Loire présente à la cure depuis 1119.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 26 E (avant 1312).

VESTIGES

A proximité immédiate du village, à 400 m. au nord-ouest de l'église, sur la gauche et en contre-bas de la route départementale 10 conduisant à Arnicourt.

Coordonnées Lambert : 745,8 - 206,3.

A la tête d'un vallon, près d'une source aujourd'hui tarie, une plate-forme quadrangulaire de 43 m. sur 40 m de côté, dont les angles présentent des renflements dus apparemment à l'accumulation de matériaux de destruction. Le fossé, interrompu en deux endroits par des ponts de terre, était jadis en eau. Il mesure 15 m. de largeur au nord et 20 m. au sud où s'embranchent le canal de fuite du ruisseau.

DATATION

1179 — Charte de l'évêque de Soissons, Nivelon, réglant un différend entre l'abbaye de Saint-Martin de Laon et :

Nicholaus de Sorbun, vicecomes Castri Porciensis.

D. Lohrmann, **Papsturkunden in Frankreich**, 7, **Nördliche Ile de France und Vermandois**, Göttingen, 1976, p. 511, n° 218.

1459 - 20 octobre — Aveu et dénombrement du comté de Porcien présenté au roi par Antoine de Croy. *Item tient encor de moy en fief... a cause de ma dicte conté et de mon dit chastel... de Chastel en Porcien ledit Colart Bastart de Villers a cause de damoiselle Marie de Sorbon sa femme les choses qui cy après s'ensuivent : c'est assavoir sa maison seant en la ville de Sorbon tenant au moustier d'illecquez, ensamble les jardins, court, pourpris d'icelle maison, laquelle est la principalle et souveraine maison d'icelle ville. Item la mocte du moulin a vent de ladicte maison et ville : esquelz lieux il a toute justice haulte, moyenne et basse... Item a droit de cuire franc au four de ladicte ville et s'il advenait que ledit four fut occupé, le fournier dudit four seroit tenu de chauffer le four de sa dicte maison a ses despens (p. 313).*

Item tient... dudit Bastart en fief... et de moy en arrierief, aux causes que dessus, noble homme Raoulin de Verrieres les choses qui s'ensuivent : c'est assavoir la tierce partie par indivis de toute la seignorie haulte, moyenne et basse dudit Sorbon (p. 314)... Item une maison avec aucunes places seans devant l'eglise dudit Sorbon, avec cent jours de terres arrables et seze faulchiez que prez que pastures... (p. 315).

Item tient en fief et hommage dudit Colart Bastart de Villers et de moy en arrierief Guiot d'Arzilemont, seigneur de Sorbon en partie, ce qui s'ensuit : Et premiers sa maison dudit Sorbon, nommée Moyson, avec les fossez et les jardins devant et derriere contenant deux sextiers de terre ou environ. Item une fauchie de pré ou environ en la pree de Sorbon, royant audit Colart. Item ung petit vivier contenant environ soixante verges de terre tenant ausdis fossez (p. 316).

G. Robert, **Documents**, p. 257, n° 236.

1657 — Notice cadastrale de Terwel.

...tout le village esté bruslé et l'église, ne restant à présent qu'une partie de la maison du seigneur au lieu.

R. Graffin, **Les notices cadastrales de Terwel**, p. 91.

1693 - 19 décembre. — Acte de foi et hommage rendu à Messire Robert de Rémont, chevalier, seigneur féodal de Sorbon, à cause de la place féodale dudit Sorbon, située proche de l'église dudit lieu...

H. Jadart, Robert de Sorbon..., p. 75.

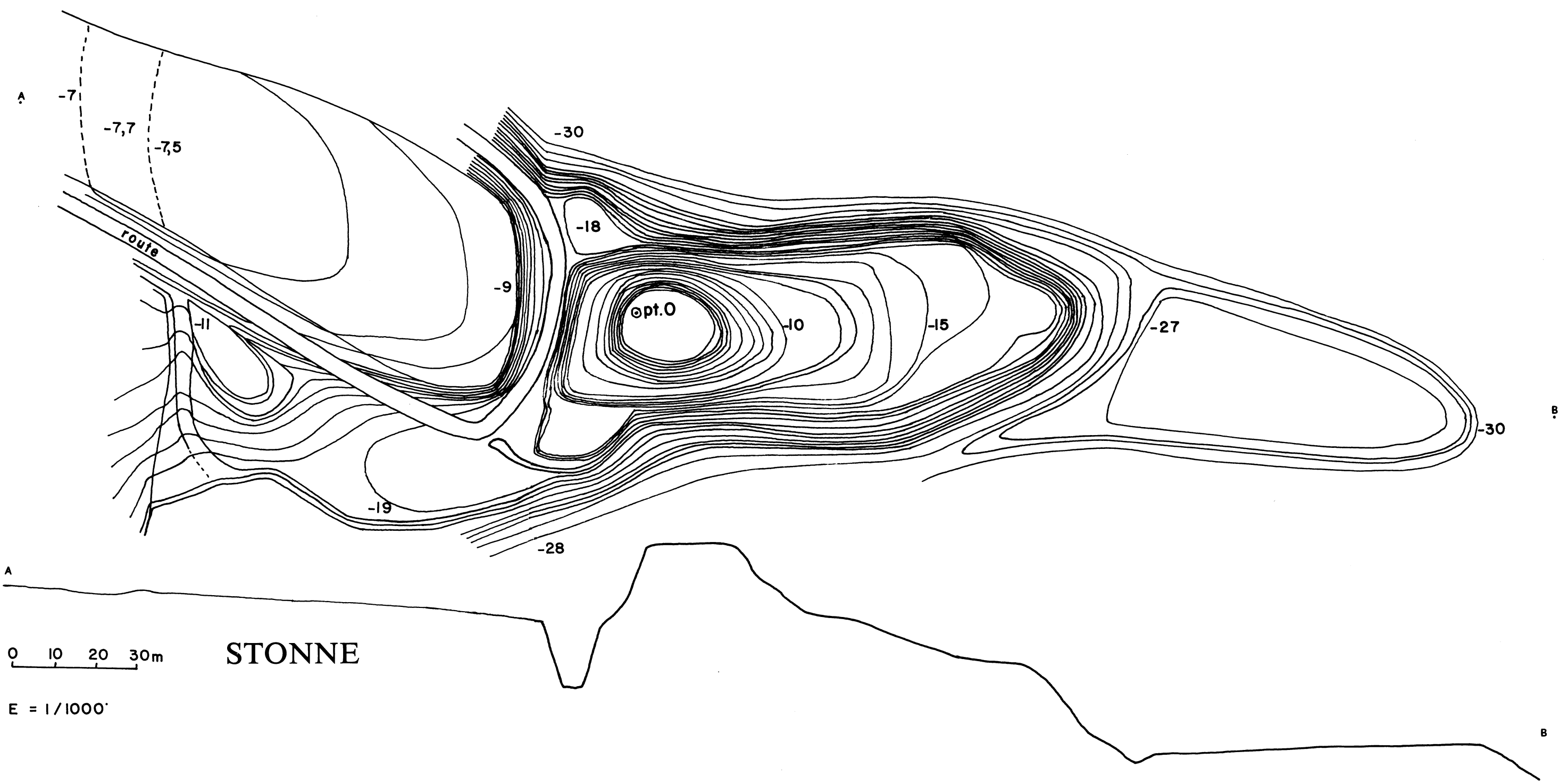
REMARQUE

L'aveu de 1459 montre qu'il existait au moins trois maisons seigneuriales à Sorbon : La maison principale et souveraine, contiguë à l'église, mouvante du comté de Porcien et deux autres maisons tenues seulement en arrière-fief, situées l'une devant l'église et l'autre plus à l'écart dans les champs. Cette dernière entourée de fossés pourrait correspondre aux vestiges subsistants.

BIBLIOGRAPHIE

H. Jadart, Robert de Sorbon et le village de Sorbon, **Travaux de l'Académie Nationale de Reims**, t. 80, 1886, p. 1-80.





STONNE

0 10 20 30m

$E = 1/1000'$

STONNE

Ardennes, Sedan, Raucourt-et-Flaba, diocèse de Reims, doyenné de Mouzon.

I.G.N. 1/25.000, Raucourt-et-Flaba 7-8.

Parrochia de Setonne fundata est in honore b. Martini ; capellania de Setonne ; Patronus : quidam cui dominus remensis (archiepiscopus) confert patronagium.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 29 B et 31 C (avant 1312).

VESTIGES

Lieu-dit le Pain de Sucre, à 450 m. à l'est de l'église.
Coordonnées Lambert : 787,8 - 208,8.

Sur un éperon très effilé, surplombant les environs de 80 m., un dispositif fortifié comprenant d'ouest en est :

a) une basse-cour, longue de 95 m., large de 50, délimitée ou peut-être même traversée par l'ancienne voie romaine de Reims à Trèves, aujourd'hui route départementale 30. Un fossé large d'une quinzaine de mètres, se raccordant au sud à un ravin, l'isolait jadis du reste du plateau. A l'arrière du ravin subsistent des traces d'ouvrages défensifs annexes.

b) séparée de la basse-cour par un second fossé profond de 10 m., emprunté par la route, une motte ovale, haute de 10 m., large à la base de 30/45 m., au sommet de 18/24 m. De forme tronconique, elle porte une statue du Sacré-Cœur.

c) derrière la motte, sur 70 m. de longueur, une seconde basse-cour, masquée par la forêt, comportant deux paliers séparés par une dénivellation de 5 m. environ. Légèrement renflé, le palier inférieur mesure 35 m. de largeur.

d) toujours sous le couvert forestier, à 10 m. en contre-bas à la pointe orientale de l'éperon, une dernière plate-forme triangulaire, longue de 80 m., dominant de 60 m. le bas pays environnant.

DATATION

1097 — Donation par Hugues 1^{er}, comte de Rethel, à l'abbaye de la Sauve-Majeure de l'alleu de Novy.
...sequentium testimonium annotatione : ...Dudonis de Stonne.

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 5, n° 2.

1119 - 25 octobre — Quittant Mouzon à midi, le pape Callixte II s'arrête dans un château du comte de Champagne à 20 lieues de Reims — très probablement Stonne, étape obligée sur l'ancienne voie romaine de Reims à Mouzon.

Mox ergo dominus papa cum suis ad aliud castrum comitis trecentensis cum summa festinatione transivit... Die ergo dominica (26 octobre), de eodem loco ante diem exivit et cum tanta festinatione Remis usque cucurrit ut viginti leucis consummatis, eadem die missam regis celebravit in qua Leodiensium electum in episcopum consecravit.

Bouquet, **Historiens de la France**, t. 14, p. 203 (**Gesta in concilio remensi anno 1119**).

1245 - septembre — Aveu de Jean, comte de Rethel, à Thibaud IV, comte de Champagne, roi de Navarre.
...Derrechief je an teign Setoune, le chatel an moïn domoine et les fiez a cez de Sueil qui sont en la chatellerie de Setoune.

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 161, n° 100.

A. Teulet, **Layettes**, t. 2, p. 586, n° 3385.

1249-52 — Rôle des fiefs de Thibaud IV le Chansonnier, comte de Champagne.
Comes regitertansis tenet... Item castrum de Setone cum feodis.

A. Longnon, **Rôles**, n° 1336 et 1354.

1251 - 2 avril — Inféodation par Jean, comte de Rethel, d'une rente pour la garde du château de Stonne.
...Et por ces dix livres de terre, cis Thierris et ses hoirs après lui me doivent chaskan an la warde en mon chastel de Settonne deux mois a mes despens...

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 195, n° 119.

1252 - avril — Echange entre Marie de Thourotte, comtesse douairière de Rethel, et Gaucher, son beau-frère, comte de Rethel.

Je Marie... fais savoir a tous... que li nobles homs mes chiers freres Gauchiers, cuens de Rethest, a donnei a moy et a mes hoirs, a tenir perpetuellement a tousjours le chastel de Sestonne... et le chastel de Sestonne et les fiés qui appartiennent a Sestonne je tenray et doy tenir du seigneur de Champaingne en fief et hommage.

L.H. Labande, **Trésor**, t. 4, p. 42, n° 45.

1252 - 3 avril — Echange entre Marie de Thourotte et Thomas de Coucy, sire de Vervins.

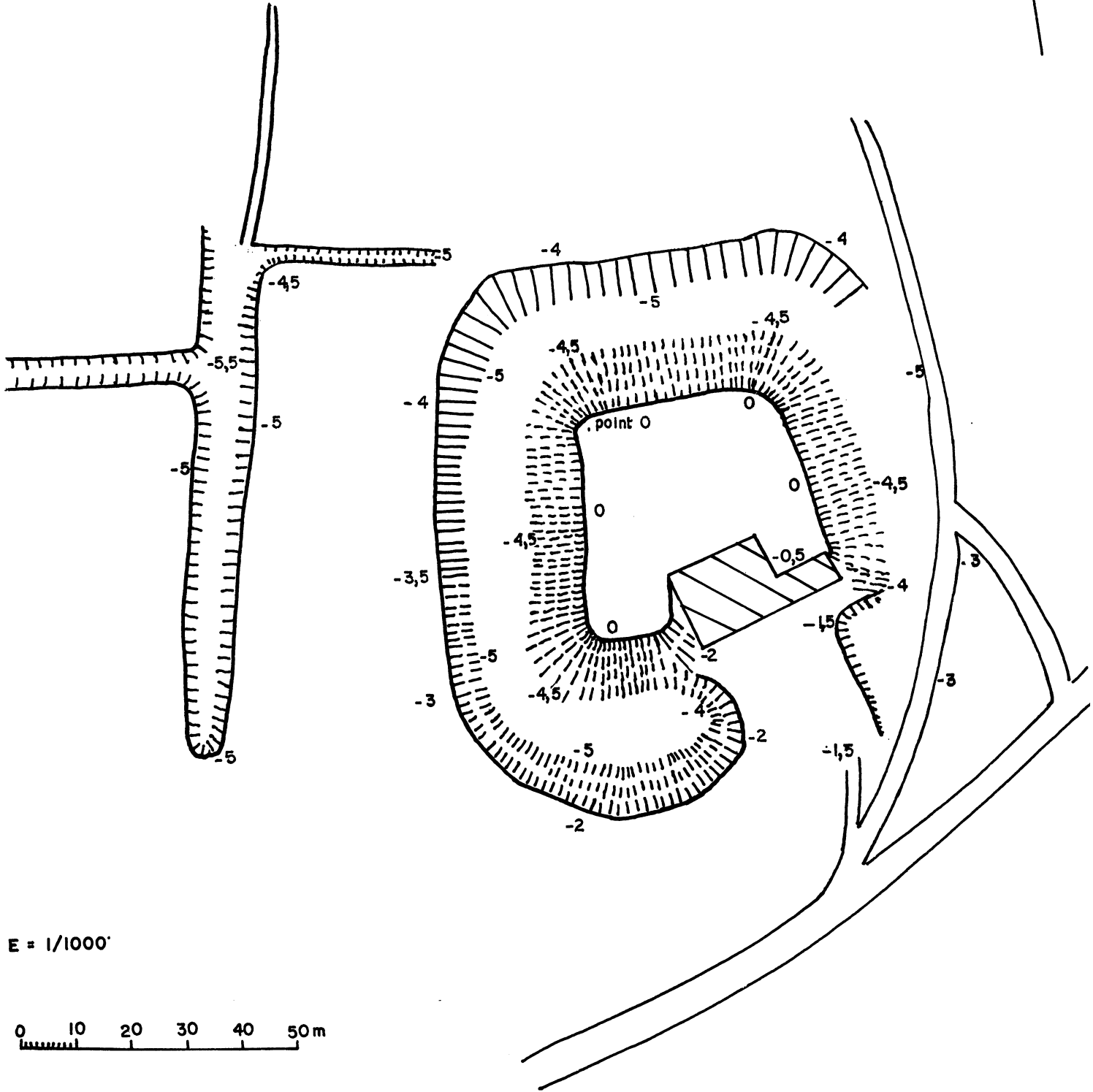
...com mes tres chiers cousins Thoumas de Coucy, sire de Vrevin et Mahaus sa femme m'aient donné et quitté a moy et a mes hoirs perpetuellement a tousjours lor maison qui siet en Brye c'on appelle Mont Aguillon... en eschange dou chastel de Setonne et de la chastellerie.

L.H. Labande, **Trésor**, t. 4, p. 43, n° 46.

1322 - 22 novembre — Aveu et dénombrement à Jeanne, comtesse de Rethel, par Jean de Saint-Marcel, écuyer, sire de Villers-devant-Mézières.

...et parmi ce, il doit la warde ou chastel de Sethonne aux frais Madame chascun an, au deux mois, se Madame l'en semont.

G. Saige et H. Lacaille, **Tresor**, t. 1, p. 622, n° 372.



E = 1/1000'



TRUGNY

TRUGNY

Ardennes, Rethel, commune de Thugny-Trugny, diocèse de Reims, doyenné du Châtelet-sur-Retourne.

I.G.N. 1/25.000. Attigny 1-2.

L'église de Thugny est dédiée à saint Loup. Le patron est désigné par l'archevêque de Reims.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 39 A (avant 1312).

VESTIGES

A l'extrémité est du hameau de Trugny, sur le côté gauche de la route allant à Seuil, à 1.100 m. de l'église de Thugny et à 1.500 m. du château et de la grange dimière de Thugny.
Coordonnées Lambert : 752,2 - 200,4.

Au bas du versant méridional de la vallée de l'Aisne, dans une prairie humide, une plate-forme trapézoïdale (36 x 46 x 40 m.) échancrée au sud-est pour la construction d'une maison, domine de 4 m. au nord, de 2 m. au sud le sol environnant. Le fossé comblé au sud-est devant la maison fait 1 m. de profondeur au nord, 2 à 3 m. au sud. Sa largeur est de 27 m. En eau au sud-ouest, marécageux à l'ouest, il est très effacé à l'est par suite de l'aménagement d'un chemin.

A proximité immédiate (soit 35 m. à l'ouest du fossé) un canal avec diverticules complète probablement le site fossoyé.

DATATION

1258 - novembre — Echange entre Gaucher, comte de Rethel, et Baudoin de Vandy.

...Je Guis de Truny... chevalier.

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 308, n° 186.

1256 - 1270 — Hommage fait à Thibaud V, comte de Champagne, par le comte de Rethel.

...et des arrierefiez ensuivans que ceuls qui s'ensuivent tiennent de lui, c'est assavoir... Baudelot de Truigni sa meson ilec avec les vingnes, prez, terres, l'yaue et toutes les choses que il a ilec. Monseigneur Guy de Truigny une piece de terre, le coulombier ou fu la vieille meson de son oncle, XXX journex de terre avec ses hommes de Truigni... Ma dame de Turni et Baudelot son filz, Turgny et d'iceulz tient mon seigneur Wy X muis de ble.

A. Longnon, **Feoda**, n° 6431 (p. 303, note 6).

1312 (Avant) — Le pouillé du diocèse de Reims signale deux maisons abritant des chapellenies dont les patrons sont désignés par l'archevêque de Reims.

Capellania sita in domo Baudeloti, quondam armigeri apud Triny (B. Egidius). Capellania sita in domo domini de Truneyo (B. Maria Virgo).

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 40 C.

1316 - 7 décembre — Aveu d'Helvis de Trugny, veuve de Jean de Cuire, écuyer, au comte Louis de Rethel.

Weci se que damoiselle Havys de Truny, femme jadis Jehan de Cuire, escuier, tient en fiez... Premiers sa maison de Truny dedens les fosseis ainsis comme elle se porte... Item la tierce partie des sens que li signors de Truny ont à Tugny.

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 548, n° 314.

1322 - après le 9 septembre. — *Dénombrement de damoiselle d'Ambly et Trugny de sa maison dudit Trugny, fossez et appartenances dont elle doit la garde au chastel de Rethel de 40 jours.* (Analyse).

L.H. Labande, **Trésor**, t. 4, p. 238, n° 163.

1323 - 1 décembre — Aveux de demoiselles Ponce et Helvis de Trugny à la comtesse Jeanne de Rethel.

Vesi ce que damoiselle Havi de Trugny tient en fief... Premiers sa maison de Trugny dedens les fosseis ensi que ele se porte ; item LXIII jours de terres arables environ... ; item la tieche partie de terrages que li signeur de Trugny ont en terroir de Trugny.

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 1, p. 645, n° 388.

1345 - 19 décembre — Aveu de Jean de Cuire au comte Louis 1^{er} de Rethel.

Je Jehans de Couyre, sires de Truny en partie, escuiers... Premiers ma maison a tout le tenement et pourprins que je ais en la ville de Truny.

G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 2, p. 58, n° 535.

- 1384 - 13 décembre — Aveu d'Henri d'Argiers, chevalier, au duc Philippe de Bourgogne.
C'est assavoir ma maison de Truny, ensamble la grange, les fossez et les gerdins d'entour ainsi comme tout l'assin et pourprins se contient et comporte et environ dix jours de terre arables seans en deux pieces ou terroir doudit Truny en lieu que on dit en Marlerieux ensamble la justice haulte, moyenne et basse esdis lieux et puet tout ce valoir par an a crois et a descrois environ six sestiers de grain, mesure de Rethest, moitié froment et l'autre moitié aveine.
G. Saige et H. Lacaille, **Trésor**, t. 2, p. 316, n° 701.
- 1784 - 13 septembre. — *A vendre... la seigneurie de la maison forte de Trugny consistant en château, droits...*
H. Jadart, Topographie ardennaise, 1895, p. 44.

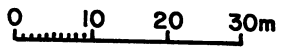
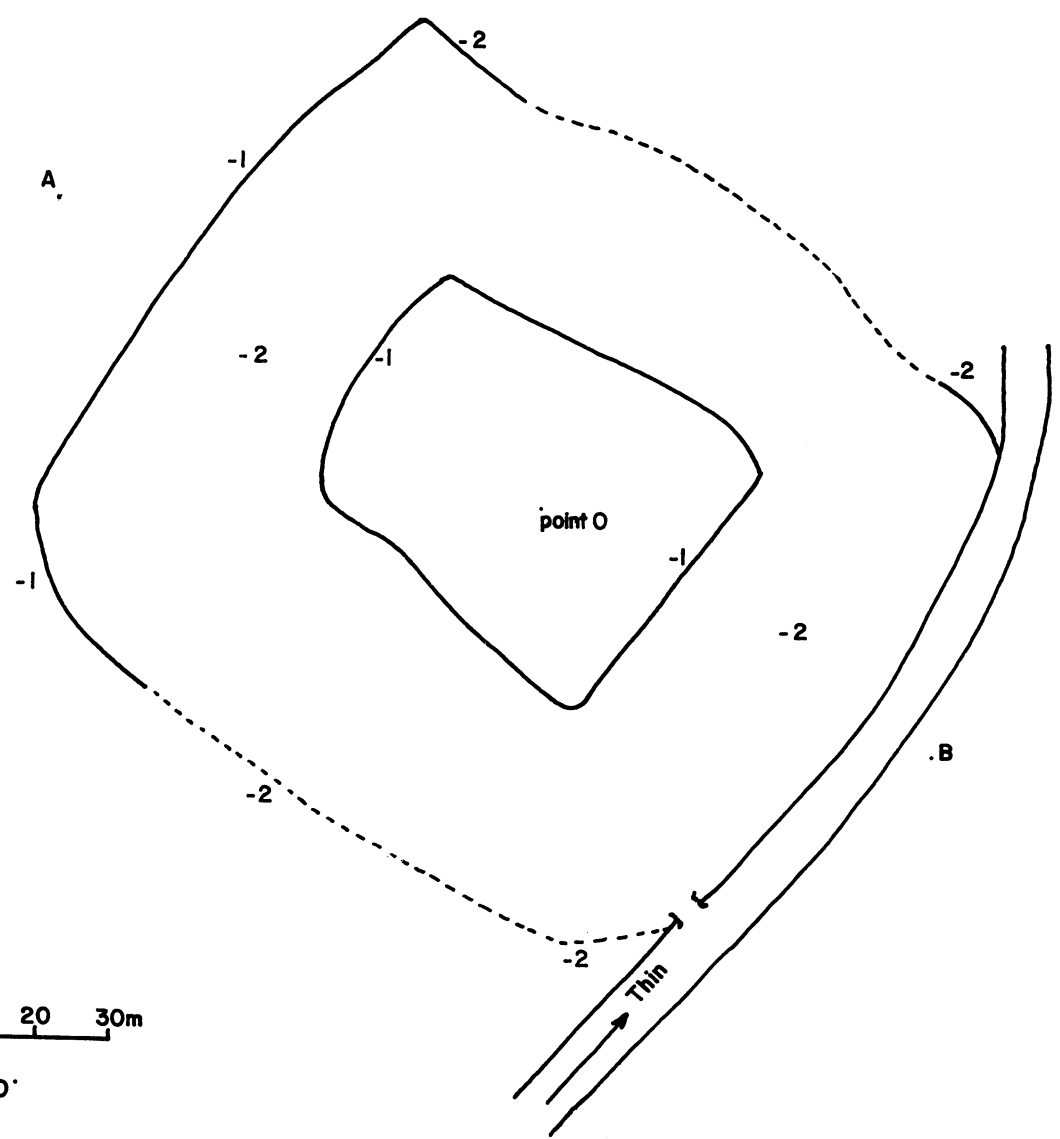
REMARQUE

Les textes signalent trois maisons à Trugny :

D'abord la vieille maison de l'oncle du seigneur Guy, dont il ne reste que le colombier (1256-70) ; puis la maison de Baudelot de Trugny (1256-70) où il y avait une chapelle (avant 1312) ; enfin, la maison du seigneur (avant 1312), qui pourrait avoir été celle du seigneur Guy et de ses descendants. Elle était également pourvue d'une chapelle.

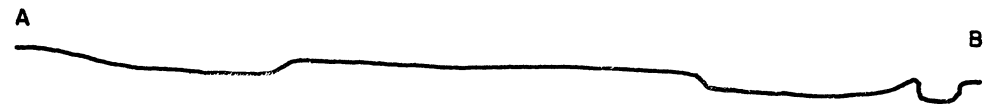
BIBLIOGRAPHIE

- H. Jadart, Topographie ardennaise. Répertoire des fiefs, offices, terres et produits divers, biens et domaines nationaux du département des Ardennes mis en vente dans les Affiches de Reims de Havé, de 1772 à 1792, **Revue de Champagne et de Brie**, 1894, p. 801 ; 1895, p. 40 et 100.
- H. Jadart, Les anciens châteaux de l'arrondissement de Rethel, **Revue historique ardennaise**, 1913, p. 197-251.



E = 1/1000'

h = 1/500'



WATEFALE

WATEFALE

Ardennes, Charleville-Mézières, Renwez, commune de Saint-Marcel, diocèse de Reims, doyenné de Launois.

I.G.N. 1/25.000, Renwez 7-8.

Eglise dédiée à saint Marcel. L'abbé de Mouzon présente à la cure.

A. Longnon, **Pouillés**, t. 1, 19 C (avant 1312).

VESTIGES

Entre Saint-Marcel et Giraumont, sur la rive gauche du Thin, à 500 m. à l'ouest de l'église de Saint-Marcel.

Coordonnées Lambert : 760,9 - 231,7.

Sur la rive gauche du Thin, dans une prairie inondable, une plate-forme quadrangulaire au contour irrégulier, légèrement bombée, longue de 50 m. et large de 34/42 m. Les fossés marécageux ne sont bien dessinés qu'au nord-ouest. Largés d'une trentaine de mètres, ils sont parcourus au nord par un ruisseau qui se jette dans le Thin.

DATATION

1305 - septembre — Par échange, Miles, sire de Noyers et maréchal de France, obtient du duc de Lorraine, seigneur de Rumigny, les biens qui suivent :

...la ville de Geraumont et de Saint Marcel et la maison fort que l'en appelle Watefale et la justice et la seigneurie et tout ce qu'il avoit en preis, en bois, en ewaes, en terres et toutes les appartenances de ces lieux... (à tenir) en fiez et en hommage dou dit duc...

Chantilly, D, carton 56 (Watefale).

1392 - 12 février — Aveu et dénombrement de Ferry de Lorraine, écuyer, sire de Rumigny.

...Item tient de nous la dicte damoiselle Jehanne de Nonyers, dame de Watefalle, d'Anthey et de Signy le Petit en foy et en hommaige de nostre chastel et chastellerie de Rumigny qui est du ressort du chastel et chastellerie de Sainte Menehoult ce qui sensuit : Premiers la forte maison de Watefale, lez fossez, le jardin ansemble comme elle se comporte qui puet valoir par an environ 40 s. paris. Item environ 5 fauchies de preis enclos avec ledit jardin et puet valoir 5 sous... Item le moulin dessousz Watefale... (fol. 21 r).

Arch. Nat., P 183³, n° 76.

1482 - 2 janvier — Attestation par le doyen de Mézières de l'état de pauvreté de l'élection du Rethélois, à cause du passage de l'armée royale, sans compter :

...les Gascons, Liégeois et autres compaignons suyvens les armies logiez es forteresses du Chastelet, de Montcornet, Watefale.

Arch. dép. Ardennes, E 153.

1672 - 7 novembre — Procès-verbal des ouvrages faits au château de Watefale pendant le bail de 1663 à 1671.

Charpenterie :

- *Premièrement à la toure sur la droite en entrant au chasteau qui est de 27 pieds de diamettre.*
- *A l'escurie sur la droite tenant à la dite toure...*
- *Le pavillon sur la porte avec le pont levis, la bascule, le volan et la porte...*
- *L'escurie à gauche servant de bergerie...*

Couverture :

- *Quatre toises d'ardoises sur la petite chambre près la grosse tour qui regarde le moulin...*
- *Le pand de la bergerie de dedans la court couvert de fézeaux garny de lattes, cloux et planches à cousteaux...*

Massonnerie :

- *En l'escurie quy est en entrant à main droite dans ledit chasteau, il y a un pand de muraille quy fait fasse au corps de logis, bastie de pierre et mortier de terre, est de la longueur de quarante deux pieds et demy et de hauteur vingt cinq pieds y compris les fondations,*

lequel pand tient à la tour quy regarde du costé de Clavy et est ladicte muraille depesueur de deux pieds et demy à rets de chaussée et le surplus d'icelle à prendre desdits deux pieds et demy en continuant jusques au hault d'icelle est de deux pieds deux poulces ou environ...

- A l'autre costé de la devanture dudit chasteau en entrant à la main gauche, il y a une bergerie par dedans où il y a un pand quy butte à la grange...
Le pang de la devanture à main gauche, au milieu d'iceluy il y a sept pieds de longueur, le fort portant le foible, et sept de hauteur et trois pieds despesueur ; il y a une montée reposée quy est de terre et pierre, laquelle montée contient douze marches quy conduit à la tour du costé de Giraulmont.
- A la porte du chasteau à main gauche en entrant, le pied droit est restably, estant de onze pieds de hauteur y compris la fondation, de deux pieds et demy de longueur et despesueur deux pieds... Entre les deux pieds droits de ladicte porte sur lequel le pont vollant poze, neuf pieds de muraille de longueur et de hauteur cinq pieds et despesueur deux pieds, bastie de pierre et de chaux...
- Le pang qui fait fasse vers Saint-Marcel est de soixante et dix sept pieds de longueur et vingt pieds de hauteur, le fort portant le foible, et de quatre pieds despesueur jusques à douze pieds de hauteur et le surplus de deux pieds, bastie de pierre et mortier de terre rendue de chaux, commençant à la tour quy regarde vers Clavy et conduite vers celle quy est vers le moulin...
- Sur le mesme pan en continuant vers ladicte tour quy regarde le moulin, il y a dix sept pieds de longueur de muraille... où il y a une fenestre de pierre de taille, quy est de deux pieds et demy de hauteur et deux pieds de largeur, bastie le tout de terre renduite de chaux...
- Le pand par devant quy regarde Saint-Marcel... lequel commence à la tour vers Clavy et conduit à celle quy est vers ledit moulin où il y a une montée de pierre quy va à la ditte première tour, contenant dix marches bastie de pierre et terre...
Continuant le mesme pand de muraille par dedans, il y a une montée de pierre quy va à ladicte tour quy est vers ledit moulin, composé de douze marches, au hault de laquelle il y a deux routtes de carreau reposé neuf de treize pieds de longueur..., bastie en terre.
- Le pand quy fait fasse audit moulin est remplié de trente cinq pieds de longueur et deux pieds de haulteur, le fort portant le foible et pied et demy despesueur, basty de pierre et de chaux par le dehors...
- La tour qui regarde le corps de logis faisant le coin vers ledit moulin et vers Saint-Marcel est remplié...
- Sur le mesme pand qui regarde ledit moulin tenant à la tour du curé, trente huit pieds de muraille bastie de terre et pierre renduit de mortier de chaux...
- Le pand quy fait face à Giraumont est remplié...
- A ladicte tour du curé par le dedans il y a une porte quy est remontée, de deux pieds et demy de largeur, quy regarde la cour dudit chasteau..
- A la mesme tour, à la porte d'en bas, au dedans d'icelle, il y a une pierre quy est taillée...
- La devanture de la grange qui regarde Saint-Marcel est de vingt cinq pieds de longueur et quatre pieds de hauteur, y compris la fondation de deux pieds despesueur..., basty de pierre et terre.
- Le pignon de ladicte grange vers ledit moulin est sollé de onze pieds de longueur, quatre pieds de hauteur, de largeur deux pieds..., basty de pierre et de terre.
- Un sollement dans ladicte grange qui butte à la tour qui regarde vers Giraulmont contenant en longueurs vingt trois pieds et deux pieds de hauteur, deux pieds despesueur... basty de pierre et de terre.
- Au corps de logis il y a un pand de muraille faisant face vers Giraumont, de la longueur de neuf pieds et douze pieds de haulteur y compris la fondation, de deux pieds despesueur, basty de pierre et de terre.
- Et au regard du pavé de la court dudit chasteau à prendre et commencer jusques au corps de logis contenant soixante trois pieds de longueur et dix pieds et demy de largeur.

Chantilly D 56 (Carton), Bailliage de Rumigny, Wattephale.

1746 - 24 septembre — Extrait du registre du conseil de S.A.S. le prince de Condé.

Arresté qu'il sera stipulé précisément que le fermier veillera à ce qu'on n'enlève point les pierres du château et que le procureur fiscal sera averti de poursuivre ceux qui seront soupçonnés d'en avoir enlevé.

Chantilly D, carton 56 (Wattefale).

1755 - 6 mai — Extrait du registre du conseil de S.A.S. le prince de Condé.

Vu la lettre de M. de la Vigne du 28 avril 1755 par laquelle il donne avis qu'il vient d'apprendre que ce qui reste de couverture à la tour et château de Wetphale périt entièrement et que l'on emporte tous les bois que on l'a assuré être bons et en quantité, que si ce n'est point une nécessité de conserver cette tour, il luy paroitroit convenable de faire mettre à couvert ce qui reste de ces bois pour servir à l'occasion.

Chantilly D, carton 56 (Wattefale).

1765 - 22 octobre — Baux de la châtellenie de Watefale.

Viattephalle : ...et en un château, bâtiment, cour, jardin, les circonstances et dépendances d'icelui compris dans la dernière pièce cy-dessus, tombe en ruine de toute part.

Chantilly D, carton 56 (Wattefale).

XVIII^e siècle — Châtellenie de Wadefalle et ce qui en dépend :

Premièrement l'assiette du château dudit Wadefalle, les fossés, jardins et enclos et dépendances d'icelui contiennent la quantité de dix arpents et demi réduits à dix sept jallois et demi tenant d'une part au chemin qui conduit à Vauleroix, d'autre en hache à la rivière, d'un bout les prés de l'abbaye Notre-Dame de Mouzon, d'autre au chemin de Jérosmond à Saint Marceau, d'autre part à un autre petit ruisseau qui sépare ledit lieu les terres de Jérosmond.

Chantilly D, carton 56 (Wattefale).

sommaire

	Pages
AVANT-PROPOS	1
INTRODUCTION	3
Sources et bibliographie	17
Enquête sur le terrain	18
Carte d'ensemble	20
INVENTAIRE	23
Auvillers-les-Forges	25
Bourcq (<i>planche hors texte</i>)	27
Chantereine	31
Château-Porcien (<i>planche hors texte</i>)	35
Châtelet-sur-Retourne (Le)	43
Châtelet-sur-Sormonne (Le)	47
Chaumont-Porcien (<i>planche hors texte</i>)	49
Chevrières	53
Crévecœur	57
Givron	61
Hauteville	65
Juzancourt	67
Louvergny	69
Maison-Rouge	71
Méry	73
Montaigu (<i>planche hors texte</i>)	75
Mont-de-Beauvoy (Le) (<i>planche hors texte</i>)	79
Neufchâtel-sur-Aisne	83
Neufmaison	85
Nizy-le-Comte	87
Omont (<i>planche hors texte</i>)	89
Parfondru	93
Pierrepont (<i>planche hors texte</i>)	97
Poilcourt	103
Renwez	105
Rethel (<i>planche hors texte</i>)	109
Généalogie des comtes de Rethel et de Porcien	114
Rozoy-sur-Serre (<i>planche hors texte</i>)	121
Rumigny	127
Saint-Fergeux	133
Sorbon	135
Stonne (<i>planche hors texte</i>)	139
Trugny	143
Watefale	147

ASSOCIATION REGIONALE DES AMIS DE L'UNIVERSITE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR LA PROMOTION DE L'ETUDE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, EN LIAISON AVEC LE MONDE DE L'ECONOMIE
(A.R.E.R.S.)

4, rue Pluche, 51100 REIMS - Tél. (26) 47.11.81 - C.C.P. Châlons/Marne 971-85

